EUGÈNE JUNG
Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

Ne 267/25

L'ISLAM & L'ASIE

DEVANT L'IMPÉRIALISME

(Suite de l'Islam sous le Joug)

الإسلام والسياسة

امام المطامع الاوربية

تابع «استعباد الاسلام»

PARIS
MARPON & Cie, ÉDITEURS
5, RUE MIGNON, 5

Tous droits réservés

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000007

L'ISLAM ET L'ASIE

devant l'Impérialisme

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000009

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE ET POLITIQUE

Les Puissances devant la Révolte Arabe, la crise mondiale de demain (1906)	1 vol.
La Révolte Arabe, de 1906 à 1925	2 vol.
L'Islam sous le Joug (1926)	1 vol.

COLONIES :

Histoire d'un Colon (épuisé)	1 vol.
L'Avenir Economique de nos Colonies (1909)	1 vol.
Les Réformes en Tunisie (1926)	1 vol.

ÉTUDES DE MŒURS :

Mademoiselle Moustique (épuisé)	1 vol.
La Vie Européenne au Tonkin (épuisé)	1 vol.
25 Jours en Paquebot (épuisé)	1 vol.
Elsa, Lina, Maria et Cie (4 années en Rhénanie)	1 vol.

THÉATRE :

Arrivons ! comédie en 3 actes	1 vol.
Gardien pour dames seules, comédie	1 acte
Le Rival, comédie	3 actes
Sur la grève, drame	1 acte
Les Vêpres Catalanes, drame historique	5 actes

POUR PARAITRE :

Notre faillite en Rhénanie	1 vol.
Une histoire d'Inventions de Victoire (les Vérités de la Guerre)	1 vol.
Les Suppléantes, roman	1 vol.
La Passion d'un Intellectuel, roman	1 vol.
Le Dilemme, roman	1 vol.
Assurance contre... comédie	3 actes

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000010

EUGÈNE JUNG
Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

1728/61

L'ISLAM & L'ASIE

DEVANT L'IMPÉRIALISME

(Suite de l'Islam sous le Joug)

الاسلام وآسيا

امام المطامع الاوربية

تابع «استعباد الاسلام»

PARIS
MARPON & Cie, ÉDITEURS
5, RUE MIGNON, 5

Tous droits réservés

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000011

Universitäts-Bibliothek Halle a. S.

Leihgabe an die
Deutsche Morgenländ. Gesellschaft

Copyright by Marpon et Co, 1927

L'ISLAM ET L'ASIE
DEVANT L'IMPÉRIALISME

PRÉFACE

Ce nouveau livre est la suite obligée de *L'Islam sous le Joug* (1), paru l'année dernière. Comme ce dernier, il fait appel au bon sens de notre patrie pour ne pas tolérer plus longtemps que, par des mesures dolosives et pour la simple satisfaction de quelques privilégiés, nous laissions ternir la réputation, jusqu'ici inattaquable et inattaquée, de la France.

A dire ces vérités, on s'expose à être traité à Genève de révolutionnaire, et à Paris, dans les bureaux qui bordent la Seine, d'homme très dangereux. Il ne manque pas de gens pour vous conseiller un « mouillage soigné » de vos opinions, en vous faisant miroiter l'espoir d'une grasse sinécure. A les entendre, il ne faut pas interrompre la lente digestion des repus.

Tout cela ne doit pas compter. Nous vivons à une époque trouble ; nous sommes à la veille d'événements graves. Il est bon de prévoir le danger et d'essayer de le prévenir. C'est ce que je fais, sans crainte aucune.

L'année dernière on a cru fort intelligent d'inter-

(1) Un volume 6 fr. chez l'auteur, 50, avenue Malakoff, Paris (16e).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000013

dire mon livre en Orient, sous des prétextes ridicules. Il aurait pu, m'a-t-on dit et officiellement écrit, susciter des polémiques et attiser les passions. La vérité est qu'un intérimaire trop zélé a cru faire sa cour au titulaire assez durement traité dans cet ouvrage. Quant aux appréhensions, elles étaient fausses, témoin cette lettre que j'ai reçue d'un chef arabe musulman et qui m'a profondément ému :

« *La lecture de votre livre m'a causé une grande joie et a fortifié en moi la confiance que je n'ai jamais cessé d'avoir en la France, quant à l'avenir de ma race, et cela malgré nos nombreux détracteurs.*

« *Ce livre généreux et honnête reflète le véritable visage de la France, de cette France que tout homme sincère doit aimer.*

« *C'est un grand honneur pour nous, en même temps qu'une force, d'avoir pour défenseurs des Français éminents et désintéressés, tels que vous, alors que nos détracteurs sont tous, ou presque tous, des hommes d'affaires, donc intéressés.*

« *Vous voudrez bien trouver ici, cher Monsieur, l'expression de notre profonde gratitude et nos sentiments respectueux.* »

Cela console de bien des vilenies.

Si mon nouveau livre peut amener des solutions rapides, conformes à la justice et répondant à nos véritables intérêts, je m'estimerai heureux, content d'avoir travaillé pour le bien de notre France.

Octobre 1927.

EUGÈNE JUNG.

CHAPITRE PREMIER

L'ORIENT CONTRE L'OCCIDENT?...

De très graves événements sont survenus en Orient et en Extrême-Orient depuis un an. Pris à part, à peine cités, perdus dans la masse des informations venues du monde entier, ils n'ont pas attiré l'attention du public. Groupés et présentés sous leur vrai jour, avec leur véritable tendance, ils forment un ensemble impressionnant qui permet de se faire une idée exacte de la situation ; mais justement, à cause de leur précision troublante, ils ont effrayé maints directeurs de grands organes d'information qui n'ont pas osé les porter à la connaissance de leurs lecteurs, de peur de les épouvanter, ou bien qui se sont cru obligés d'en référer à « qui de droit », lequel s'est empressé de leur recommander l'abstention.

Pourtant, j'estime qu'un danger connu est moins à craindre et peut être écarté sous la pression de l'opinion publique avertie, qui impose les modifications indispensables dans une orientation politique

parfois trop absolue dans ses directives. Savoir précéder les événements, prendre des mesures avant de se les voir imposer par la nécessité (ce qui, dans ce cas, annihile leur bon effet) est l'œuvre d'une diplomatie avisée, souple, sachant s'adapter aux circonstances et évoluer à temps. C'est ce que semble avoir compris la Grande-Bretagne en ce qui concerne plus spécialement l'Orient, ainsi que nous le verrons plus loin. Il y a lieu d'espérer que, pour ne pas demeurer isolés, nous adopterons en Orient une ligne de conduite habile et sage, pour notre plus grand profit, car la répercussion s'étendra à l'Afrique, pays plus sensible, parce qu'en général moins évolué, à tout mouvement religieux dont nous savons quelle peut être la puissance.

Avant d'entrer dans les détails de cette préparation d'un grave conflit, il est utile d'embrasser l'ensemble de la question asiatique qui se lie aujourd'hui à celle de l'Orient méditerranéen. J'en ai donné une esquisse générale en juin 1926 dans mon petit livre *L'Islam sous le Joug ;* mais, maintenant, il importe de pénétrer à fond dans le sujet, de tout explorer et de tout dire, sans s'en prendre aux personnes et en précisant les faits. Aucun parti pris d'opinion ou de religion ne doit entrer en ligne de compte. Ceci est d'autant plus nécessaire que dans certains ouvrages récents des tendances regrettables se sont fait jour et ont reçu de la part de très nombreux critiques une approbation complète.

Tout d'abord, il faut se garder de prononcer des paroles et d'émettre des appréciations qui, reproduites au dehors, sont susceptibles de causer aux nations occidentales, coloniales, le plus grave préjudice et d'envenimer la situation. Traiter de mercenaires, par

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000016

exemple, les peuples convoqués à la défense de la Civilisation et du Droit est une faute impardonnable. Mercenaires ! ? les Chinois, nation millénaire, les Arabes, race magnifique qui s'est révoltée pour être libre, les Egyptiens, nos éducateurs dans l'antiquité, actuellement en pleine rénovation ! Mercenaires !? nos Indo-Chinois à la vieille civilisation, nos Algériens, nos Tunisiens, nos Sénégalais, ceux-là des citoyens comme nous ! c'est détruire en ce disant toute notre politique coloniale et susciter des haines.

Si ces « mercenaires » disposent des mots dont on s'est servi pour les appeler auprès de nous, c'est que ces mots avaient un sens qui répondait à leurs sentiments intimes, à leur amour profond, secret, pour la liberté. Ou bien ces mots correspondaient à une conviction absolue de notre part, et dans ce cas leur adoption par d'autres doit nous paraître légitime, ou bien ils étaient une duperie, prononcés dans la nécessité du moment, et dans ce cas notre déloyauté éclate à tous les yeux et nous fait, et nous fera, le plus grand tort.

La « libre disposition de soi », la « libération des peuples opprimés » sont des formules de haute justice; suivies à la lettre, défendues par nous, elles auraient groupé autour de nous la plupart des nations, vieilles et jeunes, et auraient permis d'écarter les périls futurs, empêchant ainsi des alliances dangereuses, des rapprochements suspects qui nous font frémir d'inquiétude.

L'Asie bouge ! cette constatation, accueillie au début avec scepticisme, est devenue une certitude. Elle bouge parce qu'aux méthodes impérialistes nous n'avons pas voulu substituer un nouvel ordre de choses. Finances et domination réunies ont été les directives constantes

de l'Angleterre et de la France, sont celles souhaitées par l'Italie, et seront appliquées par l'Allemagne dès qu'elle pourra user de ces armes.

Si, au lendemain immédiat de la guerre, en 1919, nous tous avions déclaré à la Chine, notre alliée, que nous renoncions à nos ports à traités, à nos privilèges conquis par la force, que nous trouvions cette rectification juste et honnête, croit-on que nous assisterions aujourd'hui à cette nausée de la nation chinoise ? Admettrions-nous que les Chinois se fussent implantés de la même manière à Liverpool et au Havre ? Soyons logiques. « Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse », dit le proverbe. Appliquons-le à nous-mêmes. Il est encore temps, dira-t-on. Hélas ! il est trop tard pour notre prestige européen. Nous aurions dû agir *de proprio motu*.

Le mal est là et non ailleurs. Le chercher dans des questions de religion, dans des rivalités de croyances, dans des conceptions philosophiques, puis dans des groupements nécessités par l'obligation de se défendre, c'est s'en prendre à l'effet au lieu d'en rechercher la cause. Cette manière élégante de tourner la difficulté, de chercher à faire admettre de mauvaises raisons par le public, n'est pas digne de nations extra-civilisées qui se targuent d'être les plus évoluées de la terre.

Scrutons d'un peu plus près la Chine, le pivot de la conflagration redoutée. Nous rencontrons une nation paisible, travailleuse, raffinée, éprise d'art, qui a devancé l'Occident de milliers d'années dans toutes sortes de travaux. Sa constitution, ses lois, sont une merveille d'où nous aurions à copier de nombreux points, entre autres son organisation communale et cantonale. Dans les villages existent, entre autres

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000018

détails, des terres particulières appartenant à des propriétaires privés, et des terres communales partagées tous les ans entre tous les habitants.

L'organisation administrative est une démonstration de ce que peut obtenir la décentralisation. Qu'il se produise des abus, que des concussions soient remarquées, nous ne devons pas nous en étonner. Cela existe partout et nous n'avons qu'à faire un retour sur nous-mêmes, sans avoir besoin de loupe.

La Société humaine est, en Chine, comme en Indo-Chine, au Siam, en Malaisie, parfaitement protégée. La famille y est en honneur, plus que partout ailleurs, et il faut des raisons majeures pour que chaque année tous les membres d'une famille ne soient pas réunis autour de l'autel des Ancêtres.

Quant à la religion, le Chinois est d'un éclectisme absolu. Il admet tout, il accepte tout, il tolère tout. La preuve en est dans l'octroi des prérogatives de mandarin de première classe à tout missionnaire. Pourquoi, cependant, y eut-il des massacres, causes des interventions successives des puissances ? C'est que des missionnaires ont outrepassé leurs rôles ; ils ont voulu s'ériger en Etat dans l'Etat, soustraire des criminels à la justice locale, s'opposer aux ordres des mandarins. Ceci s'est produit dans notre Indo-Chine même, depuis notre occupation, et j'ai compris alors la raison des massacres. J'ai même, déposé en lieu sûr, un dossier suggestif sur ces agissements.

La religion bouddhiste n'est d'ailleurs pas en opposition avec la religion chrétienne. J'ai parfois passé plusieurs jours dans des bonzeries : mêmes sonneries, mêmes rites, mêmes programmes que dans nos couvents. Sur les murs étaient sculptées des scènes rappelant celles de l'Ancien Testament ; à noter que le

bouddhisme est antérieur au catholicisme. Une seule chose en diffère, qui a fait le succès de la religion chrétienne : c'est que celle-ci a apporté aux peuples *méditerranéens*, alors composés de maîtres et d'esclaves, cette formule magique : « Tout le monde est égal dans le ciel ». Ces mots constituaient à eux seuls toute une révolution sociale. Jésus a été le plus grand socialiste du monde ; il était un danger. Lui mort, sa doctrine ne pouvait que s'étendre. Quelle force aurait la chrétienté si, depuis, elle avait ajouté : « Tout le monde est égal sur la terre » ; mais cela ne faisait guère les affaires de Rome ! Cette dernière idée a fait son chemin en dépit de tous.

En Chine, et de tout temps, chacun a pu et peut devenir mandarin s'il passe avec succès les examens locaux, provinciaux, généraux ; il n'y a pas d'esclavage.

Evidemment, les mœurs diffèrent ; mais nous userions nos peines à vouloir les modifier. Suivant l'habitat, le climat, les coutumes, tout change. Nous-mêmes, Européens, devenons là-bas des déracinés et perdons — à moins d'une rare continuité de volonté — notre mentalité occidentale. Le pays nous prend, nous submerge. Il en est pareillement dans le Proche-Orient.

Il ne faut donc pas employer à l'égard de ces peuples ce qualificatif d'*Asiates* qui rappelle des tribus nomades, encore à demi-sauvages, errant autour des grandes steppes asiatiques. Ces peuplades ne sont pas le nombre ; elles ne sont que des rameaux éloignés de ces masses organisées qui, depuis le Caucase et passant par l'Afghanistan, la Perse, l'Egypte, l'Arabie, les Indes, l'Indo-Chine et comprenant la Chine, forment l'ensemble de l'Asie.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000020

En résumé, ces nations n'ont pas à être latinisées, ni christianisées. Cette prétention de notre part, si elle devenait définitivement la base de la politique générale de l'Occident, aboutirait à de graves mécomptes. Chacun, de nos jours, veut pouvoir travailler en paix, faire des échanges, développer ses industries, ses arts, son commerce ; mais chacun entend être le maître chez soi, sans être dominé par un voisin quelconque et, quoique nous pensions de notre soi-disant supériorité, sans être obligé d'accepter les ordres des étrangers. La force n'a qu'un temps. Nous commençons à nous en apercevoir.

La Société des Nations que nous avons établie à grand'peine, ne doit pas être une assemblée où les plus forts sont les maîtres. Cette conception, si visible, a amené l'Asie à organiser de son côté une Ligue des Nations Asiatiques contre laquelle notre impérialisme s'insurge. C'est à nous à la faire lier partie avec Genève de manière à créer un tout harmonieux pour le bien-être et la tranquillité de tous. De cette façon nous empêcherons tout conflit. Il est vrai que pour constituer la Nouvelle Croisade dont des forces inavouables se font les apôtres, on brandit le spectre du bolchevisme. Celui-ci n'a aucune emprise possible sur les mondes chinois et arabes, pas plus que sur la Perse et l'Afghanistan. Par contre, si la Russie se contente d'être l'alliée de ces nations asiatiques, comme protectrice des peuples opprimés, et si nous ne modifions pas notre mode d'opérer, le danger devient réel. Tôt ou tard nous serons submergés.

Notre tort principal est d'attribuer à la « latinité » une supériorité intellectuelle, scientifique et morale, qui nous permet d'imposer nos volontés au monde. Il nous semble que rien n'a existé avant nous. Nous

faisons partir l'histoire de l'univers des narrations de l'Ancien Testament, sans vouloir nous persuader que là, le bassin de la Méditerranée est seul en jeu et que d'autres grands peuples ont existé avant nous, tous avec une organisation politique et sociale remarquable. En dehors de la vieille Chine, dont il faudrait vulgariser la véritable histoire, avec ses transformations intérieures au point de vue social, examinons les ruines du puissant empire Khmer, dont Angkor est un spécimen, les restes des richissimes palais du Mexique, de la Colombie, du Pérou, sans parler de l'Egypte et des royaumes Mèdes et Perses.

Nous ne sommes que les derniers venus et nous voulons parler en maîtres. Revenons à des ambitions plus modestes et plus sages. Commençons par organiser notre intérieur, par réfréner nos appétits qui vont ouvrir les appétits des autres. Notre Méditerranée appelle, tout d'abord, tous nos soins. Axe de « notre » monde ancien, elle redevient le centre de toutes les transactions mondiales. Déjà, en gens avertis, les Juifs se sont installés en nombre tout autour de cette mer, en Algérie, à Salonique, en Palestine, etc. En commerçants avisés, ils ont pressenti l'avenir.

A propos des Israélites, originaires de l'Orient, faisons cette remarque amusante. Ils sont partout dans le monde et dirigent en quelque sorte toutes les affaires. Notre Europe, qui a peur de l'Orient, est déjà envahie, submergée même, par lui. Que peut-on craindre de plus ?

Sur cette mer Méditerranée les diverses nations occidentales devront régler leurs rapports, délimiter leurs ambitions ; chacune d'elles ne doit pas chercher à en faire une « mare nostrum », mauvais exemple à montrer aux autres peuples. Quand on se targue

d'être des éducateurs de l'univers, on prend garde à tous ses actes.

Les « petites nations » qui bordent les rivages de la Méditerrannée ont droit, elles aussi, à l'existence. Si celles qui résident en Europe sont à peu près assurées de la liberté, parce que leur maintien est nécessaire aux grandes, les autres, en Afrique comme en Asie, ne jouissent pas d'un semblable privilège. Pourtant, leur passé les a montrées grandes et fortes et, dans le présent, elles font un immense effort pour reprendre leur rang. Elles sont d'autant plus à ménager qu'elles forment bloc au point de vue religieux, qu'elles parlent la même langue et que, dans le désespoir d'être sacrifiées et maintenues en tutelle, elles ont tendance à lier leur sort à celui de l'Asie. Notre ignorance de l'influence de l'extérieur sur elles est extrême, nous négligeons la lecture des centaines de journaux, revues et publications arabes paraissant dans les cinq parties du monde et reflétant la pensée de tous ces sacrifiés. Notre indifférence à ce sujet est absolue et nuisible. Prenons-y garde.

L'Islamisme est une puissance dont on ne viendra pas à bout. Ni la culture latine, ni la culture catholique n'ont de prise sur lui. Au contraire, il gagne du terrain, à grands pas. Ses apôtres ne sont pas représentés par des missionnaires, la bible à la main, suivis de conquérants avides ; aussi sont-ils accueillis avec faveur et écoutés. Ses dogmes plaisent à la formation intellectuelle des Orientaux et des Africains. Il passe en ce moment par une crise heureuse de rénovation et d'adaptation, ce qui lui est facile grâce au Coran, et sa puissance s'accroît. Cette année, les Iles de la Sonde, seules, ont envoyé 80.000 (quatre-vingt mille) pèlerins à La Mecque. Quel mot d'ordre ont dû rece-

voir les visiteurs venus de tous les points de l'horizon ?

La renaissance évidente et rapide du monde arabe d'Orient doit être en même temps pour nous une indication et une sérieuse invitation à la prudence. Ce milieu, plus tangible et plus sensible, parce qu'il fait partie des groupements ethniques méditerranéens, peut être pour l'Occident un appui et un rempart, suivant l'orientation que suivra la politique des nations occidentales. Si celles-ci lui reconnaissent le droit à la vie et à la liberté, elles produiront un effet utile et détruiront l'unité asiatique qui nous effraye. C'est d'autant plus nécessaire que dans notre masse européenne existe un ver rongeur, tenace, insatiable, l'Allemagne. Cet Etat, mal équilibré, tout en largeur, manque de profondeur et aspire à posséder des territoires plus chauds, plus féconds ; il veut se dégager de cette emprise désolante du Nord. Remis aujourd'hui, plus qu'on ne veut l'admettre, de sa défaite, — parce que des rêveurs ou des politiciens mal avisés ne connaissaient pas en 1918 leur histoire — il cherchera à donner son appui à tous ceux qui lui permettront d'atteindre son but. Ne le laissons donc pas s'infiltrer de nouveau en Orient et en Extrême-Orient où déjà ses agents nous causent beaucoup de mal.

Telle est l'ampleur du problème soumis maintenant à nos méditations. Londres, Paris, Rome, doivent s'entendre pour adopter la solution la plus logique et la plus humaine. Surtout, et je parle pour la France, n'oublions pas de revoir notre passé. Ce qui est survenu depuis plusieurs mois est inquiétant, au point de vue religion. Nous paraissons accepter des directives, des soi-disant soutiens, du Vatican dont nous tolérons une ingérence politique inadmissible. Or, a écrit le général Jung :

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000024

« La puissance de la France est en raison inverse « de l'intensité de son obéissance à la curie romaine (1). « Parcourons, en effet, les grandes pages de notre « existence nationale...

« Nos rois les meilleurs, nos ministres les plus « remarquables, nos règnes les plus glorieux ont pour « signe distinctif nos luttes avec la Rome papale.

« Nommer en effet Saint-Louis, Philippe le Bel, « Charles VIII, Louis XII, Henri IV, Louis XIII ou « Richelieu, le Louis XIV de Mazarin et de Colbert, la « République, la Convention, Bonaparte, premier « consul, c'est feuilleter les pages les plus belles de « notre histoire nationale, et signaler du même coup « les époques de la Pragmatique Sanction, les con- « ciles nationaux, les traités de Westphalie, des Pyré- « nées et de Pise, la liberté des cultes, etc.

« Parler au contraire de François Ier et du chance- « lier Duprat, de Henri II, de Charles IX, de Henri III, « du Louis XIV des Maintenon et des Chamillart, de « Louis XV et de Dubois, du Napoléon de Marie- « Louise, du Napoléon III du Mexique et de Romé, « c'est évoquer du même coup les phases les plus dou- « loureuses de notre pays et parallèlement les succès « les plus grands de la cour romaine ; c'est rappeler « le plus triste des concordats, celui de 1516, l'intro- « duction du clergé régulier en France, la Saint-Bar- « thélemy, les Dragonnades, la Révocation de l'Edit « de Nantes, l'invasion de 1814, la rentrée des jésuites « en France, leur omnipotence, l'infaillibilité et la « seconde invasion (1870).

« Il semble en vérité, à constater ces grands faits « de nos fautes nationales, que le mal de la France

(1) La France et Rome, par le général Th. Jung, 1874, pages 370 et suivantes.

« n'ait pour conséquence nécessaire que le bonheur « de Rome.

« Qu'on voie plus d'ensemble encore et l'on obser- « vera que l'affaissement social d'un peuple en Europe « et dans le monde entier est en raison de la puissance « religieuse que subit ce peuple.

« Remarquons également que les pays les plus « étrangers à l'action romaine ne font que centupler « leurs forces... »

Plus loin, l'auteur de ce livre si documenté ajoute : «.... Les réflexions de M. Prévost-Paradol s'aggravent encore si l'on veut réfléchir que cette association (de l'Etat et de l'Eglise) prend un caractère tout particulier depuis la concentration et l'unité absolues faites au Vatican, avec le dogme de l'infaillibilité pour moyen. Elles acquièrent enfin une valeur tout autre si l'on songe que cette force latente, si grande, peut demain servir les intérêts de l'Italie ou du premier Etat venu qui fera alliance plus intime avec elle, alliance d'autant plus probable que les intérêts de l'église de Rome ne sont pas ceux de la France et que le Sacré-Collège et la curie romaine sont composés en majorité d'étrangers pour nous, qui, je ne cesserai de le répéter, quelque bonne volonté, quelque honnêteté qu'ils puissent avoir, n'en pensent pas moins en italien, en allemand ou en espagnol, avant de s'exprimer en français. »

Ne nous précipitons donc pas à la suite de ces partisans d'une ingérence fâcheuse de la chrétienté dans les convictions et les croyances d'une grande partie du monde, car c'est là — en dehors de la question de domination et d'égoïsme — le but poursuivi, que Rome cherche à imposer aux esprits.

Chacun, à notre époque, a le droit de vivre, de

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000026

penser comme il lui convient, de croire ce qui lui plait, à condition de ne pas nuire à son voisin. C'est une vague irrésistible qui parcourt le monde ; s'y opposer c'est vouloir être submergé par le flot, désirer sa ruine et sa mort. Nous, Français, ne l'admettrons pas ; mais nous ne devons pas perdre une minute pour définir notre attitude. Les heures sont comptées.

CHAPITRE II

DES FAITS

Quels sont donc les événements caractéristiques qui ont marqué la période s'étendant de mai 1926 à octobre 1927, et quelle répercussion ont-ils eue sur la politique mondiale et sur les peuples, en Orient et en Asie ?

Enumérons-les par ordre de date :

l'Affaire de Mossoul et son règlement;

le Congrès islamique de La Mecque ;

les grands chefs syriens à Paris ;

le Congrès de Nagasaki ;

les protestations syriennes ;

le scandale du chemin de fer de Haïffa ;

la ligue pan-orientale ;

l'entente anglo-italienne ;

l'affaire abyssine ;

l'affaire de l'oasis de Djaghboub ;

la décision de la S. D. N. refusant de recevoir les requêtes directes des populations sous mandats ;

le traité entre l'Italie et le Yémen ;

le traité d'Ibn-Séoud avec l'Assyr ;

les intrigues du capitaine Canning ;

la mission de sir Clayton ;
les intrigues religieuses en Orient ;
le grand congrès arabe aux Etats-Unis ;
les intrigues en France pour dissoudre le Comité Syro-Palestinien ;
la révolte de la Chine ;
le sultan Ibn Séoud nommé roi du Nedjed et du Hedjaz ;
le traité anglo-arabe ;
le pélerinage de La Mecque en 1927 ;
les incidents d'Egypte ;
la double politique anglaise en Irak, en Palestine, en Egypte ;
les pourparlers avec les chefs syriens, en France ;
la déclaration de notre Haut Commissaire en Syrie ;
la rupture définitive avec la Délégation syrienne.

Chacun de ces faits a eu sa répercussion locale, puis générale. Nous en donnons ci-dessous l'exposé complet, quitte à les reprendre dans certains chapitres. Seuls les événements concernant la Syrie et le Liban seront groupés, à part, car ils forment un ensemble inséparable.

L'affaire de Mossoul. — Le 5 juin 1926, fut signé l'accord turco-anglais-irakien (1) concernant le vilayet de Mossoul. L'affaire avait été longue à régler.

Disons tout de suite que l'accord Hussein-Mac-Mahon en octobre 1915 ne comprenait pas le vilayet de Mossoul dans le nouvel Etat arabe. Ajoutons que ce territoire de 88.000 km2 et peuplé de 800.000 habitants n'a pas été conquis. D'ailleurs, a dit le président Wilson : « Le droit de conquête n'a aucune valeur en ce siècle. »

Le traité d'armistice de Moudros (30 octobre 1918)

(1) Annexes n° 1 et 2.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000030

ne contenait aucune clause concernant l'évacuation de Mossoul occupé par les forces ottomanes ; tout devait demeurer en l'état jusqu'au traité définitif. Seulement, l'article 7 contenait cette phrase :

« Dans le cas où il y surgirait une situation qui « menacerait la sécurité des alliés, ceux-ci auront le « droit d'occuper tout point stratégique. »

Egalement, il était stipulé que :

« Les garnisons se trouvant en Mésopotamie seront « remises au commandant des alliés le plus proche » ; mais cet article ne concernait pas les armées en campagne (précision affirmée depuis par le vice-amiral Galthrop, un des signataires de l'armistice).

Malgré cela, voulant ignorer les conventions et se basant sans aucun motif valable sur l'article 7, le général Marschall, installé à Bagdad, donna l'ordre d'occuper Mossoul et émit la prétention de faire prisonnière l'armée turque et de saisir tout son matériel, ses munitions, ses armes (3 novembre 1918).

Le commandant de la 6e armée turque, Ali Ihsan bey, eut fort à faire pour arriver à une entente provisoire. Afin d'éviter un conflit, il se retira avec son armée. Que pouvait-il espérer, en l'état du Gouvernement de Constantinople et vu le désarroi général ? Adana, Smyrne, Constantinople, Brousse, Andrinople, n'étaient-elles pas occupées en dépit des conventions ?

Les intrigues anglaises se multiplièrent pour soulever les Kurdes, les Chammars, les Nestoriens ; elles avaient comme but l'occupation de vilayet de Hakkiari, situé encore plus au nord, ainsi que Keurkit dans le vilayet de Diarbékir, afin de mettre la main sur les terrains pétrolifères et charbonniers du mont Harpour et de la zone à l'est de Pechabour.

En août 1920 parut le traité de Sèvres que la Turquie ne ratifia pas.

Enfin, en 1923, fut signé le Traité de Lausanne, qui fut suivi de nombreuses conférences, d'une session de la Cour de La Haye et enfin de l'accord de 1926.

Il convient de ne pas oublier que la Commission d'enquête envoyée sur place par la S. D. N. avait conclu nettement qu'au point de vue légal le territoire de Mossoul faisait partie intégrante de la Turquie. L'Irak ne pouvait prétendre à Mossoul ni par voie de conquête, ni par une autre voie légale. La majorité de la population, en cas de non prolongation du mandat britannique, préférait le régime turc au régime arabe.

Rien n'y fit. Il fallait contenter les appétits « pétrolifères » des grandes puissances, et, en prolongeant le mandat anglais sur l'Irak — en dépit de tous droits — l'assemblée de Genève ratifia les prétentions britanniques.

L'Anglo-Persian Oil, la Turkish Petroleum, la Standard Oil et The Mexican Petroleum étaient, en effet, directement intéressées à la main-mise sur ces riches contrées (1).

La violation par les Anglais de l'armistice de Moudros ne fut même pas évoquée. Quant aux populations, on n'en avait cure. Les questions d'humanité mises en avant pour justifier la sentence, par exemple la situation des Assyro-Chaldéens, ne figurèrent plus dans l'accord.

Les Kurdes se trouvèrent divisés, partie en Turquie, partie en Mésopotamie, et leur mécontentement fut profond. Ils forment, avec les Turcs du vilayet de Mossoul, un bloc avec lequel il faudra tôt ou tard compter.

Combien l'Angleterre dut regretter de n'avoir pas

(1) Annexe nº 3.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000032

accueilli la proposition que nous avions apportée aux alliés, de la part du général Chérif-pacha, en décembre 1914, concernant la liberté du Kurdistan ! (1). A ce moment, croyant la guerre de courte durée et déjà gagnée, on dédaignait ce petit peuple. Or, ce petit peuple leur a fait grand mal pendant la guerre ; il a été cause que les alliés n'ont pas pu jouir en paix de l'objet de leur ambition et ont envenimé les choses.

Bientôt, peut-être, le Kurdistan, qui ne veut pas rester morcelé, profitera de la première occasion pour se souder à nouveau. Il ne sera certainement pas un rempart contre l'invasion future par la brêche du Caucase.

L'Angleterre particulièrement se souviendra qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Le Congrès du monde Islamique de La Mecque (juin 1926). — Ce Congrès, tenu presque immédiatement après celui du Caire, a eu une importance particulière. Les délégués, venus de tous les points du monde, ont pu délibérer en dehors des intrigues étrangères qui n'avaient pas manqué de se manifester dans la capitale de l'Egypte.

Des résolutions importantes ont été votées.

1) Toutes les affaires de dons et d'aumônes souscrites par les contrées musulmanes doivent être contrôlées.

2) Les chemins de fer du Hedjaz doivent être remis au Comité musulman, selon le traité de Lausanne, et le gouvernement du Hedjaz doit assurer l'exécution de ce vœu.

3) Le Hedjaz doit rester neutre. Il ne peut déclarer la guerre et on ne peut lui faire la guerre.

(1) Voir : *La Révolte arabe*, tome I.

4) Aucune intervention étrangère ne peut être acceptée en Terre Sainte.

5) Aucune concession ne sera accordée aux étrangers.

6) La tolérance religieuse, etc.

Les deux premières sont d'une gravité sans précédent. En effet, dans tous les pays où résident des Musulmans, des Wakoufs sont réservés exclusivement au Hedjaz pour son pèlerinage, ses écoles, ses routes, etc. Le Hedjaz, par ordre du Congrès, a en conséquence le droit et le devoir d'exiger des comptes de tous les gouvernements qui dominent les contrées où se trouvent des Musulmans. Des restitutions seront certainement réclamées.

Quant au chemin de fer du Hedjaz (Damas-Médine) il a été construit avec les dons souscrits par les Musulmans du monde entier. Il leur appartient en toute propriété et le Hedjaz a seul le droit d'en posséder le contrôle et l'exploitation. Ajoutons que le Congrès a décidé la construction d'une voie ferrée de Djeddah à La Mecque et Médine.

Le Congrès a marqué la volonté de tout l'Islam de revenir aux plus saines traditions, de s'affranchir de toute ingérence étrangère, de s'adapter au progrès, de développer l'hygiène et l'enseignement public, de former un bloc uni, tout en conservant des relations cordiales avec les pays voisins et les nations étrangères.

S. M. Ibn Séoud avait, d'ailleurs, lors de la première séance qu'il présidait, bien marqué ses intentions, et il avait précisé que les divisions et les querelles entre sectes, causes de la faiblesse de l'Islam, devaient avoir une fin.

Il est utile de noter que la Turquie avait envoyé au

Congrès deux de ses plus fins diplomates. Bien que laïque et tourné vers le Bouddhisme, le gouvernement d'Angora n'oublie pas que les Turcs sont encore mahométans et qu'en diplomatie il ne faut négliger aucun atout.

Le Congrès de Nagasaki. — En août 1926 s'est tenu le Congrès panasiatique. Pourquoi Nagasaki a-t-il été choisi ? Le Japon n'est-il pas virtuellement l'allié des puissances occidentales et n'a-t-il pas manifesté les mêmes tendances impérialistes que ces dernières en Mandchourie, en Corée, à Formose ?

En réalité le Japonais n'a jamais eu qu'une sympathie mitigée pour les blancs. Comme tous les Orientaux et les Extrême-Orientaux il n'oublie jamais un affront. Or, il en a subi deux depuis la guerre. Tout d'abord l'Angleterre, pour faire sa cour aux Etats-Unis, a dénoncé l'accord qui le liait à l'Empire du Soleil Levant mortifiant ainsi, sans raisons valables, un allié fidèle, et paraissant faire siennes les opinions dédaigneuses des Américains du Nord et Dominions anglais envers tous les habitants d'une autre couleur. Puis, à Genève, on n'a pas voulu admettre l'égalité des races.

Ces raisons « raciales » sont abominables, surtout à notre époque. Le Canada et l'Australie les ont encore envenimées. Se sentant placés dans un cadre à part dans l'esprit des dirigeants des grandes puissances, les Jaunes ont tendance à s'unir contre les Blancs si orgueilleux de la couleur de leur épiderme. On a vu, dans le conflit chinois actuel, avec quelle mollesse voulue le Japon est intervenu. Nous en reparlerons.

Le Japon était d'autant mieux choisi qu'en 1925,

à Kobe, la population avait fait un accueil enthousiaste à Sun Yat Sen. Ce dernier fit appel à l'union des Asiatiques pour secouer l'oppression des races blanches et pour dominer celles-ci.

Le 1er août s'ouvrit le Congrès qui dura trois jours. Cette première prise de contact fut un peu mouvementée ; mais les résolutions votées par trente-sept délégués de Chine, Inde, Siam, Japon, Philippines et Corée (La Turquie, la Perse, l'Afghanistan, l'U. R. S. S. et l'Arabie n'avaient envoyé aucun représentant) furent importantes :

Résiliation des traités unilatéraux ou imposés par la force ;

Egalité de toutes les races ;

Affranchissement des races asiatiques actuellement dominées par des étrangers ;

Création d'une grande banque panasiatique ;

Abolition des différences de classes et de religion ;

Création d'une université panasiatique ;

Création de centres de propagande en Asie ;

Construction de chemins de fer en Asie ;

Paix universelle ayant pour base l'égalité et la justice.

La Société des Nations Asiatiques était fondée. Evidemment elle n'aura au début que peu d'ampleur, car en Asie les mouvements d'opinion sont plus lents et les armements ne sont pas encore parfaits ; il faut en effet la force pour établir le droit ; mais déjà les affaires de Chine actuelles et la création de la Ligue panorientale démontrent péremptoirement que l'idée fait son chemin.

La ligue pan-orientale (1). — En novembre 1926 se tint à Odessa une réunion d'hommes d'Etat et

(1) Annexe n° 4.

d'ambassadeurs de Russie, de Turquie, de Perse, d'Afghanistan et de Chine. Cette conférence faisait suite au Congrès de Nagasaki et à la réunion d'Angora, peu de semaines avant. Elle était nécessaire pour assurer la sécurité de chacun de ces pays. En effet, la Turquie s'était vue contrainte de signer le traité de Mossoul de crainte de se trouver prise entre deux feux, la Grèce à l'Ouest, remplacée depuis par l'Italie, et la Grande-Bretagne en Irak. La menace sur Smyrne continuait. La Perse, elle, était coincée comme dans un étau entre la Mésopotamie, aux mains des Anglais, et l'Inde. L'Afghanistan se sentait menacé après la Perse. Trop faibles pour résister isolément aux attaques des grandes puissances européennes, ces Etats adoptaient la seule solution logique qui convenait : ils s'entendaient en cas de conflit et, tout d'abord, signaient entre eux un pacte de non-agression et de sécurité.

L'ENTENTE ANGLO-ITALIENNE. — La Grande-Bretagne a, de tous temps, pour s'éviter bien des frais et des déboires, recherché sur le continent un pays qui s'engageât avec elle dans les conflits extérieurs et se chargeât de donner ses soldats, en échange d'avantages souvent aléatoires. C'est la fable de Bertrand et de Raton. Pendant de longues années la France, généreuse et naïve, joua ce rôle. Depuis la grande guerre elle s'est reprise, témoin les affaires de Turquie et de Chine, non peut-être grâce à la clairvoyance de ses gouvernants, souvent très embrigadés dans la politique anglaise, mais à cause de l'opinion publique française qui ne veut plus d'hécatombes et qui n'accepte qu'en rechignant les campagnes de Syrie et du Maroc.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000037

La Grèce parut être un moment l'agent rêvé par l'Angleterre. Ses déboires militaires, les protestations du peuple grec, mirent une fin provisoire à cette collaboration.

Le Foreign-Office tourna alors ses regards vers l'Italie, nation ambitieuse, décidée à jouer un rôle prépondérant dans le monde, rêvant à un empire comme celui de Rome, tenue par aucun lien avec une autre puissance, désirant faire sa partie en se servant de tous. L'Italie accepta les offres anglaises et le général Clayton poursuivit à Rome, avec le gouvernement italien, l'étude diplomatique et militaire des différentes interventions probables, tant en Chine qu'en Orient.

Londres avait débuté par un coup de maître en ne soutenant pas l'Egypte à propos de l'oasis de Djaghboub en Lybie. Cette oasis fait partie du territoire égyptien ; mais, en laissant l'Italie s'y installer, la Grande-Bretagne tenait l'Egypte entre deux tenailles à l'Ouest, à l'Est et au Sud.

Le traité anglo-italien à propos de l'Abyssinie fut une des plus célèbres étapes de l'entente, mais aussi une affaire qui fit grandement réfléchir toutes les nations. La désinvolture avec laquelle deux puissances occidentales traitaient le seul Etat libre d'Afrique, Etat chrétien par surcroît, fut vivement commentée, à Genève entre autres, et un arrêt s'imposa dans les opérations commerciales et militaires envisagées par les deux contractants. La protestation du Ras Tafari à la Société des Nations est à retenir (4 septembre 1926) (1).

Le traité entre l'Italie et le Yemen (2 septembre

(1) Annexe n° 5.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000038

1926) (1) est d'un autre ordre. Il vise surtout les relations commerciales ; mais, au fond, Rome a d'autres buts cachés et le grand journal arabe *Al Mokattam* (2), du Caire, n'a pas cru devoir céler certaines craintes. *La Tribuna* a répondu que ces appréhensions étaient exagérées.

Pourtant, nous ne devons pas perdre de vue que, pendant la grande guerre, l'Italie réclamait, entre autres, à titre de compensation pour sa marche en avant, le Yemen sur lequel elle prétendait avoir des droit ethniques, historiques, géographiques, politiques et stratégiques. Personnellement je fus pris à partie pour avoir, dans mon journal, *L'Orient Arabe*, protesté contre ces prétentions insoutenables, et fus traité d'« Allemand ».

Les visées italiennes peuvent être très étendues ; mais, répétant ce que nous disions en 1917, l'Imam Mahmoud Yahia a fait du Yemen le tombeau de l'armée turque, et il possède aujourd'hui une armée très forte, nombreuse, supérieurement équipée, contre laquelle se briserait toute attaque.

Quant à vouloir se servir de lui dans une entreprise dirigée contre S. M. Ibn Séoud, le roi du Nedjed et du Hedjaz, c'est une œuvre ardue. L'Imam est heureux dans son vaste et riche domaine et il n'a aucune raison de faire le jeu de l'Europe.

Pour répondre à cette attaque indirecte et mettre fin à certaines intrigues, le roi du Nedjed a signé le 21 octobre 1926 un traité avec l'Imam El Sayed El Hassan Ibn Aly El Idrissi, de l'Assyr, traité qui met ce pays sous la protection du Nedjed.

L'activité anglo-italienne ne s'est pas bornée à ces

(1) Annexe n° 6
(2) Annexe n° 7.

seuls faits. Elle s'est donné un but plus général, plus concret aussi, dont l'ampleur permet de conclure à une alliance étroite entre les deux Etats. Leur intention est de devenir les champions de la Confédération Arabe en préparation, d'en faciliter la création et de s'en faire une alliée que l'on grignotera ensuite peu à peu par des infiltrations continues. Si l'Italie a consenti à jouer cette partie, c'est que des avantages considérables lui ont été consentis par son partenaire. Ne parle-t-on pas, avec une insistance curieuse, à Londres même, dans les milieux officiels, de la cession à l'Italie du mandat palestinien ? N'insiste-t-on pas à Rome — et cela doit coïncider avec certaines pressions diplomatiques et l'assurance que des oreilles sont attentives et des cerveaux complaisants à Paris — sur ce fait problématique que la France se débarrasserait sur l'Italie de son fardeau de la Syrie ?

En tout cas l'hiver dernier le capitaine Canning — si connu au Maroc — a intrigué fortement au Caire auprès du Comité Syro-Palestinien pour l'amener à accepter l'idée de la fédération arabe du Nord sous l'hégémonie anglaise.

La liberté rendue à la Transjordanie ainsi que certains événements concernant l'Irak et le traité avec S. M. Ibn Séoud sur le pied de la plus parfaite égalité montrent l'évolution actuelle.

L'Italie en même temps faisait sentir sa pression sur la Turquie en réclamant la souveraineté italienne sur l'île de Castellorizo (Dodécanèse).

La décision de la Société des Nations. — En septembre 1926 fut soulevé à Genève un curieux incident à propos des pays sous mandat.

La commission des mandats à la S. D. N. avait

suggéré d'inviter les auteurs de pétitions dans les territoires sous mandat à se présenter devant elle. Sir Austen Chamberlain protesta contre cette ingérence de la commission dans l'administration de ces territoires. M. Briand s'insurgea contre le projet, ajoutant qu'on devait empêcher la commission de devenir un instrument entre les mains de fauteurs de troubles. La Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et M. Vandervelde furent du même avis.

Peu de jours après, M. de Jouvenel accusa la commission d'avoir été la cause de la prolongation de la révolte des Druses.

En novembre la discussion reprit. M. Briand et Sir Austen Chamberlain déclarèrent que pour des raisons politiques ils ne pouvaient approuver la procédure proposée ni le questionnaire annuel demandé. Il en fut ainsi décidé.

Il apparut ainsi, aux yeux de tous, que les puissances mandataires se retranchaient derrière une souveraineté de fait et se refusaient à une reddition de comptes tant soit peu détaillée. Pour des pays comme ceux de l'Orient la prétention parut exhorbitante et accentua le malaise. On eut la sensation que les « mandats » n'auraient jamais de fin et cette conviction fut douloureusement ressentie, surtout dans les pays à mandats A.

De ce seul fait la S. D. N. a perdu le peu qui lui restait de prestige en Orient.

La session de septembre 1927 a eu le même effet sur les petites nations de l'Europe, et ce ne sont pas les discours — que de paroles inutiles ! — qui ramèneront la confiance. M. Marinkowitch, ministre des Affaires Etrangères de Yougo-Slavie, a déclaré « que l'organisme de Genève semble avoir perdu de son

importance, tandis que le groupement d'avant guerre des grandes puissances fait à nouveau son apparition. Les petits et moyens Etats accepteront difficilement le rôle de figurants auquel ils sont réduits.... Le sort de la S. D. N. sera décidé au cours de la prochaine session. »

La Haute Cour de Justice de La Haye n'a pas meilleure presse. Le jugement relatif à Mossoul l'avait discrédité.

Les moyens et les petits n'ont plus qu'à faire bloc pour résister aux appétits des grands.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000042

CHAPITRE III

LES PAYS D'ASIE ET DU PROCHE-ORIENT

Examinons maintenant les intrigues impérialistes qui menacent toutes les nations d'Orient et d'Extrême-Orient. Cette démonstration est indispensable pour comprendre la raison de l'indignation et de l'attitude actuelle de l'Asie. L'infiltration plus ou moins lente de l'Europe est une menace pour elle qui veut parer au danger. Evidemment cette prévoyance ne va pas jusqu'à refuser des relations économiques utiles et nécessaires, à condition qu'on n'en prenne pas prétexte pour dominer, comme les Etats-Unis au Mexique, mais qu'on suive l'exemple de la France en Egypte avant 1880.

L'Egypte. — Bien que située en Afrique, l'Egypte, par sa position exceptionnelle, par ses relations continues avec l'Orient, par son université, par sa religion, par toute son histoire, peut être comptée comme pays d'Orient.

« *Maîtres chez nous, hospitaliers à tous* », telle est la fière devise qu'a lancée Mustapha Kâmel et que

reprennent en cœur tous les Egyptiens. Contre ce mouvement les Anglais s'insurgent et, à tout propos, détachent des croiseurs de Malte pour les diriger en toute hâte sur Alexandrie.

Récemment encore, ils ont agi de la sorte, lorsque le gouvernement du Caire a réclamé la suppression du poste, détenu par un Anglais, d'inspecteur général de l'armée égyptienne, une belle et bonne armée, entre parenthèses.

L'Egypte se souvient de l'heureux temps où elle possédait de belles et prospères industries, où ses manufactures fabriquaient depuis l'aiguille jusqu'aux bâtiments de guerre. Elle se rappelle les exploits de Mehemet Ali et ses victoires jusqu'au jour où l'Angleterre arrêta tout, hâta la mort du Khédive Ibrahim et obligea Abbas Ier à fermer toutes les écoles supérieures et toutes les usines sans exception et à réduire l'armée à 18.000 hommes. Manchester et Liverpool purent pavoiser (1842).

On dit que la récente visite de S. M. le roi Fouad à Londres a eu pour but la conclusion d'une alliance anglo-égyptienne. L'Egypte, comme l'a écrit dernièrement un correspondant d'un journal parisien, entrerait dans la Société des Nations de l'Empire Britannique. Il reste à savoir ce que diront les Egyptiens, membres du Wafd, et le successeur du regretté Zaghloul pacha, le grand leader, le patriote éminent dont la mort a attristé tout un peuple.

Londres sait user de tous les moyens de persuasion possibles. La conclusion du traité avec S. M. Ibn Séoud, en laissant les mains libres à l'Angleterre, avait permis au Foreign Office de se montrer intransigeant au Caire à propos de la question de l'inspecteur général de l'armée, tandis qu'il s'inclinait devant

le désir semblable de l'Irak. Aujourd'hui, tout en obtenant la garantie de la liberté du canal de Suez et des eaux du Nil, et le maintien du programme financier du Soudan, grâce aux prochains engagements pris par l'Egypte, il cherchera à s'en faire une alliée dévouée en flattant le désir de son souverain de jouer un plus grand rôle dans l'Islam et en Palestine, peut-être même en Syrie. Il aura ainsi un contre-poids destiné à tenir en échec S. M. Ibn Séoud, si cela est nécessaire. Il obtiendra de même la main-mise de l'Egypte sur les régions du Proche-Orient, soit directement, soit par des princes de la famille royale, interposés momentanément ; puis, par une manœuvre européenne, obligera la France à accepter la solution si bien amenée. La Grande-Bretagne, alliée de l'Egypte qui, espère-t-elle, lui sera reconnaissante de son agrandissement territorial et de l'augmentation de son prestige, dominera de la sorte tout l'Orient.

Ce projet est grandiose et fort habile. Réussira-t-il ? *Chi lo sa ?*

Parmi les prérogatives que veut se réserver l'Angleterre, on doit relever la protection des étrangers. Libre à l'Italie et à la Grèce, alliées ou satellites de la Grande-Bretagne, d'accepter cette clause ; mais la France, qui a été tout pour l'Egypte, où elle est chez elle, par le cœur, par l'esprit, par la langue, par ses savants, par ses travaux, peut-elle souscrire à cet amoindrissement, à cette *diminutio capitis* ? Les Français, protégés de l'Angleterre ! en Egypte ! quelle déchéance en Orient ! Notre diplomatie devrait trouver un moyen d'atténuer la chose et l'effet.

Arabie Centrale et Hedjaz. — S. M. le roi Ibn Séoud, dont, en 1924, dans notre ouvrage *La Révolte*

Arabe (1), nous annoncions les grandes destinées, se révèle de plus en plus comme un souverain avisé. Il gouverne avec une autorité incontestée les vastes territoires qui s'étendent de Mascate à Koweit, de Koweit à Akaba, d'Akaba à la frontière du Yemen, et il a été élu roi du Nedjed et du Hedjaz. Il a su prendre à l'Europe ses perfectionnements scientifiques (ainsi la T. S. F. relie Er-Riad, la capitale, à Médine et La Mecque), tout en maintenant l'intégrité de son pays. Il cherche à tirer parti des richesses immenses contenues dans son sous-sol, tout en multipliant ses efforts pour fixer les tribus nomades et les attacher définitivement à la terre.

Au Hedjaz il n'y a plus de pillages, ni de caravanes molestées. Les tribus, dont le territoire est délimité, cultivent la terre. Partout règne l'ordre.

Une constitution définitive a été donnée au Hedjaz (2) (29 août 1926) « monarchie consultative mu-« sulmane, jouissant de sa pleine souveraineté « intérieure et extérieure », administrée par le roi qui délègue ses pouvoirs à un lieutenant général, avec des directeurs et des chefs de services.

Un grand conseil composé de ces derniers et de six autres personnes nommées par le souverain se réunit chaque semaine. Ses décisions doivent être approuvées par le roi.

A Djeddah et à Médine sont des préfets avec un conseil administratif.

Le plus difficile pour S. M. Ibn Séoud ne fut pas l'organisation intérieure de son empire, ni même de ramener à lui des contradicteurs musulmans. S. M.

(1) *La Révolte Arabe*, de 1906 à 1925 — 2 vol. 15 fr., chez Bohrer, 57, rue Richelieu, Paris.
(2) Annexe n° 8.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000046

Ibn Séoud dut et doit se défendre contre les entreprises occidentales, anglaises et italiennes, et contre les intrigues — même des conspirations — suscitées par certaines puissances.

Il avait été obligé en 1916, lors de l'annexion par lui des provinces du golfe Persique, d'accepter un traité avec la Grande-Bretagne au sujet de ces territoires. La très remarquable revue *Le Phœnix* (publiée au Caire par Mme V. de Saint-Point) a donné, en février dernier, la teneur des principaux articles de ce traité draconien :

1° L'Emir gouverneur doit, de son vivant, désigner son successeur à condition qu'il ne soit en aucun cas adversaire du gouvernement britannique.

2° Le gouvernement britannique aidera Ibn Séoud en cas d'attaque de ses territoires — et ses successeurs — par n'importe quelle puissance étrangère (et stipule pour cette aide des conditions qui lui permettent de se délier si elle le désire).

3° Ibn Séoud s'engage à ne conclure aucun accord ou traité et, à n'entamer aucun pourparler avec n'importe quelle puissance étrangère et il s'engage à mettre la Grande-Bretagne au courant de toute tentative que pourra faire n'importe quelle puissance étrangère pour s'immiscer dans les affaires des territoires susindiqués.

4° Ibn Séoud s'engage à ne se désister, à ne rendre, à n'hypothéquer, à ne louer ou disposer de ces territoires à n'importe quelle puissance étrangère ou aux sujets de n'importe quelle puissance étrangère, sans le consentement du gouvernement britannique et à accepter ses directives, sans condition aucune.

Londres, par intimidation et par ses agents secrets,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000047

eut l'intention d'imposer à S. M. Ibn Séoud un traité semblable sur toutes ses nouvelles possessions (le Shomer, l'Assyr, etc.). Il se heurta à un refus formel. Comme nous le verrons dans la suite, il était indispensable à l'Angleterre de ménager l'opinion arabe et islamique ; elle s'inclina donc devant ce « non possumus » et dépêcha en Arabie sir Gilbert Clayton avec mission de traiter avec le souverain, devenu puissant, « sur le pied de la plus parfaite égalité ». (25 mai 1927.)

Conscient de sa mission, qui est la rénovation du monde arabe d'Orient, S. M. Ibn Séoud a voulu que ses fils se rendissent auprès des grandes puissances afin d'établir des relations suivies et correctes avec elles. L'aîné vint rendre visite au roi Fouad, au Caire ; le cadet, l'émir Fayçal Séoud, alla en Europe. A l'occasion de son voyage en France, l'Emir reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Le Yemen. — Ce pays de cinq millions d'habitants est gouverné, nous l'avons vu, par l'Imam Mahmoud Yahia. Ce dernier est un chef religieux fort considéré, descendant authentique de Ali, et son administration est sage. N'ayant plus rien à redouter de la Turquie qu'il a si bien battue, il entretient avec Angora des relations fort suivies, et de nombreux Turcs résident auprès de lui. Il vient d'envoyer en Turquie son premier représentant diplomatique.

De mœurs patriarcales, accessible à tous, l'Imam dirige tout par lui-même. Tout en adoptant le téléphone, l'électricité, la T. S. F., les machines européennes, il a su empêcher l'infiltration des étrangers. Le traité qu'il a signé avec M. Gasperini, gouverneur de l'Erythrée, agissant au nom du gouvernement

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000048

italien, a eu pour but, dans son esprit, d'assurer des débouchés aux richesses du Yemen, l'Arabie Heureuse, richesses qu'il compte développer. Il a même l'intention de faire procéder à de nombreux sondages dans le sous-sol du pays où, certainement, on découvrira du pétrole, de l'or, des gemmes précieuses. Massaouah a remplacé Aden dans le commerce d'échanges par Hodeidah.

Ce traité a quelque peu indisposé Londres, car l'Imam s'était refusé à en signer un, peu de temps auparavant, avec Sir Clayton. Toutefois, le souverain du Yemen entend entamer des négociations avec toutes les nations européennes.

Quelle que soit son influence religieuse, il ne peut songer à jouer un grand rôle en Arabie, un rôle de premier plan. La majorité des habitants est de la secte musulmane des Yazidiehs, qui se rapproche beaucoup des Sunnites. Enfin, le Yemen est placé au sud de la péninsule arabe et n'est véritablement puissant, même invulnérable, que dans ses hautes montagnes. Il est entouré de voisins redoutables, même à l'Est.

On comprend que l'Italie, tout en ne dédaignant pas cet appoint économique qui permet un grand développement au port de l'Erythrée, ni ces perspectives politiques, cherche à s'approcher du véritable centre de l'Islam, dans le Proche-Orient. Elle a compris la faute commise en 1911, malgré les conseils de S. Exc. le comte Tornielli, en apportant son appui au Seyed Idriss dans l'Assyr, au lieu de provoquer la révolte arabe, ainsi que nous le lui avions proposé à cette époque. Il n'y avait alors au pouvoir que des politiciens et non M. Mussolini. Ce dernier doit regretter de n'avoir pas été le grand chef à cette

époque. Il y a, en effet, des occasions qui ne se renouvellent pas.

L'Assyr. — Le Sayed Idrissi avait cru pouvoir étendre très loin son autorité et, cédant à des suggestions européennes, avait même occupé des villes du Yemen. L'intérêt de certaines puissance était, en effet, de susciter des rivalités entre les divers chefs arabes et d'empêcher la formation d'une confédération générale.

Se rendant compte du danger, après avoir été chassé de ses nouvelles conquêtes par l'Imam Yahia, le Sayed Idrissi se mit sous la protection de son puissant voisin, Ibn Séoud, et signa avec lui, le 21 octobre 1926, le traité dont nous avons parlé, en présence d'Ahmed El Chérif El Senoussi, rédacteur de l'accord.

I. — L'Imam El Sayed El Hassan Ibn Aly El Idrissi reconnaît que les anciennes frontières définies dans l'accord du 10 sofar 1339 conclu entre le sultan du Nedjed et l'Imam El Sayed Mohamed Aly El Idrissi et qui étaient sous la dépendance de celui-ci, relèvent de ce jour de l'autorité du Roi du Hedjaz et Sultan du Nedjed en vertu de cet accord.

II. — L'Imam de l'Assyr ne pourra engager des négociations politiques avec n'importe quel gouvernement ni obtenir aucun privilège commercial, sans l'assentiment préalable de S. M. le Roi du Hedjaz.

III. — L'Imam de l'Assyr ne pourra déclarer la guerre ni conclure la paix qu'après l'approbation du Roi du Hedjaz.

IV. — L'Imam de l'Assyr n'a pas le droit de céder une partie des territoires de cette contrée, indiqués à l'article premier.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000050

V. — Le Roi du Hedjaz reconnaît l'autorité de l'Imam de l'Assyr sur les territoires indiqués à l'article premier.

VI. — Le Roi du Hedjaz reconnaît que l'administration intérieure de l'Assyr appartient à l'Imam, sous condition que l'autorité de celui-ci soit exercée dans les limites de la loi et de l'équité.

VII. — Le Roi du Hedjaz s'engage à repousser toute agression provenant de l'intérieur ou de l'extérieur, contre les territoires de l'Assyr.

VIII. — Les deux parties s'engagent à respecter les termes de ce traité et à en appliquer toutes les clauses.

IX. — Ce traité entrera en vigueur après sa signature par les hautes parties contractantes.

Ces négociations, heureuses pour S. M. Ibn Séoud et pour le Sayed Idrissi, aboutissaient à temps pour ce dernier, surtout. En effet, la découverte du pétrole dans les îles Farsan amenait une rivalité entre l'Italie et la Grande-Bretagne, ce qui aurait pu être fort préjudiciable à l'Assyr. Ce fut l'Anglo-Oil Cy qui, grâce aux manquements des premiers concessionnaires, sut mener à bonne fin ses explorations et assura la richesse, et par conséquent la force, du souverain de l'Assyr.

S. M. Ibn Séoud doit être satisfait de cette heureuse fortune. Il s'est assigné un but économique fort logique : celui de rechercher et de mettre en valeur toutes les richesses cachées de l'Arabie, d'appeler même des Européens pour contribuer à leurs découvertes, tout en maintenant sa souveraineté absolue, afin d'avoir à sa disposition les sommes nécessaires au développement de son empire et de ne dépendre en rien des puissances occidentales. Dans le Hasa,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000051

limitrophe du golfe Persique, des Anglais auraient également trouvé des sources de pétrole.

Transjordanie. — Petit pays instable, situé entre la Syrie, la Palestine et les terres d'Ibn Séoud, il a comme souverain un des fils de l'ex-roi Hussein, Abdullah. Peu solide sur son trône celui-ci ne doit d'y demeurer qu'à l'appui très effectif des troupes anglaises ; mais il peut s'attendre à un revirement de ses protecteurs le jour où ces derniers voudront demander un service au roi d'Arabie.

Les Sionistes ont jeté des regards de convoitise sur cette région peu peuplée. Il ne semble pas, cependant, que le danger soit immédiat depuis la crise qui sévit en Palestine juive.

Tout récemment la Grande-Bretagne, poursuivant la méthode dont nous parlerons plus loin, a cru devoir modifier son attitude vis-à-vis de ce pays où elle avait remplacé tous les ministres, sauf le président du Conseil, par des conseillers anglais (juillet 1926). Elle vient d'accorder, par traité, l'indépendance à la Transjordanie, avec un conseil législatif élu et des ministres choisis parmi ces élus. Tous les conseillers techniques seront fournis par l'Angleterre. Le traité aura une durée de deux années. L'indépendance n'existera que de nom.

Palestine. — Ce malheureux pays ne fait que protester chaque année auprès de la Commission des Mandats à Genève contre le mandat anglais qui s'est, en réalité, transformé en une véritable administration coloniale.

En août 1926, le Comité Exécutif du Congrès arabe-palestinien fit remarquer que l'article 22 du pacte de

la Société des Nations n'était pas appliqué, regrettant de ne pas être mis en mesure de pouvoir répondre aux arguments inexacts du mandataire qui a l'avantage d'avoir ses représentants à la S. D. N.

Puis il demanda l'exécution de l'art. 3 du mandat ainsi conçu : « La Puissance mandataire s'oblige, tant que les circonstances le permettront, à encourager l'autonomie locale », et il réclama avec force l'établissement d'un gouvernement indépendant et national.

En octobre 1926, le gouvernement palestinien, c'est-à-dire l'Angleterre, contracta un emprunt de 4.500.000 livres pour des travaux publics, en particulier le port de Haïffa dont nous aurons l'occasion de parler, pour de nouveaux réseaux de chemins de fer, des routes carrossables, etc.

En avril 1927, un nouveau mémorandum fut adressé à la Société des Nations, réclamant l'installation d'un gouvernement arabe, libre de toute tutelle ou mandat, protestant contre les actes des autorités qui portent atteinte aux droits de l'élément arabe, et entre autres demandant l'annulation de toutes les concessions accordées aux Sionistes.

L'irritation devint plus accentuée lorsque se précisa l'intention anglaise de céder la Palestine à l'Italie. Ainsi un pays mandataire pouvait trafiquer d'un Etat — mandaté A par surcroît — et de ses habitants, sans le consentement de ceux-ci et malgré tous les engagements pris à Genève !

Pour les Arabes, c'était la négation de toutes les idées de droit et de justice, et il n'y avait plus aucune confiance à avoir dans les procédés des grandes puissances.

Pour nous, ce projet de cession n'est qu'une amorce

destinée à entretenir des espérances folles, et ne peut être réalisé. La raison majeure est que le port de Haïffa, qui sera outillé et agrandi pour en faire le grand marché méditerranéen de l'Asie, va être relié directement à Bagdad. Toutes les richesses de l'arrière pays viendront s'y accumuler. Puis, ce sera la grande route stratégique des Indes, la base nécessaire à l'Angleterre.

Céder celle-ci, même à un allié du jour, mais peut-être pas de demain (on ne peut prévoir l'avenir) serait une faute impardonnable. Mieux vaut rendre la liberté à cette province en lui garantissant son indépendance et en s'assurant de ses débouchés.

Examinons maintenant la question sioniste dont nous avons entretenu nos lecteurs dans nos précédents ouvrages. L'exposé que nous avons donné à ce moment a, paraît-il, indisposé les Sionistes et leurs partisans. Ils n'ont pas compris que notre devoir d'historien est de nous placer successivement de chaque côté de la barricade et d'étudier toute affaire sous ses deux faces. Connaissant l'état d'esprit de chacun des partis, nous avons de la sorte plus de chance de trouver une solution équitable et, peut-être, hélas ! de mécontenter tout le monde.

Nous avons vu plus haut que le Comité arabe avait protesté contre le Sionisme ; c'est que les Sionistes étaient peut-être allés un peu trop vite dans leurs revendications. Ils avaient opéré une forte pression pour aboutir à la reconnaissance de la communauté juive comme corps constitué ayant dans une certaine mesure la faculté de se gouverner soi-même pour les questions d'intérêt purement communal.

Le Sionisme, d'ailleurs, subit une crise assez forte. Le nombre des émigrants juifs (13.000) dépasse celui

des immigrants (7.300) en 1925 — ; les plantations agricoles sont en diminution, et les établissements industriels ont vu près d'une centaine des leurs obligés de fermer leurs portes.

Ces moments difficiles, très compréhensibles dans une affaire de cette envergure, avec un personnel appartenant à toutes les classes sociales et à divers pays, peu adapté à ce travail, seront surmontés certainement ; mais ce n'est qu'un détail sur l'ensemble.

Il est bon d'envisager l'œuvre sioniste en elle-même avec ses qualités, ses mauvais aiguillages, ses possibilités et les entraves qu'elle rencontre.

Nous comprenons que le peuple d'Israël, très mal traité dans divers Etats, ait cherché un foyer et ait demandé celui où s'est déroulée son histoire ; mais, cette région étant la propriété du monde arabe, il n'aurait pas fallu, comme le font encore aujourd'hui de nombreux Sionistes, répéter : « Nous sommes chez nous, par droit de notre histoire », ce à quoi les Arabes répondent : « Non, vous y êtes venus en conquérants et nous vous avons chassés. »

Ainsi présentée, la question est insoluble et provoque des conflits, ce qui enchante un certain nombre de gens. La motion Balfour et les baïonnettes anglaises du début n'ont pas été de favorables entrées en matière. Ceci posé, étant donné qu'on ne peut revenir en arrière, quelle solution adopter pour tout concilier, au plus grand profit de tous ?

Les Sionistes ont fait de belles choses en Palestine. Grâce à leurs efforts tenaces, à l'argent répandu à flots, de grandes étendues de territoire ont été mises en valeur, des usines ont été élevées, des hôpitaux, des écoles ont été créés pour tous, musulmans comme juifs. De nombreux propriétaires arabes se sont enri-

chis par la vente de leurs terres, et des milliers d'autres trouvent une existence aisée en travaillant pour les Sionistes. Dans ce pays, volontairement laissé en friche par les Turcs, la civilisation reprend ses droits et fait tache d'huile.

L'entente serait bien près de se faire entre Sionistes et Arabes si, d'une part, les premiers n'affichaient pas des prétentions un peu outrées et si, d'autre part, des agents intéressés n'attisaient pas la rancœur des Arabes qui entendent demeurer les maîtres chez eux et ne veulent pas d'un Etat dans l'Etat.

L'Angleterre abandonne peu à peu les Sionistes parce qu'elle a besoin de flatter les Arabes, et elle exagère dans l'autre sens pour élargir le fossé entre les deux partis. L'union étroite des deux races sémites présente, en effet, pour elle, un grave danger. Elle aurait pour conséquence un essor prodigieux de tout le pays arabe, grâce aux concours pécuniaires des Israélites du monde et à l'appui politique que ceux-ci lui procureraient à cause de leur influence indéniable dans toutes les capitales.

Puis, l'Angleterre, nous le verrons par la suite, veut ménager le Vatican, et celui-ci est foncièrement hostile aux Juifs qui échapperont toujours à son emprise, et c'est une raison majeure de la volte-face anglaise.

Nous croyons sincèrement que si le Comité exécutif sioniste de Londres s'était montré moins « anglais » il y a trois ans, et s'il avait compris les véritables intérêts du Sionisme et de son avenir, il aurait depuis cette date permis à la situation assez délicate actuelle de se modifier du tout au tout. Il n'est pas trop tard pour bien faire, surtout si on n'écoute pas les extré-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000056

mistes. Ceux qui alimentent si généreusement les caisses du Foyer juif ont le droit d'intervenir.

Aujourd'hui, bien que certaines circonstances défavorables se soient fait jour en Orient, nous sommes certains qu'une entente, basée sur les véritables intérêts des Arabes et du Sionisme, peut se conclure. Cela demande beaucoup de doigté et une grande persévérance, le courant étant difficile à remonter ; mais le temps fera son œuvre, à condition que tout soit bien clarifié, nettement exposé et judicieusement démontré.

Signalons, en terminant, comme simple indication qui montre l'ingérence voulue et constante de l'Italie dans toutes les affaires d'Orient, cette information du 8 juin 1927 :

M. Mussolini a reçu en audience le docteur Jacobson, délégué du comité exécutif de l'organisation sioniste dans le monde. Au cours de la conversation, qui a duré plus d'une demi-heure, le délégué sioniste a mis au courant le premier ministre de l'action suivie en Palestine. Le duce a donné son approbation à la constitution d'une Société italo-palestinienne qui sera destinée à resserrer les liens entre les éléments juifs et italiens.

Le docteur Jacobson a eu aussi plusieurs entretiens avec le docteur Kleinlerer, un des chefs du mouvement sioniste en Italie. — C.

Enfin, nous devons mentionner qu'une mesure prise par le Comité central exécutif des Soviets a causé un fort mécontentement dans les milieux dirigeants sionistes qui craignent pour l'émigration en Palestine. Le Comité a décidé de créer une république autonome juive. Un territoire suffisant pour installer 25.000 familles israélites sera alloué à la nouvelle République dans le gouvernement de Kherson.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000057

IRAK. — L'année 1926 débuta mal pour l'Irak. En effet, le 13 janvier fut signé le nouveau traité prorogeant de vingt-cinq années le mandat britannique, conformément aux solutions indiquées par la S. D. N à propos du conflit avec la Turquie.

L'article premier contient heureusement un paragraphe permettant d'annuler cette clause si l'Irak devient membre de la S. D. N.

Il semble que l'Angleterre, afin de se concilier l'esprit du monde arabe, ait tendance à hâter cette solution. En 1926, le rapport du Gouvernement britannique sur l'administration de l'Irak disait :

« *Le gouvernement de l'Irak, constitué sur la base de la loi d'organisation, a, au cours de ses 18 mois d'activité, donné la preuve de sa compétence. Le premier parlement irakien a montré que les sujets qui lui furent soumis ont été réglés au mieux des intérêts du pays et au plus près de sa conscience. Après cette expérience concluante, l'Irak devrait être en situation d'entrer comme membre dans l'organisation de Genève. Le trafic commercial de l'Irak augmente de plus en plus.* »

S. M. le Roi Fayçal, en ce moment à Londres dans ce but, vient, dit-on, d'y renoncer. Pourquoi ?

Actuellement, il ne reste plus en Mésopotamie qu'un bataillon d'infanterie indienne. Les autres troupes anglaises sont parties en mars 1927 et l'armée nationale irakienne achève de s'organiser. A ce propos, un incident caractéristique s'est produit. Le Gouvernement irakien n'a plus voulu qu'un inspecteur général étranger restât à la tête de l'armée. La démission du major général Daly fut acceptée (juillet 1927). La Grande-Bretagne, qui avait imposé à l'Egypte le maintien de l'inspecteur général anglais, n'a au contraire

pas insisté à Bagdad. Mystère des combinaisons politiques !

Une question — qui a son importance — n'a pu être encore élucidée par nous : les Political officers, et leur Assistant, ainsi que le Civil Commissionner demeurent-ils ou non en place ? Nous le saurons par la suite.

En tout cas, l'Irak est en voie de recouvrer une partie de son indépendance. Il est à souhaiter que cet Etat sache prendre les mesures nécessaires pour s'attacher les populations turques et kurdes englobées dans son territoire et pour s'allier avec les autres pays arabes et ses voisins, car seul il ne pourra résister à une invasion.

Turquie. — Le premier gouvernement dictatorial du monde, issu de la guerre, continue inlassablement et avec succès son œuvre de rénovation et de redressement national. Son influence sur la population a été très forte, à ce point que, maintenant, les Turcs ont pris goût à toutes les affaires laissées auparavant aux Rayas et luttent avec avantage contre les maisons étrangères ; nombre de celles-ci ont dû quitter Constantinople. Evidemment, les ports de Constantinople et de Smyrne ont perdu leur ancienne activité ; celle-ci reprendra au fur et à mesure du renouveau commercial.

La Turquie est dans un stade d'attente. Très fermée, elle a toutefois consenti aux Bulgares le droit de s'installer chez elle pour s'y livrer au commerce et s'y occuper d'industrie (juin 1926). Elle n'a rien à craindre de ce voisin, son ancien allié de 1914, et a tout avantage à s'assurer sa neutralité et même son concours.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000059

Le Président de la République turque a, en effet, un sens aigu des réalités. Menacé un peu partout, il a su passer avec ses voisins des pactes de non-agression et même d'alliance, afin de parer aux dangers futurs. En voici un aperçu :

Mai 1926 : Traité de neutralité, d'une durée de cinq années, avec la Perse.

Septembre 1926 : Projet de traité conforme avec la Russie.

Octobre 1926 : Traité d'amitié et de défense mutuelle avec la Chine.

Octobre 1926 : Traité de commerce et de séjour avec l'Allemagne.

Novembre 1926 : Traité d'alliance avec la Russie (Odessa).

Juillet 1927 : Négociations avec la Yougo-Slavie pour la conclusion d'une convention militaire.

Tous ces actes ne dénotent pas, en réalité, des intentions offensives ; ils sont destinés à la défense de l'intégrité du territoire. Comment oserait-on les blâmer ? L'affaire de Mossoul a été une leçon amère pour les Turcs qui n'ont nulle confiance en la Société des Nations (1) et en ses principaux dirigeants. Les inten-

(1) La feuille officieuse *Milliet* publie un article dû à la plume de Mahmoud bey, député de Sera, dans lequel il est dit que la Turquie a décidé de se tenir à l'écart de la Société des nations.

Cette décision, ajoute l'auteur de l'article, est uniquement dictée par un souci d'intérêt national.

« La Turquie est partisan d'une Société générale des nations, dont tous les membres jouiraient de droits absolument égaux, et la Société, telle qu'elle existe actuellement, n'est pas autre chose qu'un instrument aux mains de quelques grandes nations, la Grande-Bretagne en particulier, ainsi que cela ressort nettement d'un certain nombre de décisions prises par l'Assemblée de Genève ; et c'est pour cette raison que les Etats-Unis d'Amérique refusent aussi de faire partie de la Société.

« Sans les Etats-Unis, sans la Russie, et sans la Turquie, la Société des nations est dans l'impossibilité de travailler à la paix du monde,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000060

tions de l'Italie ne lui permettent pas non plus de négliger les plus élémentaires précautions. La distribution d'armes et les excitations à la révolte des tribus kurdes de la frontière turco-persane, par les soins des agents anglais, afin d'amener des froissements entre la Turquie et la Perse, l'incitent à la défiance (septembre 1927).

Mustapha Kémal veut en conséquence s'assurer des concours sérieux en cas d'agression et attirer dans son orbite les divers peuples de l'Orient. C'est ainsi qu'il négocie avec la Perse pour la construction d'un chemin de fer entre Trébizonde et Téhéran, avec prolongement vers l'Afghanistan. Cette ligne militaire sera également commerciale.

A propos de l'Italie il est utile de dire qu'elle cherche activement à entrer en relations fort intimes avec la Turquie. Elle assure qu'aucun péril ne pourra résulter de l'émigration italienne en Asie-Mineure, ainsi qu'en peuvent faire foi le Brésil, l'Argentine, les Etats-Unis, la Tunisie et l'Egypte. Evidemment les Italiens, sobres, travailleurs, apportent dans les pays où ils se rendent un élément fort appréciable de richesse. Malheureusement, si la force de certaines puissances comme les Etats-Unis arrête certaines tendances interventionistes, il n'en est pas de même ailleurs. On l'a vu ces temps derniers en Argentine (1) ; on le voit en Tunisie ; on s'en apercevra

qui est son but essentiel, de même qu'elle s'est montrée incapable d'obtenir un résultat tangible dans la question du désarmement.

« La Société des nations montre aux peuples qu'il ne faut pas compter sur les idées humanitaires ni sur les institutions pacifistes, mais seulement sur la force. »

(1) Buenos-Ayres, 11 septembre 1927. — Le journal la *Prensa* continue sa campagne contre la politique d'émigration italienne.

Au sujet d'un incident survenu à Rio-de-Janeiro dans une conférence où des délégués italiens proposèrent que l'émigration soit sous

bientôt dans le Sud de la France. Aux Etats-Unis même des mesures ont dû être prises au sujet des demandes de naturalisation d'immigrants italiens. Il a été, en effet, reconnu que les Italiens fascistes prêtent un serment qui subordonne leur loyauté aux Etats-Unis à leur allégeance au Gouvernement de Rome. Comme la ligue fasciste des Etats-Unis semble n'avoir comme véritable objet que le service de l'Italie et n'attacher qu'un intérêt secondaire aux affaires américaines, il est fortement question de priver les membres de la ligue de leurs droits de citoyens des Etats-Unis.

Mustapha Kémal est trop averti pour ne pas se souvenir de ce précepte : « Laissez-leur prendre un pied « chez vous, ils en auront bientôt pris quatre. »

Le Ghazi entend aussi mettre en exploitation les ressources du sous-sol de la Turquie, ce qui lui permettra d'échapper à l'emprise de la finance internationale. Nous avons vu que les pays arabes poursuivent la même politique.

Dans la contrée au nord de Mossoul, restée entre les mains des Turcs, se trouvent des champs pétrolifères extrêmement riches. Divers compétiteurs, dont l'Italie, négocient à ce sujet. Il est probable que la Turquie prendra ses précautions pour demeurer l'absolue maîtresse de ces richesses.

Bien que laïque, la République turque continue à

le contrôle d'une commission spéciale et où un délégué argentin s'étant opposé à ce projet, l'ambassadeur italien à Buenos-Aires se plaignit au ministre des affaires étrangères qui réprimanda le délégué argentin pour son attitude ; la publication par la *Prensa* de toute la correspondance échangée à la suite de la plainte de l'ambassadeur d'Italie provoque une grande irritation dans le pays.

Dans une article de fond, la *Prensa* dit notamment :

« L'activité de l'ambassadeur d'Italie devient intolérable ; le président de la République devrait agir. » (*Radio.*)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000062

se préoccuper des affaires musulmanes. On l'a vu à propos du Congrès de La Mecque. On s'en aperçoit en suivant attentivement certains détails de la politique turque dans tous les pays balkaniques où les Mahométans forment d'importants groupements. Ceci ne l'empêche pas d'être en relations suivies avec le Bouddhisme.

En résumé, la Turquie, comme nous l'avons déjà écrit dans nos précédents ouvrages, tout en adoptant certains codes et des usages et méthodes occidentaux, a maintenant ses regards tournés vers l'Asie. Qui l'en pourrait blâmer ?

Citons, en dernier lieu, cet article d'un grand colonial qui se cache sous le pseudonyme de « René d'Abriès », paru le 7 août 1926 dans *Le Journal des Coloniaux et l'Armée Coloniale Réunis*, avec ce titre : L'amitié franco-turque. Il confirme ce que nous avons écrit dans nos précédents ouvrages.

« Ce n'est pas sans émotion, sans être intimement troublés, que ceux qui connaissent le Proche-Orient ont lu, dans les journaux, les déclarations faites à son retour en France par notre ambassadeur à Angora (1).

Certes, il n'y a pas lieu d'être surpris outre mesure de la physionomie spéciale que donne à sa mission notre représentant, homme politique avant tout. Mais, tout de même, attention ! Rappelons-nous le premier accord d'Angora, œuvre d'un homme fatal (2), *issu de choses fatales. Ne nous laissons pas aller aux rêveries, aux rêveries faites tout autant des évocations du passé que des mystiques illusions de l'avenir.*

Notre ambassadeur connaît mal les Turcs. Ceux-ci le trompent par leurs amabilités, comme ils ont trompé son prédécesseur, comme ils tromperont tout le monde.

(1) M. Albert Sarraut.
(2) M. Franklin-Bouillon.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000063

La politique, comme toutes choses, obéit à une logique implacable et, à l'Est de la Méditerranée, il est à craindre que de cette logique surgissent des lendemains trop faciles à prévoir, hélas !... Des lendemains sans gloire et sans profit. L'accord qui vient d'être signé à Angora, l'esprit qui l'a inspiré, l'amitié faite toute de concessions vers laquelle cet esprit voudrait orienter l'opinion, sont factices et ne peuvent être que factices. Derrière eux grondent toutes les duplicités, toutes les colères, tous les espoirs d'une revanche. Ne nous laissons pas bercer par un rêve. Ne poursuivons pas, en Turquie, un idéal que nous n'atteindrons pas, tant qu'existera le point de friction de nos responsabilités syriennes. Ce serait chercher vainement, comme le fait M. de Jouvenel à Beyrouth, les matériaux nécessaires à l'édification d'une œuvre irréalisable en l'état actuel des choses. Ce serait provoquer des larmes et entraîner la France dans les calamités.

Pour ceux qui ont suivi et suivent encore sur place, dans la Syrie du Nord, les soubresauts de la politique turque, notre manière de faire actuelle nous met à la merci de toutes les surprises et de l'imprévu des événements. Nos concessions constantes, le pacifisme à outrance que nous préconisons, ont mis là-bas la France à la remorque des réformateurs d'Angora. Puissent-ils ne pas nous amener à davantage encore.

Mustapha Kémal exploite la situation à merveille. Ils savent mathématiquement ce qu'ils entendent obtenir de l'esprit rêveur, de l'esprit humanitaire qui nous anime et ce qu'ils comptent faire naître d'une politique qu'avec la plus parfaite imprévoyance nous appuyons, sans en prévoir les conséquences.

Comme précédemment après Sèvres, Angora et Lausanne, nous devons nous attendre à voir rectifier, avant qu'il soit longtemps, la frontière Syro-Turque, telle que vient de la déterminer le nouvel accord. La Turquie n'a jamais admis l'emprise européenne des pays sous mandat et la carte actuelle, qui en est la conséquence. Elle n'a pas renoncé à ses anciennes frontières. Pour y revenir elle opère par stades, dont

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000064

le premier, dans l'esprit de ses dirigeants, doit la conduire jusqu'à l'Oronte.

La « Turquie à l'Oronte », tel est, en ce qui concerne le Levant, le programme du Gouvernement d'Angora, qu'il poursuit en grignotant la Syrie sans vergogne. Illusion que de croire, comme nous l'avons fait jusqu'ici, qu'après chacune de nos concessions il se tiendra pour satisfait. Celles-ci pourront momentanément calmer son appétit, elles ne le rassasieront jamais. Hier c'était Aïntab et Killis, aujourd'hui c'est Payas et le bec de canard, demain ce sera Antioche. Après... on verra venir.

Dans notre élan généreux vers la paix, nous confondons désir avec réalité, et, comme l'autruche, nous nous cachons la tête pour éviter les coups du chasseur.

La sympathie turque pour nous... mirage, illusion, rêve. Le nouvel accord d'Angora est la synthèse exacte de la politique qu'il célèbre. Il ne pourra pas effacer de sitôt les tristesses qui l'ont précédé. Les événements qu'il tente de nous faire oublier ont eu lieu, un abîme est entre lui et les faits qu'il essaie de chasser de l'histoire.

Bozanti, Ourfa, Marache, Aïntab, Behendour, Hadjilar et bien d'autres encore, sont des faits réels. Tout lien n'est pas rompu entre eux et les événements actuels de Syrie. Ne faussons pas l'histoire. La toile n'est pas tombée sur le dernier acte de la Turquie de Mustapha Kémal (1).

René d'Abrès.

(1) Dans l'entrevue que j'avais eue le 12 novembre 1925 avec M. de Jouvenel, à Paris, je m'étais permis de mettre en garde notre nouveau Haut Commissaire en Syrie contre de nouvelles cessions aux Turcs de territoires syriens (dont nous étions les séquestres, pour ainsi dire, mais que nous devions conserver intacts, ainsi qu'en avait décidé la Société des Nations dans la formule du Mandat), sinon nous nous exposions par la suite à des réclamations d'une haute gravité. Comment rendre aux propriétaires, c'est-à-dire à la Syrie, ce dont on avait indûment disposé ? M. de Jouvenel ne tint aucun compte de cet avis et, avec M. Albert Sarraut, consentit ces cessions. (Note de l'auteur).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000065

PERSE. — Un des plus anciens royaumes connus, la Perse, a subi des fluctuations diverses ; elle a cru maintes fois perdre son indépendance, entre autres depuis une quarantaine d'années. Un heureux concours de circonstances, joint à un patriotisme ardent, a permis à ce pays d'échapper au danger. Ouvert à toutes les découvertes, il entend être le maître chez lui et, tout récemment, a aboli les Capitulations. Personne n'a pu le contraindre à les maintenir.

Coincé entre les Indes anglaises et Bassorah, il a dû se préoccuper de sa sûreté et a passé des conventions avec la Turquie, l'Afghanistan et la Russie. Ne voulant pas dépendre économiquement des voies ferrées et fluviales anglaises, soit déjà construites, soit en projet, il va accepter le projet de chemin de fer entre Téhéran et Trébizonde, ce qui constitue un échec sérieux aux intentions d'hégémonie commerciale de l'Angleterre. Notons que l'Allemagne a repris une forte position en Perse, entre autres dans l'aviation.

Dépendant encore pendant quelques années de la Anglo-Persian Cy pour une partie de ses pétroles, la Perse a hâté d'exploiter les autres zones et de rechercher les autres minéraux fort riches qui se trouvent dans les montagnes.

La Perse, membre de la S. D. N., n'a pas une sympathie extraordinaire pour la manière dont celle-ci est administrée. En mai 1926, le prince Arfa, premier délégué, a remis au secrétaire général une lettre très juste qui explique les protestations des petits Etats survenues à la session de septembre 1927. Cette lettre est à longuement méditer ; en voici la teneur :

Monsieur le secrétaire général,

Comme le Conseil vient d'instituer une commission chargée d'étudier les questions visant la composition

du Conseil ainsi que le nombre et le mode de l'élection de ses membres, je me permets de vous exposer brièvement le point de vue de la délégation de Perse sur cette question épineuse et de lui transmettre les instructions qu'elle a reçues en cette occurence de son gouvernement.

D'après mon avis, si, dès les premiers jours de sa formation, l'Assemblée avait adopté le système de roulement, la difficulté présente n'aurait pas surgi.

La faute n'est pas aux membres non permanents du Conseil de vouloir y consolider leurs positions et d'y rester éternellement. Quand on garde pendant cinq ou six ans une place convoitée, on s'y habitue et il devient très difficile de la quitter. D'ailleurs il faudrait savoir d'où vient que presque tous les membres de la Société cherchent une place au Conseil ?

Si je ne me trompe pas, la cause en est que le pouvoir n'est pas égal entre l'Assemblée et le Conseil, et quelquefois on a l'impression qu'il cherche à imposer sa volonté à celle-là. En outre, le Conseil néglige aussi l'Assemblée en la tenant souvent à l'écart de ses délibérations. Pendant la dernière assemblée extraordinaire, il se passait des jours où nous ne savions pas ce qu'on discutait aux séances privées du Conseil et nous ne savions que dire à nos gouvernements. Plusieurs collègues m'ont parlé de protester contre un tel procédé. Je crois que dans l'intérêt même de la Société, c'est le devoir de chacun de nous de ne rien cacher à la commission et de ne rien poser de ses points de vue en toute impartialité.

Au cours de la dernière Assemblée, j'entendis souvent dire : « Ne serait-il pas mieux de garder le statu quo en ce qui concerne la composition du Conseil et d'adopter le système de roulement, c'est-à-dire de faire entrer chaque année au Conseil six membres non permanents d'après la situation géographique, ethnique, commerciale et la civilisation des membres de la Société et de les remplacer l'année suivante par d'autres ? Dans ce cas-là, il n'y aurait pas de rivalité, disait-on, et tout le monde serait satisfait.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000067

Si cette année-ci on augmente d'un ou de deux sièges le nombre existant, l'année prochaine il y aura d'autres demandes et il n'y aura jamais de fin aux exigences des solliciteurs.

En terminant mon impartial exposé, j'ai l'honneur de vous faire part des instructions que j'ai reçues de mon gouvernement. La Perse n'est pas du tout opposée à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations avec un siège permanent au Conseil. Mais si l'on institue d'autres sièges permanents que celui de l'Allemagne, la Perse aussi en demandera un, et elle espère que le Conseil et l'Assemblée lui accorderont cette justice. La Perse, foyer de la race arienne, a rendu de grands services à la civilisation. Sa position géographique au centre de l'Asie, avec une superficie de 1.600.000 kilomètres carrés, son antique civilisation, ses arts et sa littérature lui donnent le droit de siéger aussi au Conseil, à côté de tant d'autres honorables pays. La Perse est le seul pays représenté à la Société des Nations qui appartienne au monde islamique qui compte plus de 400 millions d'âmes dans les quatre coins du monde.

Depuis la création de la Société, la Perse remplit loyalement et correctement tous ses engagements vis-à-vis de la Société des Nations. De plus, la Perse, par son seul vote négatif, a sauvé l'article 10 du pacte, la base essentielle de la Société.

Ces derniers temps, la Perse a signé cinq traités et conventions avec l'U. R. S. S. : traité de neutralité en cas de conflit d'un des pays signataires avec un autre pays étranger, et engagement mutuel de ne pas se combattre ; puis convention commerciale.

En dernier lieu, on signale le départ de Téhéran des Américains du Département des Finances et leur remplacement par des Allemands et des Suisses. L'administrateur et l'inspecteur en chef sont Allemands ; le trésorier général est Suisse. Beaucoup d'Américains,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000068

installés dans d'autres ministères persans, seront également remplacés.

L'Afghanistan. — Placé dans une situation analogue à celle de la Perse, cet Etat a senti le besoin de se lier avec ses voisins et de chercher ainsi à sauvegarder son intégrité nationale. Aucune mégalomanie ne l'anime et il accueille avec joie toutes découvertes ; mais, instruit par l'expérience, il se défie des trop puissantes amitiés et protections. Pays musulman, il fait corps avec les pays arabes et c'est ainsi qu'il s'est empressé d'envoyer une imposante délégation au Congrès de La Mecque.

Les Indes. — Pays du mystère, cette immense presqu'île, notre ancien domaine, est agitée de soubresauts qui nous échappent. Les informations que relate notre presse se rapportent toutes à des conflits entre musulmans et hindous, conflits suscités la plupart du temps par des gouvernants intéressés à semer la discorde. Ce ne sont, à vrai dire, que des incidents localisés. La masse du peuple est travaillée activement par des nationalistes qui voudraient voir la Grande-Bretagne agir d'une autre manière vis-à-vis de ses sujets et qui n'hésiteront pas, à un moment critique, à se révolter ouvertement. L'œuvre de Gandhi se poursuit ; la non-coopération s'accentue. Les cent millions de musulmans forment une phalange à laquelle rien ne résistera. L'Inde est presque mûre pour la libération finale. Plus de générosité, moins d'orgueil de race, une plus grande souplesse permettraient peut-être encore aux Anglais d'éviter la catastrophe. Le comprendront-ils ? On y travaille, paraît-il.

Les Indes néerlandaises. — Cette possession hol-

landaise a été violemment agitée cet été. La révolte a été maîtrisée ; elle était due, dit-on, aux Soviets dont les agents auraient travaillé la population.

Disons tout de suite ce que nous pensons à ce sujet pour ces colonies et pour tout autre pays. L'U. R. S. S. a des buts de désagrégation mondiale qu'elle poursuit sans arrêt ; cela tient à son programme ; mais les populations asiatiques ou africaines, si elles accueillent favorablement ses suggestions, n'épousent nullement la doctrine bolcheviste pour laquelle ils n'ont aucune sympathie. Ce qui les rapproche, c'est la lutte contre l'impérialisme, l'instinct de la liberté. C'est donc aux nations occidentales à apporter dans leurs méthodes les réformes, les améliorations qui arrêteront net les excitations intéressées. Ces nations colonisatrices doivent faire un retour sur elles-mêmes, envisager la situation présente, l'état actuel des esprits, et agir en conséquence. Rien ne sert d'incriminer le voisin. L'examen de ses fautes personnelles est le grand remède.

Le Siam. — On a vu le Siam envoyer un délégué au Congrès de Nagasaki. Que peut donc espérer ce pays si intelligemment gouverné, possédant une armée superbe, accueillant à tous ?

Pour le comprendre il faut regarder le passé. Avec la France, sa voisine en Indo-Chine, il n'y a eu qu'un conflit passager, assez violent il est vrai. Le Siam avait envahi le Cambodge, le Laos, franchi le Mékong et occupé certaines parties de l'Annam. Il dut tout évacuer et, depuis, nos relations avec lui sont cordiales. Le Siam a été avec nous en 1914, preuve de bonne amitié et de confiant voisinage.

L'Angleterre n'a pas été aussi correcte. Elle a occu-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000070

pé des provinces entières de la péninsule malaise, parce que c'était son bon plaisir. Cela ne s'oublie pas.

Le Siam peut donc tout craindre de son puissant voisin qui a montré son appétit féroce en cette circonstance et, plusieurs années auparavant, en Birmanie. Il a senti la nécessité de se prémunir contre des empiétements futurs toujours possibles. Une Société des Nations Asiatiques pourra servir de frein à ces ambitions démesurées et aider à recouvrer ce qui a été indûment pris.

L'instinct de la conservation est le seul mobile qui a animé le Siam.

La Chine. — Nous n'avons pas à répéter ici ce que nous avons exposé dans le premier chapitre de ce livre.

La Chine, quelles que soient ses convulsions intérieures, évolue rapidement et elle reviendra vite à ses conceptions ancestrales, seules capables de ramener le calme et l'unité, c'est-à-dire à un empereur. Ni le maître de Moukden, ni aucun des généraux cités à tout instant dans les journaux n'ont l'envergure et l'autorité nécessaires pour remplir ce rôle. Ils sont d'ailleurs trop compromis par leurs tractations avec les puissances étrangères. Seul, un descendant d'une vieille famille nationale et impériale chinoise sera capable de monter sur le trône.

En attendant, la Chine continue ses armements et reprend peu à peu sa liberté de mouvement, tout en s'alliant avec ses voisins.

Un des faits les plus caractéristiques a été le coup d'Etat du Yunnan, en juin, réussi par le général Houjouyu, un nationaliste affilié à Canton. La France, voisine immédiate de cette grande province où elle

accède par Laokay et le chemin de fer, n'a momentanément rien à craindre. Le plan chinois vise plutôt l'Angleterre par la Birmanie où l'occupation britannique n'a jamais été admise. La partie devait se jouer cet été avec le concours du Thibet et des troupes mogoles ; elle a été remise, tout n'étant pas prêt.

Au Yunnan et dans d'autres provinces de l'Ouest de la Chine se trouvent de très nombreux Musulmans qui suivent avec attention les directives de La Mecque et du monde arabe.

Le Japon. — Cette nation, d'une activité dévorante, a voulu dominer toute l'Asie, grâce à son alliance avec la Grande-Bretagne. Déçue dans ses espérances par les intrigues des grandes puissances, rejetée au rang des races de couleur, humiliée, elle attend son heure pour prendre, s'il le faut, la tête du mouvement asiatique.

Il faut bien connaître l'Extrême-Orient, la mentalité de ses diverses populations, la finesse de ses diplomates et de ses mandarins, pour découvrir, deviner presque, la véritable pensée de ses dirigeants. Le Japonais, plus évolué, est chevaleresque et courageux ; il ne pardonne pas une offense. Son juste orgueil ne lui permet pas d'accepter un dédain qui, quoique caché, n'en est pas moins réel.

Commerçant avisé, ayant su développer ses industries, il devient un des grands maîtres du marché du Pacifique.

S'il sait faire comprendre aux Chinois la difficulté de sa position internationale actuelle et s'il leur laisse entendre qu'un jour prochain ils pourront compter sur lui, ce jour-là les grandes puissances n'auront plus qu'à quitter la place.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000072

La Russie. — L'U. R. S. S. est devenue une grande puissance asiatique et elle exerce dans cette partie du monde une action continue et énergique.

Nous n'avons pas à discuter ici la doctrine bolcheviste qui n'a aucune chance de s'implanter dans les pays forts où, comme en France, la propriété est morcelée à l'infini, ni en Asie où elle est contraire à toutes les conceptions familiales, administratives, politiques et religieuses chez les Musulmans, chez les Bouddhistes, chez les Brahmanistes.

Ce qui fait la puissance de la Russie, c'est le principe d'appuyer les peuples faibles contre l'impérialisme occidental. Il est possible que ses dirigeants n'envisagent en ce faisant qu'un moyen de saper les fondements des sociétés actuelles dont ils se sont déclarés les ennemis implacables. Il n'en est pas moins vrai que la méthode employée vis-à-vis des pays d'Asie répondait à une sérieuse préoccupation de ceux-ci, puisque tous se sont groupés autour de la Russie par des traités multipliés.

En s'alliant avec l'Allemagne, l'U. R. S. S. a poursuivi un but de désagrégation mondiale. Elle a flatté le désir de plus en plus visible du Reich, qui est de prendre une revanche éclatante, et lui en facilite les moyens. En retour, elle se fournit d'armes dont elle pourvoit toute l'Asie, et elle est assurée d'une neutralité nécessaire sur son flanc. La Grande-Bretagne peut la menacer ; mais par où et comment ?

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000073

CHAPITRE IV

SYRIE ET LIBAN

(Mai à Décembre 1926)

Malgré le silence presque absolu qui a succédé aux reportages sensationnels de M. de Jouvenel pendant son séjour en Orient, de novembre 1925 à juin 1926, il serait faux de croire que tout le monde ait pris son parti au Liban et en Syrie de la domination française.

Avant d'exposer les nombreux incidents qui se sont produits depuis juin 1926 jusqu'à nos jours, il nous a paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs certaines déclarations de hautes personnalités ; elles leur permettront de comprendre l'état d'esprit général qui règne là-bas.

Le 25 juin 1926, au déjeuner mensuel de la Presse Latine, M. de Jouvenel a convié ses confrères à tenir *un de leurs futurs congrès à Damas, cette marche extrême de la civilisation latine vers l'Orient, dans cette terre de Syrie qui, produisant les textiles qui manquent à la France, semble avoir été créée pour compléter harmonieusement celle-ci.* Il a annoncé la pacification du pays appelé à se développer désormais dans l'ordre et l'abondance.

Au sujet de l'aviation, à la même époque, le Haut

Commissaire insistait sur l'importance capitale de la Syrie qui est la *base essentielle* des grandes lignes internationales de pénétration aérienne en Asie. (Lignes : Beyrouth-Saïgon, Beyrouth-Dakar.)

Le 22 août 1926, au banquet de clôture du concours régional agricole de Meymac (Corrèze), M. de Jouvenel, toujours Haut Commissaire en Orient, déclara :

« *Quand on aura compris que la Syrie et le Liban sont des* pays complémentaires *de la France, que si notre richesse demeure mal assise c'est que nous manquons de matières premières pour les industries textiles, que, le jour où ces industries auront trouvé en Syrie, non seulement la laine et la soie qu'on y recueille déjà, mais des étendues appelées à devenir la terre à coton de la France, la fortune de notre nation et celle des nations libanaises et syriennes se trouveront associées et le* mandat *consacré « par une force « plus forte que la force : celle de l'intérêt commun. »*

Le 28 août 1926, le *Matin* publiait une lettre du directeur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, dont nous extrayons ce passage :

«*... Nous pourrions tirer de nos possessions d'outre-mer toutes les quantités de tabac nécessaires à l'alimentation de tous les bureaux de tabac de France en cigarettes orientales.*

«*.... Le tabac est une des principales richesses de l'Algérie. La Syrie, et plus particulièrement le Liban, produit des qualités infiniment supérieures à toutes celles connues. Qu'attend donc la régie pour encourager dans* l'une ou l'autre de ces colonies *la fabrication de cigarettes blondes....* »

Le 18 novembre 1926, M. Pierre Lenail, ancien député, président du Comité France-Orient, disait dans les *Paroles Françaises :*

« *Nous sommes en Syrie. Et depuis longtemps...*

Nous y resterons, c'est entendu, malgré M. Homais qui n'aime pas les Congrégations et malgré M. Mussolini qui volontiers nous prendrait quelque littoral sur la Méditerranée « mare suo ». Mais il convient de dire très net, même à Genève, même à Paris, hélas ! que nous n'avons pas la moindre envie de nous laisser remplacer

« Puis ayant mis les points sur les i, nous aurons à faire en Syrie une politique de fermeté, de continuité et, n'en déplaise aux agitateurs, une politique française surtout.

« L'ancienneté de nos relations, le prix de nos services, *la prééminence de notre langue et de nos institutions devaient, au jour de la Victoire, nous épargner de recevoir humblement mandat d'appliquer sur cette terre de traditionnelle influence française les formules de M. Wilson. Ce n'est pas un des aspects les moins décevants de la charte de Versailles, éclose au souffle de Calvin, que l'organisation par les Anglo-Saxons de la déchéance de la France en Orient !*

.....

« L'heure n'est pas venue — non vraiment ! — de dépouiller le Liban des frontières que lui reconnaissait la tradition française et qu'il obtint de nous en 1920. Ses défenseurs au Parlement — il en reste ! — tiendront à honneur, je n'en doute pas, de parer le mauvais coup projeté par les adversaires déclarés ou hypocrites de la politique française au Levant. »

Le 24 *novembre* 1926, dans une des réunions organisées par l'Académie des Sciences Coloniales, au Comité France-Amérique, le général Weygand envisageait le maintien du pays dans son morcellement actuel créé par nous, l'attribution au Haut Commissaire de pouvoirs presque dictatoriaux avec droit de veto, l'élaboration des statuts organiques par la puissance mandataire, et ajoutait que « *si ces pays avaient* « *été jugés capables de régler eux-mêmes les étapes*

« *de la longue route qu'ils ont à parcourir, on ne les* « *eût pas placés sous la tutelle qu'est le mandat* (1). »

Le *Temps* a publié le résumé de cette conférence à laquelle on n'a pas voulu nous laisser assister en compagnie des présidents de l'Association syrienne arabe de Paris et du Comité libanais de Paris.

Le 30 *novembre* 1926, M. Briand, du haut de la tribune de la Chambre des députés, proclamait :

« *La France est demeurée en Syrie, comme elle est demeurée au Maroc.*

« *Certains auraient voulu qu'elle quittât ces deux pays et peut-être aussi la Tunisie. Au cours d'événements graves, elle a suffisamment montré qu'elle savait remplir son destin avec énergie, qu'elle demeurait la France, et qu'elle n'acceptait pas qu'on tentât de diminuer sa force et son prestige.* (Vifs applaudissements.)

« *Le représentant de la France a fait beaucoup pour l'émancipation de la Syrie. Mais si notre patrie quittait ces pays où elle est l'arbitre désiré, si elle ne remplissait pas son mandat à l'égard des* peuples bigarrés *qui habitent la Syrie, qu'adviendrait-il ?*

6 *décembre* 1926. — A cette date, on a pu lire dans les journaux le communiqué ci-contre :

A la dernière séance de la Chambre de commerce de Lyon et en présence de M. le préfet du Rhône, un projet de lettre au ministre des Affaires étrangères a été lu et approuvé à l'unanimité, *puis, aussitôt, transformé en délibération. Cette lettre très énergique proteste contre l'abandon éventuel du mandat de la France en Syrie et* rappelle les droits imprescriptibles de la France. *Se plaçant au point de vue de la soierie lyonnaise, ce document développe les meilleurs arguments tirés de ce fait essentiel que la Syrie produit 3 millions de kilogrammes de cocons, ce qui représente plus de* 250.000 *kilogrammes de soie dont le*

(1) Annexe n° 9.

marché lyonnais utilise les meilleures qualités. Il rappelle aussi notre influence morale et intellectuelle en Syrie et conclut ainsi :

« *Il serait injuste, Monsieur le ministre, qu'une puissance mandataire autre que la France profitât de ce concours et de ces efforts. Nous voulons espérer que seront démentis, une fois de plus, ces bruits d'un abandon de notre mandat, que ne justifie aucune raison valable.*

« *Nous croyons que parler aujourd'hui de cet abandon constitue, comme en* 1915, *un non-sens. Nous ne comprendrions pas que l'œuvre difficile de pacification, si laborieusement réalisée depuis* 1919, *passât en d'autres mains, maintenant qu'elle s'achève.* Nous sommes en Syrie depuis des siècles ; *la quitter ainsi serait renier une cause traditionnelle qui nous est chère et compromettre des intérêts importants de toutes sortes. Nos compatriotes installés en Orient condamneraient sévèrement un tel abandon.* »

Le 8 *septembre* 1926, M. Henri Lucas, dans un article paru dans le *Journal*, à propos des cotons et de la laine, mettait à tout instant la Syrie dans le rang de nos colonies.

Ainsi qu'on le voit, tous les arguments sont sortis en faveur de la thèse coloniale : droits imprescriptibles, pays complémentaire, colonisation, peuples bigarrés, prix de nos services, incapacité des deux pays, etc. Nous ne pensons qu'à nous, sans songer que nos intérêts — puisque il faut parler d'intérêts à notre époque — bien compris auraient dû nous inciter à modifier notre politique pour les rendre vraiment stables. Il convient de répondre tout de suite à ces prémices erronées, bases de notre action et de faire table rase, une fois pour toutes, de ces prétentions injustifiées.

La France est une grande puissance méditerranéenne et islamique. Ses intérêts politique et économi-

ques lui commandent d'avoir de très fortes attaches dans le Levant ; c'est pourquoi, dans tous les pourparlers qui ont eu lieu avant, pendant et après la guerre, elle a maintenu ses prétentions sur la Syrie et le Liban. D'aucuns ont parlé de droits séculaires, sans penser un seul instant que le royaume de Jérusalem a été le résultat d'une conquête que les Arabes nous ont reprise cent cinquante ans après. Cela ne constitue pas un droit. A ce compte, l'Angleterre aurait des droits sur la France dont elle a occupé pendant des siècles une partie du territoire ; l'Italie serait autorisée à réclamer la Gaule, l'Espagne la Franche-Comté, et les Arabes le Midi de la France où ils ont fait souche.

La protection des chrétiens n'est pas non plus une raison de s'installer dans le pays. La France était la protectrice des chrétiens, le mot « protectrice » étant pris dans le sens de « égide ». Si on admettait la thèse mise en avant, nous aurions, pour le même motif, des droits territoriaux sur toute la Chine.

En réalité, nous avions en ces pays une influence morale considérable que nous perdons aujourd'hui et qui s'étendait dans les milieux chrétiens aussi bien qu'islamiques.

Ce pays n'est pas habité par des peuples bigarrés, ainsi que le prétend M. Briand. Il n'est pas composé de vingt races et je ne sais combien de religions, comme on se plaît à le répéter (1). Il n'y a qu'une

(1) Dans le mémoire adressé à la 7e assemblée de la Société des Nations le Comité Syro-Palestinien écrit :

1° La Syrie a été mutilée géographiquement. Les Français et les Anglais se sont partagé le pays. Les Français en ont de nouveau détaché une partie au Nord, pour la céder à la Turquie et, au début de cette année, ils en ont encore cédé une autre parcelle.

2° La Syrie a été morcelée en 5 Etats, créés sur la base et en considération des confessions religieuses. Les autorités françaises firent de chaque communauté religieuse une peuple distinct pour prétendre que la Syrie n'est qu'une « mosaïque de nations ».

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000080

race, la race arabe, formée évidemment à travers les siècles de divers éléments, comme il en est advenu en France et dans les autres Etats modernes avant leur composition définitive. Par contre, il existe de nombreux rites parmi la population chrétienne. Leurs patriarches, leurs archevêques, leurs évêques sont fort attachés aux privilèges accordés par les anciennes Capitulations et par les firmans successifs arrachés par les grandes puissances à la faiblesse de la Porte. Enlevez ces privilèges — nous verrons plus loin de quelle manière — et aussitôt certaines influences néfastes n'existeront plus. On verra même fuir une clientèle très réaliste, et des oppositions constantes n'existeront plus pour parfaire l'Unité syrienne. J'ai assisté au même phénomène dans la province de Phu-Ly, au Tonkin, où mon prédécesseur, sans aucune prudence, avait laissé agir les missionnaires, au lieu de demeurer dans la plus stricte neutralité.

L'incapacité du Liban et de la Syrie à se gouverner est une affirmation aussi erronée que le reste. Depuis 1860, le Liban, doté d'un statut spécial international, avait un personnel très apte à administrer le pays. La Syrie faisait partie du gouvernement ottoman et fournissait à celui-ci des ministres, des sénateurs, des députés, des vali et d'autres fonctionnaires de tous ordres, des magistrats, des généraux, des officiers. Dès 1919, elle avait commencé à s'organiser. Qu'il se produisît quelques à-coups, au début, c'était naturel dans un pays nouvellement libre. Il y en a bien en Pologne, en Tchéco-Slovaquie. Quant à la capacité des dirigeants, beaucoup de nations d'Europe pourraient envier celle des Syriens.

Enfin le prix de nos soi-disant services ne saurait entrer en ligne de compte. La Syrie, la Cilicie, les

guerres de la frontière Nord (Marach, Aïntab, etc.) nous ont coûté près de dix milliards, dépensés en pure perte, grâce à notre fausse orientation politique. Avec cette somme, en collaboration avec des amis et alliés que nous aurions eus, nous aurions fait des merveilles et tout l'Orient arabe et toute l'Arabie auraient été virtuellement à nous.

Répétons-le, nous avions là-bas une clientèle, grâce à notre grand renom de défenseurs des faibles et nous aurions pu et dû en profiter. L'avons-nous fait ? C'est une autre question.

Depuis vingt-trois ans je suis en relations étroites avec le monde arabe d'Orient. Je connais son histoire. Il voulait être libre. Il n'a tenu qu'à nos gouvernants, à notre actuel Président du Conseil, spécialement en 1912, qu'il fût libre avant la grande guerre, ce qui aurait empêché cette dernière ou en eût diminué l'importance. Tout se tient.

Pendant la guerre, tant dans nos rangs où ils s'engagèrent par milliers, tant dans les troupes du roi Hussein après le soulèvement de 1916, en Mésopotamie également, les Arabes d'Orient nous donnèrent leur concours efficace et furent reconnus comme cobelligérants à nos côtés. Ils agissaient ainsi par haine des dirigeants du Bosphore, et pour être indépendants ; ils avaient foi dans les promesses des alliés et dans le traité Hussein-Mac-Mahon qui donnait à l'Arabie les frontières arabes de l'empire turc. Sans eux et sans les Egyptiens le canal de Suez eût été pris et, à l'Est, les Indes eussent connu les envahisseurs venus par la Perse.

Après la victoire, ce furent le partage du pays entre deux nations alliées, l'occupation militaire, les conflits

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000082

continuels, la guerre sauvage. Les oppresseurs avaient simplement changé de nom.

Il est donc faux, comme l'a publié, du 1er au 5 février 1927, la *Dépêche Coloniale* dans des articles, d'ailleurs remarquables à beaucoup d'égards, d'écrire :

« *Le mouvement de rebellion qui a secoué la Syrie* « *n'est pas un mouvement uniquement local. Il l'était* « *à l'origine, mais il a été capté à partir du 15 août* « *1925 par les éléments nationalistes avancés de Syrie,* « *qui en ont pris la direction politique et qui ont été* « *eux-mêmes renforcés par les éléments révolution-* « *naires de l'extérieur avec qui ils sont entrés en liai-* « *son.*

« *La rébellion syrienne n'est qu'un épisode du* « *mouvement général anti-européen qui s'étend de la* « *Chine au Maroc. Ce mouvement anti-européen a* « *renoncé à s'appuyer sur les sentiments religieux,* « *tels que le panislamisme. Il exploite et conjuge les* « *nationalismes locaux issus d'une xénophobie géné-* « *rale indéniable et alimentée par les idées wil-* « *soniennes imprudemment répandues en Orient, au* « *moment où les grandes puissances ne pouvaient* « *plus y montrer la force et y perdaient, par-dessus* « *le marché, la face en capitulant devant la Turquie* « *Kémaliste.*

« *Le centre intellectuel de ce mouvement dans le* « *Proche-Orient est en Egypte. Nous avons applaudi* « *inconsidérément l'agitation antibritannique dans* « *ce pays. Il n'est pas d'un sens politique très averti* « *de se moquer du malheur du voisin en Orient, et il* « *est dangereux de soutenir sans réflexion les mouve-* « *ments nationalistes, dont notre opinion publique,* « *vivant sur des réminiscences historiques ou littè-* « *raires, périmées maintenant, ne saisit pas le carac-* « *tère nettement anti-européen.*

« *En face de ce mouvement général, la nécessité* « *s'impose pour les deux puissances le plus directe-*

« *ment menacées, France et Angleterre, de s'unir* « *étroitement pour faire front.* »

L'auteur, qui ne signe pas, est un furieux impérialiste, et si on suivait ses idées on aboutirait à une catastrophe.

Le mouvement d'indépendance arabe a pris corps en 1904. Wilson n'avait pas encore énoncé ses principes, mais les Arabes étaient opprimés depuis des siècles. Le commencement de leur renaissance datait d'abord de la fin du XVIIIe siècle avec Abdel Wahab, le wahabisme et la famille Ibn Séoud au Nedjed ; la renaissance littéraire et politique commença vers 1860.

C'est au Caire que se formèrent les groupements, puisqu'en Turquie c'eût été la pendaison, comme aujourd'hui dans les pays sous mandat. Il y eut le Parti National arabe, le Cercle syrien, l'Union syrienne et enfin, dernière transformation en 1918, le Comité syro-palestinien. Aucun élément extérieur n'est venu renforcer ces patriotes, aucune idée xénophobe ne les pousse. Seulement, il faut bien que l'on essaye, en portant ces accusations, de justifier l'occupation du pays, et tous les arguments sont bons pour arriver à ce but.

En réalité, et je l'ai écrit dans mes précédents ouvrages, avec preuves à l'appui, et on n'a jamais essayé de me démentir — on s'est contenté d'organiser la conspiration du silence autour de ces livres — les partages, entre les puissances occidentales, y compris l'Allemagne jusqu'en 1914, étaient entendus en cas de disparition de l'empire ottoman. L'Angleterre voulait le pétrole de Mésopotamie et les céréales des vallées du Tigre et de l'Euphrate accaparées à bon compte comme aujourd'hui, et elle entendait s'assu-

rer la seconde ligne des Indes, ligne terrestre, de la Palestine au golfe Persique ; la France proclamait qu'elle trouverait son indépendance économique grâce aux cotons de Cilicie et d'Alep, aux soies du Liban, aux blés et aux laines de la Syrie, l'Italie se contentait de la partie occidentale de l'Anatolie et la Russie se satisfaisait avec une partie de la Thrace, Constantinople, puis Trébizonde, l'Arménie et le Kurdistan.

On connaît la suite, en ce qui nous concerne. Ce furent la guerre, les pertes douloureuses, l'argent gâché, et surtout un retournement complet dans les sentiments du monde arabe et islamique.

« Allons à Damas », clamaient les journaux ; « Nous serons les maîtres de l'Islam », ajoutaient d'autres. Les incidents militaires se multiplièrent. Je sais, comme vieux colonial, comment on les fait naître. Dirai-je qu'en 1886, étant secrétaire de Paul Bert, notre premier Résident Général en Annam et au Tonkin, je fis, sur le conseil de ce dernier, parvenir à mon père, alors chef du cabinet du ministre de la Guerre, des données précises sur certains agissements. Nous attaquions, par exemple, sur la frontière du Kouang Si, les Thos, nos fidèles alliés et les ennemis jurés des Pavillons Noirs ; d'où, rapports élogieux, ordres du jour, etc. Le résultat fut le rappel par dépêche du général en chef avec tout son état-major et son remplacement par un général commandant des troupes, ne pouvant entreprendre aucune opération sans autorisation du Résident général. Il est vrai qu'à l'époque il y avait deux hommes, le ministre de la Guerre, le général Boulanger, et le Résident général Paul Bert, tandis que....

Du jour où nous occupâmes Damas et détruisîmes

le royaume de Syrie la coupure était faite entre nous et le monde arabe ; elle s'aggrava par la cession à la Turquie des territoires syriens dont nous ne sommes que les « trustees », et ce, à deux reprises différentes. Les massacres, depuis deux ans, ont accentué l'animosité à notre égard.

Pour les pertes, elles ne furent pas égales pour tout le monde. Violant le statut du Pacte des Nations nous avons, en effet, institué une banque d'émission, imposé une monnaie semblable à la nôtre, drainé l'or et ruiné le pays. On cherche à remédier à cette faute, mais il faudrait rendre l'or accaparé, ce qui permettrait de créer un fonds de garantie pour les nouveaux billets.

Je passe, sans insister, sur les pillages éhontés, suites affligeantes de nos campagnes.

Les centaines de fonctionnaires envoyés là-bas ont trouvé naturellement que tout était bien ainsi. Ils ne demandent que la continuation de cet état de choses.

Cependant, le mandat, tel qu'il était conçu à l'origine, donnait au mandataire la mission d'éclairer les pays nouvellement libérés « *par des conseils adminis-* « *tratifs et seulement par des conseils.* »

Ces principes, non appliqués, furent modifiés par les mandataires eux-mêmes, et ces modifications reçurent l'approbation de la Société des Nations, en juillet 1922, sans que les intéressés eussent été consultés. De là vient le mal.

***

Ce retour en arrière et cet exposé succinct des faits principaux étaient nécessaires pour bien saisir l'importance de ce que nous allons exposer.

Avant son départ, en juin 1926, M. de Jouvenel,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000086

désireux de se présenter à la S. D. N. avec une certaine quantité de réformes, édicta un certain nombre de mesures qui, prises trop rapidement, sans avoir consulté les intéressés, durent être annulées ou eurent dans la suite des contre-coups fâcheux.

L'arrêté concernant la compétence des tribunaux ordinaires pour les questions du statut personnel en est une preuve. En principe une réorganisation était nécessaire et l'unité devait se faire. Il est de toute évidence que les juridictions diverses instaurées par l'empire ottoman sur la demande des puissances en faveur de leurs compatriotes et de leurs coréligionnaires, ne pouvaient continuer à exister dans les Etats nouveaux. Seulement, il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs, chose que de véritables administrateurs auraient comprise, mais qu'ignorent les politiciens. On aurait dû commencer par demander à la Syrie et au Liban de préparer, puis de voter un *Code civil*, absolument nécessaire. Les Musulmans que j'ai consultés depuis de longs mois à ce sujet l'admettaient parfaitement. La réforme permettrait aux Chrétiens de ne plus avoir peur de se voir appliquer le Coran et de se rapprocher civilement de leurs compatriotes pratiquant une autre religion. C'était le progrès ; c'était aussi la pacification des esprits, donc le rapprochement si peu désiré par les intéressés qui appliquent le *Divide ut regnes*.

L'arrêté de M. de Jouvenel mécontenta donc tout le monde puisque le Code civil ne l'avait pas précédé. Les Ulémas et les notables musulmans réclamèrent contre l'immixtion d'étrangers dans leurs affaires, voulant être seuls à décider des modifications à apporter.

De son côté le Patriarcat Maronite s'éleva contre

cet arrêté qui, après avoir été différé en ce qui concerne les Musulmans, fut définitivement rapporté (1).

La constitution libanaise ne fut pas mieux étudiée, ou plutôt elle fut créée pour pouvoir démontrer plus tard que les Libanais étaient incapables de se gouverner eux-mêmes, malgré le long antécédent de 1860 à 1914. De nombreux ministres, une représentation (députés élus et sénateurs choisis) trop importante, des fonctionnaires en nombre imposant, un budget trop lourd, furent les caractéristiques de cette innovation du mandataire. Ajoutons que le délégué du Haut Commissariat assiste à toutes les séances du Parlement et que le droit de veto est appliqué. Enfin, tous les fonctionnaires, employés et agents français, ne dépendent nullement du gouvernement local ; ils ne peuvent être ni licenciés, ni déplacés. Leur imposition est loin d'être gratuite. Le Liban était indépendant du temps des Turcs. Et maintenant ?

En Syrie, la nomination — par nous — de S. Exc. Ahmed Nami, un Circassien, a mis le pays sous la coupe d'une coterie fort bien en cours auprès de nous. Le 7 juin 1926, l'Emir Chekib Arslan et Ihsan El Djabri, délégués à Genève du Congrès syro-palestinien et des partis de l'indépendance de la Syrie, réclamèrent auprès des membres de la Commission permanente des mandats. Leur mémoire est remarquable :

« *... Conformément à vos conseils, les patriotes*
« *syriens ont reconnu les avantages d'une entente*
« *avec la France et ont entrepris à l'intérieur et à l'ex-*
« *térieur des démarches auprès des autorités fran-*
« *çaises pour les amener à admettre la légitimité de*
« *nos aspirations qui sont, du reste, conformes à*
« *l'esprit du Pacte de la Société des Nations.*

(1) Annexe n° 10.

« *Toutes les démarches entreprises à cet effet ont* « *été vaines. M. le Haut Commissaire persistait à in-* « *terpréter l'esprit du Pacte selon sa conception* « *coloniale. Il considérait l'acceptation des réclama-* « *tions syriennes comme une humiliation et une* « *atteinte au prestige de la France. Il a donc répondu* « *par une fin de non-recevoir.*

« *... Pour se rendre compte de l'éloignement des* « *principes du Pacte dont M. de Jouvenel a fait* « *preuve, nous soumettons à votre attention les points* « *suivants :*

« 1° *Détachement des districts d'Alexandrette et* « *d'Antioche du corps de la Syrie et leur rattachement* « *au Haut Commissariat en nommant à leur tête un* « *Français ;*

« 2° *Abandon (aux Turcs) des plus riches et des* « *plus fertiles territoires près de Killis sous le prétexte* « *de revision du traité d'Angora ;*

« 3° *Violation de toutes les libertés, même dans les* « *endroits où l'état de siège n'est pas déclaré ;*

« 4° *Régime de terreur. Exécutions capitales sans* « *aucun jugement et sur une simple dénonciation ;*

« 5° *Les méfaits des mercenaires arméniens et cir-* « *cassiens, faits constatés par les autorités françaises* « *elles-mêmes ;*

« 6° *Pour couronner son œuvre, M. de Jouvenel a* « *nommé un Circassien, complètement étranger aux* « *aspirations nationales, avec un programme vague* « *basé sur des promesses lointaines, à la tête de quel-* « *ques renégats nationalistes auxquels il a remis* « *l'apparence d'un pouvoir gouvernemental. C'est* « *ainsi qu'il croit avoir apporté la pacification et* « *exaucé les vœux du peuple ;*

« *Récent bombardement de Damas, qui dura seize* « *heures consécutives durant lesquelles 700 femmes,* « *enfants et vieillards ont tragiquement péri....*

« *... Nous nous faisons un devoir de déclarer que* « *nous sommes sous la garantie et la protection de* « *la Société des Nations. Nous ne pouvons être ni pro-* « *tectorat, ni colonie sous n'importe quel nom. Le*

« *régime suivi dans le Riff ne peut et ne doit trouver*
« *un champ d'application chez nous.*

« *Nous sommes sous la sauvegarde des droits issus*
« *de la grande guerre.*

« *Nous luttons pour notre liberté garantie par le*
« *Pacte et les Puissances. Lorsque nous serons désar-*
« *més, nous lutterons quand même et, s'il est néces-*
« *saire, par la non-coopération et le boycottage.*

« *La Société des Nations, dépositaire de tous les*
« *actes et de tous les engagements, ne pourra pas*
« *nous refuser plus longtemps la justice que nous lui*
« *réclamons sans compromettre sa dignité....* »

Le 15 juin, le Comité syro-palestinien publia un opuscule remettant au point toutes les affaires, réfutant les accusations portées contre lui et donnant le programme du gouvernement syrien réclamé par tous les habitants.

C'est à ce moment que commencèrent des pourparlers entre la Délégation syrienne à Genève et le ministère des Affaires étrangères. L'histoire en est instructive.

M. Chucri Jacir est un Palestinien qui, de 1917 à 1923, a très intelligemment combattu pour la liberté de l'Orient. De retour d'un long voyage en Amérique du Sud il se remet en relations avec les Comités politiques de son pays, puis, le 7 mai 1926, il donne à M. Lucien Hubert, président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat, un rapport au sujet de la marche à suivre pour aboutir à une paix rapide, rapport qui fut transmis le soir même au Président du Conseil, alors M. Briand.

Le 14 mai, M. Lucien Hubert amène M. Jacir au quai d'Orsay. M. Briand, après avoir entendu l'exposé de M. Jacir, le remercie, le charge d'aller à Genève pour demander au Comité d'exposer par écrit ses

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000090

revendications, et ajoute : « Si c'est pour sauver de « la mort un seul soldat français, j'en garderai à « M. Jacir une reconnaissance éternelle. »

Le 15 mai, M. Jacir est à Genève où il doit attendre quelques jours, les délégués étant en voyage. Enfin, les 20 et 21 mai ont lieu de longs entretiens. M. Jacir revient alors à Paris avec des propositions écrites. C'est, hélas, la Pentecôte. Le 26 mai seulement, copie des conditions est donnée à M. Lucien Hubert qui les porte à M. Briand avec un rapport personnel et, le 27, avise M. Jacir d'aller voir M. Peycelon. Ce dernier remet l'entrevue au 30 et, à cette date, prie M. Jacir d'attendre ses instructions. Le 31, lettre de M. Jacir à M. Briand.

Le 1er juin, M. Jacir est appelé par M. Léger qui lui exprime ses remerciements et l'assure que les négociations seront menées à bien, mais que le côté technique doit être examiné à fond par M. Ponsot.

Le 2 juin, M. Ponsot lui déclare qu'il ne peut prendre de décision immédiate avant d'en référer à M. de Jouvenel qui arrive de Syrie.

Les 4 juin et 9 juin, lettres de rappel de M. Jacir qui téléphone à M. Lucien Hubert qu'il est obligé de rendre sa liberté d'action au Comité. Il repart lui-même pour Genève où il fait part de son insuccès.

A son retour, le 16 juin, il trouve une convocation de M. Lucien Hubert qui lui reproche le manifeste adressé par le Comité à la S. D. N., malgré la parole donnée. M. Jacir réplique que la faute provient des services du ministère qui, malgré des rappels incessants, n'ont fait aucune réponse.

Le 23 juin, M. Lucien Hubert voit M. de Jouvenel qui exprime le désir de recevoir M. Jacir (lettre n° 547

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000091

du Haut Commissariat du Liban et de Syrie à Paris, en date du 29 juin 1926).

Les 1er et 2 juillet, au Haut Commissariat, rue de l'Université, puis 14, rue de Condé, ont lieu de longs entretiens dans lesquels les propositions sont discutées, et les deux interlocuteurs se mettent d'accord sur les modifications à apporter.

A la suite de ces entrevues M. Jacir téléphone à M. Léger qui se montre très satisfait et l'informe qu'il le fera convoquer par M. Ponsot lundi matin.

Le 7 juillet seulement, M. Ponsot donne rendez-vous pour le lendemain. M. Jacir le prie d'approuver les conditions rectifiées et, le lendemain, s'entend dire que le gouvernement rompt toutes négociations.

Le 10, M. Jacir est à Genève et le 16 est de retour.

Après cette date, M. le sénateur Cornaud a des conversations à ce sujet avec lui et avec M. Peycelon qui confirme toutes les données précédentes et assure que la paix se fera, mais que, pour le moment, on doit se taire.

Le 5 août, un coup de théâtre se produit. M. Jacir reçoit de M. Ihsan bey El Djabri, un des délégués syriens, une lettre lui annonçant qu'il est à Paris avec la Délégation, sur convocation du gouvernement français, pour continuer les négociations. M. Djabri avait perdu l'adresse de M. Jacir et, au ministère, on lui avait déclaré l'ignorer !

La Délégation, composée de l'Emir Chékib Arslan, du prince Michel Lotfallah et de Djabri bey, signifie au gouvernement qu'elle veut avoir M. Jacir comme intermédiaire.

Le 6, à l'hôtel Majestic, la Délégation met M. Jacir au courant des entrevues avec M. de Jouvenel.

Le 7, Djabri bey téléphone à M. de Jouvenel pour

connaître les résultats. M. François, secrétaire du Haut Commissaire, répond que le dossier a été transmis au ministère, seul qualifié pour prendre la décision définitive.

Le 14, la Délégation écrit à M. Briand, lui demandant une réponse ferme, se tenant à sa disposition avec la meilleure volonté pour aboutir.

M. Jacir remet à 4 h. 1/2 cette lettre à M. Léger qui le renvoie au mercredi 18 et, à cette date, le rendez-vous est reporté au lendemain.

Le 19, M. Ponsot téléphone que l'étude du traité de paix est inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Le 28, l'émir Arslan quitte Paris pour Genève, n'ayant reçu aucun avis. M. Jacir a en vain téléphoné au quai d'Orsay ; personne ne daigna lui répondre.

Etant donné le mutisme inexplicable du gouvernement et vu la session de la S. D. N., M. Djabri bey se décide à partir.

Ajoutons que l'Emir Arslan et Djabri bey étaient munis de tous les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure quelque accord que ce fût avec le gouvernement français. Il suffisait d'un avis télégraphique de leur part pour faire cesser la lutte.

Voici les conditions de paix, avec les observations de M. de Jouvenel, Haut Commissaire :

Juillet 1926.

	Notes de M. de Jouvenel.
I. Reconnaissance de l'indépendance de la Syrie.	Dans les mêmes conditions que l'Irak.
II. La France, vu l'amitié et l'alliance qui la lieront à la Syrie, prend l'engagement de proposer l'admission de la Syrie comme membre de la S. D. N.	Dans le même genre que les engagements de l'Angleterre envers l'Irak.

III. Les différents Etats syriens ne devront former qu'un seul ; en un mot, on doit reconstituer l'unité territoriale syrienne, y compris le pays des Alaouïtes, exception faite du Liban.	S'ils y consentent et par voie de négociations.
IV. Un plébiscite doit avoir lieu dans les territoires annexés au Liban. Les populations de ces régions auront le droit de se prononcer librement sur le choix de l'Etat auquel elles voudront appartenir.	Arbitrage de la France et appel devant la S. D. N.
V. Une assemblée constituante devra être élue en toute liberté pour élaborer la constitution du pays et l'institution des lois.	Mais après la cessation des troubles.
VI. L'armée française évacuera le territoire syrien au fur et à mesure qu'une armée nationale se sera constituée avec l'aide d'instructeurs français qui seront demandés par le Gouvernement établi, libre à l'armée française de tenir garnison au Liban.	
VII. La France voudra bien consacrer une certaine somme pour la reconstruction des régions dévastées par les bombardements.	
VIII. Une amnistie générale sans conditions sera promulguée par le Gouvernement établi sans aucune exigence de la part du Gouvernement français.	Après la cessation des troubles.
IX. La Syrie aura le droit d'avoir des représentants diplomatiques à l'étranger. Toutefois, là où elle ne sera pas représentée par des agents directs, ce sont les agents diplomatiques français qui la représenteront.	A Paris et à l'étranger après son admission à la S. D. N.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000094

X. La Syrie acceptera, dans le sein de son gouvernement et dans ses administrations des conseillers techniques français qui dépendront du Gouvernement syrien par contrat librement accepté.

XI. Pour toutes entreprises commerciales ou industrielles ainsi que pour l'exploitation des ressources naturelles du pays un droit de priorité sera accordé à l'industrie et au capital français, dans le cas où les Syriens ne pourront pas le faire eux-mêmes. *Je n'en veux pas.*

XII. Les emprunts en général seront émis en France ou par l'intermédiaire du Gouvernement français.

XIII. Une alliance sera conclue entre la France et la Syrie, engageant la France à défendre la Syrie contre toute invasion étrangère. Par contre, en cas de guerre contre la France, la Syrie s'engage à mettre un effectif à la disposition de la France, lequel sera à fixer et qui sera armé et équipé par le Gouvernement français.

Tels sont les faits, dans leur rigoureuse précision. Ajoutons que, le 20 août, malgré tous les démentis officiels, eut lieu une grande attaque de Damas qui nous coûta des pertes douloureuses, et que nous avons maintenant contre nous tous les grands Emirs de toute l'Arabie.

Quel est le secret de notre attitude ? Pourquoi n'avons-nous pas ratifié le traité de paix accepté en principe et dont les bases étaient justes ? La Délé-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000095

gation syrienne avait fait de très larges concessions. Nous avons longuement conversé avec elle, le 14 août, à Saint-Cloud, et nous avons pu nous rendre compte de son ardent désir de paix et de sa volonté d'entretenir désormais avec la France des relations cordiales. Comme je me montrais sceptique au sujet de la ratification, ces Messieurs ne voulaient pas me croire.

C'est que, derrière la façade, il y a les intérêts, et ceux-là seuls comptent. Songeons à ce qui s'est fait en Tunisie. Au Levant le résultat espéré pouvait être plus rémunérateur. Quant à la France... n'en parlons pas. Des troupes nombreuses furent envoyées depuis. Il y eut plus de 60.000 hommes ! Les dépenses augmentèrent, juste à l'époque où notre franc tombait. Ce qu'il y a de plus douloureux dans toute cette histoire, c'est que les familles dont les fils sont tombés là-bas depuis juillet 1926 ont le droit de demander des comptes à ceux qui refusèrent de signer une paix honorable.

Entre temps, la question de la nationalité soulevait l'opinion publique en Syrie, au Liban, et dans tous les pays où, par dizaines et même centaines de mille résident des émigrants de ces deux pays.

D'après le traité de Lausanne, les anciens sujets ottomans domiciliés à l'étranger devaient opter fin août pour choisir leur nationalité. Cette option devait être déposée dans les consulats ou dans les préfectures. Le libellé, imposé par la France, contenait ces mots :

« *La nationalité ne sera acquise qu'après approba-*
« *tion du gouvernement français.* »

Les intéressés qui n'auraient pas opté avant la date fixée étaient confirmés dans la nationalité turque et

perdaient tout droit à la protection des autorités diplomatiques et consulaires françaises.

Libanais et Syriens protestèrent contre ces procédés édictés dans un traité dont la rédaction avait été faite sans qu'ils eussent été consultés. Ils y voyaient à juste titre une atteinte à leur dignité nationale, surtout à cause de la mention « après approbation du gouvernement français ». Le Comité Libanais de Paris, entre autres, s'adressa à la Commission des Mandats, contre cet abus de la puissance mandataire.

Aux observations qui lui furent faites, le quai d'Orsay répondit le 3 août :

« *L'article 34 du traité de Lausanne dit* : « Si le « gouvernement y exerçant l'autorité y consent », *et le gouvernement français devait tenir compte de ces dispositions....*

« *Il semble difficile à la puissance mandataire de renoncer à cette clause qui peut intéresser au premier chef la sécurité des Etats sous mandat. Cependant, le Haut Commissaire a bien voulu déclarer que cette clause sera toujours appliquée avec la plus large bienveillance.* »

Cette clause n'en subsiste pas moins et il dépendra de nous qu'un Libanais ou qu'un Syrien de pure origine, s'il n'est pas *persona grata*, redevienne Turc ou tout au moins un *heimathlos*, un sans patrie ! Cela ne s'est jamais vu. Si la puissance mandataire n'avait pas outrepassé les droits des mandataires A, tels qu'ils sont définis dans le Pacte de la Société des Nations, les Etats Libanais et Syriens auraient seuls et légitimement pris les décisions contre lesquelles les intéressés auraient toujours eu droit de recours en s'adressant à leurs Parlements.

Nombreux furent les émigrés qui, indignés, préférèrent, surtout en Amérique du Sud, opter pour la

nationalité des belles Républiques qui les avaient si bien accueillis.

Sur ces entrefaites, M. Ponsot, ministre plénipotentiaire, fut nommé Haut Commissaire, en remplacement de M. de Jouvenel. Dès lors, ce fut le ministère seul qui dirigea les affaires, M. Ponsot, fonctionnaire, n'étant qu'un exécuteur.

Le 11 septembre 1926, dès leur retour de leur triste voyage à Paris, l'Emir Michel Lotfallah, l'Emir Chekib Arslan, Ishan El Djabri et Ruad El Soulh, membres de la Délégation syrienne, remirent au Président de la Société des Nations un rapport portant à la connaissance de celle-ci les faits précédents. En voici l'exposé :

A son Excellence Monsieur Nintchitch
Président de la VIIe Assemblée Générale
de la Société des Nations
et à leurs Excellences Messieurs les Membres.

Genève, le 11 septembre 1926.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous soussignés, délégués du Congrès syro-palestinien et des partis de l'Indépendance de la Syrie, avons eu l'honneur, par notre mémoire du 7 juin 1926, d'exposer simultanément au Conseil de la Société des Nations et à la Commission Permanente des Mandats, la situation douloureuse et angoissante de notre pays en demandant leur haute intervention en faveur de l'établissement d'une situation normale en Syrie.

Nous déclarions dans ce mémoire que, conformément aux conseils formulés par la Commission des Mandats dans sa session de Rome préconisant les avantages d'un accord direct avec la France, les patriotes syriens avaient entrepris auprès des autorités françaises les démarches nécessaires pour trouver un terrain d'entente et amener le gouvernement français à

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000098

admettre la légitimité des aspirations syriennes. Ces démarches devaient rester infructueuses, le gouvernement français ayant déclaré, par ses mandataires responsables, vouloir continuer la guerre jusqu'à la reddition sans condition des Syriens.

La Puissance mandataire croit pouvoir arriver à pacifier définitivement le pays par les armes et toute sa politique procède de cette idée de soumission de la Syrie par la force.

Il est indispensable pourtant de déclarer que malgré le sang qui coule depuis 15 mois et malgré les expéditions militaires qui se succèdent, les communiqués officiels français persistent à qualifier ces luttes sur les territoires confiés à la garde de la Société des Nations, comme une simple mesure de police et affirment constamment que tout est entré dans le calme. Rien n'est plus inexact. Les faits parlent éloquemment.

Nous pensons que cette façon d'agir est en opposition avec le but humanitaire que poursuit la Société des Nations.

Enfin, devant la gravité d'une situation de jour en jour plus sombre, nous nous sommes rendu compte de l'utilité de suivre jusqu'au bout les conseils de la Société des Nations et voulant oublier les 14.000 hommes tués (voir rapport présenté au Secrétariat Général, juin 1926) sans compter les innocentes victimes que sont les femmes et les enfants, la destruction des villes historiques et des villages prospères, nous sommes allés au mois de juillet 1926 à Paris et durant 40 jours nous avons déployé tous nos efforts pour arriver à une entente avec les autorités françaises susceptible de mettre fin à cette situation malheureuse.

Nous avons eu plusieurs conférences avec M. le Haut Commissaire, Son Excellence M. de Jouvenel, et grâce à l'esprit de conciliation manifesté cette fois par ce dernier, auquel nous ne pouvons que rendre hommage, nous étions sur le point d'arriver à un accord complet, quand des circonstances inexplicables et indépendantes de nous ont provoqué un arrêt subit

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000099

des pourparlers. Nous avons fait des démarches pressantes pour reprendre la conversation dans le but d'arriver à une entente satisfaisant les deux parties, conformément à l'avis exprimé par la Commission des Mandats. Nos tentatives sont restées vaines et nous avons dû rentrer à Genève pour en référer à la justice et à l'équité de la Société des Nations et lui rendre compte des efforts accomplis conformément au désir manifesté par elle.

Si nous avons constaté avec surprise et peine que, tout dernièrement, des voix se sont élevées au sein du Conseil de la Société des Nations pour étouffer la plus franche manifestation de l'action qu'exerce la Commission Permanente des Mandats proposant d'entendre les mandataires des peuples intéressés, nous ne conservons pas moins l'espoir que le Conseil de la Société des Nations ne faillira pas à sa mission sacrée et que le prétexte des intrigues imaginaires, si souvent répété, ne le fléchira pas dans l'accomplissement de son devoir de justice et d'humanité.

Comme nous avons eu l'honneur de le déclarer dans presque tous nos précédents appels et mémoires présentés au Conseil, à l'Assemblée et à la Commission Permanente des Mandats, une des principales causes de l'agitation actuelle en Syrie est la politique de colonisation qui se manifeste par la violence, la division du pays et la suppression de toute liberté. C'est sur ces trois mesures que les Autorités occupantes s'efforcent d'appuyer leur domination. L'administration directe, la division de la Syrie en quatre Etats, l'annexion des territoires de l'un de ces Etats à l'autre contre la volonté de leurs habitants qui ne cessent de protester, ainsi que le montre un télégramme en date du 5 septembre 1926 que nous avons transmis au Secrétariat Général, et dont voici le texte, sont des exemples frappants de cette politique.

« Djabri, 21 Glacis de Rive, Genève.

« Nous soussignés commerçants, propriétaires, avocats, médecins, ingénieurs, représentant opinion

publique pays annexés au Liban sans consentement population saisissons occasion réunion Conseil Société des Nations pour réitérer nos protestations contre rattachement notre territoire au Liban contre soi-disant statut organique élaboré en dehors notre participation et à l'encontre volonté nationale comme en témoigne refus de nos députés, dans séance Chambre libanaise le dix-neuf mai, de l'approuver Stop Revendiquons unité syrienne sur base souveraineté nationale. Sollicitons intervention efficace Société des Nations en faveur solution équitable question syrienne conforme principe du droit et vœux unanimes de la population. » (Signatures.)

(*Dépêche câblée de Palestine ne pouvant pas être expédiée des territoires sous mandat français.*)

La volonté nationale n'a pu, jusqu'à présent, se manifester librement. C'est ainsi que la loi organique du pays, qui d'après l'esprit de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et des principes du droit public moderne, doit être l'émanation et l'œuvre de cette volonté, est élaborée directement par les autorités françaises qui cherchent à l'imposer plus ou moins subrepticement.

Lesdites autorités ne veulent pas entrer en contact avec les représentants de la majorité du peuple, et continuent à les qualifier d'ennemis de la France dès qu'ils revendiquent les droits légitimes de leur pays. Elles ne veulent pas voir que la population ne s'est soulevée que poussée par le désespoir de constater que les autorités françaises méconnaissaient les principes de la Société des Nations et les droits les plus légitimes de la nation et de voir que leurs justes réclamations n'étaient nulle part prises en considération.

Dans ces conditions, il nous est impossible de croire que, soucieuse du désir de dégager ses responsabilités morales, la Société des Nations, après 15 mois de luttes et de dévastation, ne voudra pas s'interposer pour sauver notre pays de la ruine complète et mettre

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000101

fin à un état de choses susceptible de compromettre la sécurité du Proche-Orient.

La Société des Nations est l'arbitre chargé de statuer sur les différends entre la Puissance mandataire et les ressortissants du pays sous mandat.

Devant la gravité de la situation et pour permettre à la Société des Nations d'asseoir une opinion définitive sur la situation actuelle de la Syrie, une enquête s'impose, enquête à laquelle la Puissance mandataire ne saurait s'opposer sans paraître craindre la lumière d'un examen objectif. Elle ne fera donc que se conformer à l'esprit du Pacte de la Société des Nations en envoyant en Syrie une mission chargée de s'enquérir de la situation réelle et des véritables aspirations du pays. Le pouvoir de contrôle qui lui est dévolu, ainsi judicieusement exercé, lui permettra de se faire une opinion exacte sur un cas douloureux pour la conscience de tout être civilisé.

Nous savons qu'on ne vous a pas demandé votre avis ni sur la validation, ni sur la distribution, ni sur la ratification des mandats ; mais nous estimons que votre haute autorité morale vous place dans la possibilité de demander de ne plus verser du sang en votre nom. Et c'est dans cet esprit que nous nous adressons à vous, vous qui représentez la plus haute expression de la conscience humaine à la face du monde civilisé et nous demandons justice pour notre malheureux pays.

Nous osons espérer que vous resterez fidèle à l'idéal de justice et de liberté et que vous voudrez bien, après une si longue attente, donner suite à notre appel.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Président et Messieurs, de vous présenter l'expression de notre très haute considération.

Président de la Délégation :
L'Emir Michel Lotfallah.

Membres : Ihsan El Djabri,
L'Emir Chékib Arslan. Riad El Soulh.

Le 14 septembre, le Comité Exécutif du Congrès Syro-Palestinien envoyait du Caire à la Société des Nations un mémoire général sur les atrocités commises pendant la révolte (c'est un douloureux martyrologe) et sur les revendications des habitants annexés au Grand-Liban. Il lançait un suprême appel à l'Assemblée générale de la Société des Nations et la conjurait de faire son devoir envers l'humanité et l'histoire, et demandait une enquête pour établir les responsabilités.

Le 23 septembre, le Comité Libanais de Paris présenta le rapport ci-dessous au Président du Conseil, au ministre des Affaires Etrangères et au Haut Commissaire :

Devant la situation critique du Grand Liban, le Comité libanais de Paris estime qu'il manquerait à ses sentiments de respectueuse amitié pour la France et à son devoir envers sa Patrie, s'il n'appelait sur celle-ci la sérieuse attention du Gouvernement de la République Française. Aussi, confiant dans la sollicitude que la France a, dans le passé, témoignée à son pays, le Comité se permet de soumettre à ses représentants les considérations suivantes sur les fautes commises et sur nos desiderata.

1°. — INSTABILITÉ DANS L'EXERCICE DU MANDAT :

Depuis 1918, notre pays a déjà connu six Haut-Commissaires, sans compter les intérim. Il en est résulté que l'organisation administrative, dans tous les domaines, a dû subir des changements successifs et contradictoires. Les Haut Commissaires ont inondé le pays de fonctionnaires et d'agents dont le besoin ne se faisait nullement sentir.

2° L'INCOMPRÉHENSION DE LA POLITIQUE FRANÇAISE :

Les Libanais ignorent jusqu'à ce jour, malgré toutes les déclarations et les discours souvent opposés, quelles sont les intentions réelles du Gouvernement Français. Si ce dernier avait suivi un programme défini et établi dans l'intérêt mutuel de la France et du Liban, en dehors des fluctuations de la politique intérieure française, il en serait résulté une entente heureuse entre les deux pays, parce que tout le monde aurait eu la compréhension exacte de ce qui devait se faire.

Le Liban, autrefois, jouissait d'une large autonomie bien définie. Il se trouve à l'état actuel dans une situation équivoque et c'est ce qui occasionne son malaise et son inquiétude.

Malgré la récente création de la République Libanaise, la présence continuelle de représentants du Mandataire aux délibérations du Parlement, est une preuve du peu de liberté octroyée au Liban. Les fonctionnaires n'ont aucunement diminué en nombre. Les services du Haut Commissariat sont constitués comme ceux d'un Gouvernement Général d'une grande colonie et englobent tous les services généraux : travaux publics, chemins de fer, douanes, mines, concessions, justice, etc., soustraits aux gouvernements locaux.

Le Gouvernement actuel du Liban, soi-disant national, est moins libre de ses décisions qu'il ne l'était sous l'ancien régime.

3° L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE LIBANAIS :

Quand le Général Gouraud a proclamé solennellement au nom de la France la formation de l'indépendance du Grand Liban dans ses frontières actuelles revendiquées, entre autres, en 1919 par les Libanais restés dans leur pays, par l'alliance Libanaise au Caire et en Argentine, le Gouvernement Français s'est trouvé engagé devant le pays et devant la Société des Nations. Les Libanais ont cru à la parole de la France.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000104

Or, aujourd'hui, l'intégrité du Territoire libanais est mise en cause. Nous regrettons que les déclarations officielles faites à Damas et à Beyrouth se contredisent et aient suscité un malentendu regrettable entre ces deux pays frères qui sont le Liban et la Syrie. Une politique de clairvoyance et de sincérité aurait, au contraire, pu contribuer à les unir par des relations cordiales et de bon voisinage.

4°. — L'insécurité et la détresse des populations

Les dissensions causées par la politique de la France depuis l'occupation ont déterminé un état de trouble général que le Liban n'a jamais connu. Notre pays était réputé par la parfaite sécurité de son territoire, soit dans les districts chrétiens, soit dans les districts druses et musulmans.

Le résultat le plus simple a été de priver le pays de nombreuses ressources, entre autres, des profits considérables que rapportait la saison estivale. L'anarchie a gagné tout le pays où, quoiqu'en disent les proclamations officielles, on ne peut qu'enregistrer avec regret le désordre qui subsiste.

En provoquant ces dissensions, la France a été cause des massacres, des pillages, des incendies dont ont été victimes nos concitoyens. Ceux-ci se trouvent dans un état de dénuement complet, ils sont dispersés dans tout le Liban et ne vivent que de la charité publique et des secours qui leur sont adressés par leurs compatriotes habitant l'étranger, subsides qui ne suffisent pas aux frais de reconstruction des maisons démolies ou incendiées et au remboursement des objets perdus.

C'est à la puissance mandataire, qui avait toute la force et les pouvoirs en mains, à réparer ces pertes considérables, ce qui est simplement juste.

5° La question économique :

Personne n'ignore plus que le Liban traverse actuellement une crise économique plus aiguë que celle subie par la France. Notre patrie est menacée d'une famine meurtrière aussi forte que pendant la guerre. Les causes en sont multiples :

I. — Par suite de l'insécurité, de nombreuses terres sont restées en friche ; les villages sont abandonnés.

II. — Le trop grand nombre de fonctionnaires grève le budget de l'Etat.

III. — Les richesses naturelles du pays n'ont pas été mises en valeur ; rien n'a été fait pour les exploiter. Les entreprises tentées par les Libanais ont été systématiquement entravées (entre autres l'affaire de Nahr-Ibrahim). Au point de vue industriel, c'est le néant ; l'Etat mandataire s'étant tout réservé c'est lui seul qui est responsable.

IV. — L'émigration, plus élevée qu'avant 1914 et causée par l'insécurité, la stagnation des affaires et la politique du Mandataire, enlève au pays toutes ses forces vives.

V. — Notre commerce souffre de certaines dispositions douanières qui nous portent un grave préjudice, dispositions que le Haut Commissariat a prises de sa propre initiative. Du reste, ces questions échappent complètement au Gouvernement local.

VI. — Enfin, la cause principale est la création de la Banque de Syrie et du Grand Liban avec l'émission d'une monnaie-papier à cours forcé correspondant au franc français, ce qui permit à cet organisme financier de drainer l'or du pays et de porter un coup mortel à notre économie. La dépréciation de la livre syrienne, par

suite de la baisse du franc auquel elle est liée, a réduit le capital dans une proportion ruineuse et a provoqué la cherté de la vie.

6°. — Les relations du Grand Liban avec la Syrie :

Les Libanais, en demandant l'indépendance de leur pays, à l'égard de la Syrie — indépendance qui découle d'un droit séculaire reconnu et sanctionné par les grandes puissances — n'ont jamais songé à établir une cloison étanche entre les deux pays. Ils sont convaincus de l'intimité des liens de tous genres, entre autres économiques, qui les lient et de leur intérêt réciproque dans la défense de leurs territoires. Ils devaient en conséquence établir des relations étroites avec leurs voisins Syriens. Si ces relations n'ont pas été établies, les Libanais n'en sont nullement fautifs. Les organisateurs du Mandat ont paru tenir à accentuer la séparation entre les deux pays et à marquer sur le Grand Liban une emprise particulière : ainsi, la question du drapeau aux couleurs françaises, avec l'emblème du Cèdre, alors que la Syrie a un drapeau national. Or, l'adoption des couleurs françaises a une signification de conquête.

Cette signification n'a pas plu aux musulmans, autrefois attachés à la Syrie et aujourd'hui faisant partie du Grand Liban. Elle a été la première cause, et fort importante, de la scission entre eux. Egalement, l'Administration directe du mandataire au Liban, contrairement à ce qui s'est passé en Syrie, a accentué l'attitude des populations musulmanes qui ne voulaient plus de leur incorporation au Liban.

Enfin, les Syriens et les Libanais n'ont pu s'entendre au point de vue économique, chose pourtant indispensable, car elle permettait d'espérer une entente beaucoup plus importante dans d'autres domaines. La faute en incombe au Haut-Commissariat, centralisateur comme nous l'avons dit plus haut.

Le Liban et la Syrie doivent avoir, chacun chez eux,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000107

les mêmes statuts, et l'Etat mandataire doit avoir la même attitude envers eux. Il importe également que cessent tous les heurts au point de vue religieux et que l'Etat Mandataire ne continue pas à vouloir imposer ses préférences, dans n'importe quel sens.

.....

.....

Nous venons d'exposer toutes les fautes commises. Comment remédier à cet état de choses si préjudiciable à notre patrie ?

Le Comité Libanais se doit de faire remarquer que déjà avant 1860 et après cette date mémorable, le Liban a toujours été considéré comme pouvant se gouverner lui-même. Depuis cinquante ans, ses concitoyens ont encore fait des progrès considérables dans toutes les branches de l'activité humaine. Ils en ont montré les preuves dans leurs puissantes et richissimes colonies à l'étranger, entre autres en Argentine, au Brésil, aux Etats-Unis et enfin en Egypte où ils ont occupé les plus hauts postes administratifs.

Il ne manque au Liban que quelques conseillers spécialistes.

Le Liban a donc le droit de réclamer plus que l'autonomie dont il jouissait naguère et dont il a été injustement privé, et il fait appel à la France et à ses Gouvernants pour ratifier ses espérances.

Le Comité Libanais a l'honneur, en conséquence, de vous soumettre les desiderata suivants :

1° Le Mandat A sur le Grand-Liban doit se limiter strictement aux règles établies dans le Pacte de la Société des Nations en 1920.

L'Etat Mandataire sera l'égide, le conseiller bienveillant, le garant de notre sécurité. Il nous donnera les conseillers, les instructeurs militaires, ainsi que les spécialistes dont nous pourrons avoir besoin, en un nombre qui sera fixé d'accord avec nous, afin de nous guider dans notre complet rétablissement, social et économique.

Le Grand-Liban conclura avec la France un traité de vingt-cinq années, traité d'alliance et d'amitié lui

Universitäts- und Landesbibliothek Halle Zweigbibliothek Vorderer Orient

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000108

assurant des avantages politiques et économiques spéciaux, par exemple celui de participer, dans une certaine proportion, à toutes nos sociétés ou entreprises.

2° L'Etat du Grand-Liban est indépendant, dans ses limites actuelles. Il délimite ses circonscriptions et modifie, s'il y a lieu, sa Constitution.

Il choisit à son gré son chef d'Etat, ses fonctionnaires et ses agents.

Il a une armée nationale.

Il passe des traités d'amitié et d'alliance avec ses voisins, mais compatibles avec celui signé entre lui et l'Etat Mandataire.

Ce dernier appuiera sa demande d'entrée à la Société des Nations.

3° Selon la véritable conception du Mandat A, le Grand-Liban reprend sa complète indépendance économique.

Toutes entreprises, toutes concessions minières, agricoles ou industrielles d'un ordre quelconque ne peuvent être accordées que par l'Etat Libanais et qu'à ses nationaux, sauf la proportion réservée à l'Etat Mandataire et dont il est parlé ci-dessus.

L'Etat Libanais règle les redevances, les contrats divers, le mode d'adjudications ou d'appels d'offres, suivant les lois sur les mines, les concessions, les travaux publics qui seront édictées par lui.

Il établit ses tarifs douaniers en conformité des stipulations de la Société des Nations et de ses conventions avec l'Etat Mandataire.

Il promulgue son code.

En ce qui concerne sa monnaie, le retour à la monnaie d'or et la création d'une banque d'Etat, la question est actuellement à l'étude entre la Syrie, le Grand-Liban et l'Etat mandataire. Le Comité Libanais appelle très spécialement l'attention sur l'encaisse-or provenant exclusivement du Grand-Liban et de la Syrie, que la Banque de Syrie a commencé à se constituer depuis 1920. Cette encaisse facilitera la transformation nécessaire.

Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Mi-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000109

nistre des Affaires Etrangères, Monsieur le Haut-Commissaire, telles sont, dans leurs grandes lignes, les desiderata que le Comité Libanais a cru devoir vous exposer, espérant qu'ils trouveront auprès de vous le meilleur accueil, avec la certitude que leur adoption mettra un terme à toutes les inquiétudes et ramènera la confiance.

Le Secrétaire, — *Le Président,*
Signé : KANAWATI. — Signé : DR AAD.

Le 14 octobre, la Délégation syrienne fit appel au Congrès radical et radical-socialiste à qui elle remit un mémoire circonstancié. Elle essayait, ainsi, d'intéresser à son sort les délégués radicaux et socialistes dont les programmes paraissaient être favorables à ses revendications. Hélas ! la Délégation devait se rendre compte qu'elle n'obtiendrait jamais rien d'eux, puisque depuis juin 1924, date de l'avènement du Cartel, aucune légitime satisfaction n'avait été donnée à la Syrie et au Liban. Les encouragements et les paroles constituaient en tout et pour tout une manœuvre de politique intérieure française.

Il en fut pareillement avec la Ligue des Droits de l'Homme pendant tout l'hiver 1926-1927. Les conférences, dont une aux Sociétés Savantes fut fort mouvementée, n'étaient que des attaques contre les chrétiens et des panégyriques du général Sarrail. Or, les Syriens et les Libanais raisonnables ne goûtaient pas cet appel à la désunion, d'une part, et, pour l'ancien Haut Commissaire, ne jugeaient pas que la question de liberté devait se résumer en une lutte entre deux partis en France. Rien d'utile pour eux ne sortit de ces réunions. L'Association Syrienne Arabe de Paris, malgré mes avis, se laissa prendre à ce jeu et, détail savoureux, les orateurs de la Ligue surent si

bien allonger leurs discours que l'heure de la séparation arriva, à la Salle Comœdia, sans qu'il me fût loisible de parler à mon tour. Il est vrai que M. Aulard, le président, m'avait fait demander le texte de mon exposé et que, comme un mauvais écolier, susceptible et indiscipliné, j'avais refusé de le lui communiquer.

L'Association Syrienne Arabe de Paris avait d'ailleurs fait, d'autre part, bonne besogne en remettant, le 30 septembre 1926, à M. Ponsot, un rapport très précis :

L'Association Syrienne Arabe de Paris croit de son devoir, au moment du départ du nouveau Haut Commissaire, de lui présenter — comme elle avait fait pour ses prédécesseurs, — les revendications du peuple syrien, certaine d'être l'interprète de toute la nation syrienne.

Avant tout il est un fait indéniable qu'en vain chercherait-on par tous les moyens à le dissimuler : c'est que les Syriens aspirent à l'indépendance intégrale de leur pays. Ils ont lutté pour ce but à main armée, et ne se sont opposés d'une façon systématique au Mandat que parce qu'ils ont considéré cette institution, établie en dehors de leur consentement, comme un obstacle entre eux et l'indépendance.

Les soulèvements et les révoltes successifs qui ont ensanglanté la Syrie depuis 1920 et qui ont coûté la vie à plusieurs milliers d'âmes innocentes, ainsi que la guerre effroyable qui la ravage depuis plus d'un an, sont pour confirmer pleinement notre thèse.

Cet état de choses lamentable ne peut durer, ce malentendu entre la France et la Syrie doit être dissipé. La politique française doit désormais s'inspirer d'un autre idéal.

C'est sous l'influence de ces préoccupations, qui nous sont dictées par un sentiment d'intérêt national, que nous nous permettons d'exposer à Votre Excel-

lence les remèdes efficaces à apporter aux maux dont la Syrie et les intérêts français n'ont cessé de souffrir.

Les Syriens sont toujours prêts à collaborer loyalement avec la France sur les bases de la souveraineté de leur pays. Cette souveraineté une fois reconnue par la puissance mandataire ne lésera pas les droits et intérêts de celle-ci, car les Syriens peuvent s'engager par un traité à les sauvegarder pleinement.

Pour arriver à ce résultat et préparer le terrain à une entente, les mesures suivantes nous paraissent nécessaires :

1° *Proclamation de l'unité syrienne, avec Alexandrette, le territoire des Alaouites, le Djebel Druse, et le rattachement à la Syrie des territoires annexés arbitrairement au Grand-Liban.*

2° *Nomination d'un gouvernement provisoire sous la présidence d'un patriote syrien ayant la confiance du pays. Donc, la dissolution du gouvernement de Damad Nami bey, circassien d'origine, étranger au pays ;*

3° *Convocation d'une Assemblée constituante librement élue, chargée d'élaborer la Constitution et de statuer souverainement sur la forme définitive du gouvernement ;*

4° *Amnistie générale et mise en liberté immédiate de tous les détenus politiques ;*

5° *Institution d'une armée nationale en excluant les éléments étrangers et les mercenaires arméniens et circassiens, ainsi que l'évacuation du pays par les troupes françaises.*

La Syrie a souffert et souffre encore de l'administration directe, de la suppression de toute liberté, liberté d'association, liberté de parole, liberté de la presse. Aucune garantie de liberté individuelle, déportation en masse et arrestation par simple mesure administrative de tous les intellectuels du pays. Morcellement du pays, politique de division se fondant sur une idée confessionnelle. La Banque de Syrie et la

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000112

monnaie de papier qui nous fut imposée. La barbarie et les cruautés commises par les troupes mercenaires arméniennes et circassiennes, sous la protection du drapeau tricolore. La nomination de Chefs de gouvernements étrangers au pays, et qui n'y jouissent d'aucune confiance et d'aucun crédit. Le régime des décrets, le favoritisme, les sinécures et tant d'autres causes de malaise et de mécontentement, qui pèsent lourdement sur la vie publique et économique du pays.

L'Association Syrienne Arabe de Paris croit de son devoir de vous signaler ces maux qui ont pour cause la méconnaissance de la souveraineté nationale et une exploitation basée sur un esprit de force et de domination.

La Syrie, avec son ardent désir de la paix, lutte à contre-cœur, pour faire reconnaître ses droits méconnus à un peuple qui, de tout temps, a été champion de la liberté, et émancipateur des peuples opprimés.

Avec l'espoir que ces revendications justes et légitimes soient agréées et appuyées par Votre Excellence auprès du Gouvernement de la République, nous vous prions, Monsieur le Haut-Commissaire, de croire à nos profonds respects.

Le Secrétaire : MAJED OMARI. — *Le Président,* H. MARDAM BEY.

La jeunesse arabe, dont il ne faut pas négliger l'avis, donnait à nos gouvernants un aperçu de ce que serait l'attitude future des Syriens, si nous ne leur donnions pas satisfaction. Or, comme le disait la Délégation Syrienne au Congrès Radical :

« *Examinez les faits de l'histoire de la Syrie ; vous verrez toujours un peuple qui a conservé toutes ses institutions, sa langue, son caractère et sa culture. Il a résisté à toutes les dominations.*

« *Sous n'importe quelle domination, le peuple syrien conservait jalousement toute l'individualité de*

sa race ainsi que l'énergie qui le préservait contre la cupidité des dominateurs. Si l'étranger bafouait ses institutions, il répondait par des révoltes sanglantes qui aboutissaient ou à l'expulsion de l'envahisseur ou à la reconnaissance de ses droits, comme cela a été le cas de la Perse et de l'Egypte. »

Nous devrions être plus attentifs aux leçons de l'histoire.

Un nouvel incident allait démontrer tant aux Libanais qu'aux Syriens le peu de souci que nous prenions de leurs intérêts.

Le 16 octobre, nous en donnions la nouvelle dans *Le Journal des Coloniaux et l'Armée Coloniale Réunis* :

A la dernière minute, il nous revient une autre affaire de la plus haute importance pour nos intérêts politiques et économiques dans le Levant et pour ceux des populations sous notre mandat.

Le « Bagdad-Bahn » a un embranchement qui passe par Alep, Homs et aboutit à Rayak sur la voie étroite Beyrouth Damas. Un autre petit embranchement rejoint Tripoli. Les Libanais et les Syriens ont demandé, depuis six ans, à maintes reprises, que la ligne à grande voie soit prolongée de Tripoli à Beyrouth et Haïffa, par la côte (180 *kilomètres*), *Beyrouth devant devenir port franc. Cela avantageait tout le Liban pour le tourisme et la saison estivale et permettait à Beyrouth de prendre un plus grand développement et de devenir le débouché de l'Anatolie, d'Alep, de la Mésopotamie, de la Perse.*

Les Syriens et Libanais avaient même, à un moment, tous les capitaux en mains avec un matériel à très bon compte. Ils furent écartés.

Aujourd'hui, Anglais et Sionistes ont acheté de vastes étendues de terrains autour de Haïffa. Ils disposent de cinq milions de livres pour construire un grand port entre Haïffa et Saint-Jean d'Acre et ils demandent la permission de construire une ligne à

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000114

voie large sur notre territoire, allant de Rayak à Haïffa, où elle rejoindra la ligne qui se dirige vers le Caire. Les pourparlers sont engagés et, dit-on, prêts d'aboutir.

Nos mandatés, voyant le danger, protestent. Le Quai d'Orsay refuse de les écouter, les renvoyant à la Régie qui aurait obtenu la concession (?), sans que le Gouvernement Libanais en ait eu connaissance. La Régie demande 40 millions de francs or, (chiffre exagéré, mais elle tient paraît-il à avoir des intérêts dans le matériel à fournir), la garantie de la France et la participation des habitants du pays. Ceux-ci ne veulent rien fournir, que la garantie du Liban, ayant été lésés dans de nombreuses compagnies françaises. Nous reparlerons de ces affaires qui nuisent à notre considération.

Si on ne veut rien faire chez nous, qu'on laisse aux Libanais et aux Syriens la liberté d'agir seuls ; mais, cette solution gêne certaines combinaisons. Hélas !

Il est indispensable de compléter ces données succinctes. La ligne projetée par les Anglais et par les Sionistes : Bagdad-Bahn, Alep, Homs, Rayak, Haïffa, tuait sans coup férir les ports de Beyrouth et de Tripoli, ruinait une partie de la population syrienne et libanaise, isolait la Syrie et le Liban et avait une influence désastreuse sur la politique extérieure en Orient. Les voyageurs et les marchandises venus d'Europe, de Turquie ou de Perse et d'Afghanistan n'auraient aucune raison de changer de train, soit à Homs, soit à Rayak, et se seraient dirigés directement vers Haïffa et Le Caire.

Les pourparlers s'étaient poursuivis fort avant et, dans de très hauts milieux financiers israélites, on affirmait que la signature de la convention acceptant le raccordement, en territoire syrien, de la future ligne Haïffa-Le Caire était imminente, le principe

étant accordé. Les Anglais avaient déjà autorisé la ligne Haïffa-frontière syrienne, direction Rayak.

La publication de l'article du 16 octobre mit fin à ces étranges tractations et M. Omar Daoud, délégué de l'Association des propriétaires de Beyrouth, venu exprès à Paris, fut, après intervention du Président du Conseil dûment mis au courant de cette situation, enfin reçu par le secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères, après avoir frappé en vain à la porte pendant quarante jours !

Le chemin de fer Tripoli-Beyrouth-Haïffa n'est cependant pas en construction à l'heure actuelle. Qui donc, en haut-lieu, fait le jeu des Anglais, nos rivaux qui ont décidé de joindre directement Haïffa à la Mésopotamie, à la Perse et aux Indes ?

On dit aussi que, Beyrouth n'ayant pas beaucoup de terrains à utiliser dans les environs du port, certains se désintéressaient de ce débouché et s'occupaient de Tripoli, ville où l'on pouvait faire des spéculations lucratives semblables à celles de Casablanca. Tripoli devait devenir le grand port de la Syrie. On ne voulait pas se rendre compte qu'on changeait de ligne à Homs, que tout transbordement comporte des frais inutiles, et que l'on ne pouvait laisser inachevée la voie Paris-Le Caire, ni ne pas donner tout l'essor indispensable aux rivages du Liban, stations estivales fort recherchées dans le Levant.

Le 3 novembre, la Délégation Syrienne à Genève adressa à M. Paul Boncour, un de nos délégués à la S. D. N., la lettre ci-dessous :

Monsieur le Ministre,

Je ne suis pas le premier à vous estimer et à admirer votre talent. Vous mettez votre Patrie au-dessus de

votre parti ; c'est fort bien, et ce n'est pas moi qui vous en critiquerai. Mais je continue à croire que vous êtes convaincu des principes de votre parti, sans quoi vous ne seriez pas resté socialiste. C'est pourquoi, lorsque vous déclarez dans votre discours au Congrès socialiste que la France suit une politique de paix, j'ai le droit de vous demander de me dire, sur votre honneur : Est-ce la paix que la France fait en Syrie ?

Je vous prie de me répondre en honnête homme que vous êtes. Etes-vous convaincu que la France est en légitime défense en Syrie et que les Nationalistes Syriens ont été les agresseurs ? Etes-vous convaincu que cette guerre atroce, faite sans merci contre un petit peuple qui ne demande que sa liberté, soit nécessaire pour la sécurité de la France ? . . . . . .

Croyez-vous qu'il suffise à la France, pour prouver son pacifisme, de tendre la main à l'Allemagne, avec laquelle elle a des intérêts matériels, et que les autres peuples ne comptent pas ?...

Etes-vous convaincu que les Musulmans de Syrie qui, pendant quatre ans et demi de guerre générale, n'avaient pas molesté un seul Chrétien et qui ont traité le plus fraternellement possible la Minorité chrétienne qui vit parmi eux, seraient capables maintenant, une fois indépendants, de se jeter sur les Chrétiens pour les massacrer ? Lorsque nous étions les plus forts et que vous étiez loin d'eux nous ne l'avons pas fait, pourquoi le ferions-nous maintenant que l'Entente est victorieuse et que nous sommes si faibles?

Depuis dix-huit mois que la guerre fait rage en Syrie et que vos communiqués officiels mentionnent avec orgueil les pertes des « insurgés », estimées jusqu'à présent à 16.000 combattants, sans parler du massacre des femmes et des enfants que vos communiqués passent naturellement sous silence, qu'est-ce que vous avez fait, vous, Chef socialiste et gouvernemental en même temps, pour faire cesser cet état de choses ?

Environ 500 villages furent détruits, une partie de Damas a été réduite en cendres, la Syrie est dans une

misère indescriptible, et on reste, dans votre parti, spectateur indifférent de cette tragédie qui ne fait aucun bien, ni moral, ni matériel, pour la France.

Si la paix ne fut pas rétablie, ce n'est pas de notre faute. Nous avons été deux fois à Paris afin de chercher un accord ; mais c'est l'impérialisme de vos dirigeants, si pacifistes (!) *qui fit échouer toute tentative de paix.*

On parle toujours de la question du prestige nécessaire pour la France en Orient, mais les Syriens ne sont pas si naïfs pour croire que, si la France leur accorde la paix et la liberté, ce sera grâce à leurs armes qui auraient réduit la plus grande puissance militaire du monde présent...

On prétend encore — et tous les prétextes sont bons pour refuser la paix — que nous ne sommes pas qualifiés pour négocier l'accord et que nous ne représentons pas le peuple syrien. J'aurais voulu que vous alliez vous-mêmes en Syrie, Monsieur Paul-Boncour, enquêter sur ce point de notre compétence de traiter au nom des Syriens, et nous aurions accepté la conclusion de votre enquête. Pourtant, à plusieurs reprises, on a bien voulu causer avec nous, et, si nous avions été aussi coulants qu'on le voulait, nous aurions été les plus qualifiés des Syriens à traiter l'accord avec la France... notre seul tort fut donc d'avoir osé revendiquer une réelle liberté. Mais si on veut la paix, on peut toujours la faire sans nous. Tout ce qui nous intéresse, c'est que nous soient accordés nos droits légitimes, par n'importe quelle voie.

Je termine, Monsieur le Ministre, en espérant vous voir, vous ainsi que votre parti, plus actifs et moins indifférents à ce qui se passe en Syrie, si vous voulez rester ce que vous êtes et garder quelque chose de ce qui reste, hélas ! des beaux principes de la Révolution française.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de ma très haute considération.

Cette lettre confirme ce que nous disions plus haut

concernant l'attitude des partis radical et radical-socialiste et de la Ligue des Droits de l'homme.

Ne terminons pas cette année 1926 sans citer ce passage d'un livre de M. Georges Vaucher, *Impressions de Syrie et du Liban*. Ce journaliste sincère a voulu voir et a eu le courage, rare à notre époque, de dire la vérité :

« *Au point de vue économique, la plus grande partie du pays se trouve dans le marasme. Et si les projets de constructions, de travaux d'irrigation, de développement agricole et industriel abondent, les réalisations effectuées sont très rares et loin de compenser les dévastations de la guerre civile.*

« *Au point de vue politique, l'antagonisme entre les représentants de la puissance mandataire et le pays sous mandat est plus accentué qu'au début de l'occupation. Le Liban qui était ardemment francophile, qui a accueilli les troupes françaises comme des libératrices, a vu son enthousiasme se refroidir quand se sont manifestées les tendances colonisatrices du Haut Commissariat. Et aujourd'hui qu'une République Libanaise a été constituée, la population mécontente d'avoir été dotée d'un appareil politique compliqué et coûteux, a de plus l'impression que la réalité du pouvoir est restée entre les mains du Haut Commissariat. Le Liban, déçu, est devenu méfiant et sourdement hostile.*

« *En Syrie, la situation est beaucoup plus grave. Les horreurs de la guerre civile, exécutions en masse, destruction des récoltes, bombardement de Damas ou de villages, pillage, toutes ces mesures, qu'elles fussent justifiées ou arbitraires, ont creusé un fossé profond entre les représentants de la France et la population syrienne.*

« *On plie devant la force militaire, mais la révolte subsiste au fond du cœur, et je ne saurais trouver, pour caractériser l'état d'esprit des Damasquins, de terme plus exact que celui d' « exaspération ». Il*

entre dans ce mot l'idée d'une soumission forcée qui n'attend que la première occasion pour réagir, et aussi le désespoir de ne pas discerner d'issue à une situation pénible...

« *Le bilan de la situation de la France en Syrie et au Liban, après six ans de dépenses et d'efforts, se solde par un déficit moral et matériel considérable...*

« *Entre la France et le Liban, peut-être même avec la Syrie, il pouvait, en 1919, y avoir mariage d'amour.*

« *... Mais les intérêts communs sont restés considérables. Si l'on est loyal de part et d'autre, il peut encore y avoir mariage de raison...* »

D'autre part, deux lettres importantes par leur état d'esprit, qui m'ont été adressées, sont à citer. La première est de Syrie :

« De 1914 à 1918, nous nous sommes soulevés contre les Turcs, faisant ainsi acte de rebelles, puisque nous étions partie intégrante de l'empire ottoman. Cependant, les Turcs n'ont pendu que quelques vingtaines des nôtres, alors qu'ils pouvaient en condamner des milliers !

« Tandis que la France, dont nous ne sommes pas les sujets et qui devrait être notre égide, a tué et continue à tuer depuis 1919, pour asseoir sa domination, des milliers des nôtres. Qui est le plus barbare ? Reprenons donc contact avec les Turcs... »

La seconde est d'un Libanais maronite :

« ... Quant à l'union entre le Liban et la Syrie, il faut être sur place pour être à même d'émettre une opinion. De prime abord, les gens habitués à agir avec franchise et sincérité croient que la question est facile à réaliser, mais c'est délicat. Tout ce que l'on cuisine pour nous au Quai d'Orsay n'aboutira à rien. La meilleure solution à ce problème serait de laisser Libanais et Syriens s'entendre eux-mêmes sur le dif-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000120

férend suscité par les intéressés. Des deux côtés, il y a des gens raisonnables, animés par un vrai patriotisme et guidés par leur bon sens. Depuis plusieurs dizaines d'années, ils ont vécu avec une entente complète, sauf dans certaines circonstances où la main de l'étranger troublait leur harmonie. Quant aux questions religieuses, elles n'ont plus cette acuité qu'elles avaient dans le passé ; les gens de bon sens ne veulent plus que la fameuse politique turque « Diviser pour régner » continue à produire ses effets ; ils en ont déjà assez. »

CHAPITRE V

SYRIE ET LIBAN

(1927)

La fin de l'année 1926 et les premiers mois de 1927 furent marqués par une attaque violente dans la presse, dans les revues, dans les livres, en France, contre le Comité Syro-Palestinien et ses chefs, et aussi contre le patriarche maronite.

Nous avons dit déjà quelques mots sur le Comité Syro-Palestinien, siégeant au Caire. Composé d'hommes sérieux, de toutes religions, il a eu comme but de faire connaître à la S. D. N. et au monde entier la vérité sur les événements de Syrie et sur les légitimes aspirations des habitants. La plupart ont vu tous leurs biens confisqués dans leur patrie et sont condamnés à mort. Nous verrons, en fin de ce chapitre, avec quelle légèreté nos services là-bas fournissent des renseignements sur ces patriotes.

N'oublions pas, détail important, que les véritables champions de l'indépendance se trouvent en Syrie et que le Comité n'est que leur porte-paroles.

Le rôle des patriotes syriens est absolument logique et j'avoue ne pas comprendre notre manière d'agir en France. Les Syriens sont-ils oui ou non nos sujets ? La Syrie est-elle à nous ou bien n'avons-nous qu'un

mandat dont le programme a été défini dans le pacte de la S. D. N., mais que nous avons élargi à notre guise, grâce à la complaisance des autres puissances ?

A ces deux questions il n'est guère difficile de répondre d'une façon formelle. Alors ? Les opprimés n'ont-ils pas le droit absolu de se défendre et de clamer leur détresse ?

Nous, Français, qui avons le patriotisme dans le sang, avons-nous le monopole de cette vertu que nous dénions aux autres ?

Il est facile de deviner la colère de ceux qui lancent l'anathème contre ce Comité et qui voudraient le voir disparaître. Des tentatives ont même été faites au Caire pour inciter le gouvernement égyptien à expulser ses membres ; elles n'ont pas réussi.

Il n'est nullement prouvé que le Comité a fourni des armes aux révoltés ; ces armes viennent d'ailleurs. Le Comité a distribué de nombreux fonds de secours aux sinistrés et il a offert de montrer ses livres de comptes ; mais, principalement, il a élevé la voix.

Quant à ses chefs, à ceux qui, aimant leur patrie, ont donné leur temps, leur tranquillité et leur argent, ils ont été abreuvés d'injures. Leurs familles ont été salies. Parmi eux se trouvent les Emirs Lotfallah. Qu'ils soient ambitieux, c'est leur droit que personne n'a à contester. Celui qui n'est pas ambitieux, que ce soit un artisan, un ouvrier, un industriel ou un politicien, est un maladroit et souvent n'est bon à rien. Quel est le député ou sénateur qui n'aspire pas à être ministre, président du Conseil, gouverneur général ou Président de la République ?

Je ne suis pas chargé de défendre ces princes ; mais, devant ces attaques, je crois de mon devoir de rectifier les erreurs voulues. Un des principaux accusa-

teurs dans la presse fut l'*Echo de Paris*, (n^os^ des 12 janvier et 23 février 1927). Ce journal n'ayant pas inséré la réponse du prince Habib Lotfallah, nous la donnons ci-dessous :

Paris, 22 février 1927,
Hôtel Ritz, rue Cambon.

Monsieur HENRY SIMOND,
Directeur de l'Echo de Paris.

PARIS.

Monsieur le Directeur,

Le 12 janvier dernier, votre journal a publié en 3e page, 1re colonne, sous la signature « Pertinax » un article perfide et diffamatoire sur notre compte, article qui nous a été récemment communiqué.

Nous vous prions, conformément à la loi, d'insérer sans tarder, et à la même place, notre réponse.

Tout d'abord parlons du Comité Syro-Palestinien. Il n'a eu que deux buts : faire connaître à la S. D. N. et au monde les traitements injustes dont notre patrie était victime, et secourir (comme il l'avait fait pendant la campagne italo-turque, en 1911, puis de 1914 à 1918) les malheureux Syriens que les bombardements, les destructions et le pillage ont voués à la misère. Ces secours ont été distribués, sous les auspices de la Croix-Rouge suisse, par les Croix-Rouges locales.

Le Comité a été la suite de la Ligue de la Patrie Arabe (1904), du Cercle Syrien, de l'Union Syrienne. Tous les partis ont fusionné avec lui et, ces jours derniers, le Congrès Arabe qui s'est tenu aux Etats-Unis en a décidé pareillement. Le Comité a comme président élu le prince Michel Lotfallah.

Aucun subside étranger n'alimente ses caisses ; les livres comptables peuvent être vérifiés avec la justification des dépenses, ainsi qu'il a été déjà offert. Son action a été purement diplomatique et humanitaire.

Quant à ses relations avec les insurgés de Syrie, elles sont indispensables pour connaître la vérité, et naturelles. En effet, les Syriens se sont révoltés pendant la guerre pour être libres et le traité de 1915, qui a précédé la révolte du Grand Chérif de La Mecque, garantissait cette liberté. Les Syriens n'ont jamais accepté les décisions prises en dehors d'eux. Encore s'il s'était agi pour la France « d'éclairer notre pays par des Conseils administratifs et simplement par des Conseils » ainsi que l'avait décidé le Pacte des Nations ! Mais l'institution actuelle des « mandats » est un acte unilatéral. Les Syriens et les Palestiniens ne sont pas les sujets de la France ou de l'Angleterre ; ils ne sont ni des traîtres, ni des rebelles, mais des nationalistes, et leurs compatriotes ont le devoir et le droit de les écouter et des les soutenir au dehors.

Pour ce qui regarde notre famille, votre rédacteur aurait dû mieux se renseigner. Descendant d'une noble origine, venant d'Antioche, elle se rendit en 1852, pour des raisons politiques et avec ses biens, en Egypte où elle entreprit aussitôt le grand commerce d'importation et d'exportation entre le Soudan, l'Egypte et l'Europe. En 1867, Lotfallh bey, l'aîné, mourut à Khartoum où il fut enterré avec tous les honneurs dus à son rang : En 1870, Tonus Lotfallah décéda à Beyrouth et le gouvernement local lui rendit les hommages officiels. Ses biens existent encore à Beyrouth.

En 1915, le Grand Chérif de La Mecque, Hussein, conclut un traité avec l'Angleterre, traité spécifiant les territoires arabes de l'empire turc qui seraient indépendants. Aussitôt la signature, il entraîna le monde arabe dans la guerre à côté des Alliés et empêcha la guerre sainte proclamée par le sultan de Constantinople. S. M. Hussein a été reconnu comme souverain par tous les Alliés ; il prit part à la Conférence de la Paix et son siège reste encore vacant à la Société des Nations à Genève.

Notre père, Habib Lotfallah, était pacha, titre honoraire qui lui avait été conféré par le roi d'Egypte à

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000126

cause des services rendus au pays et en reconnaissance de sa vie droite et honorable. Il fut en 1920 anobli du titre d'Emir (prince) avec transmission à sa descendance par le roi Hussein. Sa Majesté avait le droit absolu de récompenser notre famille, en lui accordant un titre arabe, pour tout ce qu'elle avait fait pour notre patrie. Vos rois et vos empereurs ont agi de même chez eux et personne ne conteste la légitimité des titres ainsi octroyés. Il en est pareillement dans tous les pays.

Notre père mourut au Caire en 1922, à 95 ans. A ses funérailles assistaient les représentants de LL. MM. le roi d'Egypte et le roi d'Arabie ; la Résidence Britannique s'était fait représenter. Tout le corps diplomatique, les autorités égyptiennes, les chefs religieux, les notables, les chefs des partis politiques nationalistes suivaient les funérailles. L'armée britannique d'occupation, par ordre de son commandant en chef, avait envoyé la musique militaire.

Les fils Lotfallah se sont tous, depuis vingt ans, efforcés d'être utiles à leur patrie. Le prince Michel a été en 1910 élu membre de la première Assemblée Législative au Caire, en qualité de représentant de la Colonie syrienne. En 1912, pendant la guerre balkanique, le Comité du Croissant Rouge, ayant comme président le prince Mohammed Ali, frère du Khédive, et comme membres plusieurs autres princes, choisirent comme trésorier le prince Michel. Enfin, ce dernier, après avoir dirigé l'Union syrienne, fut élu à la tête du Comité Syro-Palestinien. Le prince Habib fut en 1913 attaché à l'ambassade ottomane à Londres, en 1914 adjoint au vali de Beyrouth puis élu président du Comité de Défense, enfin grand chambellan du roi Hussein et ambassadeur du Hedjaz en Europe. Le prince Georges organisa les ouvroirs de Damas, de Beyrouth, du Caire, et constitua le Comité de secours des sinistrés de la Syrie.

Notre seul tort, aux yeux de certains impérialistes occidentaux, est d'employer notre fortune à la défense des intérêts de notre patrie.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000127

Vous comprenez, comme Français, mais pour la France seule, que l'on soit patriote et qu'on se dévoue pour son pays. Vous devriez avoir assez de largeur de vues et de logique pour admettre semblable pensée chez les autres, sans chercher à les calomnier.

Quant à notre but, nous estimons que l'intérêt bien compris de la France est de vivre en parfaite harmonie avec notre pays, et c'est pourquoi nous poursuivons la conclusion d'un traité juste et loyal avec la France aussi bien qu'avec les Anglais.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos sentiments distingués.

(Signé) : HABIB LOTFALLAH (1).

P. S. — *Nous venons de recevoir un exemplaire du grand journal* Al Mokattam *du Caire,* en date du *4 février* 1927, *contenant la protestation des personnalités les plus considérables des partis nationalistes syriens contre toutes les allégations contenues dans votre article. Nous vous en adressons la traduction ci-jointe :*

« *Les Syriens habitant l'Egypte et la Syrie ont lu l'article du* 12 *janvier* 1927 *de l'*Echo de Paris.

L'auteur de cet article attaque le Comité Syro-Palestinien parce qu'il est contre l'autorité française à propos de l'exercice de son mandat et la famille des Emirs Lotfallah qui, dit-il, contribue à la contrebande des armes et des munitions. Il ajoute que cette

(1) Il n'est pas inutile de rappeler ici que le chef de la famille, le père des princes actuels, Habib pacha Lotfallah, est originaire d'Antioche (Syrie). En 1879 il épousa Madame Barbara Rayes, issue de la plus grande famille de Hasbaya (Grand Liban). Son père était un des notables du pays et son cousin, Hassif bey Rayes, fut pendant vingt années chancelier du Gouvernement Libanais. Ceci coupe court à toutes les insinuations. Ces renseignements ont été puisés dans un des ouvrages du grand historien syrien, Nessim Nofal, qui vivait à Lattaquieh (Syrie) vers la fin du XIXe siècle. (Extrait de l'article du Dr E. Arab, professeur à la Faculté française de Médecine de Beyrouth, paru dans la *Revue Mondiale* du 1er août 1927). (Note de l'auteur.)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000128

famille ne pourrait paraître en Syrie, vu son impopularité.

Nous, soussignés, en réponse à cet article, déclarons que tout ce qui a été écrit est injuste et faux. La voix générale du peuple exige que ce Comité fasse connaître la vérité. Au nom de tous les Syriens habitant tant en Syrie qu'à l'étranger, nous estimons et reconnaissons les services rendus par la noble famille Lotfallah ainsi que par leurs collaborateurs patriotes qui les ont entourés, et qui tous défendent la cause syro-palestinienne ; ils jouissent de la plus grande confiance de tous et du plus profond respect.

Ont signé :

Ahmed Fauzi El Bakri, Béchir El Bakri, Chaouket Halbani, Cheufik El Atri, Ouadir Selim, Meurchak, Makram al Kilani, Said El Termanini, Mustapha Ahmed, Mohammed En Anim El Bahari, Mohammed Izzet El Kassem, Hattan El Tarabischi, Ahmed Edib Keir, Abdel Rahim Sultan, Zaed El Tawil, Mustapha Galem, Mussalem Sedki, Teufik Moyek, Abdallah El Mohaieri, Ahmed Hamdi El Naggiar, Yasi El Aschem, Kémal Assam El Haut, Sbhi El Aschem, Abd El Rahim El Hissami, Raouf El Hout, Mohammed Teissir El Halabi, Abd El Wahab, Abdou Rabouh, Abd El Wahab El Halabi, Mohammed Eid Moyek El Din, Mohammed Ali Saouan, Mohammed Hussein Saouan, Mohammed Keir Eddin El Talbag, Mohammed Saïd, Mustapha El Sawaf El Saïrafi, Negib Chehab, Teisir Zabian Ahmed Ibrahim, Abd El Kerim El Attar, Mohammed Rewfik El Demeschi, Housni Radja, Mohammed Tewfik El Kaissi, Ibrahim Darrut, Selim Darrut.

Ce que l'on cherchait à Paris, vu le rôle joué par ces Emirs et par le Comité Syro-Palestinien, c'était de jeter le discrédit sur tous et d'amener des dissensions. J'ai assisté à la manœuvre, fort adroite, menée par

des messieurs et des dames du monde ayant des attaches toutes spéciales avec certains ministères, manœuvre qui réussit en partie. On dissuada les princes d'exiger, même par un procès, l'insertion de la lettre ci-dessus, en leur conseillant de se taire, ce qui valait mieux, prétendait-on, pour eux, pour leur avenir et pour leur cause. Ce fut une grave faute d'écouter ces pernicieux avis et je ne me retins pas pour le dire.

En effet, si des diplomates comme ces princes, élevés dans ces milieux très renfermés et prudents, en ont naturellement adopté les habitudes, ils ne prêtaient pas attention à ce fait qu'en France surtout l'opinion publique influence le gouvernement. Pour cette opinion, le siège était fait puisque les princes Lotfallah ne répondaient rien, signe pour elle qu'ils étaient coupables de tout ce qu'on leur reprochait, le Comité étant compris dans cette réprobation. *Les princes, la Syrie et le Comité ne se doutent guère du mal qui en est résulté.* C'est ainsi que, s'ils avaient agi selon mes modestes avis, jamais M. Franklin-Bouillon, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés, ne se serait permis des attaques aussi virulentes et aussi peu justes contre eux. Si, comme on le répète, la majorité des députés présents avait une autre opinion, il ne le parut guère après la publication d'un communiqué à la presse ; aucun d'eux ne protesta. Une attitude énergique, ardente, provenant d'une indignation légitime et d'un patriotisme exaspéré eût retourné les esprits. Notre mentalité française comprend cette nuance importante et j'avoue avoir beaucoup souffert, pour ces patriotes et leur cause, de cette grave erreur.

Aujourd'hui les mêmes faits se renouvellent, à la

suite du télégramme du prince Michel répondant à la déclaration de M. Ponsot, et que nous citons plus loin. Voici la lettre que vient d'adresser le prince Habib à l'*Action Française* en réponse à son article du 10 octobre 1927, lettre non insérée.

Paris, le 13 octobre 1927,

*A Monsieur le Directeur de l'*Action Française,
12, rue de Rome,
Paris.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans l'Action Française, *en date du 10 octobre, sous le titre de :* La France en Syrie, *quelques lignes qui nous concernent et qui mériteraient quelques explications.*

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien insérer ma réponse à l'endroit même de l'article en question, conformément à l'usage si noble adopté par la Presse de votre pays.

Or, je tiens à vous faire remarquer, Monsieur le Directeur, que c'est pour la seconde fois que l'un des Lotfallah consent à répondre à toutes les calomnies sans nom dont quelques écrivains de votre pays, de passage en Syrie, ont jugé bon de nous gratifier. Mais j'ai été navré de voir un journal aussi patriote, aussi sérieux que l'Action Française, *se laisser duper par des propos mensongers, surtout lorsqu'ils ont pour auteurs certaines personnes de parti-pris qui, par leurs idées extrémistes, cherchent à semer la discorde et à battre en brèche le prestige de la Puissance Mandataire d'une manière plus désastreuse que ne l'auraient fait les journaux les plus francophobes.*

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, vous me permettrez de m'élever énergiquement contre ce sentiment d'inimitié pour la France qu'on a voulu toujours nous imputer.

Nous déclarons solenellement, mes frères et moi, qu'aimant par-dessus tout notre pays qui est la Syrie,

cela ne nous empêche pas de considérer la France comme l'une des grandes Puissances capables de faire notre bonheur. Et nous n'épargnerons rien pour l'aider dans cette tâche, à condition qu'elle consente à sauvegarder notre Indépendance Nationale.

Toutes les hautes personnalités françaises, parlementaires ou autres, qui ont compris nos véritables intentions envers le Gouvernement de la République et qui ont bien voulu nous écouter, ont fait œuvre de vrais patriotes. Nous les remercions de ce geste loyal qui a créé un rapprochement sincère et définitif entre deux nations dont l'amitié est plusieurs fois séculaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

(Signé) : HABIB LOTFALLAH.

De son côté, le prince Michel Lotfallah, président du Comité Syro-Palestinien, a envoyé du Caire à l'*Action Française* le télégramme suivant :

« *Venons lire dépêche résumant article publié par votre honorable journal accusant Comité Syro-Palestinien, et princes Lotfalluh avoir soutenu financièrement révolte Druze et dilapidé sommes importantes. Connaissant probité votre journal, vous prions rectification suivante : Jamais Comité reçu fonas quiconque; impossible donc accuser avoir soutenu révolte Druze avec fonds inexistants ni par conséquent avoir dilapidé ces fonds. Article nous déclare ensuite ennemis acharnés France. Cette accusation également fausse.* »

L'article de l'*Action Française* a, en dehors des attaques personnelles, le tort de parler au nom de certains groupements libanais fort sectaires. Or, de plus, le Liban, le petit et ancien Liban, n'est pas la Syrie, et beaucoup de ses habitants ne raisonnnent pas comme le directeur du journal local, cité dans cet article, et qui a des attaches toutes spéciales avec nos

agents. On se fait un tort énorme en abordant, sans les connaître à fond, ces questions délicates dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons encore.

En ce qui concerne Sa Grandeur Mgr Hoyek, le vénérable patriarche maronite, il ne fut pas non plus épargné, fin 1926 et février 1927, aussi bien par la Ligue des Droits de l'Homme que par des journaux et par un certain écrivain. Le procédé est tout aussi méprisable que pour le Comité Syro-Palestinien, et je ne me suis pas caché pour le dire au Club du Faubourg en février 1927. Le patriarche est un Libanais, d'abord, et il défend sa patrie. La France passe après. Or, il a prononcé en 1926 ces paroles sévères, aux autorités françaises qui lui furent envoyées par le Haut Commissaire :

; « *Qu'êtes-vous venus faire chez moi ? Si vous venez en visiteurs, soyez les bienvenus. Mais si vous venez pour me parler de vos actes, je vous affirme que l'entretien ne servira à rien. Vous avez voulu tout faire à votre guise et sans nous consulter. Achevez votre travail. Mais je tiens à vous dire que si vous représentez ici la France depuis trois ans, je la représente, moi, depuis cinquante ans, et je connais mieux que vous ce dont mon pays a besoin et les moyens à adopter pour raffermir l'influence de la France. Je puis vous dire que j'ai su rendre cher au Liban le nom de votre pays.*

« *Que voulez-vous que je dise aujourd'hui aux délégations de toutes les communautés et de toutes les confessions, qui viennent de toutes les parties du Liban me reprocher d'avoir été la cause de l'arrivée de la France dans ce pays et me rendre responsable de la situation ? Je vous déclare, Messieurs, que désormais je ne suis plus responsable de ce qui arrivera au Liban. Vous avez voulu suivre cette politique : continuez ! J'espérais au moins que vous attendriez ma mort, par reconnaissance de tout ce que j'ai fait pour vous, avant*

d'agir comme vous le faites. Je n'hésiterai pas au besoin à faire parvenir les réclamations de ma patrie au Gouvernement de Paris et même à la Société des Nations. »

Quelques mois après il s'écriait à Dimane :

« *La France peut nous laisser si elle le veut. Mais elle doit nous en pressentir. Il existe, en effet, d'autres puissances qui ne demanderaient pas mieux que de gagner nos sentiments voués à la France.* »

Il fallait vraiment que la mesure fût comble pour que cet ami de la France parlât de la sorte. Là-dessus on s'empressa de rappeler que, pendant la guerre, Mgr Hoyek avait fait des déclarations très chaleureuses à Djemal pacha, proconsul en Orient.

La chose était cependant fort compréhensible. Seuls, entourés des Turcs et des Allemands ennemis, ne recevant aucun secours du dehors, aucun ravitaillement, les Libanais et les Chrétiens de Syrie et de Palestine pouvaient être massacrés ou menacés de mourir de faim. Aux pasteurs de leurs ouailles, aux responsables de leurs vies, revenait le devoir de tout faire pour sauver ces existences.

Le soi-disant fanatisme musulman intervint alors, mais pas dans le sens péjoratif. Djemal pacha fournit, autant qu'il était possible, car les Allemands demandaient tout, des vivres et en autorisa la venue de l'étranger. L'émir musulman Chekib Arslan lui-même et sa femme organisèrent des ouvroirs où tous, sans distinction de religion, furent accueillis.

J'ai en mains, adressées à Djemal pacha, copies des lettres de Grégoire IV, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, de Mgr Hoyek, de Dimitrios Cady, Kaimakan patriarcal pour les Grecs catholiques. Je n'en ai jamais fait état. Djemal pacha avait exigé, en

retour de son geste de pitié, des déclarations dont les Allemands voulaient se servir devant le monde, et les malheureux avaient dû s'exécuter pour permettre aux chrétiens de vivre. Les détracteurs intéressés auraient dû se taire. Ils sont, eux, des sectaires et n'ont jamais été des administrateurs et des conducteurs d'hommes.

Il est indispensable, pour tout expliquer, de révéler un fait politique qui est demeuré jusqu'ici dans l'ombre. On sait qu'en 1914 on avait fait de belles promesses à nos amis du Levant. Connaît-on comment nous et nos alliés avons agi envers eux, et la désespérance qui, alors, s'est emparée d'eux ?

En 1915, la Turquie, en Syrie, se trouvait prise entre les attaques anglaises à Gaza, la flotte alliée aux Dardanelles et les armées coloniales en Mésopotamie. Les Turco-Allemands, se sentant dans l'impossibilité d'arrêter l'avance des Alliés en territoire arabe, exécutèrent une manœuvre semblable à celle qui eut lieu lors de la marche victorieuse des armées russes en Pologne. Ils autorisèrent l'organisation de comités de la Défense Nationale afin de permettre à ceux-ci de se mettre en contact avec les Alliés et de faire reconnaître leur indépendance.

Des comités s'organisèrent dans tous les pays arabes. La Syrie élut le prince Habib Lotfallah, alors adjoint au gouverneur général de Syrie, comme président de la Défense Nationale ; il devait unifier et concentrer l'opinion du pays, d'accord avec les diverses organisations. Des chefs partisans l'entourèrent, toujours avec le consentement du gouvernement turc, pour parvenir au résultat recherché. La Sublime Porte et Yildiz avaient tout accepté : indépendance, etc., etc...

Malheureusement, le désaccord se mit entre les

Alliés et fit tout échouer. Les Alliés laissèrent le général Townsend se faire capturer à Kut-el-Amra ; l'armée anglaise se retira de Gaza et la France, au lieu de débarquer en Syrie, alla à Salonique.

Les Turco-Allemands, croyant en la victoire, modifièrent leur attitude ; ils ordonnèrent la dissolution des Comités de Défense Nationale et continuèrent à opprimer les pays arabes.

Le prince Habib Lotfallah et une partie de son état-major se dispersèrent en Egypte, en Suisse et en Espagne.

Ajoutons ce détail : Pendant que le Comité de Défense Nationale fonctionnait, S. Exc. Ohanès pacha, gouverneur du Mont-Liban, avait démissionné après les massacres des Arméniens. Il proposa la candidature du prince Habib Lotfallah pour le remplacer, et la Sublime Porte avait accepté. La population libanaise s'apprêtait à faire à son nouveau gouverneur une réception enthousiaste lorsque Djemal pacha, très ombrageux, intervint. Il fit remarquer à Constantinople que la désignation du prince Habib Lotfallah à ce poste, alors qu'il était déjà président du Comité de Défense Nationale, pouvait amener des complications et créer un Etat dans l'Etat. Djemal pacha fut écouté et Ohahib bey fut nommé.

Pour terminer cette triste phase de l'histoire, disons qu'en 1916 les Alliés échafaudèrent une autre combinaison qui débuta par le traité Hussein-Mac-Mahon. Elle se termina, après la paix de 1918, par la guerre civile, la déclaration Balfour, les mandats, et, en 1925, par le départ du Hedjaz et son exil à Chypre de S. M. le roi Hussein, victime de la politique.

Reprenons, après cette utile digression, le cours de notre récit.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000136

La très vive offensive diplomatique du Comité Syro-Palestinien en 1926 et aux débuts de l'année 1927 était cause de cette levée générale de boucliers contre ceux qui avaient l'audace de défendre leur patrie. En les disqualifiant, on espérait pouvoir annihiler l'effet de leurs protestations indignées contre le traitement dont ils étaient l'objet, car l'opinion mondiale, aussi bien à Genève qu'ailleurs, leur prêtait une oreille attentive et bienveillante.

Cette méthode employée sur les conseils du gouvernement ne nous étonne pas. Nous avons failli en être la victime, en 1922, à Mayence. Les procédés ne changent pas.

L'animosité du Quai d'Orsay était d'autant plus grande contre le Comité qu'il venait de répondre par un mémoire écrasant (1) à des déclarations de M. Robert de Caix, représentant la France à la Commission des mandats, déclarations faites à des journalistes américains. Nous ne pouvons mieux faire que de donner en annexe ce magistral exposé.

Pendant qu'on intriguait à Paris, se tenait aux Etats-Unis le Congrès Arabe. L'Emir Chekib Arslan, Sayba bey et Tewfik bey, venus d'Europe et envoyés par le Comité Syro-Palestinien, furent reçus avec de grands honneurs par les autorités américaines dans toutes les villes où ils passèrent. L'opinion, là-bas, a pris manifestement fait et cause pour les opprimés. Un seul point noir est à signaler. Poussées par un farouche sectarisme, des colonies libanaises essayèrent, même par des pétitions envoyées à Washington et par des accusations mensongères, d'empêcher ces réceptions. Il y a de ces aberrations d'esprit qui ne s'expli-

(1) Annexe n° 11.

quent pas, à moins qu'elles ne s'expliquent trop. Ces tentatives furent vaines.

Le congrès adopta les résolutions suivantes :

1° La Syrie aurait son indépendance complète, serait unifiée, et le projet Balfour tendant à établir une nation juive en Palestine serait annulé.

2° Tous les Etats formant la Syrie seraient réunis à l'exception du Mont-Liban qui serait soumis à un plébiscite permettant aux Libanais de choisir librement entre son entrée dans l'Union Syrienne ou son autonomie.

3° La langue arabe serait la langue officielle du pays et celle de l'enseignement, celui-ci étant obligatoire.

4° La religion serait indépendante de la nationalité.

Le parti de *La Nouvelle Syrie* fut fondé. Il décida d'envoyer des télégrammes de protestation à la S. D. N., à tous les Etats d'Europe, d'Asie et d'Amérique, à tous les chefs de partis parlementaires et à tous les grands journaux et revues de ces Etats, etc...

Le congrès fut clos le 23 janvier 1927.

Sur ces entrefaites, M. Ponsot rentra en France, après quatre mois d'études et d'éloquent silence. Avant son départ le *Parti de la Solidarité Nationale de Beyrouth* lui remit le rapport résumé dans la lettre ci-contre à moi adressée :

Beyrouth, le 8 février 1927.

Le Parti Solidarité Nationale *a présenté à son Excellence M. H. Ponsot, avant son retour à Paris, le rapport dont ci-joint copie. Le Haut Commissaire ayant séjourné longtemps parmi nous, a pu étudier longuement nos questions administratives et économiques, c'est pourquoi nous n'avons pas développé les points de notre susdit rapport, le présent que nous avons l'honneur de vous envoyer remplirait ce vide.*

1) *La Constitution de la République Libanaise ne correspond point aux dispositions des citoyens. Son exécution leur cause, au contraire, des préjudices très graves. Elle a été faite, comme nous l'avons déclaré à M. Ponsot, dans une période non paisible et par des hommes non compétents, pour le plaisir de satisfaire certaines ambitions politiques et matérielles. L'une de ces matières qui parle de la gratification réservée aux fonctionnaires licenciés suffit par son chiffre énorme à démontrer ces ambitions.*

2) *Faire un bon choix de fonctionnaires et accorder aux haut placés vaste pouvoir dans leurs branches administratives en les rendant responsables envers leurs supérieurs indigènes. Ces derniers pourraient puiser du mandat les conseils et recueillir les observations nécessaires, sans que la Puissance Mandataire s'y mêle directement.*

L'intervention directe des fonctionnaires dans les affaires administratives, de peu ou de grande importance, principalement après la proclamation de la Constitution, soulève des murmures et grossit le chiffre des mécontents.

3) *Personne n'ignore que des erreurs avaient été commises par des fonctionnaires français. Il est encore temps de corriger ces fautes et regagner l'amour envers la Puissance Mandataire. Il suffit de leur accorder le droit de faire une Constitution Administrative répondant aux besoins du pays et convenant à son état pécuniaire.*

4) *Accorder au gouvernement local le droit de surveillance sur les ressources financières du pays telles que Douane, Postes, Télégraphes et Chemins de fer et celui de pouvoir établir des impôts douaniers pour sauver l'industrie libanaise.*

5) *Réformer la loi judiciaire dont l'état actuel nuit à l'intérêt public et fait payer au gouvernement des dépenses énormes pour appointements de juges et interprètes. La conscience des juges est parfois dérou-*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000139

tée par l'inexactitude de la traduction et leur ignorance de la langue indigène.

6) *Respecter les lois locales et ne pas les bouleverser par des arrêtés, principalement les lois judiciaires. Les juges ne savent plus à quoi s'en tenir vu le chiffre énorme de ces arrêtés qui sont souvent contradictoires.*

7) *Etablir une monnaie stable et garantie ; une monnaie se basant sur le change nuit beaucoup aux ressources pécuniaires et au trafic commercial. Le changement actuel proposé par le gouvernement n'étant basé sur aucun fonds reconnu stable, ne ferait qu'augmenter le trouble financier dans le pays.*

8) *Etablir une loi qui pourrait sauver la nationalité libanaise à l'étranger. Nos émigrés sont à la merci du hasard dans les pays lointains. Si le représentant du Gouvernement français s'occupe de leurs intérêts, ceux-ci seraient sauvés, sinon, nos citoyens n'auraient aucun refuge.*

9) *Pour sauver le pays, il faudrait une Constitution faite par des personnes élues du peuple. Cette Constitution serait mise en vigueur par un chef du Gouvernement indigène, entouré d'un Conseil administratif composé de douze membres honoraires et de directeurs de bureaux responsables de leurs actes auprès du chef du gouvernement et du susdit Conseil. Le nombre des conseillers français serait réduit et ces fonctionnaires doivent être élus parmi ceux qui connaissent la mentalité et les coutumes orientales.*

10) *Le Haut Commissaire ne doit pas montrer un penchant religieux dans les affaires administratives locales. Le moindre penchant clérical ferait croire aux autres rites et religions à une préférence qui pourrait créer des mécontents. Les ennemis du mandat trouveraient moyen de soulever la masse ignorante en murmures contre la Puissance Mandataire.*

11) *Annuler les régies et n'en accorder à aucune Compagnie, quoique française, afin que la culture des produits indigènes soit sauvée.*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000140

12) *Les conseillers français n'ont pas donné toute satisfaction dans les branches administratives qu'ils ont occupées jusqu'à nos jours; la plupart d'entre eux, ignorant les affaires, avaient nui au lieu de faire profiter les fonctionnaires indigènes. Il est nécessaire que le choix tombe sur des personnes compétentes et bien instruites.*

13) *Les Sociétés anonymes travaillant dans le pays ne possèdent aucune propriété et n'offrent aucune garantie financière. Si l'une d'elles est condamnée judiciairement, l'exécution doit avoir lieu au pays même de cette Compagnie, ce qui ferait une dépense énorme et parfois fait perdre le droit du compatriote. Il n'en est pas ainsi si ces Sociétés offrent des garanties en banques.*

14) *Vu le contact des frontières syro-libanaises et la liaison des affaires économiques, permettez-nous de vous exposer nos observations à ce point de vue.*

Nous vous prions d'accorder à nos frères Syriens la réalisation de leurs vœux : Unité Syrienne, lois judiciaires indigènes, instruction publique laïque, afin que les enfants d'aujourd'hui suivent un seul programme d'études. Ceci faciliterait le respect des religions et amènerait plus tard l'Unité Syro-Libanaise.

Dans l'espoir de voir réaliser nos vœux, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir accepter nos hommages respectueux.

Le Secrétaire : CHEHAB. — *Président du Parti :* FARÈS MUCHRECK.

Ainsi que l'écrivait, dans la revue *Le Phœnix*, du 7 février 1927, M. Habib S. Boustani, président du parti national libanais :

« *La Constitution libanaise fut élaborée, votée et appliquée par le Conseil représentatif en charge, qui n'avait pas été élu pour cela et à qui un simple arrêté du Haut Commissaire donna la compétence. Les mem-*

bres de ce Conseil ne tenaient nullement à perdre le bénéfice, chèrement acquis, de leurs quatre années de mandat. M. de Jouvenel eut vite fait de s'assurer leur concours aveugle. M. Sourchier, son chef de cabinet civil, collabora avec eux. Cette collaboration fut, en fait, menée à coups d'odres impératifs et sous la menace constante d'une dissolution.

« Toute l'opinion publique protesta (Syndicat de la presse, Conseil de l'Ordre des avocats, Syndicat des pharmaciens et médecins, Chambre d'Agriculture, etc.) Il y eut une rigoureuse censure sur les journaux.

« La Constitution fut discutée et votée en six jours. M. de Jouvenel était pressé. Son départ en France était immiment, et il ne voulait pas y arriver les mains vides. Les réserves de la puissance mandataire furent communiquées à la dernière heure et incorporées à la Constitution sans discussion. Elles sont une humiliation pour le pays et réduisent la Constitution à un mythe et notre indépendance au néant. »

Résumons la suite de ce long exposé :

Vu l'urgence, le Conseil représentatif décida qu'il deviendrait ipso facto *Chambre des députés. Le Sénat devait être nommé par le Haut Commissaire.*

L'ancienne Constitution provisoire, promulguée par le général Gouraud, sous l'influence de M. Robert de Caix, avait soulevé en son temps des protestations unanimes. La Constitution définitive serait encore acceptable sans les réserves. Rien n'est changé, sauf la forme. En réalité, c'est le délégué du Haut Commissariat qui est tout, et le Président de la République libanaise va à tout instant « au rapport. »

Pour les dettes, l'ancien Petit Liban, qui ne devait rien à la Dette Ottomane et qui était créditeur de la Turquie, fut gratifié d'une dette. Tous les impôts furent augmentés dans des proportions inouïes. Les taxes douanières continuèrent à être gérées directement par le Haut Commissariat, sans rien rapporter au Liban.

Si tous ces changements ont été plus inopportuns

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000142

les uns que les autres, c'est parce qu'une chose n'a pas changé, l'esprit dans lequel le mandat a été appliqué, qui se rattache au système purement colonial, aggravé par le principe de souveraineté que les représentants du Mandat ont voulu établir en lieu et place de la souveraineté turque.

La France doit revenir à la politique de sentiment génératrice de prestige et de profit. M. de Jouvenel fut certainement le Haut Commissaire le plus omnipotent de tous ceux qui l'ont précédé.

En mars, à la session de la S. D. N., les délégués du Comité Syro-Palestinien remirent une déclaration qui fut vivement commentée :

Nous, soussignés, délégués du Comité Syro-Palestinien, venant d'apprendre que le Gouvernement français est sur le point de soumettre à la S. D. N. un projet de solution du problème syrien, nous saisissons l'occasion pour proclamer à nouveau le sincère et vif désir de rétablir les relations franco-syriennes sur la base solide de l'entente et de l'amitié. Nous estimons à cet effet de notre devoir de déclarer solennellement que, n'ayant jamais poursuivi un but personnel, et n'ayant travaillé que pour assurer la liberté et l'indépendance de la Syrie, nous n'éprouvons aucune difficulté à adhérer à toute solution conforme aux aspirations de la nation syrienne. Nous espérons que le libéralisme du peuple et du Gouvernement français triomphera sans retard de tous les obstacles accumulés sur la voie de l'entente.

Ceci, en dehors d'un long rapport au Président, avec une annexe au secrétaire général de la S. D. N.

Ihsan El Djabri, le signataire, demandait l'envoi d'une mission d'enquête en Syrie.

Puis, il se rendit à Paris pour reprendre les pourparlers, de concert avec Riad El Soulh, et, sur la demande expresse qui lui fut faite par le gouvernement français, alla à la rencontre de l'Emir Chekib

Arslan revenant de New-York et le pria de débarquer à Cherbourg.

La Délégation Syrienne, pendant de longues semaines, déploya la plus grande activité et fit preuve d'une patience évangélique. Elle n'aboutit à rien et M. Ponsot retourna en Syrie, sans l'avoir reçue.

Quelques jours après son arrivée à Beyrouth, le Haut Commissaire lança la déclaration dont le texte suit (juillet 1927) :

DÉCLARATION

Du Haut-Commissaire de la République Française sur le Programme Politique de la Puissance Mandataire dans les Etats du Levant sous Mandat Français.

Le Haut Commissaire, pendant son séjour en France, a eu l'occasion répétée d'exposer au Gouvernement français ainsi qu'aux Commissions des Affaires Etrangères de la Chambre et du Sénat les résultats de l'examen auquel il avait procédé, de la situation en Syrie et au Liban et de rapporter en particulier les vœux dont il avait été saisi au cours de son premier séjour et de ses déplacements à travers le territoire.

Depuis son retour, le Haut Commissaire a eu avec les chefs des Gouvernements des Etats, divers entretiens au cours desquels il a précisé les vues et les intentions de la puissance mandataire et fait connaître les grandes lignes du programme dont il poursuivra l'application d'accord avec les Etats sous mandat.

En voici les points principaux :

I. — *La France ayant accepté, aux termes du mandat (art. 1) la tâche de « faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme Etats indépendants » et de favoriser les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteraient, conduira à bon terme la mission reçue de la*

Société des Nations. Il ne saurait être question qu'elle y renonce.

II. — Caractère de cette tâche. — *La formule inscrite à l'article 22 du Traité de Versailles s'est révélée d'une application particulièrement délicate au Levant où les diverses communautés qui peuplent ces territoires ont atteint depuis longtemps un développement qui les place au premier rang des Etats les plus évolués du Proche-Orient.*

La Puissance Mandataire, tout en assurant l'ordre et la sécurité, garanties préalables de toute évolution politique, a été attentive à réaliser le vœu de ces communautés, mais l'interprétation de ces vœux, en raison de trop fréquentes contradictions, a présenté jusqu'ici de sérieux obstacles

Ce souci de donner satisfaction aux vœux des intéressés a été l'idée continue qui a inspiré la politique française. Persistant dans cette voie, la Puissance Mandataire est résolue à se conformer à l'expression de ces vœux, pour autant qu'ils s'exprimeront dans l'ordre et la paix, et respecteront tant les droits des minorités consacrés par les traités que les intérêts généraux et supérieurs du pays.

III. — Continuité de la politique française et statut organique. — *Cette politique, nettement définie par M. de Jouvenel, avait déjà reçu l'approbation du Gouvernement français et celle de la Société des Nations, et devait trouver son expression formelle dans le Statut organique.*

C'est à cette politique que le nouveau Haut Commissaire restera attaché.

Le statut définitif des pays du Levant sous Mandat Français sera avant tout l'œuvre des intéressés. Dans leur cadre actuel, fruit de huit ans d'efforts, ces Etats sont qualifiés pour débattre entre eux leurs intérêts, régler leurs différends et négocier tout accord nouveau qui mettrait mieux en harmonie des intérêts qui n'ont jamais été séparés ni dissociés.

La Puissance Mandataire s'emploiera de la façon la plus active à favoriser un accord général, comme à

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000145

arbitrer les différends qui pourraient surgir. Mais si elle tient à fonder avant tout l'ordre nouveau sur l'adhésion des populations, elle ne saurait oublier la charge dont elle est investie et, à défaut d'accord, elle prendrait telles initiatives propres à maintenir l'ordre et à assurer l'avenir, dont elle saisirait la Société des Nations.

IV. — Gouvernements locaux et exercice du Mandat. — *Déjà à cet égard les progrès réalisés sont considérables et la puissance mandataire a remis l'exercice du pouvoir aux intéressés eux-mêmes là où un ordre durable a été rétabli, là où les consultations politiques, rendues possibles par l'apaisement des esprits, ont permis de constituer des gouvernements réguliers.*

C'est aux gouvernements locaux qu'il appartient en effet d'agir, dans le domaine de leurs intérêts propres, avec le conseil et l'appui de la Puissance Mandataire.

La réorganisation en cours des services du Mandat, en assurant une plus complète décentralisation, en rapprochant le conseil de l'action, en évitant la superposition des organismes de contrôle, rendra plus manifeste encore la volonté de la Puissance Mandataire de favoriser et de hâter l'évolution politique des Etats confiés à sa tutelle, en réalisant pleinement le vœu inscrit au pacte de la Société des Nations.

V. — Ordre et sécurité. — *L'ordre est rétabli et la sécurité règne aujourd'hui à l'intérieur des frontières. La Puissance Mandataire, pour en arriver à ce point, a déployé un effort considérable et a consenti à des sacrifices qui marquent bien sa volonté inébranlable de conduire à bon terme cette grande entreprise qui doit sceller l'amitié définitive de la France et des pays sous mandat.*

La coopération morale autant que matérielle des Etats eux-mêmes doit affermir les bienfaits de la paix. Mais la paix est leur bien propre à défaut duquel tous les autres accomplissements, dans l'ordre politique comme dans l'ordre administratif, économique et financier, ne porteraient pas leurs fruits et seraient

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000146

vains. Et ceci rend légitime que la Puissance Mandataire demande aux Etats une participation raisonnablement calculée, aux charges que le maintien de la sécurité impose.

Cette déclaration n'implique, à aucun degré, que la Puissance Mandataire pense affaiblir le dispositif de sécurité qu'elle a mis en place pour la protection de ce pays, ni qu'elle se désintéresse désormais du maintien de l'ordre ; elle en garde, au contraire, la responsabilité vis-à-vis de la Société des Nations, mais elle veut, chaque jour davantage, associer à son effort les populations elles-mêmes au bénéfice desquelles l'ordre a été maintenu.

A la diminution envisagée d'effectifs français devrait donc normalement correspondre le développement des formations locales et des milices nécessaires à la défense du territoire, formations dont les Etats assumeront la charge.

VI. — Développement économique. — *La sécurité assurée hâtera le développement économique du pays et ne manquera pas d'inciter au retour de nombreux émigrés, restés profondément attachés à leur terre natale.*

C'est dans le plan économique que la coopération de la Puissance Mandataire et des Etats sous Mandat pourra être particulièrement active et profitable pour les réalisations qui dépassent les possibilités de l'épargne locale.

L'amélioration de la situation économique et financière dans le monde et en particulier l'amélioration des conditions du crédit qui tend à devenir moins onéreux, ne sauraient tarder à avoir au Levant son heureuse répercussion.

Le Haut Commissaire s'est assuré, au cours de son séjour en France, que le marché français serait en mesure de s'intéresser au développement économique de la Syrie et du Liban.

VII. — Gestion des intérêts communs. — *Les intérêts communs aux Etats sous Mandat Français sont*

considérables, et les antagonismes qui se sont parfois affirmés ne répondent pas en général à la réalité profonde. Aussi bien est-ce pour sauvegarder ce patrimoine commun que le Haut Commissariat, dont l'action s'étend uniformément à tout le territoire, contrôle plus spécialement la gestion de certains intérêts.

Il continuera à le faire avec une particulière attention jusqu'à ce que les Etats actuels aient formulé les règles durables de leur accord et constitué sous l'égide de la Puissance Mandataire l'organisme commun nécessaire.

Alors que l'évolution du monde tend partout au groupement des intérêts, les Etats du Levant ne sauraient seuls chercher leur développement dans la pratique d'une politique trop étroite de séparatisme. L'avenir n'est point là pour eux. Aussi bien, la Puissance Mandataire, soucieuse d'affermir l'union et la concorde entre les communautés confiées à sa tutelle, souhaite-t-elle de les voir se rapprocher davantage.

La gestion des intérêts communs doit leur fournir cette occasion, et le Haut Commissaire entend poursuivre cette tâche avec le concours chaque jour plus actif des représentants des Etats.

Le temps fera son œuvre. L'expérience et la sagesse des gouvernements feront le reste. Le Mandat, à raison de son caractère même, ne cherche ni à se perpétuer ni à se survivre.

C'est à cette tâche que tous sont conviés. L'impatience, loin de hâter les solutions désirées, ne peut que les retarder ; la violence détruirait les plus justes espoirs.

Le libéralisme de la République Française ne peut être mis en doute par personne. Ayant reçu la mission de favoriser le développement progressif de la Syrie et du Liban comme Etats indépendants et d'assurer à tous protection et respect de leurs droits, la Puissance Mandataire ne faillira pas à sa tâche.

Cette proclamation, conçue en termes si équivo-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000148

ques, fut suivie d'un télégramme adressé au Président de la 8e Assemblée générale de la S. D. N. par le prince Michel Lotfallah, président du Comité Syro-Palestinien. En voici le texte :

« *A l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale de votre honorable Société, le Comité Exécutif du Congrès Syro-Palestinien a l'honneur d'attirer votre attention sur l'état d'inquiétude régnant actuellement en Syrie. Il vous rappelle que, suivant les conseils donnés par la Commission permanente des mandats en mars 1926, il employa tous ses efforts pour arriver à une entente honorable avec la puissance mandataire. Malheureusement, la proclamation du Haut Commissaire, maintenant le malentendu, ne répond pas aux aspirations nationales et n'apporte aucun changement important au régime en vigueur dans le pays. Le Comité prie instamment la S. D. N. d'intervenir afin de trouver une solution sauvegardant les droits légitimes de la Syrie.* »

Il est intéressant, à plus d'un titre, de connaître les opinions d'hommes se trouvant dans le pays, et dont la sincérité ne fait aucun doute.

Voici d'abord ce que m'a écrit successivement un Libanais dont le jugement sain est sans conteste :

« *12 juillet 1927. — Jusqu'à présent, après le retour du Haut Commissaire, tout ce que celui-ci a fait, c'est la manifestation de son désir de faire la fusion des deux Chambres et de n'en former qu'une. Ensuite, il a fait savoir que la nouvelle Chambre aura pour mission la modification de la Constitution élaborée à la hâte par M. de Jouvenel.*

Les deux Chambres ne sont pas d'accord sur le principe de la fusion et pour cause : la Chambre des députés est élue par le suffrage universel, tandis que le Sénat a été nommé par le Haut Commissaire. La nouvelle Assemblée constituée n'aura, par conséquent,

aucune homogénéité et ses décrets ne sauraient avoir aucune force de loi.

« Pour moi, je considère que tous ces gestes sont des manœuvres politiques et Dieu seul en saura les conséquences.

De tous les côtés on se plaint de ce que l'organisation dont nous avons été dotés ne saurait nullement convenir à notre situation. Notre pays souffre du lourd fardeau des charges qui l'accablent.

Quant aux questions économiques, on promet de leur donner une place importante dans la nouvelle organisation ; mais le public n'ajoute plus foi à ces promesses ; on lui en a déjà fait beaucoup, mais toutes sont restées des lettres mortes.

6 août 1927. — ... M. Ponsot a chargé M. Catroux, chef de son bureau de renseignements, de convoquer les journalistes pour leur communiquer des déclarations officielles qui seraient considérées comme son programme. On n'attend rien de bon de ces déclarations. M. Ponsot, après un silence de plusieurs mois, a fini par désabuser tout le monde chez nous. On dit que ce langage politique est élastique, et ni les Libanais ni les Syriens ne sont satisfaits.

Quant aux déclarations de vos journaux concernant la situation financière dans notre pays, elles sont complètement fausses. Notre pays n'a jamais traversé une crise financière, même pendant la grande guerre mondiale, pareille à celle de maintenant. Ce que vos journaux publient peut être considéré comme de la poudre jetée aux yeux. Ces journanx ou sont subventionnés par les intéressés ou ignorent notre véritable situation. Voilà comment on égare l'opinion publique en France.

Pourront-ils dire, ces journaux, comment la situation financière est devenue excellente ? Les grandes entreprises sont toujours en souffrance, car l'autorité met des entraves à leur exécution. La dernière catastrophe, l'incendie des entrepôts des douanes, a causé la faillite de plusieurs maisons de commerce, et sa répercussion dans le pays sera grave.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000150

L'autorité mandataire, pour comble de malheur, n'a pas encore trouvé le bon chemin pour s'orienter, et j'ai peur qu'elle ne le retrouve jamais. Au lieu d'être le guide et le conseiller de notre gouvernement national, elle fait la sourde oreille. De là est né, chez les gens éclairés dans notre pays, un soupçon tendant à faire croire qu'un beau jour elle abolira le gouvernement national pour lui substituer une administration directe, sous prétexte que ledit gouvernement n'est pas à même d'exécuter sa tâche.

30 *août* 1927. — *Au sujet de la proclamation de M. Ponsot, je vous avoue franchement que ces paroles ne sont bonnes que pour endormir les imbéciles. Quant aux gens éclairés, ils n'en sont pas surpris. Au lieu de ce langage diplomatique nous avons besoin de clarté et de précision. On s'attendait à un programme qui pouvait nous faire sortir de la situation vague et indécise dans laquelle nous nous débattons. Ces déclarations banales n'ont fait, au contraire, qu'aggraver l'état d'esprit des Syriens et des Libanais. Aucun journal n'a pu manifester son approbation.*

Les manœuvres diplomatiques entre le Haut Commissariat et le Gouvernement indigène continuent.

... Avant l'occupation française, nous avions pour tout le Liban 350 fonctionnaires civils et militaires ; maintenant, ils sont presque 4.000 ! d'où des impôts chaque jour augmentés et des plaintes répétées.

6 *septembre* 1927. — Le journal *Lissan-ul-Hal*, de Beyrouth, en date du 2 septembre, publie ceci :

« *Nous sommes informés par les nouvelles de Palestine que l'entreprise du chemin de fer Haïffa-Bagdad et l'agrandissement du port de Haïffa vont être bientôt exécutés. D'ici peu, nous verrons les trains desservir le commerce entre la Perse, l'Irak et Haïffa, transportant les marchandises destinées aux bateaux amarrés dans le port de cette dernière ville. D'un autre côté, l'Angleterre serait heureuse si la France n'insis-*

tait plus pour que les tuyaux destinés à conduire le pétrole de Mossoul aboutissent dans un port syrien ou libanais ; la Grande-Bretagne voudrait qu'ils suivissent sa nouvelle voie ferrée. Ce serait alors la ruine complète du commerce à Beyrouth et dans le Liban. Alexandrette d'une part, Haïffa de l'autre, prendraient tout. Le journal Al Mokattam, *du Caire, a raison en disant que le Liban va être assiégé économiquement. « Le seul remède serait de hâter la construction de la voie ferrée Tripoli-Macoura dont le projet a été formé depuis longtemps et dont l'exécution est retardée toujours.*

« Le Haut Commissaire nous a déclaré plus d'une fois qu'il a à cœur de protéger les affaires économiques dans le pays et de les faire prospérer en leur donnant le développement nécessaire. Nous n'avons qu'à attendre l'exécution de ces promesses avec lesquelles nous nous berçons.

Pour les entreprises anciennes projetées, aucune n'a été exécutée ; aucune nouvelle n'a été projetée et exécutée.

Les Syriens les mieux qualifiés nous écrivaient de leur côté :

20 juillet 1927. — Le programme Ponsot est trop étroit et ne sera pas bien accueilli. Pour l'armée, on demande que le pays en assume une partie des charges, tout en parlant de cette armée syrienne comme s'il s'agissait de la Tunisie.

La solidarité anglo-française de ces derniers temps qui a fait que les Anglais ont chassé les « insurgés » de la Transjordanie, ne nous a pas fait du mal, au contraire. De pareils gestes de solidarité entre puissances chrétiennes nous sont nécessaires ; ils permettent une réaction utile et excitent les sentiments musulmans. Ils nous font du bien en remuant les masses. Les puissances peuvent continuer dans ce sens ; elles se trompent si elles prennent cela pour de l'énergie et si elles croient effrayer le monde asiatique.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000152

1er août 1927. — *Les journaux arabes sont pessimistes et exaspérés, c'est-à-dire ceux de l'Egypte, de la Palestine et de la Syrie. Le mot d'ordre est que la Syrie ne renoncera jamais à ses revendications nationales. A Damas on a affiché dans ce sens sur les murs. On est convaincu chez nous que le programme Ponsot a été ainsi rédigé à cause de la défaite des insurgés, et, qu'en matière coloniale, on ne peut pas comprendre l'octroi de libertés à des peuples vaincus.*

Le scandale est grand. Le programme Jouvenel, qui n'était cependant pas brillant, devient « la Révolution de 89 » à côté du programme Ponsot. Le seul moyen de calmer les esprits est que M. Ponsot renvoie Ahmed Nami (le président du gouvernement syrien), forme un ministère de nationalistes modérés et commence par des élections libres. Ensuite un accord franco-syrien sera conclu entre la Constituante et la France sur la base du programme du pays. C'est nécessaire si on veut la paix ; mais on ne veut que des conquêtes. »

24 août 1927. — *La France, à l'étranger, est la même France de Louis IX, de Louis XIV et de Napoléon III ; elle est une puissance chrétienne et cléricale et par conséquent anti-musulmane. Toutes les formes sous lesquelles on essaye de cacher cette vérité ne servent à rien ; la vérité éclate et éblouit les yeux.*

Le programme de M. Ponsot est abominable : il est fourbe, manque de franchise et de loyauté : il est un modèle parfait de la politique coloniale. MM. Poincaré, Briand, Berthelot croient posséder la Syrie, et ils ne veulent pas lâcher leur proie. Or, nous croyons que la Syrie nous appartient et nous ne voulons rien entendre d'autre. Nous lutterons contre les Français et les Anglais par tous les moyens.

Les chrétiens de Syrie ne deviendront jamais, que la France le veuille ou non, nos maîtres. Nous leur avons laissé le Liban et croyons avoir donné une preuve suffisante que nous ne voulons pas les dominer ; mais nous n'accepterons pas leur domination.

Il n'y a rien à faire à Paris. Espérer de Paris une solution équitable est se faire des illusions.

Pour corser ce programme maladroit qui, on vient de le lire, a indigné Libanais et Syriens, on fit en haut lieu, à Beyrouth, circuler des bruits tendancieux. C'est ainsi que le correspondant du *Lissan-ul-Hal*, à Paris, prétendit que l'Emir Chekib Arslan serait nommé représentant du gouvernement syrien à Paris.

Dès réception de cette nouvelle et ayant eu connaissance de l'émotion qu'elle avait soulevée en Orient, j'en fis part à l'Emir Chekib Arslan.

— Le journal est connu, m'a-t-il répondu, par ses principes cléricaux et antipatriotiques. Je n'accepterai jamais ce poste, ni aucun autre. Ces intrigants ne cessent de semer la discorde entre les enfants du pays pour affaiblir le courant national. Ils propagent de pareils bruits pour faire croire que nous ne suivons pas les intérêts du pays et que nous n'envisageons que nos intérêts personnels. J'ai écrit là-bas pour démentir catégoriquement la nouvelle donnée par un journal au service du Haut Commissariat et pour déclarer que « tant que la France n'accordera pas à la Syrie ses revendications nationales, aucun patriote ne doit accepter un poste. Quant à moi, ai-je ajouté, je n'en aurai aucun, ni à présent ni dans l'avenir. Ma tâche est de servir mon pays toujours en homme privé. »

Enfin, le 12 septembre 1927, la Délégation Syrienne remettait le rapport ci-dessous à la Société des Nations :

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000154

A Son Excellence Monsieur VILLEGAS,
Président du Conseil de la Société des Nations.
et à Leurs Excellences Messieurs les Membres.

DÉLÉGATION SYRIENNE
21, Glacis de Rive.

Genève, le 12 septembre 1927.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de soumettre à votre honorable Conseil, pendant la session de mars dernier, une déclaration par laquelle nous avions, une fois de plus, confirmé notre sincère et vif désir de rétablir des relations franco-syriennes sur une base d'entente et d'amitié en ajoutant que, n'ayant jamais eu d'autre but que celui d'assurer la liberté et l'indépendance de la Syrie, nous sommes heureux d'adhérer à toute solution conforme aux aspirations de notre peuple.

Cette déclaration ayant produit, nous assure-t-on, un effet favorable dans les cercles officiels français et ayant été commentée avec sympathie par la presse parisienne, nous avons cru devoir espérer un changement de la politique française à l'égard de notre pays. Il est vrai que les déclarations de M. Briand, faites à la fin de ladite session, paraissaient confirmer la politique passée et, par conséquent, n'étaient pas de nature à rassurer entièrement l'anxiété du pays. Mais, étant résolus à poursuivre le chemin de l'entente, nous avons décidé de retourner à Paris où nous avons rencontré de bonnes dispositions dans les cercles parlementaires et gouvernementaux.

Nous nous sommes efforcés de persuader les hautes personnalités avec lesquelles nous étions en contact de la nécessité du changement immédiat du régime et des procédés en vigueur et nous leur avons affirmé que le peuple syrien ne demandait qu'à être un élé-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000155

ment de paix, de tranquillité et de prospérité en Orient, pourvu que ses droits fussent reconnus et que sa dignité fût respectée. Nous avons démontré franchement que le mandat, du fait qu'il a été imposé malgré la volonté du peuple et par suite d'une application malheureuse, est devenu, aux yeux de la majorité des habitants, tellement impopulaire, qu'il était sage et raisonnable de le transformer en une alliance reconnaissant l'indépendance du pays, alliance dont l'opportunité était reconnue par beaucoup d'hommes politiques en France.

Nous avons fait observer qu'on n'est pas ennemis de la France et qu'on ne doit pas être qualifiés comme tels, pour le simple fait d'avoir contesté les bienfaits du régime actuel du mandat qui a nui profondément aussi bien à la France qu'à la Syrie. Bref, nous avons été durant 6 mois en contact avec les personnalités compétentes à Paris, et nous les avons priées de vouloir bien tenir compte de nos suggestions afin que le programme qui était en train d'être élaboré pût avoir la certitude d'être approuvé par l'opinion publique syrienne.

Mais, après de persistantes démarches et de fréquentes conversations, nos efforts, en vue d'arriver à une solution répondant aux aspirations du pays, furent paralysés, cette fois encore, par l'opposition des autorités mandataires en Syrie même.

Ni notre attitude conciliante, ni nos démarches pressantes, ni la suspension des hostilités, ni les expériences coûtant si cher depuis 7 années au deux parties, n'ont pas pu amener un changement dans la position négative de la France vis-à-vis de la Syrie. C'est ainsi qu'au moment où on nous faisait entrevoir l'espoir d'un changement radical, nous avons eu la surprise d'avoir pour réponse deux documents officiels des plus décevants : le rapport de la France sur l'année 1926, sur la Syrie, et le programme de M. Ponsot.

Nous nous permettons de soumettre le plus brièvement possible à votre haut Conseil quelques considérations sur ces deux documents dans l'intention

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000156

d'illustrer l'origine des difficultés qui ont empêché jusqu'à présent l'entente entre les deux pays.

Lisez, Messieurs, ce rapport qui est rédigé par les autorités mandataires en Syrie, vous verrez qu'il est entaché d'un esprit hostile à l'égard des patriotes syriens qu'on qualifie d'adversaires du mandat et ennemis de la France et qui, néanmoins, n'ont pas cessé depuis longtemps de proclamer la nécessité d'une alliance avec elle. Il est regrettable de constater que ce rapport préconise l'emploi de la force et prêche la violence. Il justifie heureusement devant vous les plaintes que nous avons formulées et considère toutes les initiatives conciliantes qui se sont à peine dessinées par la France pour arrêter les hostilités, comme un encouragement donné aux insurgés. Il semble avoir l'air d'attribuer le prolongement des hostilités à l'attitude pacifique dernièrement manifestée par le précédent Haut Commissaire. Quelle profonde erreur ! Il n'est pas nécessaire de dire que si les négociations entamées avec M. de Jouvenel, le 26 juillet 1926, et qui étaient sur le point d'aboutir n'avaient pas été au dernier moment suspendues, la paix n'aurait pas été ajournée d'une année et qu'aujourd'hui, à la place des tiraillements, exaspérations et incertitudes, aurait régné une période de confiance et de sécurité dans le pays.

Enfin, le rapport de la Puissance Mandataire démontre bien la mentalité des fonctionnaires qui ont présidé à sa rédaction et il fait ressortir combien ils sont opposés à toute entente.

Poussés par une hostilité qui a pour origine l'ambition de conserver leur autorité, ils se sont très peu souciés, dans ce rapport, de l'authenticité des faits qu'ils ont pris la responsabilité de soumettre à la S. D. N.

Un exemple : dans la page 6 dudit rapport on lit : « Au moment où M. H. de Jouvenel essayait d'obtenir le rétablissement de la paix par la voie légale et pacifique des élections, à ce moment Ihsan El Djabri organisait en territoire turc, à Aïntab, ce qu'il appelait

l'Armée nationale du Nord, etc. » Et dans la page 42 « Ihsan El Djabri, comme il a été dit plus haut, qui espérait organiser une force révolutionnaire pour envahir le vilayet d'Alep d'où il est originaire, quitta en mars Aïntab pour Genève, après un grave échec de ses bandes en Syrie ».

Les laissant à un mémoire prochain, nous ne voulons pas relever ici toutes les inexactitudes entassées dans le rapport officiel de la France. Nous nous contenterons de dire que : Ihsan El Djabri se trouvait depuis trois mois déjà en Suisse quand survinrent au nord d'Alep les faits qui lui sont reprochés (1). Il avait quitté cette ville au commencement d'octobre 1925 pour Constantinople où il s'arrêta, du 15 octobre jusqu'au 1er novembre, pour partir ensuite en Suisse. Il est arrivé à Genève le 7 décembre 1925 comme on pourra vérifier cela par le visa d'entrée en Suisse inscrit sur son passeport. En outre, il avait présenté une pétition pendant la session du Conseil, réuni le 7 décembre 1925, c'est-à-dire un mois et demi avant les événements mentionnés, demandant l'intervention de votre honorable Conseil et sollicitant d'être entendu par vous pour vous exposer la gravité de la situation en Syrie. Il avait eu l'honneur d'être reçu par le Président et quelques membres du Conseil.

Un autre exemple : A la page 21 du rapport on lit : « C'est ainsi que Adil Arslan, un des chefs des plus actifs de la rebellion, ayant demandé un sauf-conduit pour venir faire sa soumission, déclara à l'officier qui l'attendait au lieu convenu que son frère était en France, qu'il discutait les principales revendications des insurgés et que, dans un mois, tout serait réglé. »

Or l'Emir Adil Arslan n'a jamais fait de proposition pour faire sa soumission, c'est l'officier du renseignement lui-même qui lui a proposé de le voir pour discuter l'arrêt des hostilités. C'est alors que l'Emir lui a répondu que son frère et ses collègues se trouvaient

(1) Et c'est sur des données aussi fausses qu'Ihsan El Djabri a été condamné à mort et a vu tous ses biens confisqués. Combien sont-ils dans le même cas ! (Note de l'auteur).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000158

à Paris pour négocier la paix et qu'il était obligé d'attendre leur décision.

Alors quand on met en face de ces affirmations, surtout la phrase suivante : « Ihsan El Djabri a quitté en mars Aïntab pour Genève » et qu'on se rappelle qu'il avait quitté Alep le 11 octobre, 6 mois avant le soulèvement du Nord et qu'il n'est resté, après son départ de cette ville, que quelques heures seulement à Aïntab, on juge jusqu'à quel point le souci de la réalité a pu préoccuper les rédacteurs de ce document.

Passons maintenant au programme de M. Ponsot qui vient d'être publié. Le moins qu'on puisse dire à ce sujet est que ce programme a provoqué une déception générale et qu'il était inattendu. Il est écrit avec une telle ambiguité que personne, en Syrie, n'a pu y voir la volonté formelle d'un désir d'un changement de régime ; tout au contraire, il semble faire franchement retour à l'ancien régime, ne voulant tenir compte de la différence qui sépare les deux périodes de 1920 et de 1927. Les blessures qui saignent, les ruines des villes qui fument encore n'ont ému en rien les rédacteurs de ce programme qui sont exclusivement mus par les influences des coteries militaires et cléricales.

Nous regrettons de le dire, que la suspension des hostilités a rendu, hélas, ces coteries plus inaccessibles à toute conciliation, tandis qu'on a toujours déclaré qu'il n'est pas possible de réaliser les revendications syriennes avant la cessation de la lutte.

Analysons brièvement maintenant les points de ce programme : le premier point commence par affirmer que la Puissance Mandataire ne renoncera pas à la mission de mandat confiée par la S. D. N. Cette affrmation solennelle est tout au moins inutile, sinon inopportune ; car, la France ne gagne rien en cherchant à faire accepter, après huit années d'expériences malheureuses, une formule de colonisation.

La Délégation syrienne a eu l'honneur d'indiquer la forme de l'entente si souhaitée par les Syriens et qui consiste en un traité librement conclu entre la France et la Syrie reconnaissant les intérêts, les

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000159

devoirs et les droits des deux parties contractantes sur la base de la souveraineté et de l'indépendance syriennes.

Ce défi lancé au peuple syrien, ce mépris constant de son désir légitime et de sa dignité sont de nature à ébranler la plus solide confiance et la plus sincère bonne volonté du pays.

Le deuxième point du programme parle de l'application délicate de l'article 22 du pacte de la S. D. N. au Levant où il y a diverses communautés qui peuplent ces territoires, etc. Nous croyons qu'il y a interprétation erronée dudit article dans le fait que le programme en question, en appliquant les dispositions de cet article à des communautés religieuses de la Syrie ne constituant pas des entités politiques par elles-mêmes, ne vise à rien moins qu'à confirmer le dépécement de ce pays, tandis que le Traité de Versailles ne visait pas les différentes religions de la Syrie, mais les entités politiques détachées de l'Empire ottoman telles que la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, etc., etc., et cet état de choses a été reconnu par la Conférence de San Remo et par le Conseil de la S.D.N. lui-même. Donc, l'article 22 reconnaît la Syrie comme une entité et ne justifie pas la division dont nous sommes aujourd'hui les témoins. D'ailleurs cette division n'existait pas au moment de l'introduction du système du mandat en Syrie.

A la fin de cet article les trois conditions mentionnées pour que la Puissance Mandataire se conforme aux vœux du pays et qui sont l'ordre et la tranquillité, le respect du droit des Minorités, les intérêts supérieurs du pays, méritent aussi d'attirer sérieusement l'attention.

Maintenant que l'ordre et la tranquillité sont rétablis, comme on vient de le déclarer, la Syrie, du Nord jusqu'au Sud, calme et résignée, attend avec fermeté la réalisation de ses revendications par la France. Nous ne connaissons donc pas quelles sont les raisons qui déterminent la Puissance Mandataire à tâtonner encore.

Nous sommes forcés d'être les interprètes fidèles des sentiments de nos compatriotes et de déclarer, avec regrèt, que le régime de force bat encore son plein. Toutes les libertés continuent à être méconnues. Le prélèvement des indemnités en or, les contributions forcées en armes, enfin toute la série des méfaits précédents, si sévèrement jugés par la Comission permanente des Mandats, n'ont pas encore, hélas, pris fin. La résidence forcée, l'exil, les suspensions de journaux (dix journaux suspendus dans un mois au Liban) méritent d'être pris en sérieuse attention. En jetant un coup d'œil aux journaux de Damas qui sont obligés de remplir leurs colonnes d'annonces et de réclames improvisées pour remplacer les écrits enrayés par la plume de la censure, on se rendra bien compte de la situation actuelle en Syrie.

Est-ce le meilleur moyen de consolider l'ordre et rétablir la confiance en ce pays ?

Quant au respect du droit des Minorités, nous croyons qu'on veut bien faire allusion à nos frères et compatriotes de religion chrétienne. Quoique nous ne les considérions nullement comme Minorités, n'ayant jamais fait de distinction entre nous et eux, nous croyons pourtant indispensable de déclarer que ce respect n'a jamais fait l'objet de la moindre contestation. La reconnaissance de l'ancien Liban où les chrétiens sont en majorité a depuis toujours constitué une des bases les plus essentielles de notre programme, seulement nous nous opposons à ce que cette clause soit interprétée d'un façon à faire dominer la soi-disant minorité sur la majorité.

Quant à la troisième condition concernant le respect des intérêts supérieurs du pays, nous restons convaincus que le seul et le meilleur arbitre de ces intérêts est le pays lui-même. Après ces explications nous ne voulons pas croire qu'il puisse y avoir encore des raisons pour ne pas satisfaire les vœux de la majorité tant de fois exprimés.

Le troisième point du programme affirme qu'on poursuivra la politique de M. de Jouvenel. Or, nous

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000161

croyons que cette assertion est contestable, car les principes inscrits au programme sont opposés aux principes consentis par le précédent Haut Commissaire. M. de Jouvenel acceptait franchement la reconnaissance de l'Indépendance et de la Souveraineté nationales de la Syrie, son unité, la conclusion d'un traité librement consenti sauvegardant les intérêts des deux parties ainsi que l'admission de la Syrie à la S. D. N., tandis que le programme de M. Ponsot manque totalement de précision à ces sujets.

Quant à l'affirmation que le statut organique sera l'œuvre des intéressés, c'est-à-dire du peuple syrien, nous en prenons note et nous en attendons la prompte et sincère application. Seulement, si on persiste à conserver aux entités confessionnelles artificiellement créées une existence politique que rien ne justifie et à faire dépendre la solution des questions en cours de l'accord des divers Etats dont les fonctionnaires, logiquement, sont hostiles à tout changement, et non de la volonté du pays tout entier exprimée par une Constituante commune et unique, on n'aboutira pas à une œuvre stable, juste et définitive.

On ne doit pas oublier, à cette occasion, d'attirer l'attention sur les vœux exprimés par les habitants des territoires annexés contre leur volonté au Liban ; nous considérons que ces vœux sont aussi respectables que ceux des autres parties du pays, vœux auxquels les autorités mandataires en Syrie attachent souvent beaucoup d'importance.

Eh bien, puisque le programme affirme que l'intention du Haut Commissaire est de respecter le vœu des habitants, on ne peut pas concevoir une raison plausible empêchant d'entendre les vœux des habitants de ces territoires annexés. Le différend n'est précisément pas entre les deux Etats de Syrie et du Liban, mais entre les malheureux habitants desdits territoires, d'une part, et la France qui les a annexés au Liban par la force, d'autre part. Le Liban ne constitue même pas ici une partie civile en supposant même que l'Etat de Syrie accepte de céder ses territoires à l'Etat

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000162

du Liban sous la pression de la Puissance Mandataire, c'est lui qui serait obligé de spolier les droits sacrés de ses propres ressortissants qui n'accepteront d'aucune façon cette cession et désavoueront le geste de la Syrie à leur égard. Alors procéder à un arrangement équivaut non seulement à un déni de justice, à une méconnaissance d'un droit le plus naturel, mais signifie l'établissement solennel de l'iniquité.

Au sujet de ces revendications, comme au sujet des autres, il n'y a qu'une solution, c'est d'agir conformément à la volonté des habitants qui sont capables de l'exprimer en pleine conscience et avec toute liberté.

C'est de cette façon seulement que la France se montrera juste et impartiale.

Dans le quatrième point du programme on confirme la division de la Syrie en Etats et on cherche à en faire un fait accompli. « C'est aux gouvernements locaux qu'il appartient en effet d'agir, dans le domaine de leurs intérêts propres, avec le conseil et l'appui de la Puissance Mandataire ». Ce paragraphe met en relief l'intention d'éterniser la division à développer dans le cadre actuel du pays sous mandat. C'est vrai qu'il conçoit plus loin une forme d'union consistant en ce que chaque Etat, tout en conservant son indépendance, s'unit aux autres par les seuls liens d'attachement à l'autorité du Haut Commissaire qui détiendra discrétionnairement la gestion des intérêts communs jusqu'à ce que les Etats actuels aient formulé les règles durables de leur accord et constitué sous l'égide de la Puissance Mandataire l'organisation commune nécessaire.

Mais il faut se rappeler, à cette occasion, que les Alaouites, le district d'Alexandrette et le Djebel-Druse sont encore administrés par des gouverneurs français et que l'Etat de Syrie est dominé par un gouverneur qui puise son autorité dans la force militaire de la Puissance Mandataire.

Nous croyons qu'il se trouvera difficilement un

Syrien ayant une dignité et du patriotisme pouvant accepter une pareille formule.

Comment peut-on admettre logiquement que ces Etats puissent avoir d'autres initiatives que celles de leurs tout-puissants dirigeants ?

Retournons un moment en arrière. Est-ce qu'on a consulté les Alaouites quand on les a érigés en Etat ? Est-ce qu'on leur a demandé leur avis quand on les a réunis à la Confédération Syrienne, en 1922, ou quand on les en a détachés de nouveau, en 1923 ? Dans ces trois changements les Alaouites n'étaient assurément pour rien. N'est-ce pas comme toujours l'agent de la France qui prenait l'initiative de décider et d'exécuter en leur nom ?

Nous avons eu l'honneur de signaler cet état de choses dans nos rapports précédents. Aujourd'hui la France elle-même vous expose cette appréciation dans ledit rapport de 1926, page 33, § 4 : « D'ailleurs c'est une question qui n'intéresse encore que les notables, la masse ne se souciant pas des problèmes constitutionnels qui la dépassent. » Cet argument n'est-il pas suffisant ?

Or, ce n'est pas de la volonté de la masse de la population alaouite, en effet, indifférente à toute question politique, que dépend la solution de ce problème, mais c'est de la volonté de son gouverneur seulement.

N'avons-nous pas le droit de demander, dans ces conditions, quand les Etats des Alaouites et du Djebel Druse pourront formuler les règles durables avec l'Etat de Syrie et constituer l'organisation commune puisque leur volonté est comprimée par celle des gouverneurs français qui sont à leur tête ?

L'honorable Conseil pourra juger si une unité de langue, de mœurs, de race, d'intérêts, de géographie, consacrée par l'histoire, par les traditions et surtout reconnue par la S. D. N. pourra être morcelée selon le rite et la religion de la population, en Etats indépendants, unis seulement dans l'autorité commune du Haut Commissaire contrairement à l'esprit du Pacte qui imposa à la Puissance Mandataire de faciliter

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000164

l'indépendance de cette unité comme nation, et non pas créer des Etats basés sur des cultes, des rites, méthode qui ne peut aboutir qu'à l'affaiblissement de la Syrie en face des influences étrangères.

L'Irak est formé aussi de diverses communautés, de différents rites et cultes aussi nombreux qu'en Syrie, mais on n'a pas tenu à cette division qui a provoqué tant de mécontentement et tant de difficultés chez nous. De tout temps cette différence de rites et de confessions n'a pas empêché de considérer le peuple syrien comme une unité. Bien des pays qui forment une entité politique unitaire ne sont point sans avoir des divisions confessionnelles et même des différences ethnographiques plus accentuées et plus considérables que celles auxquelles on veut donner une importance si exagérée en Syrie.

Le programme promet une plus complète décentralisation pour les services du Mandat qui sont déjà investis d'un pouvoir sans contrôle, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'exposer maintes fois à la Commission des Mandats. Nous n'insistons pas sur ce procédé qui dénote jusqu'à quel point les doléances du pays sont si peu prises en considération. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le peuple syrien réclamait depuis très longtemps d'être mis à l'abri de l'arbitraire exercé par ces services qui sont une principale cause de sa méfiance à l'égard des autorités mandataires. Car cette mesure paraît viser la consécration de la politique de division et être destinée à créer dans la même nation des nationalités distinctes du sein des communautés confessionnelles.

Le cinquième point du programme déclare que l'ordre et la sécurité sont assurés à l'intérieur des frontières. Il est inutile de rappeler que si l'ordre et la sécurité sont rétablis, la véritable paix est bien loin de faire sa bienfaisante apparition.

Depuis huit années, les forces armées n'ont pas pu amener cette pacification réelle. Elle ne peut être obtenue que si les droits légitimes du pays lui sont franchement rendus. C'est de cette façon seulement qu'on

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000165

peut « sceller l'amitié définitive de la France avec le pays sous mandat ».

La coopération morale et matérielle ne peut être que le résultat de cet acte. Et, dans ce cas, l'ordre et la sécurité peuvent être assurés par des effectifs qui ne pèseront d'aucune façon sur le budget de la Syrie. La paix morale et définitive aidant, l'armée nationale syrienne qui sera formée garantira la sécurité à l'extérieur et à l'intérieur. Toute participation du pays « aux charges » que le maintien de la sécurité impose, sans prendre en premier lieu en considération la nécessité de faire la trêve morale, ne se produira pas de gré à gré et provoquera certainement des surprises.

Dans tous les cas, le pays ne peut pas admettre que le maintien de cette sécurité puisse être assumé par d'autres que par lui-même, et qu'il ne peut se voir imposer l'entretien d'une milice composée d'éléments étrangers tels que Circassiens et Arméniens enrôlés par la France et qui ont donné au pays des exemples inoubliables de violence et de cruauté que la S. D. N. n'a pas manqué de flétrir. Avant que la Syrie obtienne sa souveraineté nationale, cette organisation inspire des craintes bien justifiées. D'ailleurs l'état de misère dans lequel se trouve le pays en ce moment par suite des derniers événements rend, pour l'instant, une participation de ce genre presque impossible.

L'article 6 du programme parle des mesures à prendre pour l'amélioration économique et financière. L'expérience a démontré que la question politique constitue la plateforme de toutes les entreprises économiques et financières. Toutes les dispositions qui ne tiennent pas compte de cette réalité resteront infructueuses. Le développement économique ne s'obtient qu'avec la confiance et la sécurité qui à leur tour dépendent totalement de la réalisation des droits politiques du pays. La force n'a qu'une utilité provisoire, on ne peut compter éternellement sur son action, c'est l'entente réciproque qui formera la base de la prospérité future.

Bref, Monsieur le Président, et Messieurs les Mem-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000166

bres, nous venons, l'angoisse au cœur, vous informer de notre doute de voir une amélioration sérieuse intervenir dans l'administration de la Syrie. Le pays est dans l'incertitude et vit dans l'angoisse. Nous avons le devoir de vous le signaler comme nous l'avons dit maintes fois précédemment. Les espérances qu'avait inspirées M. Ponsot ne se sont pas réalisées. Nous voulons croire que, grâce à l'appui moral de votre Institution humanitaire, la France entendra nos sollicitations et modifiera la politique suivie jusqu'ici. Nous espérons qu'elle n'attribuera nos démarches qu'à une volonté ferme et inébranlable d'obtenir nos droits imprescriptibles par la voie de l'entente amicale et cordiale conformément aux recommandations et aux conseils de la S. D. N.

L'honorable Conseil, nous en sommes certains, voudra bien nous aider dans cette tâche pour trouver cette voie que nous cherchons depuis huit années et que nous n'avons pas encore trouvée. Le cœur plein de courage nous mettons tout notre espoir en vous et nous vous prions de vouloir bien agréer l'expression de notre haute considération.

Délégués Syriens :
EMIR CHEKIB ARSLAN, IHSAN EL DJABRI,
RIAD EL SOULH.

Citons, pour éclairer la situation, un article fort documenté d'un journal arabe de Beyrouth. Il est d'une gravité exceptionnelle, étant écrit par un Libanais. En voici la traduction littérale :

« *La revision de la Constitution Libanaise :*

« *M. Ponsot qu'on appelle chez nous le « muet » parce qu'il est infiniment discret, après son retour de Paris invita le Parlement Libanais à faire la revision de la Constitution élaborée par M. de Jouvenel. Tout le monde s'est réjoui en apprenant cette nouvelle, espérant être délivré du* veto *que le Haut Commissaire*

s'était réservé ; mais il n'en était pas ainsi, car le gouvernement français avait blâmé M. de Jouvenel de nous avoir octroyé ladite Constitution qui, à son avis, avait été trop large. Nous autres, nous trouvions qu'elle n'était pas conforme à notre souveraineté nationale et qu'elle portait atteinte à notre liberté et à notre indépendance.

« *L'autorité mandataire cherche maintenant à rattraper, mais avec combien de maladresse et de folie ! ce qu'elle croyait avoir perdu avec M. de Jouvenel. M. Ponsot, qui est toujours un fonctionnaire du ministère des Affaires Etrangères et qui, au lieu d'avoir son bureau au quai d'Orsay, l'a au palais du Haut Commissariat à Beyrouth, reçut de ses chefs un programme à mettre à exécution au Liban et en Syrie. C'est ce programme qu'il cherche maintenant à exécuter.*

« *Il a, à côté de lui, pour son bonheur ou pour son malheur, un colonel qui s'appelle le colonel Catroux et qui n'est autre chose que le Haut Commissaire effectif, car M. Ponsot n'est Haut Commissaire que de nom seulement* (1). *Ce colonel, par ses agissements basés sur un despotisme incommensurable, a aliéné tout ce qui était resté des sentiments de sympathie envers la France.*

« *Il n'y a que les faits qui peuvent démontrer la véracité des événements, et voici, en peu de mots, la*

(1) Le 23 mars 1927 nous écrivions au Président du Conseil : « *La Revue Diplomatique* a publié tout récemment une interview de M. le colonel Catroux, du bureau militaire du haut-commissariat, interview qui a suscité de très vifs commentaires dans les milieux intéressés. Si c'est sur ces bases que reposent la réforme annoncée et la modification des rapports entre mandataires et mandés, il est à craindre qu'une désillusion ne s'en suive de part et d'autre. En effet, il semble que cette étude du caractère et de la situation des Syriens et des Libanais ne repose que sur des vues superficielles, et que chacun là-bas se soit ingénié, par peur ou par intérêt ou par désir intime de tromper l'adversaire, à masquer ses sentiments et à illusionner son ou ses interlocuteurs.

« Je ne veux me permettre aucune critique ; mais, connaissant, par un contact de vingt-trois ans, le tréfonds de l'âme de ces populations, je puis affirmer que l'on fait encore une fois fausse route... »

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000168

conduite tenue par ce colonel à l'occasion de la modification de notre Constitution.

« *Il est notoire que les deux Chambres de notre Parlement, qui ont fusionné pour n'en former qu'une seule, ont été amenées à cela par la menace de la dissolution. Mais, ce qui est plus déshonorant pour lui, c'est cette lettre adressée aux journaux* « Al-Maarad » *et* « Al-Bark », *qui étaient plus intransigeants que les autres en ce qui concernait la manière de faire la modification projetée. Voici la lettre en question :*

« *Le Haut Commissariat s'étonne de votre attitude* « *en face du projet de la modification de la Constitu-* « *tion. Vous ne cessez de critiquer la Constitution* « *élaborée le 23 mai 1926, de demander sa modifica-* « *tion et de solliciter d'avoir un gouvernement puis-* « *sant. Mais, quand l'autorité mandataire s'est déci-* « *dée enfin à acquiescer à vos demandes, vous vous* « *êtes levés en bloc contre le projet en vous déclarant* « *partisan du maintien de l'autre Constitution.*

« *Je vous déclare maintenant, ainsi que je l'ai déjà* « *déclaré à vos parlementaires, que la* volonté *de l'au-* « *torité mandataire tend à* l'approbation *de la* « modification *telle qu'elle est. Si nous voyons que* « *vous et les membres de votre Parlement continuez* « *à faire opposition à la modification en question,* « *nous serons amenés alors à conclure que votre atti-* « *tude mérite d'en* subir les conséquences.

« *Voilà ce que j'ai voulu vous dire, et je n'admets* « ni réponse ni explications.

« *Signé :* CATROUX. »

« Al-Maarad » *n'a pas voulu accepter cette manière d'agir et a répondu ainsi qu'il suit :*

« *Monsieur le Colonel,*

« *Il pourrait se faire que votre temps précieux ne* « *vous permît pas d'écouter notre réponse à vos dé-*

« *clarations ; cependant, nous venons vous obliger à*
« *lire cette réponse au lieu de l'écouter.*

« *A notre tour nous vous déclarons, Monsieur le*
« *Colonel, que nous avons reçu, avec un étonnement*
« *indescriptible, vos déclarations à l'égard des jour-*
« *nalistes à propos de la modification de la Constitu-*
« *tion. De deux choses l'une, ou vos interprètes n'ont*
« *pas fidèlement traduit les articles des journaux, ou*
« *vous avez oublié ce que ces journaux ont publié,*
« *et, dans ces deux cas, vous avez tort, Monsieur le*
« *Colonel, de lancer cette accusation contre les jour-*
« *nalistes.*

« *Quand M. de Jouvenel avait confié au Conseil*
« *Représentatif la mission d'élaborer la Constitution,*
« *les journaux se sont levés tous ensemble, deman-*
« *dant que la classe éclairée dans le pays participât*
« *effectivement à ce travail. Les différents syndicats,*
« *les sociétés et les hauts agents libanais ont formulé*
« *les mêmes demandes. L'autorité mandataire a fait*
« *la sourde oreille, passant outre aux revendications*
« *de toute la population.*

« *Les journaux, de leur côté, n'ont pas cessé de*
« *demander la rectification des erreurs et défauts que*
« *renfermait la Constitution, en demandant l'organi-*
« *sation d'une Assemblée Constituante qui se char-*
« *gerait de ces modifications. Cette fois, encore, l'au-*
« *torité mandataire n'a fait aucun cas de cette*
« *requête.*

« *Les journaux manifestèrent le désir d'avoir un*
« *gouvernement national puissant, sans cependant*
« *être exposé à affaiblir la souveraineté nationale, ni*
« *porter atteinte à la base de la Constitution, ni aug-*
« *menter — en ce qui nous concerne — l'autorité du*
« *Haut Commissariat, de crainte que notre souverai-*
« *neté nationale ne disparaisse. Naturellement l'auto-*
« *rité mandataire n'a prêté aucune attention à ces*
« *vœux.*

« *Par conséquent, tout ce que l'autorité manda-*
« *taire a compris dans les articles insérés dans les*
« *journaux, c'est le mot « modification » tout seul.*

« *C'est pour cette raison qu'elle nous a apporté cette*
« *étrange modification qu'aucun Libanais n'atten-*
« *dait. Jamais un de nos compatriotes n'a songé que*
« *la France, qui avait approuvé la Constitution précé-*
« *dente, voudrait faire cette modification inoppor-*
« *tune, considérée comme sapant les fondements de*
« *toute liberté et de tout principe constitutionnel.*

« *Monsieur le Colonel, si l'autorité mandataire*
« *interprète toujours les articles des journaux comme*
« *elle a interprété nos revendications au sujet de la*
« *modification de la Constitution, il nous sera bien*
« *pénible de dire que cette autorité n'a pas compris*
« *grand'chose à nos réclamations et à nos desiderata.*

« *.... Nous avons réclamé de la France un sort égal*
« *à celui des Irakiens, quant à l'élaboration de notre*
« *Constitution ; mais la France n'a pas voulu donner*
« *suite à nos réclamations ; elle a, au contraire,*
« *resserré davantage nos entraves. Pendant que nous*
« *voyons l'Irak devenir chaque jour plus libre, nous*
« *nous voyons privés de ce qui nous reste de cette*
« *liberté nominale.*

« *Monsieur le Colonel, nous n'avons jamais en-*
« *tendu dire qu'on imposait, par les menaces et les*
« *pressions, une Constitution à un Etat, aussi faible*
« *fût-il.*

« *Nous l'avons dit, et nous le répétons maintenant,*
« *l'autorité mandataire a le pouvoir d'exercer dans*
« *le pays l'administration directe, puisque nous ne*
« *pouvons lui résister par la force ; mais nous refu-*
« *sons catégoriquement de signer de nos propres*
« *mains l'acte qui complète notre asservissement.*

« *Que la France « amie » ait pitié de ce reste de*
« *dignité que nous possédons, et qu'elle nous laisse*
« *au moins la liberté de notre pensée et de notre*
« *volonté.*

« *Monsieur le Colonel, vous pouvez prendre chez*
« *nous des brebis pour les immoler et des victimes*
« *pour les offrir en holocauste dans les temples de la*
« *politique si impie, mais vous ne pourrez jamais*
« *faire de nous des êtres vils et dégradés.*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000171

« *Quand nous nous souvenons que des dizaines de*
« *milliers de Libanais moururent pendant la guerre*
« *mondiale à cause de leur amour pour la France,*
« *nous sentons une oppression peser sur nos cœurs*
« *et amener le désespoir en nous, et ce sentiment*
« *s'aggrave quand nous entendons le représentant*
« *de la France nous dire : « Voilà ce que j'ai voulu*
« *vous dire, et je n'admets ni réponse ni explica-*
« *tions ! »*

« *Si cette attitude pouvait honorer la France et*
« *soutenir son influence dans le Levant, nous pour-*
« *rions accepter encore une fois de nous sacrifier.*
« *Mais nous sommes sûrs et certains, Monsieur le*
« *Colonel, que ce coup terrible serait plus néfaste à*
« *la réputation de la France en Orient qu'à notre*
« *Constitution, car l'expérience nous a démontré,*
« *durant les dernières années, qu'aucune réforme opé-*
« *rée dans l'organisation de notre gouvernement n'a*
« *duré plus d'un an, et nous avons la certitude que*
« *la nouvelle modification sera revisée dans un an.*
« *Par contre, le coup porté par des Français à la répu-*
« *tation de leur pays ne saurait être réparé avant*
« *plusieurs dizaines d'années.*

« *La communication que vous nous avez faite revê-*
« *tant la forme d'une menace, permettez-moi de vous*
« *assurer, Monsieur le Colonel, que, tant que nous*
« *sommes dans le domaine de nos droits, nous ne*
« *craignons aucune menace. Nous sommes prêts à*
« *subir les conséquences de tout traitement injuste.*
« *Nous et notre journal sommes à votre disposition.*
« *Vous avez le pouvoir de suspendre notre journal et*
« *de jeter son propriétaire en prison. Ne croyez pas*
« *pour cela que vous aurez la possibilité de changer*
« *son opinion, de dominer sa volonté et d'étouffer*
« *en lui les sentiments de liberté et d'indépendance*
« *qu'il a appris dans l'histoire de votre pays.*

« *L'autorité peut être sûre que le projet de la revi-*
« *sion de la Constitution échouera sûrement, même*
« *si le Conseil l'approuve. Tout ce que l'autorité ten-*
« *tera demain de dire, c'est-à-dire que les députés du*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000172

« *Liban ont voté ce projet, ne saura céler la vérité, car*
« *elle ne pourra imposer à tous les Libanais la certi-*
« *tude que les députés ont agi librement. On a alter-*
« *nativement employé à l'égard de ces députés les*
« *menaces, les promesses et les prières. Tout acte*
« *accompli sous la pression et la menace n'a légale-*
« *ment aucune valeur.*

«.... *Monsieur le Colonel, l'attitude de l'autorité*
« *employant tour à tour les menaces et les promesses*
« *est considérée comme une faiblesse de sa poli-*
« *tique.* »

Telle est la situation à l'heure actuelle. Elle est nettement tranchée. La paix provisoire, obtenue avec 60.000 hommes, peut, demain, se transformer en une nouvelle guerre de guérillas, très meurtrière et décevante, en attendant qu'un conflit quelconque, en Europe, ne déchaîne la tempête à laquelle rien ne saurait résister.

On doit ce résultat peu apprécié à nos mauvaises méthodes, à tout notre personnel installé là-bas qui défend jalousement ses places et qui n'est pas qualifié pour les occuper, aux rapports inexacts envoyés à Paris, à nos dirigeants et, enfin, au fameux Service de Renseignements. M. René d'Abriès, dans le *Journal des Coloniaux et l'Armée Coloniale Réunis*, du 25 septembre 1926, en parlait en ces termes :

« *Tel qu'il est organisé, le service des renseignements du Levant, connu par bien des gens comme une officine peu soucieuse des principes qui régissent toute association de gens civilisés, doit être condamné sans rémission.*

«... *Le Levant n'est pas le Maroc et les bureaux arabes devraient avoir vécu.*

«... *On assure qu'une étude détaillée des archives des bureaux de renseignements édifierait une commission d'enquête, sur le pouvoir occulte et la mentalité*

d'un service incapable d'étudier avec impartialité les hommes et les événements, qui serait fort embarrassé, d'ailleurs, si on le mettait en demeure de prouver l'authenticité des racontars aussi variés qu'extraordinaires dont il fait journellement le récit.... »

Et ce service a joué là-bas un rôle de premier plan !

Aujourd'hui Syriens et Libanais sont bien prêts de s'entendre, et ils savent comment régler à l'amiable entre eux leurs différends. Ils n'ont besoin d'aucun intermédiaire.

La Syrie doit être à même de désigner une personnalité qui sera chargée de convoquer le Conseil législatif de la nation, S. Exc. Ahmed Nami bey, chef du gouvernement syrien, n'étant nullement qualifié pour cela. Le Conseil législatif préparera les lois, code et constitution sur lesquels le pays aura à se prononcer. De nombreux Syriens veulent que ces lois, code et constitution soient civils et non plus à base coranique. L'entente entre la Syrie et le Liban en sera facilitée.

Puis, il y aura lieu de choisir le chef de l'Etat.

Certains chefs syriens fort autorisés conseillent de ne pas le prendre parmi des personnalités originaires du pays, afin d'éviter des rivalités intestines et des compétitions qui se manifestent déjà trop. Ils préconisent l'élection de princes des familles royales d'Egypte ou d'Arabie.

Ce serait, répliquent d'autres dirigeants, une grave faute, à cause de complications extérieures, surtout en ce qui concerne l'Egypte, comme nous l'avons écrit au chapitre III.

Cette transformation politique achevée, avec l'Unité Syrienne, nous devrons nous entendre sur la

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000174

base des revendications du pays. Plus nous retarderons le geste nécessaire, plus la situation s'aggravera. Les lettres que nous avons publiées montrent, en effet, une évolution dangereuse, une tendance marquée à en appeler à tout l'Islam et à se lier avec tout défenseur, quel qu'il soit.

Les Chefs Syriens ne sont ni xénophobes ni alliés à des adversaires de la France et de l'Europe. Ils sentent, en Orientaux avertis qui connaissent leur histoire, que leur intérêt et leurs intérêts sont liés à celui de l'Europe et que leur sécurité future ainsi que leur liberté peuvent être compromises, dans un avenir plus ou moins rapproché, par de graves événements.

Sachons donc profiter de ce qui reste encore de leur sympathie séculaire pour la France et de leur culture française qui les rapproche de notre pays. Pour cela, un seul moyen s'offre à nous ; c'est de collaborer intimement avec les grands partis arabes qui représentent l'opinion de la population, tant en Syrie et au Liban qu'aux Etats-Unis, en Egypte et dans les divers Etats de l'Amérique du Sud.

Le journal *Al Bark*, de Beyrouth, écrit à ce sujet à la date du 1er novembre, sous le titre : LA SYRIE DANS LE MARCHÉ DES ESCLAVES :

« *Rome, 26 octobre 1927. — Les cercles officiels à*
« *Rome gardent un silence complet au sujet d'un*
« *projet attribué à sir Chamberlain. Ce projet con-*
« *siste à donner la Syrie à l'Italie. L'opinion publique*
« *italienne accueille avec beaucoup d'enthousiasme*
« *cette idée, car l'Italie cherche à s'étendre. Dans le*
« *cas où elle aurait le mandat sur la Syrie, elle pourrait*
« *prendre Beyrouth comme port principal pour l'ex-*

« *portation de ses marchandises en Anatolie, en* « *Palestine et en Irak et, en même temps, elle pourrait* « *établir dans cette ville un dépôt de charbon pour* « *ses bateaux desservant l'Extrême-Orient. L'Italie* « *pourrait également se servir de la Syrie comme base* « *navale en face de l'Anatolie, se rattachant à ses* « *autres bases navales dans le Dodécanèse qu'elle* « *avait conquis lors de la guerre italo-turque.* »

Quand l'Occident finira-t-il par comprendre que l'Orient n'est plus comme dans le passé, c'est-à-dire un troupeau dont le lait, la viande et la laine leur servaient de nourriture et d'habillement ? Jusqu'à quel point cet Orient souffrira-t-il que l'Occident dresse sur ses misères son bonheur et sa prospérité ?

Quand l'Occident aura-t-il la perception que l'esprit vivant qui meut les Orientaux maintenant n'est plus cet esprit indolent que les Occidentaux ont connu dans le passé ? Si l'Occident conserve encore un restant de sa prédominance sur l'Orient, cela provient de la désunion entre les différentes sectes religieuses, et c'est justement cette désunion que la jeunesse orientale cherche à éliminer.

L'Italie, nous semble-t-il, s'inspire de l'esprit de conquête qui lui est soufflé par son dictateur Mussolini et n'a pas encore pu bien saisir ces vérités. Elle est excusable, parce qu'elle ne s'est pas encore frottée aux éléments orientaux, notamment aux Syriens. Elle ne cesse de prendre, de temps en temps, un ton que les Syriens n'ont jamais pu tolérer, le ton de la colonisation, pour en faire profiter ses intérêts économiques et militaires, comme si la Syrie était un article appartenant à l'Europe, afin que les acheteurs et les vendeurs s'en servent comme une monnaie d'échange.

Ceux qui ont cette prétention, s'ils avaient la conscience de l'honneur, n'accepteraient jamais d'asservir les peuples, tout en se vantant de faire une guerre acharnée à l'asservissement des particuliers en tenant des congrès et en fondant des institutions pour atteindre ce but....

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000176

Comment sir Chamberlain pourrait-il donner la Syrie à l'Italie ? Pourrait-il exhiber l'acte de possession de ce pays ? Qui lui a vendu cette contrée et quand la vente a-t-elle eu lieu ? Que ce monsieur nous déclare quelque chose à ce sujet et nous lui tendrons le cou pour qu'il y attache les licous et nous livre, humbles et asservis, comme cadeau au dictateur italien.

Quant à la France qui a dans notre pays une histoire glorieuse, des traditions séculaires, des exploits chevaleresques et d'autres actes immortels, elle est restée à l'écart dans cet arrangement avantageux pour l'Italie, comme si elle n'existait plus et se trouvait en Syrie et au Liban par la volonté de sir Austen Chamberlain. Par conséquent, les Syriens et les Libanais estiment qu'il serait humiliant pour eux d'accepter que la France fût dans cette situation chez eux.

Le pays est à nous ; nous sommes les maîtres chez nous ; nous contractons des alliances avec qui nous plaît et lions des amitiés avec ceux qui nous plaisent. Si la force prime le droit durant une heure, le droit aura sa revanche durant des siècles....

Quant au différend qui surgit entre nous et les représentants de la France, il ne doit pas enhardir les autres ; nous devrons laver le linge sale en famille.

Quelle jolie leçon pour tous !

A la toute dernière heure nous arrive la nouvelle de la scission, prévue par nous, entre divers éléments du Comité Syro-Palestinien. L'émir Chekib Arslan, Djabri bey et le cheik Rachid Rodah, membre influent de l'organisation du mouvement pour le Califat et vice-président du Congrès, n'ont pas été maintenus dans leurs fonctions. Le prince Michel Lotfallah a été réélu président (1).

Il ne nous appartient pas de nous immiscer dans ces affaires intérieures. Connaissant les deux partis,

(1) Voir annexe n° 12.

nous sommes au courant de tous les dessous de cartes dans leurs moindres détails et notre conviction est faite ; nous la tairons, cependant. Toutefois, nous avons voulu consulter un Sage entre les Sages, un Syrien âgé et pondéré, à qui nous avons montré les bonnes pages de notre livre. De tout ce qu'il nous a dit, nous ne devons retenir que ces mots :

« Le fait est profondément regrettable et mettra le feu aux poudres. Les éléments modérés du Congrès avaient, depuis deux ans, obtenu des plus ardents un acquiescement momentané à leur politique d'attente et de diplomatie. Comme vous le démontrez si clairement dans votre nouvel ouvrage, ces moyens ont échoué. Aussi des patriotes, et surtout toute la jeunesse, convaincus de l'inanité de leurs longs et loyaux efforts pour obtenir justice, ne veulent plus rien entendre. N'ayant aucune ambition personnelle, ce qui les différencie avec d'autres, il n'ont à ménager aucun concours tant en France qu'en Angleterre et ne considèrent que notre pays asservi. La décision du Comité les libère de toute contrainte. Je ne vois, pour apaiser les esprits surexcités au plus haut point, en Syrie et même au Liban, qu'une solution : c'est que la France fasse le geste nécessaire tant demandé et que vous avez répété à chaque ligne de votre livre. »

Nous souhaitons ardemment que cet appel soit entendu. Quant au monde arabe, il perdra à Genève deux diplomates avisés qui sont irremplaçables.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000178

CHAPITRE VI

LA CROISADE

« Il ne s'agit pas, au reste, de latiniser l'Asie, mais « de la christianiser », a écrit M. Henri Massis dans son livre *Défense de l'Occident*, paru cette année.

L'accueil fait à cet ouvrage, les approbations venues de toutes parts, montrent que cette idée, et combien d'autres aussi funestes, sont celles de la grande majorité. Quelle erreur, cependant ! Que d'erreurs même ! Les peuples ne se laissent pas conduire par des théories de métaphysique ; ils sont simplistes dans leurs conceptions et brutaux dans leurs évolutions. Les dirigeants et la jeunesse des peuples d'Asie, Russie mise à part, veulent voir leurs pays indépendants, sans plus, et n'ont aucunement l'intention d'attaquer les autres. N'allons pas chercher plus loin. Ils souffrent de leurs servitudes et se plaignent de ceux qui les dominent. La persuasion n'arrivant pas à faire changer des méthodes surannées, ils veulent employer la force et s'allient entre eux. Quoi de plus naturel ? Inutile de scruter ailleurs, dans des idées philosophiques par exemple.

Quant à la religion, j'ai dit, au chapitre premier, avec quelle largeur d'esprit les Orientaux et les

Extrême-Orientaux admettent toutes les croyances. Ils sont le nombre, plus d'un milliard d'êtres humains, qui ont d'autres conceptions religieuses que les Chrétiens, et ils s'en trouvent bien.

Pourquoi seraient-ils dans l'erreur plutôt que nous ?

Parmi ces religions, le Bouddhisme et le Brahmanisme demeurent sur leurs anciennes positions et ne se répandent guère au dehors. Seul, l'Islam fait constamment de nouveaux prosélytes dans toutes les parties du monde, et seul il constitue un danger, soi-disant, pour le catholicisme et pour l'impérialisme occidental. Seul, en effet, appliqué avec un certain rigorisme, ayant des rites scrupuleusement suivis sur tous les points de la terre, aux mêmes heures, il groupe des centaines de millions d'hommes qui subissent les mêmes influences et ont des aspirations identiques. Seul, comme religion, en face du catholicisme, il est une force et cette force s'affirme chaque année lors du Pèlerinage. Cette année plus de deux cent mille pèlerins sont venus de tous les pays et il faut signaler les 85.000 arrivés des Iles de la Sonde. Tout ce monde reçoit là un mot d'ordre qui se répand, au retour des voyages. Telle est la vraie puissance de diffusion et d'unité de l'Islam.

J'ai déjà dit, dans *L'Islam sous le Joug*, comment le Vatican avait manœuvré pour créer des îlots dans ce milieu compact, et pour réduire peu à peu ces ilôts. Aujourd'hui il fait prêcher la Croisade et choisit un peu partout ses Pierre l'Ermite. Le plus curieux, c'est que l'Angleterre est un de ses plus valeureux champions. On en a eu un large aperçu dans la Conférence « Foi et Organisation » qui a eu lieu cet été à Lausanne. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire

ici l'article paru le 31 août 1927 dans le journal *L'Action Française :*

La presse française, à quelques rares exceptions près, n'a pas parlé du congrès universel sur la foi et la constitution de l'Eglise qui se tient en ce moment à Lausanne. La conférence interecclésiastique Foi et Organisation (the world conference on Faith and Order) *tend, sous l'impulsion de l'église anglicane, à l'union de toutes les églises protestantes et des églises orthodoxes grecques.*

On ne saurait se dissimuler l'importance d'un tel effort.

Si les controverses théologiques sur la succession apostolique, les sacrements, l'interprétation des textes sacrés, qui donnent lieu à d'abondants travaux, ne sont pas de notre ressort, nous ne pouvons passer sous silence une telle manifestation, dont les répercussions peuvent être profondes.

Les représentants des églises orthodoxes orientales (Russie, Roumanie, Arménie, Serbie, Bulgarie, les patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Chypre et d'Athènes avaient envoyé une délégation) ont collaboré, à Lausanne, avec les anglicans, les luthériens et les réformés.

Si des divergences et des oppositions se sont bien manifestées, les représentants de toutes ces églises ont cependant voté un message général à la chrétienté exposant la nécessité et les conditions de l'unité chrétienne, « premier pas vers cette unité ».

« Ce n'est un secret pour personne que les promoteurs de cette importante réunion de dignitaires ecclésiastiques et de théologiens pensaient recréer l'unité de l'Eglise non seulement dans l'affirmation commune des éléments primordiaux de la croyance, mais dans une organisation où l'épiscopat devait jouer un rôle marquant et décisif » *écrit F. Roger Bornand dans la* Gazette de Lausanne.

*Il est bien évident alors, et pour des raisons bien simples, que l'*épiscopat anglican serait appelé à jouer

le premier rôle. *C'est d'ailleurs un évêque anglican, le Rev. Brent, qui préside les réunions de la conférence.*

On voit d'ici l'influence considérable que parviendrait à exercer l'église d'Angleterre dans tous les pays protestants, aux Balkans et en Russie !

On voit d'ici se dessiner certains plans d'impérialisme. Ces plans, bien entendu, sont tout à fait étrangers aux promoteurs de la conférence, mus uniquement par leurs sentiments religieux ! Mais les meilleures volontés sont utilisables quelquefois pour certaine politique plus intéressée.

La note ne serait pas complète si nous ne relevions pas la nomination du père Robinson, Anglais, comme délégué apostolique pour l'Egypte et la Palestine. Ceci ne surprendra aucune des personnes au courant des manœuvres politiques anglaises auprès du Vatican et des tendances actuelles de l'Eglise anglicane. L'Eglise romaine servirait-elle de base à une action anglaise ?

Londres ne s'est pas contenté d'intriguer à Rome. Il a voulu aussi faire peser son action sur le *nouvel* Islam et, soit lui imprimer sa marque, soit le disqualifier aux yeux des Musulmans irréductibles.

En octobre 1926 devait avoir lieu l'inauguration de la mosquée érigée en Angleterre et le Foreign Office espérait bien que le fils de S. M. Ibn Séoud, l'Emir Fayssal, alors en Angleterre, présiderait la cérémonie. Il n'en fut rien, le souverain arabe ayant opposé son veto. Pour quelle raison ?

La mosquée a été élevée par la secte musulmane indienne Ahmadia. Non seulement elle devait accueillir tous les pratiquants des autres religions qui auraient pu y faire leurs dévotions, chacun suivant son rite, mais les Ahmadis se déclarent ouvertement pour l'An-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000182

gleterre ; puis ils sont considérés comme schismatiques.

Les Ahmadis ont contre eux, rien qu'au point de vue politique, presque tous les Musulmans des Indes et la grande majorité des Hindous.

Si le prince Fayssal avait commis la faute escomptée, l'autorité de S. M. Ibn Séoud eût été sapée à la base, au moment même où l'on répandait aux Indes de fausses nouvelles au sujet des tombeaux sacrés.

L'Islam est partout dans le monde :

Afrique : Algérie, Tunisie, Maroc, Afrique Occidentale, Afrique Equatoriale, Afrique du Sud, Abyssinie, Egypte, Tripolitaine, Madagascar, Zanzibar.

Asie : Péninsule Arabique entière, Transjordanie, Palestine, Liban, Syrie, Turquie, Irak, Perse, Afghanistan, Turkestan, Chine (surtout au Yunnan et au Szetchuen), Japon (surtout à Formose, 2 à 3 millions), Philippines, Iles de la Sonde, Indes, Russie.

Amérique du Nord (tous les émigrés arabes).

Amérique du Sud (tous les émigrés arabes).

Europe : Pologne, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Yougo-Slavie, Angleterre.

Cet Islam agissant, se développant, était demeuré pendant longtemps renfermé dans des méthodes anciennes. Il le devait à la politique des maîtres de Stamboul. Le réveil n'en est que plus marqué.

Actuellement, se basant sur le Coran, livre magnifique, unique, qui prévoit et permet toute évolution et toute adaptation, il est en train de se rénover. Malgré la résistance des conservateurs à l'Université d'El Azhar entre autres, les innovateurs veulent tenir compte du progrès moderne. Si, en Egypte, la lutte entre les deux tendances continue, dans d'autres pays

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000183

elle est terminée à l'avantage des seconds, en Turquie, en Perse, en Afghanistan, par exemple.

L'appui de souverains indépendants comme LL. MM. Ibn Séoud et Mahmoud Yahia sera d'un grand poids en la matière. Ils ont donné l'exemple.

Quant aux diverses sectes qui ont déchiré l'Islam, S. M. Ibn Séoud a bien montré qu'il ne voulait plus en tenir compte, en déclarant le territoire sacré du Hedjaz ouvert à tous les Musulmans de tous rites et de toutes sectes et en nommant une Commission spéciale pour tout diriger dans ce pays saint.

L'Islam n'est pas sectaire, quelles que soient les légendes répandues à dessein contre lui. Il comprend et admet les autres religions. Quoi de plus beau que sa vénération pour la Vierge Marie ? Le Coran accepte le mariage entre Musulmans et une personne d'autre religion et stipule que la femme aura le droit de suivre son culte.

Cet ouvrage n'est pas écrit pour en faire un exposé théologique. Nous nous arrêterons donc là sur ce sujet.

L'Islam a fait, à une époque ancienne, une politique de conquête, mais n'a pas forcé les peuples soumis à se convertir.

La Chrétienté a été aussi conquérante ; mais, dans les siècles passés, a-t-elle montré la même magnanimité ?

Ces deux religions s'affrontent maintenant. L'Islam, sans aucun esprit de guerre, veut suivre son chemin, paisiblement, à condition que ses Terres d'Islam restent intangibles. Quoi de plus juste ? Vouloir les asservir est une offense contre laquelle s'insurgent tous les Musulmans, même ceux habitant des pays soumis à des dominations étrangères qu'ils acceptent,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000184

et cette offense grave constitue un danger pour ceux qui la commettent.

Voici, à ce propos, le télégramme envoyé en mai 1926 à la Société des Nations, au Gouvernement français et à la presse mondiale par le Congrès du Khalifat réuni au Caire :

« Le Congrès général musulman du Khalifat, réuni au Caire sous la présidence de Son Excellence le Recteur de l'Azhar, a reçu des dépêches relatant les atrocités commises à Damas, capitale des Kalifes Ommiades et quatrième ville sainte de l'Islam, où des mosquées ont été brûlées, des innocents, vieillards, femmes et enfants, massacrés. Devant ces atrocités, le Congrès a décidé de protester auprès de la Société des Nations, du Gouvernement français et de l'opinion publique mondiale, demandant au nom de l'humanité de rendre justice à la Syrie martyre qui fait appel au monde entier. »

Le Vatican ne veut pas de cette liberté d'opinion et de cette mansuétude vis-à-vis d'une religion adverse qu'il ne peut ni dominer ni, à notre époque, asservir. Par tous les moyens, en s'appuyant sur les desseins ambitieux des diverses nations, en leur prêtant ou en leur promettant son puissant concours, il veut arriver à ses fins. Les puissances, qui ont d'autres buts que ceux de la religion, se servent ou cherchent à se servir de ce levier précieux.

Cette levée de boucliers générale, a été perçue par le monde asiatique et arabe musulman, et aussi par le monde bouddhiste et brahmaniste. C'est pourquoi ces milieux, si gravement visés, font l'union pour se défendre, et ils sont le nombre. L'Islam y occupe une position prépondérante parce que, répandu sur

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000185

tous les points du globe, il peut partout, si on l'y oblige, soulever des contrées entières.

La Russie soviétique l'a fort intelligemment compris en installant son institution de Samarcande, d'où partent les ordres et les armes dans le monde entier. Cette organisation remarquable trouve son meilleur élément dans la politique extérieure des grandes nations européennes qui n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes de ce résultat peu désiré ! (1).

---

(1) Le chapitre IX développe d'une façon plus frappante la position actuelle de l'Islam et montre quelles forces sont liguées contre lui.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000186

CHAPITRE VII

LES GRANDES PUISSANCES ET L'ASIE

Comment, depuis quinze mois, a évolué la politique de l'Europe en ce qui concerne l'Asie ? Nous en avons eu déjà un large aperçu par l'énoncé des faits dans les précédents chapitres. Il est nécessaire de compléter cette documentation rigoureuse par diverses considérations utiles.

Nous ne nous érigeons pas en censeurs de la diplomatie de ces Etats. Chacun d'eux est le maître de ses actes et de ses destinées. Les critiquer serait risible. Ils agissent dans leur entière souveraineté, poursuivant des buts qui leur sont propres et leur paraissent servir au bien de leurs pays. Nous nous permettrons seulement de tirer de ces actes les conclusions nécessaires, selon qu'ils nous paraissent dangereux ou utiles à ce que chacun désire, c'est-à-dire à la paix du monde.

La Grande-Bretagne. — Pour quiconque a eu connaissance des rapports des éminents agents de cette puissance en Orient, depuis cinquante ans, la continuité de ses efforts a reçu enfin sa récompense

depuis le traité de Mossoul. L'Angleterre est maîtresse de l'Orient et le monde arabe est virtuellement sous son contrôle. La seconde route des Indes lui est assurée et elle encercle en partie la Perse par le Sud et l'Ouest. Elle paraît donc avoir les mains libres par ailleurs pour manœuvrer à son aise sur l'échiquier mondial.

C'est au moment où un grand empire arrive à l'apogée de sa puissance qu'il est le plus vulnérable, par la multiplicité de ses points faibles, par les erreurs commises au cours de son développement. Or, la Grande-Bretagne n'échappe pas à ces conséquences que l'histoire nous a appris à connaître. Sa politique, d'un égoïsme féroce, lui a fait sacrifier sans pitié les intérêts de ses amis, lui a fait modifier ses alliances au gré de la nécessité du moment et dédaigner les faibles et les petits qu'elle a toujours cherché à dominer et à annihiler.

D'abord, chez elle, elle donne prise à toutes les propagandes bolchevistes par son organisation ancestrale. Il n'y a, en effet, dans cette île, que de grandes propriétés terriennes et minières. Des villes entières appartiennent à la même personne ; on peut voyager pendant des heures en chemin de fer dans le même domaine.

A notre époque, le peuple gronde contre de tels accaparements. Il ne veut pas dépendre d'une poignée d'hommes. Le conflit est latent et peut éclater à l'improviste.

A l'extérieur, les Dominions entendent être leurs maîtres chez eux et, s'ils consentent à faire partie de l'Empire, ils veulent pouvoir s'occuper de sa politique.

L'Angleterre, en dehors de ces graves soucis, s'est chargée de beaucoup d'autres sujets d'alarme. Immua-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000188

ble dans ses desseins, elle veut continuer à dominer le monde et, pour cela, ne s'embarrasse d'aucuns scrupules, changeant de camp suivant les circonstances, intervenant partout.

En Orient et en Asie elle a voulu être la maîtresse. Voyant le terrain devenir mouvant, elle a changé de tactique vis-à-vis des Arabes. Elle est souple avec S. M. Ibn Séoud, tout en cherchant à l'amoindrir dans le domaine religieux et en suscitant des tentatives d'assassinat. Elle est conciliante en surface avec la Transjordanie et l'Irak, certaine d'être toujours la vraie maîtresse des destinées de ces pays. Aux yeux de tous les non initiés elle fait preuve d'esprit chevaleresque et gagne en influence, au détriment de notre prestige en Orient.

N'ayant pu entraîner la France en Chine, elle courbe l'échine, intriguant auprès des généraux chinois qui, malgré l'appui pécuniaire, sont obligés de se retirer devant la réprobation populaire. Elle voudrait bien reprendre avec le Japon ses relations d'antan ; mais le Japon, qui avait consenti, dans l'immense joie d'être traité en égal, à intervenir même à Aden en cas de besoin, sent le danger présent, et se refuse à prendre des engagements.

La Grande-Bretagne se sent isolée, malgré l'activité du chef du Foreign Office. On la voit hésitante, incertaine de l'avenir. C'est le Lion devenu vieux.

Elle a trop déçu tout le monde, en reprenant avec férocité ce qu'elle avait accordé à un moment de danger, et par son manque absolu de scrupules.

Vis-à-vis de l'Islam qu'elle n'a pas su se concilier, elle joue un rôle délicat, après avoir voulu l'asservir. Ses coquetteries avec le Vatican, ses amitiés sionistes

suivies de brusques tensions, la désignent aux observateurs aigus que sont les Chefs Musulmans.

Si elle sait mettre un frein aux vieilles idées impérialistes qui constituent le programme éternel des bureaux des Foreign et Colonial Office, si elle est capable d'inspirer confiance au dehors, au monde arabe surtout, elle peut encore reprendre le rôle de tout premier rang qu'elle a joué dans le passé. Aura-t-elle l'énergie de faire cette volte-face ?

L'ITALIE, une noble et grande puissance, dirigée par un homme, un patriote. Elle peut avoir un avenir grandiose, comme il lui est malheureusement possible de retomber dans presque le néant. Elle paraît, en effet, manquer de mesure et elle n'inspire confiance à personne. Partout elle a lancé ses tentacules munies de fortes ventouses, sans se soucier si elle indispose le voisin ou l'ami. « Fara da se » est sa devise, fort belle il est vrai, pour elle, mais bien dangereuse.

L'Italie cherche son profit, et cela seul. Amie et alliée de l'Angleterre, elle ne sert celle-ci que pour son bien personnel, ne s'aventurant pas là où il n'y a rien à glaner, cherchant même parfois à évincer sa camarade, comme au Yemen.

Elle est en termes excellents avec l'Allemagne pour réclamer avec elle des mandats coloniaux, sans se soucier de ce que pourra dire Londres qui ne veut rien lâcher et dont les Dominions entendent ne rien céder.

Or, il faut des terres aux Italiens très prolifiques. Où les prendre ? Nous répondrons pour elle :

EN TERRES D'ISLAM. — C'est là son désir violent, le but tenace qu'elle poursuit. Elle voudrait que l'Angleterre lui donnât la Palestine et que la France lui remît son mandat syrien. Elle se chargerait ensuite du reste

de l'Asie-Mineure, et, détail savoureux, en possession également de Bizerte, fermerait la Méditerranée Orientale à la Grande-Bretagne, comme elle bloque l'Adriatique, pour mieux tenir l'Autriche et la Yougo-Slavie. par son traité avec l'Albanie.

Dans cette campagne diplomatique, dont nous ne voyons que les débuts, l'Italie a fait une manœuvre inutile qui a ouvert les yeux du Foreign Office. Nous voulons parler de son traité avec le Yemen. C'est trop loin et les Yeménistes sont trop coriaces.

Déjà en 1911, lors de la guerre italo-turque, le Quirinal s'était trompé en s'occupant de l'Assyr au lieu du Levant. J'ai raconté cette histoire dans le premier volume de *La Révolte Arabe*. M. Tittoni, alors ambassadeur à Paris, plus fin diplomate, avait, lui, fort bien compris.

Aujourd'hui, à moins d'un bouleversement nouveau, il est fort difficile à l'Italie de s'étendre, sans faire la guerre. L'intimidation ne réussit guère souvent. Cependant, il faut vivre ; or, les portes se ferment partout. L'Italie proteste. En voici les preuves :

Le 13 novembre 1926, au cours d'une entrevue accordée au représentant de la *Gazette Générale d'Allemagne*, M. Mussolini a déclaré, entre autres choses :

« L'Italie demande que les autres peuples lui reconnaissent son besoin absolu de vivre et d'avoir une place sur la terre. Si les autres ne veulent pas, l'Italie sera contrainte de s'assurer à elle-même son droit, mais je ne crois pas que les autres peuples laisseront les choses en arriver là. »

Déjà, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Finale-Ligure à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Bainsizza, le maréchal Caviglia, dont on

inaugurait un buste, avait prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« La Société des Nations, a déclaré le maréchal, vise seulement à écarter les luttes à main armée, et par là, à assurer imprudemment aux nations plus puissantes la sécurité et la jouissance des richesses conquises. Mais il y a d'autres formes de lutte, aussi dangereuses, que la Société des Nations ne peut empêcher.

« Quels sont les devoirs d'une nation « prolétaire » comme l'Italie ? Celle-ci a un territoire relativement pauvre et une population surabondante. Ses colonies ne lui permettent pas d'écouler le trop plein de sa population. Notre sort est lié à celui des nations qui se trouvent dans les mêmes conditions que nous, et c'est avec elles que nous devrons inévitablement nous entendre pour coopérer aux dures et inévitables luttes que nous réserve l'avenir pour réserver du pain aux générations futures.

« Sans cris, sans menaces, avec une froide et intelligente constance, nous devons nous entraîner pour toute éventualité. »

Et le 24 novembre 1926, le *Daily Mail*, journal conservateur anglais, disait :

« Nous pensons qu'aucun gouvernement français ne peut envisager sérieusement l'abandon à l'Italie du mandat français en Syrie. Mais si la France est attachée par de si nombreux liens à son mandat sur la Syrie, il n'y a rien qui nous lie à nos mandats en Palestine et en Irak. Nous avons toujours maintenu que c'était une grande faute d'avoir accepté ces deux mandats. S'ils étaient transmis à cette nation amie, l'Italie, celle-ci a l'énergie et au pouvoir l'homme qu'il faut

pour les développer et *même elle pourrait arriver à en faire des colonies.* »

Avec quelle large désinvolture on envoie promener les décisions de la S. D. N., le droit et la volonté des peuples en question, et on s'étonne que ces pays ainsi traités s'unissent pour se défendre !

D'ailleurs, veut-on connaître les sentiments italiens sur toutes ces questions ?

A la toute dernière session de la S. D. N. en septembre, on cherchait à reprendre la formule qui a été cause de la création de cette S. D. N., c'est-à-dire, l'arbitrage, la sécurité, le désarmement. Le *Messagero*, en réponse, a fixé le point de vue italien :

« *L'Italie ne peut accepter aucun protocole de paix forcée. Il est antijuridique et antihumain de vouloir arrêter l'évolution des peuples et des Etats en créant l'immobilité éternelle et absolue des frontières et en emprisonnant le dynamisme des peuples jeunes, dynamisme qui constitue la meilleure garantie pour la vie même du monde.*

« *L'Italie ne peut admettre que les actuelles conditions mondiales des diverses nations demeurent invariables indéfiniment ; elle ne le peut pas et elle ne le doit pas. Son intérêt et son éthique supérieure de peuple ayant de grandes traditions lui commandent d'assumer une attitude d'opposition résolue à ce qui constituerait une insulte énorme à l'histoire et à l'intérêt de l'humanité.* »

Enfin, un diplomate ami a dit, le 3 septembre 1927, à Genève, devant l'envoyé du *Matin*, ces mots caractéristiques :

« Quant à l'Italie, nous n'arrivons pas à connaître « la doctrine et les intentions de son chef dans les « affaires du monde. »

Nous avons vu pourquoi.

Il est malheureux pour un peuple chez qui le passé s'est mis à revivre d'une façon intense, de se mettre sur les rangs quand tout le monde est servi, surtout dans un moment de fermentation générale. Personne ne voulant se laisser dépouiller, il en résulte forcément des conflits armés, comme nous l'écrivions dans notre précédent ouvrage. C'est la loi de la nature avant toute loi humaine. Les rêveurs de Genève et d'ailleurs, de Paris surtout, perdent leur temps — et leur patrie — à songer à une embrassade générale.

Les vastes régions d'Australie seraient seules capables d'absorber les émigrants italiens et allemands sans danger pour l'humanité. Il y a là-bas cinq millions d'habitants dans un territoire presque aussi grand que l'Europe.

Revenons à l'Asie. L'Italie cherche, on l'a vu, à s'y faire une bonne place et ne parvient pas à s'implanter réellement dans une quelconque de ces contrées. Ses invites à l'Islam n'ont guère eu de succès, et elle a contre elle le chef des Senoussi, fort estimé en pays musulmans. L'Arabie la tient à l'écart et, dans le Levant, l'impression générale est que la conquête définitive, ou un essai, surviendrait à bref délai si les Italiens pénétraient en Asie-Mineure.

Nous reconnaissons que cette situation doit paraître singulièrement désagréable à M. Mussolini et à ses compatriotes ; mais nous ne devons pas laisser ignorer qu'elle constitue un péril, le plus grave même, pour la paix du monde et la tranquillité des peuples visés.

Trouver un exutoire, comme le demande le Duce, c'est prendre à d'autres, plus faibles, ce qui leur appartient.

L'ALLEMAGNE. — Le Reich, reconstitué grâce aux

lourdes fautes des anciens alliés, veut des mandats coloniaux, « à cause de sa population » dit-elle. Quand elle possédait ses grandes possessions d'Afrique elle n'a jamais cherché à en faire des colonies de peuplement, chose impossible vu le climat. Qu'elle cesse donc de s'appuyer sur cet argument.

En réalité, l'Allemagne veut tout, comme avant 1914, et elle s'infiltre partout, traitant avec tout le monde, avec une duplicité sans égale. Elle est du dernier bien avec l'U.R.S.S., en excellents termes avec la Turquie qu'elle fournit d'armes ; elle est en Perse, en Afghanistan, dans toutes les contrées. Elle veut reprendre son ancienne politique orientale, et le rattachement de l'Autriche lui permettra de se rapprocher de la route de l'Orient.

Elle sera demain l'alliée de l'Asie contre l'Europe, si on lui fait la part belle.

La France. — Quelle est chez nous notre politique orientale et asiatique ? Pour le savoir, prêtons l'oreille à ce que racontent entre eux les nationaux des divers pays de l'Asie, depuis l'Egypte jusqu'au Japon. L'impression est partout la même.

On ressent pour notre beau pays une profonde admiration et tout le monde l'aime ; mais on déplore sa politique extérieure, son manque d'initiative et de volonté. « La France est à la remorque », répète-t-on. De qui ? D'abord de l'Angleterre qui impose ses directives, pas toujours suivies il est vrai parce que, nous l'avons dit, le peuple français n'accepterait pas de se lancer dans de nouvelles aventures. C'est le seul motif de notre abstention en Turquie et en Chine. En dehors de cela, nous suivons comme les petits moutons de Panurge. Pendant ce temps, tandis que nous lais-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000195

sons échapper les plus belles occasions de nous montrer une grande puissance, les autres nations font leur jeu, nous laissant une réputation d'impuissance qui nous cause le plus grand tort.

En Syrie et au Liban, nous avons perdu la face, malgré la fin *provisoire* de la révolte, fin prévue par les révoltés eux-mêmes. Comment résister à plus de 60.000 hommes quand on n'est qu'une poignée de combattants ? Le monde arabe et musulman nous garde une profonde rancœur pour nos agissements, rancœur qui s'avive chaque jour par la constatation de l'encerclement économique des deux pays sous notre mandat. Tout le trafic du centre de l'Asie va se diriger vers Alexandrette ou Adana, vers Haïffa et plus tard vers Trébizonde.

L'Islam, *atteint par cette occupation coloniale des Terres Sacrées*, nous voyant traiter en conquérants des peuples qui se sont révoltés et détachés de la Turquie pour être libres, ne nous pardonnera pas notre manque de loyauté. Il est d'autant plus fort que dans nos possessions d'Afrique les Musulmans lisent les mêmes journaux arabes et comprennent le même langage. Or, bien qu'il n'y ait pas de panislamisme, dans le sens péjoratif d'impérialisme, pas plus que de panarabisme, la sensibilité des populations mahométanes d'Afrique est extrême et mérite une grande attention. Ce qui se passe en Orient est ressenti partout. Si nous continuons nos fâcheux errements, si nous n'accordons qu'un semblant de liberté aux Syriens, il est à craindre que les partis extrémistes n'entraînent les autres.

Qui nous empêche de suivre tout au moins l'exemple de l'Angleterre en Irak ? Qui ? Le Vatican ? Peut-être. Le jeu du Quai d'Orsay est clair ; il a voulu, son chef

du moins, profiter d'un incident particulier, mettre la zizanie dans le camp des nationalistes catholiques français, et il a eu l'appui de la Chancellerie vaticane. Il lui a permis son ingérence dans nos affaires personnelles. Ne lui a-t-il pas promis également, en remerciement du service rendu, de ne pas laisser les Arabes — des Musulmans — redevenir leurs maîtres ?

Rappelons-nous cette lettre si curieuse d'un Cheikh Arabe que j'ai citée dans la préface. Elle laisse entendre bien des choses. La politique des intérêts — ceux-ci souvent personnels — mène à tous les désastres. Ne laissons pas plus longtemps le soupçon grandir dans l'univers.

La répercussion de nos actes se répand jusqu'en Chine et en Indochine.

Le bon sens, l'honnêteté, la droiture, reprendront-ils leur droit et leur véritable place dans notre pays ? La grande presse voudra-t-elle prendre en mains cette cause ? ou fera-t-elle le jeu de financiers et de certains politiciens et fonctionnaires ? Attendra-t-on un douloureux réveil ? Laissera-t-on la France, si grande en 1918, faire figure de petite nation vouée à la débâcle ? N'y-a-t-il pas quelque part, en France, un homme qui sache dire « Je veux » et l'imposer ?

Répétons-le. Reprenons notre véritable visage. Nous en retirerons d'immenses profits moraux, politiques et économiques. Nous aurons comme allié et ami le monde arabe, donc l'Islam, et cette force de l'Est, guidée par nous, formera un contrepoids utile, indispensable, aux forces adverses que l'on nous oppose de toutes les parties du monde. Pour ce faire, ayons une politique personnelle, active, ardente, une grande largeur de vues, et nous referons une France belle, forte, respectée, parce qu'elle aura été juste.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000197

CHAPITRE VIII

CONCLUSIONS

La conclusion de cet exposé sincère des faits et de cette constatation de l'état d'esprit des différents peuples en présence ? Elle est simple.

Du côté de l'Occident, citons deux articles caractéristiques qui concrétisent exactement sa manière de voir.

Dans l'*Echo de Paris* du 27 novembre 1926, M. Serge de Chessin écrivait, sous le titre *La Nuit qui vient de l'Orient* :

Stockholm, novembre.

A l'heure où l'opinion commence enfin, devant des certitudes de plus en plus tragiques, à découvrir le caractère asiatique de la révolution russe, qu'il nous soit permis de commettre une faute de mauvais goût — celle de nous citer nous-même. Nos lecteurs n'ont pas dû attendre l'effervescence de Canton et les palabres d'Odessa pour déchiffrer les visées de l'impérialisme rouge : caporaliser des hordes sauvages au service d'une utopie sociale. « La Sainte Russie, écrivions-nous déjà en 1921, *à la fin d'un livre,* l'Apocalypse russe, *qui synthétisait les idées soutenues à cette*

ptace dans l'Echo de Paris, — la Sainte Russie, prolongement jadis de l'Europe, devient aujourd'hui l'avant-poste de l'Asie. Elle remonte le courant qui l'avait dégagée des troubles des profondeurs orientales. Elle annule l'œuvre de ses prêtres et de ses empereurs. L'anéantissement du vieux monde, poursuivi par la IIIe Internationale, n'est pas autre chose, en dernière analyse, que la décapitation de l'Europe chrétienne avec le concours des bourreaux asiatiques. Le vrai sens de l'Apocalypse russe est là : toute une civilisation balayée par les puissances des ténèbres, alliées du socialisme intégral. »

Ces lignes n'ont pas manqué de provoquer à l'époque des sourires de scepticisme. Elles avaient beau servir d'épilogue à une documentation laborieuse, puisée aux meilleures sources bolcheviques : le cauchemar oriental détonnait avec trop de brutalité au milieu d'une Europe wilsonnienne ; il tenait alors du grand guignol politique, incapable de troubler la sérénité des chancelleries bourgeoises. Comment imaginer, s'indignaient les esprits forts, qu'une Russie affamée et ruinée, sans finances et sans industrie, puisse s'atteler à une tâche gigantesque et prétendre à un rôle mondial ? Fantaisies romantiques : on ne verra pas de sitôt la cavalerie mongole descendre les Champs-Elysées.

Quoi qu'il arrive plus tard, force nous est de reconnaître que le bolchevisme a parcouru un chemin inouï depuis le 18 juin 1920, lorsque, haranguant les premiers coolies révolutionnaires accourus à Moscou, Boukharine lançait la sinistre prophétie qu'il vient de renouveler à la dernière conférence communiste : « Nous serons invincibles grâce à notre alliance avec le prolétariat d'Asie. »

Ce credo oriental est à la base même de toute la diplomatie bolchevique. A priori, de même que tout prolétaire est communiste de par sa nature, de même, tout peuple asiatique est un associé de la révolution sociale ! Nous disons bien : associé de la révolution sociale ! Nous disons bien : de la révolution et non pas

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000200

de la Russie, car seule cette différenciation est en mesure d'expliquer l'attitude des soviets envers la Turquie. Par haine de l'Angleterre qui demeure plus que jamais, aux yeux de la IIIe Internationale, la « principale citadelle du capitalisme », il n'est point de trahison que Moscou ne tolère de la part d'Angora ; il n'est point de concession que Tchitcherine ne s'empresse d'accorder à Kemal-Pacha. Le but essentiel demeure toujours, même au prix des sacrifices les plus onéreux, de grouper autour du drapeau rouge toutes les xénophobies frémissantes et de fournir des armes et des cadres aux émeutes grondantes contre l'ordre européen. La fameuse « Société des Nations asiatiques », dont il a été tant parlé ces derniers temps, se réduit à un syndicat de haines admirablement exploitées par des professionnels du « chambardement général ». Sous forme de conciliabules auxquels prennent part les ambassadeurs des pays orientaux accrédités auprès du Kremlin, conciliabules complétés par des réunions périodiques entre attachés militaires et spécialistes de l'état-major soviétique, Moscou fait concurrence à Genève : au lieu d'organiser la paix, elle organise la guerre. Et, chose certaine, elle organise beaucoup mieux la guerre que Genève n'organise la paix.

La Russie s'est transformée en véritable arsenal de l'Orient. Sans parler de la Mongolie qui n'est qu'une colonie militaire des soviets et dont le généralissime, sorti de l'Académie de guerre rouge, a passé cette année deux mois à Moscou en conférence avec Vorochilof, l'Afghanistan et la Perse doivent leur aviation à la générosité russe. Les commandes militaires de la Turquie sont exécutées à crédit dans les usines bolcheviques : grosses pièces, gaz asphyxiants, avions de chasse et de reconnaissance. Les écoles de guerre soviétiques — notamment l'Ecole militaire internationale, les écoles « politico-militaires », l'Académie d'Etat-Major où fonctionnent des cours spéciaux à l'usage des « orientalistes », l'Académie Tolmatchef et l'Université communiste des travailleurs d'Orient,

celle-ci complètement militarisée — regorgent de Tamerlans en herbe de toutes les nuances de la peau. Comme l'atteste le Voenny Vestnik (n° 27), *— édition officielle du commissariat de la guerre, — plusieurs de ces établissements comportent des laboratoires de guerre civile et des cours pratiques d'émeutes à main armée et de combats dans les rues. Les troupes rouges de Canton et les révolutionnaires de Java font honneur à leurs maîtres !*

Après Java, sera-ce le tour de l'Indo-Chine où les amis de Nguyen-Al-Aouaki — ambassadeur de notre colonie auprès de l'Internationale — préparent le grand soir avec l'or et les armes que Moscou leur dépêche par le canal de Canton ? La nuit orientale s'abattra-t-elle sur Saïgon ? Les coursiers de l'Apocalypse russe écraseront-ils sous leur chevauchée cet avant-poste de la civilisation française ? Tel est l'angoissant problème qu'inflige à nos méditations la politique orientale du camarade Tchitchérine qui, le chef couronné des lauriers d'Odessa, sera bientôt l'hôte de la France...

SERGE DE CHESSIN.

L'Unione (de Paris) disait, de son côté, le 20 octobre 1926 :

Malgré son caractère universel, la S. D. N. n'a pu se concilier les bonnes grâces de certaines puissances orientales. Quelques-unes ont réussi à s'européaniser comme le Japon. D'autres, comme la Turquie, rêvent d'y parvenir.

Ce n'est pas, écrit M. Raymond Franklin dans le Figaro *dans le but d'un rapprochement économique ou sentimental avec l'Occident — c'est pour lutter contre l'Occident.*

On a parlé du péril jaune ; ce fut très à la mode avant guerre. Depuis, les événements ont démontré qu'il n'est pas besoin d'attendre le conflit des races jaune et blanche pour que des guerres éclatent. De même, actuellement, se discerne l'embryon d'une

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000202

entente qui groupera les peuples d'Orient, en dehors de considérations de races et de couleurs. A la base de cette évolution, se trouvent deux faits : le bolchevisme en Russie, le recul de la Turquie vers l'Asie, la capitale passant de Constantinople à Angora.

Or, ces arguments et ces pronostics ne sont pas d'une scrupuleuse exactitude. Le prolétariat d'Asie, je l'ai dit dans la première partie de ce livre, n'est pas organisé comme en Europe et ne peut constituer une base solide pour l'aboutissement des buts recherchés par Moscou. Ce qui est vrai, c'est le réveil des peuples, leur conscience d'avoir droit à une vie propre, à un traitement égal avec le voisin et leur surprise, après s'être rangés à nos côtés pendant la guerre, d'être retournés sans rien, malgré les déclarations faites. Tant que les nations de l'Occident voudront appliquer leurs méthodes d'hégémonie, la concorde ne règnera pas, et nous avons pu constater — rien qu'en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie — que les idées d'expansion ne sont pas près d'être reléguées dans l'oubli et — pour ce qui regarde l'Angleterre et la France — que le maintien de leur autorité partout où elles sont installées est un dogme intangible.

Contre ces velléités de main-mise sur quelques territoires nouveaux, contre la permanence de l'occupation de certains autres et la continuation de traités abusifs, l'Asie s'unit, prête à combattre.

Est-ce la guerre que ce Continent cherche à déclancher contre l'Occident ? Répondons hardiment : non. Nous avons interrogé de nombreuses personnes, hautement qualifiées pour nous répondre et qui savaient pouvoir nous parler avec une entière franchise. Toutes ont déclaré sans détours que chez elles on ne songeait pas à prendre les armes et à se ruer sur l'Europe.

Aucune de ces Nations ne suivrait l'U. R. S. S. s'il plaisait à celle-ci de lancer le cri de guerre. Toutes, par contre, se sont plus ou moins alliées, *dans un seul but de défense*, en cas d'agression. Le distingo est formel. Nos écrivains ont donc tort d'attiser le feu et de prêcher une croisade — religieuse et conquérante — contre nos voisins asiatiques ; ils ne font que préparer l'incendie. Leur œuvre est néfaste. Quand, partout, on prône le locarnisme et on multiplie les efforts de désarmement général, il est inquiétant qu'on mette à l'écart une des parties les plus peuplées du monde qui a le tort, en général, — pour ces écrivains et ces politiciens, s'entend — de n'avoir pas la même couleur de peau.

Notre suprématie occidentale, dont nous nous vantons, n'est-elle, en résumé, que celle de la force et de la domination ? Ne peut-elle être au contraire celle de la conciliation et de la justice ?

Quand on n'a aucune attache qui vous lie, aucun parti à ménager, aucune fonction à sauvegarder, aucun financier à encenser et à servir, et quand on regarde les gens, les faits et les choses avec impartialité, on est bien prêt d'entrevoir la vérité.

Avant de lancer l'anathème et de préparer ses foudres, il serait plus prudent de faire un retour sur soi-même, d'examiner ses tares et de constater ses fautes. Cela permettrait d'émettre des appréciations plus justes et de suivre une ligne de conduite plus équitable.

Que chacune des Nations de l'Europe et même l'Amérique du Nord continue à suivre ses errements — tant pis pour elles-mêmes et pour la paix du monde.

La France, la mieux posée dans tout l'univers, se doit de modifier sa tactique. Elle en a le devoir, non

seulement à cause de son passé, de sa réputation, de son grand renom, mais aussi pour ses 1.500.000 morts et ses centaines de mille de blessés, les victimes de la dernière guerre. Si des utopistes siègent au banc du gouvernement, s'ils ont comme collègues des hommes manquant de véritable énergie, c'est au pays à exiger leur remplacement.

France, d'abord ! avons-nous toujours écrit. Ne soyons les suivants de personne. N'acceptons pas la thèse dont me faisait part en ces termes un député très influent :

« *Il est parfaitement exact qu'en Syrie nous avons quelque crainte à avoir, et au Sud et au Nord. Mais le rapprochement de notre politique à la fois de celle de l'Italie et de celle de l'Angleterre n'est pas sans mettre à notre portée des sûretés nouvelles.* »

Restons nous-mêmes. Le jour où, revenus à de plus saines conceptions, nous aurons comme amis et alliés le monde arabe et l'Islam, ce jour-là nous serons les maîtres de notre destinée. Sinon, nous sombrerons.

La Grande-Bretagne n'a aucun des atouts que nous possédons et, pourtant, elle joue cette partie. C'est qu'elle a commencé à comprendre. L'adhésion de la Perse et de l'Afghanistan à la ligue pan-orientale a ouvert la porte de l'Orient à toutes les forces de l'Extrême-Orient et à celles qui viendront par le Turkestan et la Sibérie. On a vu, ces dernières années, que de petits Etats constitués comme l'Irak, la Syrie, la Transjordanie, la Palestine actuels, nous voulons parler de la Géorgie et de l'Azerbedjian qui formaient la digue caucasienne, n'ont pu résister à la poussée venant du Nord. Il en sera de même en Orient, puisque, grâce à notre aberration, nous aurons affaibli

ces pays. Rien ne pourra arrêter l'invasion qui gagnera la Méditerranée. Seule, aurait pu le faire la Confédération Arabe soutenue par l'Europe ou tout au moins par l'Angleterre et la France. Toutes deux se sont ingéniées à l'empêcher.

Il ne faut pas que la France se laisse distancer dans ce retour au bons sens, simplement pour le plus grand profit de certains ambitieux et de groupements financiers.

La France est-elle tombée si bas ? Est-il agréable de s'entendre dire de tous côtés, en Orient, en Afrique, en Extrême-Orient, qu'on aime notre pays, mais qu'on a une maigre estime pour ceux qui dirigent ses destinées extérieures et qu'on se détache de nous à cause d'eux ?

Un sursaut d'honneur, et tout ira bien pour nous et pour le monde. A ceux qui sont imbus de pacifisme et de locarnisme invétérés — les malheureux ! — répondons que ces mots auraient un sens si, par d'autres procédés, nous ne poussions à la contre-partie. Ne faisons pas tout ce qu'il faut pour inciter les autres à s'armer, tandis que nous bêlons le désarmement général. Un peu de bon sens et de logique devrait le faire comprendre à ceux qui endossent — de gaîté de cœur, on le dirait — une si lourde responsabilité.

Ceci s'adresse aussi bien à notre patrie qu'aux autres grandes nations. Elles en feront, si elles le veulent, leur profit. C'est le seul but que nous espérons atteindre pour la paix du monde et le bonheur de l'humanité (1).

EUGÈNE JUNG.

---

(1) Le chapitre suivant est le résumé de causeries, faites à la Ligue Al Arafâtiya, d'une importance qui n'échappera à aucun lecteur.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000206

CHAPITRE IX

L'ISLAM

ENTRE

LA BALEINE ET L'OURS BLANC

Dans plusieurs chapitres de ce livre, j'ai essayé de montrer à quel point l'Islam se sent menacé par la campagne continuelle dont il est l'objet et quel redressement général il accomplit pour tenir tête à ses agresseurs.

*D'aucuns pourront ou voudront croire que j'exagère ; certains l'ont même écrit à propos de l'*Islam sous le Joug. *En réponse à ces critiques, basées sur aucune preuve, et en dehors de la belle lettre citée dans la préface du présent ouvrage, voici une autre correspondance aussi explicite d'un Français, hautement respecté par les intellectuels musulmans :*

« *Je vous remercie sincèrement de l'intéressant et*
« *patriotique ouvrage dans lequel vous montrez avec*
« *tant de clairvoyance les nuages qui s'accumulent à*
« *l'Orient et dénoncez avec tant de courage la vé-*
« *table cause du mal, en la dénommant « La Nouvelle*
« *Croisade.* »

« *La très remarquable étude de M. Mahmoud Sa-*
« *lem, qui est Egyptien, reflète exactement la pensée*

« de tous les Musulmans sincères de l'Algérie, de la « Tunisie et du Maroc. Seuls, les Musulmans intéressés peuvent, non penser, mais dire le contraire.

« J'ai particulièrement apprécié ses réflexions sur « le Khalifat, nécessaire mais impossible à l'heure « actuelle, et sur les personnages carnavalesques « chers à nos diplomates du quai d'Orsay. »

Ces missives ne peuvent suffire à convaincre des adversaires. Aussi ai-je été heureux de recevoir à l'improviste, d'un lecteur inconnu, la traduction de plusieurs petits discours prononcés par différents orateurs dans des réunions des membres de la Ligue Al Arafâtiya, discours que mon ancien collaborateur à L'Orient-Arabe, M. Al Bahari Sindbad, fut chargé par le secrétariat de la Ligue de résumer.

Cette « causerie » confirme tous mes dires ; mais, en même temps, elle révèle une situation qui est quelque peu gênante pour les adversaires implacables de l'Islam. Les fausses légendes sont obligées de s'évanouir devant la réalité des faits.

L'étude qu'on va lire est d'autant plus importante pour la France, que près de cinquante millions de Musulmans vivent sous notre drapeau, tant en Afrique qu'en Asie. Or, lors du pèlerinage annuel de La Mecque, nos administrés musulmans rencontrent des Javanais, des Moscovites, des Chinois, des Bosniaques, des Albanais, des Polonais, des Indous, des Persans, etc. Ils échangent leurs idées, examinent la situation dans leur pays et cherchent à élaborer un programme d'action parallèle pour soutenir et sauvegarder leur religion. D'aucuns, parmi leurs adversaires, en concluront qu'il faut supprimer le pèlerinage. Si l'on veut une effroyable guerre, immédiate, on n'a qu'à prendre cette décision. Le monde s'écroulerait sous les ruines. Rien, d'ailleurs, n'arrêtera la marche de l'Islam qui, comme une tache d'huile, se répand partout.

La France se doit de veiller à cet état d'esprit, en modifiant sa manière d'agir. Elle est dans l'obliga-

tion, à cause des répercussions fâcheuses que peut avoir son influence, de ne pas laisser s'accomplir certains faits, comme la reconnaissance par l'Egypte de l'autorité absolue et exclusive de l'Angleterre sur le canal de Suez (projet actuel du traité anglo-égyptien), comme la question de la protection des Européens vivant sur territoire égyptien. Elle a une action spéciale à exercer à Djeddah, le port du pèlerinage, à Obok, à Djibouti, à Madagascar, et bien plus loin encore, au Yunnan, pays chinois musulman.

Ceci permet de comprendre pourquoi nos fâcheuses manœuvres en Syrie nous causent le plus grand tort et peuvent amener des désastres. Un vrai politique, doublé d'un fin diplomate, à l'esprit libre, mais aussi aux connaissances un peu étendues, l'aurait depuis longtemps compris ; mais y en a-t-il encore dans notre République d'arrivistes ?

L'exposé ci-dessous constitue un document de tout premier ordre. Il éclairera bien des gens. Il contenait des demandes et des réponses. Pour simplifier j'ai dû supprimer ces interruptions.

Cette longue causerie se terminait par des considérations très élevées et d'un intense intérêt, au point de vue islamique, sur la prépondérance anglaise dans la Société des Nations, sur le rapprochement de haute importance politique entre l'Eglise anglicane et la Papauté, et sur le présent conflit, en Asie surtout, entre les Soviets et l'Empire britannique. C'était presque un volume. Je me suis trouvé dans l'obligation matérielle de remettre à plus tard la publication de ces précieuses données.

J'ai laissé à la traduction toute sa saveur et tout son brio. La conviction de l'orateur, son âme ardente et, hélas ! son amertume transparaissent à chaque page. C'est le Musulman éclairé et instruit qui parle ; il représente ses 400 millions de coreligionnaires ; en conséquence, attention !

EUGÈNE JUNG.

L'ISLAM ENTRE LA BALEINE ET L'OURS BLANC

Chers et très-honorés frères et amis,

Lors de notre dernière réunion, vous avez bien voulu me charger de traiter, devant vous, un sujet très-ardu :

L'Islam entre la Baleine et l'Ours Blanc.

Ce jour-là, plusieurs d'entre nos nobles camarades vous ont exposé leurs idées personnelles sur nos relations avec l'Europe et les plaintes et griefs que nous formulons généralement contre les Gouvernements colonialistes. On a surtout parlé de ce que l'on appelle *La Dernière Croisade*, de ses origines historiques et spécialement des machinations de ses principaux promoteurs et de leurs conséquences probables.

Vous avez voulu que je résume ces plaintes et ces griefs, en m'occupant tout spécialement des conquérants colonialistes et, avant tout, de la Russie et de l'Angleterre, lesquelles sont, pour nous, les véritables directrices de la diplomatie mondiale.

C'est une tâche pénible et scabreuse dont vous me chargez, certes. Je sais que je ne suis pas du tout à la hauteur d'une pareille tâche, laquelle demande, en outre, une sérieuse préparation et de profondes études. Cependant, je suis obligé de me soumettre à votre décision. Je demande donc toute votre indulgence,

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000210

surtout à cause du peu de temps que j'ai eu à ma disposition pour préparer des questions politiques et historiques aussi délicates, aussi pleines de points de vue discutables.

D'ailleurs, il est bien entendu que notre causerie amicale de ce soir ne vise qu'à réveiller, en nous tous, le désir d'étudier très attentivement nos relations avec l'Europe moderne, en commençant par la connaissance de l'histoire ancienne.

J'exposerai quelques nouveaux points de vue qui mériteront, j'espère, d'être plus tard, après examen, pris en considération.....

Il y a eu beaucoup de Musulmans qui ont chanté les beautés de l'Europe, surtout de la France. Le caractère avenant de certains Occidentaux, la grâce affolante des Européennes, le chic parisien, l'organisation des voies de communication, la puissance militaire irrésistible, les flottes majestueuses, les inventions dans la chimie et la mécanique, et mille autres choses étonnantes ont dirigé leurs esprits. D'autre part, il y a eu aussi des Européens qui ont chanté les beautés des pays d'Islam. Le prestige du sphinx et des pyramides, le coloris des costumes, la politesse et l'hospitalité de certaines catégories de gens, les charmants paysages de Constantinople et de la Palestine, les libéralités de certains monarques, tout cela et beaucoup d'autres choses encore avaient guidé leurs opinions.

Or, tous ces multiples points de vue ne sont nullement de notre domaine. Et si, dans notre petite causerie, il nous arrive de les toucher légèrement, en passant, ce ne sera que comme simples éclaircissements que nous croyons utiles à notre exposé.

Notre sujet ne comporte, en effet, que les relations

politiques générales. Nous nous occuperons surtout de l'action destructrice de la Russie tzariste et de l'Angleterre colonialiste. La Russie nous a détruits par les guerres et les massacres, et l'Angleterre par la politique souterraine de Downing Street et l'affreux espionnage de Scotland Yard.

Maintenant, la première de ces ennemies a disparu. Quant à la seconde, elle fait mine de vouloir se corriger, peu à peu. Si oui, tant mieux ! Si non, tant pis ! Et alors, qu'elle sache que l'Islam vivra éternellement, mais que ses ennemis seront toujours condamnés. Notre espoir est dans le réveil du brave peuple anglais, lequel pourra assagir ses Lords avides et méchants, comme les Moscovites ont dernièrement assagi leurs Boyards de même qualité.....

Les relations entre la Russie tzariste et les Musulmans sont encore assez faciles à résumer. Les Romanoff furent toujours des adversaires haineux, pour lesquels la croisade ne cessa d'être un idéal franchement reconnu et fièrement, glorieusement, proclamé. L'Europe cléricale se souvient bien qu'elle fut continuellement en admiration devant la... *Sainte Russie*, avançant majestueusement à la conquête de Sainte-Sophie et de la Terre Sainte. Les Tzars Blancs martyrisaient leurs sujets musulmans et tuaient, lors de leurs invasions périodiques, des Turcs, des Persans, des Circassiens et beaucoup d'autres de nos frères unitaires, par centaines de mille, par millions.

C'étaient là des catastrophes terribles pour nous ; elles nous ont complètement arrêtés dans la voie du progrès. C'est surtout pour cela que les Musulmans sont actuellement la dernière nation parmi les Humains. Nous sommes aujourd'hui dans une anarchie complète. Nous sommes comme un immense

troupeau de bétail que des loups goguenards se partagent tranquillement, presqu'en riant. Nous sommes absolument annihilés, ayant dû continuellement nous occuper de notre défense contre des attaques incessantes, durant deux longs siècles. On se souvient surtout des temps de Pierre le Grand, d'Anna Ivanovna, de Catherine II, d'Alexandre Ier, de Nicolas Ier et d'Alexandre II.

Quant aux relations anglo-islamiques, elles sont plus difficiles à définir.

Autrefois, John Bull avait bonne figure devant certains Musulmans des rives du Bosphore. Ces braves gens font la grimace maintenant, lorsqu'on leur rappelle la prétendue fidélité britannique, qu'ils nous prônaient d'une façon si enfantine.

En effet, la politique anglaise suivit de tout temps une voie tortueuse, zigzagante. Il ne me sera donc pas bien aisé de peindre, ici, en quelques mots, une diplomatie qui n'a connu que le vulgaire intérêt matériel et qui, n'employant le sabre et la violence qu'accidentellement, sut toujours manier d'une façon magistrale, infernale, l'intrigue, l'espionnage et le machiavelisme.

Suivant les circonstances, Miss Albion s'habillait en soldat du Christ, comme à Navarin, ou se donnait pour amie des Ottomans, comme à Sébastopol, ou se proclamait la protectrice patentée des peuples faibles, comme en Arménie, ou encore annonçait *urbi et orbi* sa sérieuse intention de défendre les trônes chancelants contre les peuples en révolte, comme en Egypte.

⁂

Ceci dit, donnons maintenant un rapide aperçu de nos relations avec la Baleine et l'Ours Blanc, afin que

vous puissiez mieux suivre le petit exposé historique que nous désirons vous présenter.....

L'Islam est ballotté, vous le savez, surtout depuis deux longs siècles, entre l'Angleterre et la Russie.

S'étant fortement enrichi aux Indes, en y détruisant par ses intrigues la fameuse dynastie musulmane de Dehli, l'Anglais, toujours habile en diplomatie ténébreuse, avait vite saisi l'importance politique des sultans ottomans, pseudo-khalifes de ce temps-là, et les avait employés en qualité de fidèles assistants, afin de raffermir de plus en plus son emprise et consolider l'œuvre de ses conquêtes en Asie.

L'expédition de Napoléon Bonaparte, en Egypte, aida énormément l'Angleterre dans ses entreprises orientales, en lui facilitant l'établissement de son influence néfaste sur nos gouvernants bosphoriens, spécialement contre les Nilotiques et les Yémenites et contre nos malheureux frères indiens, lesquels ne demandaient que leur liberté ou, au moins, le droit de ne pas être traités en vils esclaves.

Dès la chute de l'Empire napoléonien, l'Angleterre devint la maîtresse incontestée, au milieu des Musulmans dégénérés.

Suivant les circonstances de temps et de lieu, l'Anglais flirtait avec la Sublime Porte ou lui assénait de rudes coups sur la tête. A Navarin, il se glorifiait de mener l'éternelle croisade, afin que l'Europe de la Sainte Alliance pût admirer les libérateurs de l'Hellade, mère de la civilisation occidentale. En Crimée, l'Anglais se donnait pour l'ami des Musulmans, afin d'asservir de plus en plus nos inconscients potentats, lesquels l'aidèrent de toute leur influence, en 1857, à étouffer dans le sang la terrible révolte des Cipayes.

L'action des Tzars russes, comme nous le disions

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000214

il y a un moment, fut tout autre. Toujours des guerres pour maintenir leur omnipotence sur les différents peuples de leur empire ! Toujours la violence au service de la Croisade ! On espérait arriver finalement, coûte que coûte, à Sainte Sophie et à Jérusalem, afin de bien mériter de la Chrétienté. Il s'agissait aussi d'occuper les intellectuels parmi leurs sujets, afin que l'attention ne fût pas attirée vers les réformes intérieures. Les Romanoff réclamèrent aussi toujours le titre de défenseurs des minorités chrétiennes d'Orient, titre que les Anglais veulent s'attribuer hypocritement de nos jours. Pour glorifier le Christ, on tuait des Infidèles, on soulevait contre eux des révoltes partout, tout spécialement dans les Balkans.

Par contre, et nous insistons sur ce point, la politique anglaise fut complètement différente. Le but ne fut pas le sang des infidèles, mais leurs richesses. Le sabre ne devait être employé que dans des cas absolument exceptionnels, c'est-à-dire toutes les fois qu'on était sûr et certain de tuer sans le moindre danger, sans être soi-même touché. L'action de la perfide Albion n'eut pour moyens continus, indispensables, que la diplomatie secrète et l'espionnage satanique de l'affreux antre de Scotland Yard.....

Le but réel, inchangeable, d'Albion était, en effet, on l'a toujours dit, l'accaparement des sources de la richesse. Les trésors incommensurables de Golconde et des autres entrepôts indiens, indo-chinois, yémenites, égyptiens, chinois, zanguébarites et autres passèrent tranquillement, insensiblement, légitimement presque, sur les bords de la Tamise, toujours, sans nul doute, en conformité de prétendues lois, de décrets officiellement promulgués par les autorités locales naturellement hébétées, en vertu de conven-

tions basées sur des codes généralement inventés pour les besoins du moment. Les douanes et les autres administrations publiques étaient toujours organisées par des gouvernants indigènes, aussi indignes que stupides, afin que John Bull pût emporter la caisse, en tout honneur et la conscience tranquille.

L'Islam que l'on détruisait ainsi par d'affreuses guerres soi-disant saintes et par des intrigues diplomatiques infernales, quoique souvent cousues de fil blanc, ne fut pas toujours gouverné par des princes imbéciles et par des classes de vendus et d'hypocrites. Durant de longs siècles, l'Islam fut la Nation prépondérante, civilisatrice.

***

Notre but, ce soir, n'est pas d'expliquer les causes *réelles* de notre décadence. Nous devons simplement parler de nos relations politico-militaires avec l'Europe colonialiste, pour montrer que nous devons dorénavant éviter les bévues.

Les causes *réelles* de notre décadence proviennent de nous-mêmes. Nous avons dormi. Nous avons sottement toléré que nos richards se vautrent, sans vergogne, dans la luxure et la boue. Nous avons négligé l'étude du Coran. Nous ne comprenons plus ce Livre merveilleux, qui est toute la science, toute la lumière. Nous imitons les Occidentaux actuellement, comme les singes imitent des humains. Nous avons abandonné l'interprétation exacte, intelligente, des saints versets, concernant le *zakâ* ou l'assistance des pauvres et des faibles. Nous ne comprenons plus le sens du pèlerinage, où tous les peuples doivent fraterniser. Nous négligeons les devoirs sacrés du *Djihâd*, qui est une guerre *défensive*, par conséquent vraiment *sainte*. Ce

mot de Djihâd ne s'applique jamais chez nous à une *offensive* dont le but est la spoliation ou le carnage. Que les cléricaux de toute catégorie ne viennent donc pas nous prôner leur Croisade, en la qualifiant de *sainte*. Notre Seigneur Jésus, fils de Marie, ne l'a jamais recommandée.

⁂

Laissons vite de côté notre insubordination au Coran, laquelle fut la cause déterminante de notre avilissement actuel comme nation, et arrivons à nos relations sociales et politiques, de tous les jours, avec l'Europe *in globo*.

Ce sera une petite digression, mais espérons qu'elle ne vous paraîtra pas inutile.

Pour dire la vérité, aucun Gouvernement européen n'a rendu le moindre service à l'Islam, comme aussi aucun Gouvernement musulman n'a cherché à rendre quelque service à l'Europe.

Nous avons simplement servi l'intérêt des autres peuples et nations, en général, en remplissant notre éternel rôle de gendarmes en Palestine. Que l'on s'imagine ce qui serait arrivé dans le monde, si les Musulmans n'avaient pas fait la police à Jérusalem, depuis quatorze siècles ! On va nous dire doctoralement : « Les Croisades n'auraient pas eu lieu ! » — Oui, mais Chrétiens et Juifs se seraient entre-déchirés, entre-dévorés : ou alors le monde aurait dû être autrement constitué.

Nous avons encore fait la police mondiale au Hedjaz. Sans la sécurité au Hedjaz, le pèlerinage aurait été arrêté ; et l'arrêt du pèlerinage rend *légitime* la guerre contre tout opposant quel qu'il soit. Et voilà

encore une formidable cause de troubles qui est enrayée !

En outre, les Musulmans ont, durant des siècles, de longs siècles, tenu libres les routes mondiales du commerce international, tout spécialement le passage des Dardanelles et du Bosphore et les voies de communication entre les Indes et l'Europe. Jamais les Musulmans n'ont failli à leurs promesses d'être justes pour tous, sans le moindre désir d'avantager l'un au détriment de l'autre.

Tout être intelligent et honnête devra réfléchir à cette liberté *millénaire*, pour le Juif, le Chrétien et le Musulman, de voyager vers les Lieux Saints, sans que le moindre obstacle fût jamais créé par l'autorité islamique, toutes les fois qu'elle vécut normalement, non pas comme de nos jours où personne ne peut passer si les agents secrets de Miss Albion s'y opposent.

Si donc les Etats européens n'ont jamais rendu de services à l'Islam, allons-nous dire qu'aucun *particulier* européen ne nous a été utile ? — Loin de là ! — Les services rendus à l'Egypte, à la Turquie ou à la Perse le furent de la part de particuliers venant dignement chercher fortune, lesquels furent de braves et honnêtes gens, ne voulant pas s'enrichir sans rendre bienfaits pour bienfaits. De ce nombre, nous glorifions tout spécialement les quelques nobles et consciencieux savants français que Mohammad Ali sut choisir pour organiser ses administrations.

Quant à des individus de notre camp unitaire, ayant rendu des services aux pays européens, il y en eut aussi autrefois, mais l'histoire occidentale est malheureusement falsifiée sur ce sujet, dans un mesquin but d'obscurantisme. Ainsi, par exemple, plusieurs grands travaux publics, même en France, ont

été exécutés avec l'aide de certains parmi nos coreligionnaires... Laissons ce point, car il nous mènerait trop loin.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Mais, de nos jours, aucun Gouvernement européen ne voudrait s'abaisser à employer un Musulman. Ce serait une honte !

Voyez les colonialistes ! Ils gouvernent ensemble plus de deux cent cinquante millions de Musulmans, et l'on ne trouve pas un seul Musulman dans n'importe quelle administration, ni à Paris, ni à Madrid, ni à Rome, ni à Londres.

A Londres, ils ont cependant Agha Khan, un formidable sportsman qui passe sa vie à organiser des courses de chevaux. Son utilité politique provient de ce qu'il a un nom musulman. Il ne paraît que dans les grandes occasions, lorsqu'il s'agit de quelque intrigue diplomatique de grande envergure.

Ce brave Agha Khan est un paisible personnage qui sort comme un *deus ex machina*, dès que les Lords de la Tamise trouvent qu'un tour est à jouer où il est nécessaire d'illusionner les pauvres foules musulmanes, lesquelles ne connaissent rien de cet étonnant sportsman. Il est le chef adoré d'une secte hérétique, laquelle n'a absolument aucune importance. Mais c'est justement pour cela qu'on l'a choisi, en dehors de tous les millions de Musulmans qu'on tient sous la botte.

Lorsqu'on voit ces pauvres Musulmans nommer partout et depuis toujours des ambassadeurs et même des ministres juifs ou chrétiens, et que pas un seul

Musulman, *pas un seul*, n'a approché les parlements ou les administrations des capitales occidentales, on est ahuri du toupet des savantasses et raisonneurs ennuyeux qui parlent à tort et à travers de tolérance occidentale et de fanatisme musulman ; et qui approuvent que les mandataires genevois aient le droit de défendre les minorités chrétiennes ou juives. N'oublions pas que ces minorités si intéressantes n'ont jamais souffert de l'Islam depuis plus de mille trois cents ans.

⁂

Arrêtons-nous un instant pour parler de l'influence bienfaisante de l'Islam sur l'Europe et pour rendre, en passant, un hommage respectueux à la mémoire des véritables savants européens qui nous ont défendus contre les obscurantistes de toute catégorie.

Le monde islamique n'a certes pas toujours été dans son état actuel de désordre et de dislocation. Nous sommes partout en ce moment sous la botte étrangère ; mais il fut un temps où l'Islam était le porte-étendard de la véritable civilisation.

Ceux d'entre vous, chers amis, qui voudront connaître combien fut grande et bienfaisante l'influence de l'Islam sur l'Europe du Moyen Age, devront consulter les livres des écrivains européens consciencieux et honorables. Ces ouvrages dorment malheureusement dans les grandes bibliothèques de Paris, de Berlin, de Londres, de Rome, de Vienne, de Genève et des autres cités savantes. Ce sera le devoir des Musulmans de montrer le mérite de ces courageux pionniers du progrès scientifique, en répandant leurs œuvres et en glorifiant leurs efforts. La Ligue *Al Arafâtiya* a souvent touché ce point, surtout dans la

Revue *Arafâte*, et a parfois résumé certains de ces précieux travaux... Cependant, ce soir, il m'est impossible de m'attarder sur ce sujet.....

Laissons alors de côté l'œuvre des gouvernements et des individus. Profitant en partie des lumières que nous trouvons dans les livres des savants occidentaux eux-mêmes, arrivons à l'étude de l'influence intellectuelle et morale de l'Islam ancien et de l'Occident moderne, l'un sur l'autre. Nous voulons parler de l'influence naturelle, réciproque, provenant de leur cohabitation.

L'Occident moderne, victorieux, entre au milieu des Musulmans dans un simple but de gain. Il gouverne directement ; il nomme les juges ou cadis, à sa guise ; il choisit les administrateurs des mosquées à sa convenance ; il se joue des lois du Coran ; il s'immisce dans tout. Ceux d'entre vous qui sont de la Ville-Lumière voient ce qui se passe dans la fameuse mosquée. Les employés et fonctionnaires y sont musulmans, certes, mais la haute direction y est purement française, tandis que toutes les églises étrangères et les synagogues de Paris et du monde entier sont dirigées normalement. On nous dit que cette étrange anomalie, dans la mosquée, provient de ce que les ambassades orientales ne représentent nullement l'Islam, le Khalifat étant aboli.....

L'Islam, victorieux autrefois ou esclave de nos jours, n'a jamais eu pour principe de s'immiscer dans l'administration intérieure des communautés juives ou chrétiennes. Elles ont leurs organisations nationales et se gouvernent comme elles l'entendent. Elles ont leurs petits parlements. Leurs écoles sont libres. Leurs lois du statut personnel sont de leur entière

compétence. Leurs biens propres sont administrés hors de toute surveillance musulmane.

Voyez l'immense liberté, pour les Juifs et les Chrétiens, provenant d'un pareil régime !

C'est ce même régime que les Musulmans accordèrent, de tout temps, à tous leurs administrés européens, en Espagne, en Italie et en France.

Toutes les études deviennent possibles, pour tout le monde, dans notre système ! Tandis qu'avec le système européen, tout développement régulier est bien difficile, sinon impossible.

De là, un naturel et régulier développement de la mentalité européenne, dans tous les domaines scientifiques, artistiques, philosophiques, religieux et autres. Ainsi, prenons l'illustre Maïmonide, un des grands rénovateurs du Judaïsme dans le monde entier. Sans ses études dans les universités musulmanes, il n'aurait pu devenir un des plus puissants propagateurs des connaissances fondamentales, en Europe. Or, il remplit effectivement cette haute mission, surtout par l'intermédiaire de ses disciples, élevés, la plupart, au milieu des Musulmans. Maïmonide, qu'on appelle *Le Second Moïse*, écrivit souvent en langue arabe.

De même, les rénovateurs du Christianisme, après les sombres époques barbares, furent, en général, initiés à la théologie islamique et à la philosophie enseignée en langue arabe. En étudiant la véritable vie des Pères de l'Eglise catholique, par exemple, on verra l'immense bagage de savoir qu'ils ont retiré des universités de Cordoue et de Salerne et même de celles d'Afrique et d'Asie.

Quelqu'un pourra nous répondre pédantesquement: « Mais les Musulmans actuels étudient dans *nos* uni-

versités ! ». — Oui, mais en retournant chez eux, les élèves musulmans sont-ils en état de servir librement ou rencontrent-ils partout dans leurs patries des obstacles créés par l'étranger ?... Le système colonialiste n'a qu'un but : étouffer les esprits réellement forts et indépendants. Que de fois on a fait d'un géomètre un juge, ou d'un géologue un officier de gendarmerie, ou d'un géodésien un... musicien ? Le colonialiste a besoin des postes pour ses *propres* fruits secs !

Quant aux Européens, étudiant autrefois chez les Musulmans, ils rentraient chez eux, à Paris, à Dijon, à Rome, à Florence ou ailleurs, libres de toute entrave, toujours maîtres de leur destinée.

Il y a ici des différences capitales qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut sérieusement étudier les résultats et leurs conséquences. Dans tous les cas, il n'est pas contestable que l'Islam a rendu d'immenses services aux savants et artistes européens, sortant de la barbarie du Moyen Age. Jamais on n'a vu un Gouvernement musulman quelconque chercher à faire dévoyer les élèves juifs ou chrétiens ayant terminé leurs études, et cela dans un but de simple lucre ou de vulgaire népotisme, comme font les Gouvernements colonialistes, lesquels ne peuvent s'empêcher de continuer l'obscurantisme de vieille mode.

Voyez en Egypte, par exemple. Un prêtre défroqué, Dunlop, administre en chef incontesté, durant un quart de siècle, les écoles d'un gouvernement inconscient. Une guerre sourde et continuelle est faite à l'enseignement du Coran, base de notre vie intellectuelle et morale. Dunlop se figure naturellement rendre un service signalé à l'humanité souffrante, en détruisant lentement, hypocritement, l'enseignement

de cet *affreux* Livre, que Gladstone donnait, en plein parlement, comme la cause des malheurs de ce monde.

Non seulement pareil enseignement ne peut donner qu'une génération dévoyée et ignorante des principes respectés par ses ancêtres, et prête par conséquent à singer le premier venu, mais encore cet enseignement était dirigé vers des buts colonialistes spéciaux, lesquels ne pouvaient servir que les intentions secrètes du maître étranger. Il faut, en effet, faire la croisade en cachette, là où la publicité n'est pas de mise !

L'Islam agit toujours autrement. Les Juifs et les Chrétiens de Cordoue, de Palerme et de Narbonne eurent toujours la liberté la plus absolue de s'instruire à leur guise, sans la moindre immixtion de l'autorité musulmane. Les Juifs et les Chrétiens d'Europe eurent, en outre, la faculté d'entrer, si bon leur semblait, sans entrave d'aucune sorte, sans aucune condition spéciale, dans les universités musulmanes.

Aucun colonialiste *civilisateur* ne peut saisir la valeur de ce que j'avance là.

⁂

Alors, si l'Islam a aidé l'Europe à sortir des ténèbres, occasionnées par les invasions barbares, pourquoi cette haine sans fin, pourquoi cet acharnement rabique à le déruire ? — A cette question, la réponse est possible !

Le sang des Européens provient, en grande partie, des Francs, des Burgondes, des Suèves, des Vandales, des Avares, des Alamans, des Goths, des Wisigoths, des Ostrogoths et d'une quantité d'autres tribus sauvages et aimant le rapt et le brigandage, — tous, peu-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000224

ples de proie, ayant toujours eu devant les yeux la marche vers le Sud : *Der Drang nach Süden !*

Sortant des sombres forêts nordiques, leur joie était dans la course rapide, à toutes brides, vers les pays ensoleillés. S'étant civilisés peu à peu, c'est-à-dire devenus plus fins, ils gardèrent le même idéal en l'enjolivant d'un titre nouveau et poétique : *La Croisade pour la délivrance des Lieux Saints.*

De tous les éléments ethniques, celui qui servit le plus à inventer cet idéal magique, ce fut l'élément *normand*, un élément qui, soit dit en passant, crée moins que les autres Occidentaux dans les arts fins et délicats : architecture romanesque, musique harmonieuse, poésie érotique sentimentale, peinture idéale, danse gracieuse, etc., mais qui est organisé d'une façon merveilleuse pour la brusque attaque et le rapt.

Cette race normande est très intelligente en diplomatie, rusée même à un haut degré. Elle est restée, jusqu'à nos jours, en sa position de directrice de la politique, dans les pays où elle est parvenue à ne pas se noyer dans les autres éléments ethniques.

En France, l'esprit démocratique de la nation entière l'empêche d'être prépondérante. En Angleterre, au contraire, elle s'est tenue presque pure de tout alliage, dans les Lords. La possession presqu'exclusive des terres dans une île séparée du monde et le droit d'aînesse dans les héritages en font les maîtres incontestés dans les classes dirigeantes.

Partout, on vante les Lords de la Tamise, et toujours on les redoute. L'Occident, en général, suit maintenant des yeux ces fins Normands et les imite même dans le domaine de la politique internationale. On se glorifie parfois de les copier dans leur système

parlementaire ; dans tous les cas, on chante partout leur habileté diplomatique ; et le monde colonialiste semble presque heureux d'être ballotté de droite et de gauche et joué par John Bull. De nos jours, par exemple, Tanger sert de pomme de discorde entre les braves Latins. Conséquence : John Bull sortira avec la part du lion, à la grande joie de tous les dupés enfantins. Quant aux intérêts des pauvres habitants musulmans de Tanger et de ses environs, personne ne s'en occupe, naturellement, et ils devront se considérer très heureux encore qu'on daigne les croquer à belles dents.....

Revenons aux origines de la Croisade.

Cette race normande, formée d'aventuriers voguant avec rapidité sur les flots tumultueux et douée, en même temps, à un haut degré, de toutes les qualités d'organisation politique et guerrière, se posta finalement en deux points, d'où elle prit, peu à peu, la direction de cette marche vers Jérusalem. Dans nos temps modernes, après toutes sortes de péripéties, les Normands gouvernèrent à Pétersbourg et à Londres, et, de ces deux capitales, se jetèrent sur l'Islam.

Les Normands de la Néva et ceux de la Tamise n'agirent pas absolument de la même façon. Il est vrai que les deux groupes directeurs servirent, chacun dans son domaine, de lien, de trait d'union entre les divers peuples soumis à leur prééminence. Les deux groupes, en se civilisant, changèrent aussi leurs façons d'agir. Au lieu de combattre en simples brigands ou en pirates insaisissables comme autrefois, ils donnèrent graduellement à leurs attaques un certain décorum ; on devenait, des deux côtés, des soldats du Christ. Dans les deux camps, les princes

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000226

se proclamèrent officiellement chefs suprêmes de leurs églises nationales.

Mais, tout de même, les pays à gouverner n'étaient pas semblables et les peuples embrigadés n'avaient nullement le même genre de vie. Inutile de nous appesantir sur ce point ; la Russie est un continent illimité, et l'Angleterre est une île, séparée du reste du monde. Cette différence capitale eut son influence naturellement, et elle les poussa même à devenir graduellement des ennemis, l'Ours et la Baleine n'agissant pas de la même façon. Ils s'entendaient cependant, de temps à autre, dans leur haute mission de destructeurs des Infidèles ismaélites, l'un par le massacre et la violence, et l'autre par l'espionnage et la diplomatie satanique.

La marche des Normands occidentaux est connue, — de Scandinavie vers les côtes d'Angleterre, de Belgique, de France, d'Espagne, de Sicile jusqu'à Constantinople. La marche des Normands orientaux, les Ruoïtsi semble avoir été de la Scandinavie, par la Baltique, vers l'intérieur de la Russie. De nos jours, certains savants pensent que les Ruoïtsi arrivèrent, au contraire, de Constantinople à Kiew.

Un des professeurs les plus distingués de l'Université de Bucarest, membre de l'Académie et correspondant de l'Institut, M. Nicolas Iorga dit, dans son *Histoire des Croisades* :

Dès le IXe *siècle, des aventuriers du Nord scandinave, des Varègues de la race des Vikings et de leurs compagnons pendant les grandes entreprises de pillage sur les côtes de l'Europe occidentale, allaient chercher fortune à Byzance, où ces* Varaggoï *devinrent bientôt familiers aux Grecs. Nous avons émis ailleurs, dans notre* (Histoire des Etats Balcaniques),

l'hypothèse qu'on pourrait voir peut-être dans les guerriers de Rourik, fondateurs d'un Etat « russe », *c'est-à-dire scandinave, à Kiew, non pas des Germains septentrionaux qui seraient descendus directement de leurs repaires suédois, à travers un pays désert et peu hospitalier, mais bien des Varègues de Constantinople, qui, entretenant des relations suivies avec les voisins slaves de l'Empire, auraient remonté le cours du Dniéper...*

Dans tous les cas, qu'ils soient venus de la Baltique ou de la Mer Noire, les Boyards russes sont les frères de race des Lords normands. C'est la piraterie en grand qui les a conduits là où les uns vécurent et là où les autres vivent encore.

De nos jours, les Boyards sont détruits, grâce surtout aux anciennes querelles avec leurs frères londoniens ; mais ces derniers regrettent maintenant les haines d'antan et sentent leurs cœurs bondir. Oh ! amour tardif !

Cela expliquerait un peu pourquoi Downing Street travaille à remettre sur le trône du Kremlin les Tzars Blancs, en détruisant les U. R. S. S. Cela permettrait peut-être encore de comprendre pourquoi les Soviets veulent vite faire jeter les Lords dans la Tamise.

⁂

Pour nous reposer un instant, permettez-moi de reprendre un sujet agréable et facile à exposer. Parlons quelques minutes de nos anciennes gloires islamiques. Ensuite, nous reviendrons à nos pénibles relations avec l'Ours Blanc et la Baleine, lesquels nous ont sauvagement mis sous le joug, en détruisant toutes nos forces et en enlevant toutes nos richesses.

L'action bienfaisante de l'Islam sur l'Europe étant méconnue aussi bien par les classes instruites, en Occi-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000228

dent, que par nos classes dites dirigeantes, il n'est pas mauvais de revenir souvent sur ce point important, lequel devra être, par vous aussi, chers amis, inculqué à la jeunesse studieuse.

L'Islam a, durant des siècles, rempli le monde de lumière, malgré tout ce que nous répètent la plupart des historiographes superficiels. Même les conquêtes islamiques des premiers siècles furent accomplies d'une façon merveilleuse, et par des voies toujours honorables, malgré les inventions des annalistes ignorants ou soudoyés. Sans les Musulmans, les Européens seraient peut-être encore dans les ténèbres. Toutes les différentes branches des connaissances humaines leur doivent de la gratitude : sciences, arts, philosophies, théories religieuses, etc. Un jour, la voix de la Vérité se fera entendre et les éminents savants français, allemands, anglais, suisses, américains, espagnols, russes, italiens, hollandais et autres, qui ont courageusement proclamé les bienfaits de l'Islam sur l'Europe du Moyen-Age, seront glorifiés.

Qu'aurait été le catholicisme sans Saint Thomas d'Aquin, par exemple ? Et qu'aurait été Saint Thomas d'Aquin sans ses études islamiques ? En outre, jamais le protestantisme ne serait né, si les Musulmans n'étaient pas venus en Europe !

Il y a mille autres faits pareils à ajouter, dans les domaines de la poésie, de la littérature, de la législation, etc.

Ainsi, qu'aurait été Dante Alighieri, l'illustre poète, sans ses connaissances de la poésie arabe et de la théologie islamique ? Il en est de même pour bien d'autres célébrités littéraires ou scientifiques !

Mais ne soutenez pas, braves amis, de pareilles thèses devant la génération actuelle de nos soi-disant

savants civilisés. Vous y perdriez votre... latin ! Plus tard, le monde ouvrira les yeux à la Vérité.....

Malheureusement, la nation islamique est aujourd'hui en pleine décadence, spécialement depuis deux siècles.

Depuis deux siècles, en effet, les Tzars de Russie ont jeté toutes leurs forces contre les Unitaires. Vous savez bien qu'aucune génération russe n'a passé paisiblement, sans abattre des Musulmans. Des foules innombrables de nos frères ont été exterminées.

Pour les Tzars blancs, faire la guerre pour s'emparer de Sainte-Sophie et de Jérusalem, voilà la Croisade vivifiante !

Pour ces potentats inexorables, arriver aux Indes, d'autre part, voilà la richesse incommensurable !

Afin d'atteindre ces deux buts « sacrés », il fallait détruire les Infidèles et leurs richesses, ces Infidèles abhorrés qui barraient les passages vers les objets tant convoités par les Romanoff et leur Sainte Russie.

Cette œuvre, à laquelle s'attelèrent ces envahisseurs nordiques avec un acharnement sans pareil, fut continuellement encouragée par les applaudissements des obscurantistes, troupe bigarrée, campée dans les coins et recoins des cinq continents.

En parlant de ces ennemis de notre nation, je fus mal compris, l'autre jour, par quelques-uns d'entre vous. Loin de moi l'idée de diminuer la valeur des prêtres ou pasteurs honorables qui n'ont aucune haine contre l'Islam.

Chers frères et très honorés amis, sachez qu'en parlant de cette fameuse troupe dévoyée, mon but n'est nullement d'y englober les braves et honnêtes serviteurs de Dieu, réellement chrétiens, qui suivent la voie droite de bonté et d'amour que leur a montrée

Notre Seigneur Jésus, fils de la très-sainte et très-pure Marie, tels que le Père Hyacinthe (Loyson) et l'archimandrite Christophoros Djibâra, et tous les directeurs de cette bonne trempe. Ces modestes et bienveillants serviteurs de Dieu et leurs semblables, le Coran les loue et nous les recommande.

Quant aux autres, dont le but est surtout de thésauriser l'or et l'argent, le Saint Livre nous en éloigne.

Permettez-moi une petite digression encore. Je vous citerai un passage, tiré du Bréviaire de l'histoire de Pise, lequel vous donnera une idée de l'opinion que l'on se fait dans ce monde-là de notre superbe religion.

Ce bréviaire ressemble à tous les autres et parle :

de la religion brutale de l'ivrogne Mohammed, qui est puni aux enfers pour tous ses méfaits, de cette religion des serviteurs de Satan, *des* Moabites *profanes qui invoquent les préceptes de Rasulla* (præcepta Rasulæ) *et blasphèment fréquemment la reine des cieux, Marie.*

Tout être doué d'intelligence sait que les Musulmans honorent Jésus et la Sainte Vierge, et qu'ils n'ont aucune objection contre le véritable christianisme ni contre le judaïsme, et qu'ils méprisent seulement les mauvais prêtres, vivant des richards.

Ceci dit, revenons aux Tzars blancs. Ils avaient pris pour prétexte de leurs continuelles invasions, un mot d'ordre séduisant : *la protection des chrétiens soumis au joug de la barbarie musulmane !*

Or, tout être raisonnable et instruit sait que les principes coraniques protègent toutes les races, tous les peuples, toutes les communautés paisibles, toutes les religions pacifiques. Pour cette cause, depuis plus

de mille ans, les différentes communautés juives et chrétiennes ont vécu sous l'ombre du drapeau musulman sans jamais être tyrannisées, ni même surveillées, sauf lorsqu'elles aidaient hypocritement les envahisseurs de notre territoire.

C'est pour cela que les Juifs, les Coptes, les Maronites, les Chaldéens, les Assyriens, les Arméniens et, après eux, les Grecs, les Roumains, les Bulgares, les Serbes et beaucoup d'autres braves petits peuples gardèrent leur personnalité propre, sans difficulté aucune.

Ils vivaient tranquillement au milieu des Musulmans. Mais cela ne plaisait guère aux envahisseurs russes et à leurs assistants occidentaux. Il fallait crier à la barbarie musulmane ; il fallait, comme on dit maintenant, trouver un moyen de protéger les minorités !

Des dizaines de sociétés plus ou moins secrètes se formèrent alors partout, surtout en Angleterre et en Russie, dans le but plus ou moins avoué de jeter les affreux Infidèles hors d'Europe.

Alors, naturellement, les Balkaniques, charmants enfants, depuis longtemps gâtés par la chrétienté, multiplièrent les mouvements insurrectionnels, surtout lorsqu'il s'agissait d'entreprendre, sous l'œil débonnaire du Soleil Couchant, toutes sortes de petites révoltes plus ou moins bien agencées à Londres ou à Pétersbourg ou ailleurs.

Il en résulta que le désir d'affranchir ces malheureux chrétienx d'Orient devint général en Occident. L'amour des Balkaniques s'empara tout à coup de la généreuse Europe et des deux Amériques. Les poètes se mirent à chanter les malheurs des Grecs, des Bulgares et des Serbes. Lord Byron, le poète armé du

sabre et de la croix, part pour la Grèce. Ses imitateurs et admirateurs enflamment les foules. La Russie, aidée par l'Angleterre, en profite et détruit ce qui restait de forces à la Turquie et à l'Egypte. Tout spécialement, à Navarin, la flotte égyptienne fut attaquée à l'improviste et annihilée, *en plein armistice*, par la flotte anglo-russe, aidée par les Bourbons français, alors chancelants. L'attaque des alliés fut déclarée un simple acte de *brigandage*, par les véritables historiens. Ceux-ci sont malheureusement rares. L'Empereur d'Autriche, lui-même, la qualifia tout simplement ... *d'assassinat !* N'oublions pas que Sa Majesté Apostolique était un des grands chefs de la Sainte Alliance, mais c'était dans tous les cas un honnête homme.

On comprend la présence de la Russie et celle de l'Angleterre, à Navarin. Mais on se demandera ce que la France venait faire dans cette étrange équipée. La France fut attirée dans cette croisade, afin de la préparer à se jeter sur les Musulmans d'Afrique ; de là, la conquête de l'Algérie, trois ans après Navarin.

En ce temps, l'esprit libéral et généreux de la Révolution n'était pas encore mort. Les mots : Liberté, Egalité, Fraternité semblaient alors vouloir signifier quelque chose.

Toutes les classes rétrogrades d'Europe craignaient cet esprit de libéralisme et de fraternité entre les peuples. Pour les Boyards russes et les orgueilleux Lords de la Tamise, ainsi que pour leurs complices de la *Sainte Alliance*, il s'agissait donc de jeter la France dans les embarras coloniaux, afin de l'obliger à changer de mentalité et à se placer dans les rangs, en qualité de gracieuse suivante, très soumise.

Pendant que je vous parle, j'ai la tentation de vous raconter les étranges péripéties de cette bataille, qui

n'en fut pas une, car la flotte égyptienne était tranquillement amarrée dans le port de Navarin. Nos officiers et leur chef Ibrahim pacha étaient descendus à terre, croyant en la parole donnée, comme nous le faisons toujours plus ou moins naïvement, quand nous traitons avec les Croisés et les colonialistes.... Mais cela nous mènerait trop loin. Lisez ces péripéties sans nom dans notre Revue *Arafâte*, dans le numéro paru le 18 février 1904, à l'article intitulé :

Les Forfaits Maritimes.

Tout spécialement, je vous recommande les passages que j'ai tirés d'un ouvrage édité par la librairie G. Martin, de Paris, et intitulé : *Notes sur la guerre de l'Indépendance grecque.* Cet ouvrage a pour auteur un Français, M. Alfred Lemaître. Cet écrivain consciencieux a eu entre les mains les archives du ministère de la Marine, à Paris. Chaque détail de cette *glorieuse flibusterie nouveau genre* est rapporté avec ses preuves officielles, irrécusables.

Au lendemain de l'événement, chacun qualifia cette *bataille* à sa façon. Charles Sancerme dans *La question d'Orient populaire* dit :

Charles X se félicita publiquement de cet éclatant succès ; Georges IV le qualifia au contraire d'événement déplorable, comme anéantissant la puissance turque au profit des Russes.

Alfred Lemaître nous dit :

En France, où toujours il faut qu'on s'enthousiasme ou qu'on s'indigne à tort et à travers, il y eut une explosion de bravos à l'annonce de la Grande Victoire, *mais le silence se fit avec une singulière rapidité. Le public comprit-il que c'était là un de ces faits*

d'armes sur lesquels il est bon de ne pas insister, ou simplement la cause grecque commençait-elle à passer de mode ? Je l'ignore, mais ce qu'on peut établir, c'est qu'aucun de ceux qui prirent part au combat ne chercha à le présenter autrement que comme un carnage hideux. *L'amiral de Rigny, frappé du spectable que présentait la flotte détruite et cette multitude de cadavres glissant le long de ses vaisseaux, emportés par le courant, en contracta une maladie nerveuse qui assombrit le reste de sa vie.*

Quant à l'Angleterre, devant l'indignation du brave peuple et des honnêtes gens, le gouvernement, toujours finaud, fut obligé de désavouer l'amiral Codrington qui, d'un autre côté, recevait les éloges de la Russie, dont le gouvernement n'osait pas féliciter ses propres officiers.

Alfred Lemaître écrit, à ce propos :

Une fois de plus les diplomates de Saint-Pétersbourg laissaient deviner le caractère foncièrement hypocrite de leur race.

Alfred Lemaître ajoute :

Quant à Codrington, il prit ou sembla prendre assez philosophiquement son parti de la désapprobation générale. « En me sacrifiant, dit-il, les ministres espéraient garder leur place ! » Nelson n'eût pas mieux répondu si, le lendemain du bombardement de Copenhague, en pleine paix, l'Amirauté lui avait retiré son commandement.

Je parlais, il y a un instant, de l'action des poètes prônant la Croisade en enflammant les foules ignorantes. Voici, pour en terminer avec ces souvenirs d'une SOI-DISANT BATAILLE, ces vers de Victor Hugo, à la nouvelle de ce triomphe inespéré de la Croix sur la barbarie musulmane.

C'est par les poètes que l'on peut saisir les véritables sentiments populaires du moment, beaucoup mieux que dans les livres écrits bien après les événements qu'il s'agit d'étudier.

Le prestigieux poète chante donc avec enthousiasme. Il dit :

.....
.....
.....
.....

Où sont, enfants du Caire,
Ces flottes qui naguère
Emportaient à la guerre
Leurs mille matelots ?
Ces voiles, où sont-elles,
Qu'armaient les infidèles,
Et qui prêtaient leurs ailes
A l'ongle des brûlots ?

.....
.....
.....
.....

Ah ! c'est une victoire ! — Oui, l'Afrique défaite,
Le vrai Dieu sous ses pieds foulant le faux prophète,
Les tyrans, les bourreaux criant grâce à leur tour,
Ceux qui meurent enfin sauvés par ceux qui règnent,
Hellé lavant ses flancs qui saignent,
Et six ans vengés dans un jour !

.....
.....
.....
.....

Qu'on change cette plainte en joyeuse fanfare !
Une rumeur surgit de l'Isthme jusqu'au Phare.
Regardez ce ciel noir plus beau qu'un ciel serein.
Le vieux colosse turc sur l'Orient retombe,

La Grèce est libre, et dans la tombe
Byron applaudit Navarin.

. . . . . .

. . . . . .

Salut donc, Albion, vieille reine des ondes !
Salut, aigle des czars qui planes sur deux mondes !
Gloire à nos fleurs de lys, dont l'éclat est si beau !
L'Angleterre aujourd'hui reconnaît sa rivale.
Navarin la lui rend. Notre gloire navale
A cet embrasement rallume son flambeau.

. . . . . .

. . . . . .

Vous ne doutez pas que la plupart des Européens ne prennent pas au sérieux la question d'une Croisade contre les Musulmans. Certes, quelques-uns d'entre eux désirent bien nous civiliser, en qualité de tuteurs ou de mandataires bénévoles, tout en escamotant habilement nos revenus et en enlevant délicatement nos propriétés, si possible. Ainsi, en Espagne, au Portugal, en Hollande, en France et en Italie et même en Belgique, vous trouverez un certain nombre de ces gens. Mais les Occidentaux, pris *in globo*, ne s'en soucient guère. Même en Russie, on ne veut plus en entendre parler.

Comment alors les Romanoff et leurs Boyards ont-ils pu si longtemps utiliser cette idée de croisade, et réussir à soulever, durant plusieurs siècles, les divers peuples sous leur direction, en prononçant ce mot magique, quoique vague, en faisant miroiter cet idéal, sublime au sens guerrier, nullement au sens évangélique ?

Pour comprendre ce fait étrange, il faudrait entrer dans trop de détails assez complexes. Il nous suffira, ce soir, de dire deux mots à ce sujet.

Les nations occidentales se sont, en général, beau-

coup développées intellectuellement, et les différentes races s'y sont amalgamées, unifiées, d'une façon complète.

Aucune race ne peut y prétendre à l'hégémonie. Ainsi, ici, dans cette superbe petite Helvétie, trois races différentes vivent en parfaite harmonie. Ainsi encore, en France, il y a des Bretons, des Basques, des Gallo-Romains, des Bourguignons, des Alsaciens, des Normands, etc. Aucune de ces différentes races ne prétend exclusivement au titre de *directrice*. De même, en Italie. Mais, dans l'Empire russe, les *Varègues* s'emparèrent de la direction politique dès les premiers temps et furent jusqu'à nos jours le seul et unique trait d'union entre les différentes agglomérations ethniques, de la Baltique à la Mer Noire et à la Caspienne.

Que sont ces *Varègues* ? Ouvrons la *Grande Encyclopédie*. Elle nous dit :

Les Varègues sont des Scandinaves venus directement de Suède et de Norvège. Leur nom est en finnois: Ruoïtsi ; *mot ayant exactement le sens de notre* Normand *ou homme du Nord. Ils donnent leur nom au pays* russe *entier.*

. . . . . .

. . . . . .

Ils entreprennent de grandes expéditions de guerre et de piraterie. A plusieurs reprises, les Varègues attaquent l'Empire byzantin. Ils multiplient leurs expéditions vers le Sud, où les attire le mirage du butin prodigieux qu'on pourrait faire dans Constantinople, et peut-être aussi le désir d'un établissement dans un pays plus chaud et plus riche.

La *Grande Encyclopédie* ajoute :

La civilisation des Varègues est exactement celle des peuples germaniques, au moment des grandes inva-

sions, ou, plus tard, celle des Normands, leurs frères de race .....
.....

Les Varègues et les autres peuples de la Russie finirent par devenir chrétiens, et Constantinople passa aux mains des Musulmans. Comment faire pour maintenir l'union des *Ruoïtsi* et de leurs vassaux ? Il fallait un idéal plus noble que la piraterie. Où le trouver ? Comment le créer et le mettre en pratique ?

Les nations issues du monde gréco-latin avaient eu le temps d'évoluer.

Ainsi, les Français ont comme idéal de répandre leur langue, leur littérature et leurs principes humanitaires parmi les autres nations ; ils veulent que les idées vivifiantes de *Liberté, Egalité, Fraternité*, dominent le monde. En cela, les Français ressemblent aux Musulmans, à un certain point de vue.

Les Italiens, de leur côté, voudraient rétablir l'Empire romain ; ils aspirent à la possession de la haute main sur la Méditerranée : *Mare Nostrum !* afin de revivifier la civilisation latine. Quelle politique grandiose que celle du *Mare Nostrum !*

Les Espagnols et les Portugais veulent s'unir à tous les Latins des deux Amériques. Quel idéal superbe et quelle formidable confédération de peuples jeunes et vaillants !

Mais les *Ruoïtsi*, les Normands de Russie, naguère vulgaires pirates de profession, quel idéal suscitant l'enthousiasme populaire pouvaient-ils créer ? Pour ces braves des pays de la neige et de la glace, les invasions vers le Midi lumineux étaient sans doute chose absolument dans l'ordre naturel. Oh ! la marche vers les paradis du beau soleil ! ! l'éternel *Drang nach Süden !*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000239

On inventa donc, tout naturellement, l'idée de reprise des Lieux Saints de Palestine, glorifiés par le séjour du Messie, après l'occupation militaire de Sainte-Sophie, illustrée par la gloire césarienne !

Quelle rénovation sublime des anciennes idées, si terre à terre, de vulgaire convoitise, de rapine, de piraterie !.....

Créer un idéal poétique est encore chose assez facile, mais le mettre en pratique, voilà, certes, chose bien ardue !

Il faut commencer par établir une direction à base solide, car les guerres ayant des buts lointains demandent une continuité dans l'effort et surtout dans le commandement.

Les Ruoïtsi s'organisèrent en conséquence, afin d'être les chefs incontestés des différents peuples de la Russie : Finnois, Tatars, Mogols, Slaves, Turcs, Juifs et autres. Les Ruoïtsi leur servirent de *trait d'union*, à tous. Ils se partagèrent les terres, absolument comme les Lords normands d'Angleterre, leurs frères de race. Chacun de nos braves Boyards eut sa province. Tous les habitants devinrent de simples serfs, plus ou moins attachés à la glèbe.

La famille prépondérante parmi les Ruoïtsi fut mise en une situation presque hors humanité. Le Tzar devint le *Petit Père*. Il fut dans le genre du *Fils du Ciel* mandchou, au milieu des populations de l'Empire du Milieu. Ses actes ne devaient pas être discutés. La politique extérieure et la conduite des armées étaient de sa compétence exclusive, ainsi que la direction suprême des églises.

C'est ainsi que le tzarisme marcha de triomphe en triomphe, aidé en tous ses pas par une diplomatie secrète sans pareille et un espionnage intense, surtout

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000240

dans les palais dorés de nos sultans inconscients, de nos princes débonnaires et de nos « excellences » couvertes d'or et de pierreries, comme de gentilles et mignonnes petites dames.

Le tzarisme marcha sans discontinuer sur des monceaux de cadavres musulmans, jusqu'au temps où les différents peuples de l'empire finirent par se révolter et par détruire, pour toujours, ce régime impérialiste absolument extraordinaire.

Ce régime avait déjà reçu un rude coup presque mortel des mains d'un autre Fils du Ciel, le Mikado, soutenu en cachette par les Lords de la Tamise, marchant en rangs serrés et compacts sous l'égide du *Petit Père* de Buckingham Palace, pape lui aussi des églises nationales et souverain sacro-saint, auquel tous les citoyens de l'immense empire doivent jurer fidélité inconditionnée, absolue.

Ce régime des Normands de la Néva est en tout semblable à celui des Normands de la Tamise. La Néva copia en tout et pour tout le modèle de la Tamise. Les différences secondaires dans l'application proviennent de circonstances spéciales à chacune des deux contrées.

La Néva eut, pour moyens directs de conquête, les massacres et les guerres. L'espionnage et la diplomatie secrète ne furent que de simples adjuvants.

Pour la Tamise, la violence et la guerre ne furent employées que dans des cas absolument exceptionnels ; et encore fallait-il pouvoir trouver de braves satellites de bonne volonté, afin d'accomplir la besogne, sans trop de frais. Les armes des Normands de Grande Bretagne furent surtout la diplomatie secrète et l'espionnage en grand. Les fonds secrets tiennent en esclavage des familles entières de ministres et de

ministrables, dans tous les pays où John Bull veut être maître. Ses agents ont fait des listes ; les vrais patriotes parmi les créatures honnêtes et intelligentes sont mis à l'index et poursuivis, sans relâche, comme ennemis de la..... civilisation occidentale ! Quant aux individus flasques et prêts à toutes les viles besognes, ils sont vite notés comme amis et ministrables et parfois même décorés des ordres impériaux. La politique de Scotland Yard est admirable de finesse, d'adresse et de simplicité. Elle roule tout le monde. *Rule Britania !*

.....

.....

De ce qui précède, on comprend que les Normands de Russie ne furent pas, en réalité, les *inventeurs* de cet idéal sublime des Croisades. En cela, ils furent donc les simples *imitateurs* de leurs frères de race et d'origine, les Normands d'Occident, lesquels évoluèrent bien plus rapidement.

Voici, en deux mots, l'histoire de ces derniers. Ils terrorisèrent longtemps la Grande-Bretagne, la Belgique et la France. Durant des siècles, ils mirent tout à feu et à sang, pour ravir les trésors des peuples du Soleil Couchant. Sachant que les églises renfermaient d'immenses trésors, ils étaient devenus la terreur des populations et surtout des prêtres et des moines.

La Grande Encyclopédie nous dit, à ce sujet :

Les Normands étaient un véritable fléau que, par des prières publiques et quotidiennes, on cherchait à détourner .....

.....

Sous ce nom générique d'hommes du Nord, les chroniqueurs et annalistes du Moyen Age ont désigné

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000242

les pirates scandinaves, la plupart Danois et Norvégiens, qui, sous la conduite de chefs ou Vikings *(Sea kings) (rois de la mer) ont, au* IXe *et au* Xe *siècle, fait de nombreuses incursions dans les pays de l'occident de l'Europe et particulièrement en France.*

L'histoire montre comment, durant une longue période, ces corsaires de haute école surent se jouer des peuples, en se jetant surtout sur les palais fastueux et les églises pleines de trésors et de statues en or et en argent. Ces pirates, aussi lestes qu'intelligents, savaient choisir leurs victimes. Certes, il leur arriva parfois de se tromper de porte, mais cela n'eut lieu que rarement. Ainsi, les vaisseaux d'Abderrahman II, d'Espagne, leur infligèrent une formidable défaite. Nos pirates n'oublièrent pas ce désastre épouvantable et se mirent à prendre largement leur revanche, plus tard, lorsque le pauvre Islam, se disloquant et tombant au rang des nations boiteuses, servit de cible à tous les envahisseurs..... Quant à la France, les aventuriers normands y étaient alors comme chez eux.

La Grande Encyclopédie nous dit :

Nulle part en Gaule les pirates normands n'éprouvèrent de résistance sérieuse. Les divisions intestines qui déchiraient l'empire, le défaut de cohésion des populations, l'absence de tout patriotisme national, l'égoïsme et la préoccupation exclusive de l'intérêt personnel chez les grands, la faiblesse des princes rendirent vains les efforts que tentèrent ça et là les habitants du pays pour repousser les envahisseurs. Devant eux, les moines épouvantés, emportant leurs trésors et leurs reliques, se sauvaient à la hâte, et, allant à travers le royaume de refuge en refuge, affolaient les populations, en leur racontant les atrocités commises par les païens. Nombre d'hagiographes ont raconté ces « translations » *de reliques, et les mira-*

cles extraordinaires qu accomplissaient, au cours de ces pérégrinations, ces pauvres saints dont les mérites avaient été impuissants à protéger leurs propres monastères. ....

.....

.....

Plus tard, les innombrables méfaits de ces pirates nordiques furent mis en grande partie au compte des Musulmans d'Occident. Les Normands étant devenus chrétiens, il fallait mettre leurs crimes sur le dos d'autres païens. Et les histoires de France, d'Italie et d'Espagne sont actuellement remplies de balivernes contre ces pauvres *Sarrasins*. Disons, en passant, que ce mot semble venir de l'arabe *Sarrakîna* signifiant *voleurs*. Et voilà les Musulmans devenant des voleurs à la place des Normands qui sont mis sous la protection de.....Sainte Nitouche.

.....

.....

Les Normands ne furent donc jamais des brigands vulgaires ; ils s'adressaient toujours aux endroits où les richesses étaient entassées et où l'on trouvait, autant que possible, sécurité et sûreté. Ils eurent certes, parfois, des déboires, mais, en général, les gains étaient de leur côté.

De nos jours, comparez les efforts des colonialistes latins en Afrique, se fatiguant et s'épuisant presque pour rien aux environs de ce terrible Sahara, et les facilités continuelles que rencontre Albion lorsqu'elle désire amasser les trésors de l'Inde ou ceux de la Vallée du Nil. Chien de chasse, chasse de race !

Après avoir dévalisé le Soleil Couchant, les Normands entrèrent dans la Méditerranée. Le Maroc, l'Algérie, la Sicile, l'Italie, la Grèce, Constantinople

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000244

et la Palestine furent, toujours à l'improviste, attaqués et allégés rapidement de leurs richesses. C'est alors que fut habilement répandue en Europe, par les papes, l'idée merveilleuse de la Croisade. L'idée se purifia peu à peu, et c'est ainsi que naquit l'étrange légende de Pierre l'Ermite, lequel vit dans l'imagination des Occidentaux, mais n'exista jamais, en réalité. Chut, car ce point d'histoire nous mènerait encore dans des explications sans fin. Mes amis, sachez que l'histoire véridique de l'Europe est encore à faire.

En un mot et comme conclusion, nous dirons que l'étude de la réelle histoire montre que les Occidentaux, à la remorque des Normands, se mirent à exercer la course et la piraterie, d'où la venue et le développement d'une idée qui plane sur toute la politique colonialiste. En ce moment, on le voit, l'idée de croisade s'effaçe chez presque tous les Européens, sauf chez les Lords de la Tamise, descendants directs de Richard Cœur de Lion et de ses preux. A la place de la croisade, on dit maintenant : *Nous allons civiliser les peuples arriérés !* Ce qui sonne beaucoup mieux !

De nos jours, on voit encore en Grande-Bretagne, dans certaines églises, de braves gens qui, très sérieusement, s'habillent comme les Croisés du Moyen Age. Ils ressemblent alors aux beaux gars de l'armée papale qui se pavanent au Vatican, en des uniformes réellement poétiques, avec des hallebardes étincelantes, féeriques.....

Les Lords, comme leurs frères disparus, les Boyards, servent toujours de lien, de trait d'union entre les différents peuples de Grande-Bretagne et d'Irlande : Bretons, Saxons, Angles, etc. Dans tous les cas, les Lords, étant de pure race normande, conti-

nuent naturellement la politique de rapine et de spoliation de leurs ancêtres, mais en la dégageant, sans nul doute, de toutes les apparences de la sauvagerie primitive. Ils ne visent que les territoires qui rapportent réellement. Pour s'en emparer, ils jettent les princes ou les gouvernements aveugles les uns contre les autres. Conséquence : John Bull sort toujours finalement le maître de tout le monde.

Ainsi, la Turquie et l'Egypte se font la guerre. L'Egypte bat la Turquie à plate couture en 1839-40. Albion entre dans le conflit, en qualité d'arbitre intéressé, et, par des signatures obtenues de droite et de gauche, termine la stupide tragi-comédie par le renversement du vice-roi Mohammad Ali, lequel, plus tard, est déclaré fou et interné, comme un vulgaire criminel, dans un jardin à Choubra. Ensuite, Albion, avec l'aide du sultan Abdul-Medjid, fait signer au nouveau titulaire à la vice-royauté d'Egypte un engagement de fermer, d'un seul coup, toutes les écoles supérieures de la Vallée du Nil et toutes les manufactures et usines égytiennes. Cette fermeture, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, fut le premier acte accompli par Abbas I en s'emparant du gouvernement de l'Egypte, où l'on fabriquait alors facilement depuis l'aiguille jusqu'au bateau de guerre. Du coup, l'industrie nilotique était tuée pour faire gagner Liverpool, Birmingham, Manchester et autres cités entreprenantes et pleines de vie.

Plus tard, nouvelles intrigues et grand coup ! Lord Derby fait jouer Nubar pacha, ex-premier ministre nilotique et en même temps protégé allemand. Nubar pacha, habile parmi les habiles d'Arménie, partout et toujours soutenu par l'Angleterre, s'adresse à Bismark, lequel pilote le sultan Abdul-Hamid. Ce grand

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000246

Ottoman, inconscient comme ses semblables, est joué par le grand Tartuffe nordique, complice, à cette occasion, de John Bull. Abdul-Hamid promulgue un firman jetant à bas de son trône le khédive Ismaïl pacha. Ce fier potentat avait été un des princes orientaux les plus obéis du siècle dernier. Il fut chassé de son pays et partit prestement, sans mot dire. On aurait cru un jeune écolier renvoyé de sa classe ! Quand cette diablotine de Miss Albion veut une chose, qui peut donc résister à sa finesse et à sa volonté ? D'ailleurs, elle trouve partout des agents à sa guise.

Le départ d'Ismaïl ouvre la porte toute grande à l'influence anglaise. Alors, profitant du conflit survenu entre Arabi pacha et le khédive Tewfik, Miss Albion jette délicatement de l'huile sur le feu qui tout à coup grandit et devient menaçant. Là-dessus, Miss Albion s'interpose ouvertement, quoiqu'avec tact et délicatesse, comme toujours, et accourt pour défendre les intérêts de l'Europe et de la civilisation occidentale, que la révolte arabiste mettait en danger, paraît-il.

Vite, enfin, avec une signature escamotée au même Abdul-Hamid, précédée d'une autre donnée par le khédive Tewfik, John Bull entre au Caire, en qualité de libérateur du gouvernement du Caire, et de protecteur des malheureuses colonies occidentales ; puis il reste en qualité de propriétaire légitime de la Vallée du Nil.

Et voilà comment ce finaud de Normand de la Tamise a fini par être déclaré maître du Nil, et surtout du Soudan. Quant à ce dernier, une signature encore parut nécessaire, afin que tout fut en règle devant la conscience occidentale. La signature fut très facile-

ment donnée par Boutros pacha, autre premier ministre pharaonique.

E finita la musica !

⁂

La mainmise de l'Angleterre sur l'Egypte, grâce surtout à l'aide de Bismark, fut une catastrophe pour l'humanité entière.

Nous, Musulmans, nous suivons les enseignements de l'Envoyé de Dieu, Son humble serviteur Mohammad, le fidèle, le véridique.

Il nous a enseigné que tout Etat qui nuit à l'Egypte sera *puni*. Textuellement, la tradition prophétique que vous connaissez et que tout le monde islamique connaît, dit : *kassamahou Allah !* Traduction littérale : *Dieu lui brisera les reins !* Or, les Musulmans semblent attendre le prochain conflit concernant le canal de Suez, lequel forme les vertèbres dorsales de l'Empire britannique. Pour tous les intellectuels unitaires, cette sainte tradition est une des bases principales de la politique islamique, et chaque Indien ou tout autre Oriental, traversant le canal, se remémore ce mot prophétique.

L'occupation de l'Egypte fut la cause déterminante de la chute de l'Empire ottoman, de la mort de *l'Homme Malade*. Les traîneurs de sabre berlinois profitèrent de la situation embrouillée, créée par le conflit nilotique, pour embrigader les armées du Sultan à la marche titubante, afin de les jeter, le moment venu, comme troupes d'avant-garde, sur le nord de l'Afrique et sur les Indes, « en commençant par la fermeture du Canal de Suez ». C'est là le très ancien plan

de guerre germanique, que n'ont jamais pu saisir les hommes d'Etat colonialistes.

Voilà la vraie cause, la cause *initiale* de la catastrophe mondiale.

La ligue *Al Arafâtiya* avait prévu cet événement depuis bien longtemps, tout spécialement la chute de l'Empire ottoman.

Jetez donc, chers amis, un petit coup d'œil sur la brochure publiée en 189... sous le titre LE PÉRIL ANGLO-ÉGYPTIEN (*Conséquences de l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre*). Cette brochure fut publiée par le secrétariat de la ligue, sous le nom de *Moustapha Kâmel*, le brave et noble patriote égyptien, lequel créa plus tard le *Parti National*. En ce temps-là, le regretté héros était encore un tout jeune étudiant d'à peine 17 ou 18 ans.

Moustapha Kâmel disait, dans la préface de ladite brochure :

... Pour le moment, je m'adresse aux politiciens. J'ai voulu leur démontrer d'une façon sommaire les considérations matérielles qui doivent les attacher à la délivrance de l'Egypte, car en laissant briser ce pays par la domination anglaise... c'est surtout une guerre sans fin que l'on allume dans le monde entier.

Dans la brochure, le lecteur trouve des passages comme le suivant :

Il résulte de ce que nous venons d'exposer, que l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre est un danger menaçant pour le monde entier.

Les diplomates qui travaillent pour l'évacuation de ce pays ne remplissent pas seulement un devoir qu'imposent la justice et l'honnêteté internationales, mais ils préparent en même temps la paix du monde entier, *l'alliance de l'Islam et de la Chrétienté et, enfin, la gloire de la civilisation occidentale !*

C'est triste à dire, aucun diplomate n'a compris cet appel !

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

On a beau examiner la politique des Lords, on n'y voit toujours que du bleu. C'est simplement dans ses conséquences qu'elle finit par être comprise. Avec un minimum d'efforts, les Lords ont sans cesse jusqu'ici obtenu un maximum de profits, de recettes et de gains de toute nature.

Il y a des gens qui prétendent que ce jeu ne va plus continuer, à cause des orages qui se préparent partout, tout spécialement à cause de l'actuel conflit anglo-moscovite et du prochain réveil de l'Islam, de l'Asie, de l'Afrique et même de..... Chicago.

Dieu seul — gloire à Lui ! — connaît l'avenir.

En attendant, les Lords de la Tamise agissent toujours avec une dextérité étonnante. Exemple connu de tous ! La bataille de Tel el Kébir, dont les agences stipendiées relatent les péripéties plus ou moins homériques, n'a jamais eu lieu, en réalité. A l'aide d'un firman escamoté au sultan Abdul-Hamid, en sa prétendue qualité de Khalife de l'Islam, la zizanie fut semée entre les officiers égyptiens, lesquels se sauvèrent avant le combat, comme font les frères, changés tout à coup en ennemis mortels, par quelque machination diabolique. Cent mille Nilotiques, se voyant tout à coup sans chefs, s'esquivèrent au galop devant la cavalerie de..... Saint Georges. Et voilà John Bull établi dans la citadelle du Caire, sans coup férir. La légende populaire nous dit que l'Anglais n'a perdu que *trois mulets*, pour la conquête de la Vallée

du Nil : le premier fut tué ; le second eut la patte cassée ; le troisième, la queue coupée.

Les Lords de la Tamise connaissent tous les petits secrets de nos princes enfantins, par l'intermédiaire de leurs fureteurs Agents de Scotland Yard. Tel potentat aime à la folie cette petite mignonne de ballerine. La ballerine deviendra alors *persona grata* auprès de la haute sphère diplomatique, car elle pourra rendre des services. Pour cela, on la dorlotera, à sa guise. Tel ministre aime l'argent et se vend ; on le soutiendra envers et contre tous. Tel autre ministre est un homme honorable et droit. Alors ce pauvre malheureux devra vite faire place à quelque fripon, beaucoup plus facile à manier, donc plus utile aux intérêts de la civilisation occidentale.

Que l'on réfléchisse à la grandeur de l'œuvre coloniale anglaise et aux moyens si modestes, microscopiques même, employés pour la créer, et l'on reconnaîtra la justesse du proverbe arabe :

Al Inglizi yafharou'l bîra bi-ibra.

Traduction pour nos frères turcs et persans, ici présents :

« L'Anglais creuse un puits avec une simple ai-
« guille. »

En fin de compte, sur les quatre cents millions de Musulmans du monde entier, l'Empire britannique tient sous son joug, plus ou moins durement, une bonne moitié de ces pauvres gens qu'on prétend méchants, sauvages ou fanatiques. Il les tient sans le moindre effort, car, presque partout, leurs gouvernements les mettent, eux-mêmes, pour quelques postes

rapportant quelques sous, à la disposition du Maître de l'Heure.

Ainsi, l'Egypte, le Soudan, la Palestine, la Mésopotamie, le Beloutchistan et une notable partie de l'Arabie obéissent, tous ensemble, à quelques centaines de soldats anglais. Ce qui signifie que cette petite troupe suffit pour contenir environ quarante millions d'êtres humains. Quarante millions de moutons ou de lapins auraient été plus difficiles à maintenir dans la soumission ! avec un contingent aussi modeste.

Ah ! l'Anglais creuse un puits avec une simple aiguille !.....

.....

.....

APPENDICE

ANNEXE N° 1

Le Traité Anglo-Irakien.

Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, d'une part, et Sa Majesté le roi de l'Irak, d'autre part. Désireux de donner pleinement effet aux clauses qui figurent dans la décision du Conseil de la Société des Nations, en date du 16 décembre 1925, fixant la frontière entre la Turquie et l'Irak, en exécution de l'article III du traité de paix signé à Lausanne le 24 juillet 1923, et qui stipulent que les relations entre les hautes parties contractantes, définies actuellement par le traité d'alliance et par l'engagement du gouvernement de Sa Majesté britannique, que le Conseil de la Société des Nations a approuvés le 27 septembre 1924, devraient être maintenues pendant que l'Irak, conformément à l'article premier du pacte de la Société des Nations, ne soit admis comme membre de la Société des Nations avant l'expiration de cette période ;

Tenant compte du fait que les hautes parties contractantes ont exprimé réciproquement, dans le Pro-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000253

tocole du 30 avril 1923, l'intention de conclure un nouvel accord réglant leurs relations ultérieures ; ont décidé d'assurer dûment l'exécution desdites clauses par la conclusion d'un nouveau traité et ont nommé, à cet effet, pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes ; Bernard Bourdillon, Esq., C. M. G., Haut Commissaire par intérim de Sa Majesté britannique en Irak ;

Sa Majesté le roi de l'Irak, Abdul Muhsin bey al-Sa'dun, premier ministre du gouvernement de l'Irak et ministre des Affaires étrangères ;

Qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article Ier. — Les dispositions contenues dans l'article XVIII du traité entre les hautes parties contractantes signé à Bagdad, le 10 octobre 1922 de l'ère chrétienne, correspondant au 19e jour de Safar, 1340 de l'Hégire, et dans le protocole signé le 30 avril 1923 de l'ère chrétienne, correspondant au 14e jour de Ramadan, 1341 de l'Hégire, sont abrogées, pour autant qu'elles ont trait à la durée de validité dudit traité, et ledit traité demeurera en vigueur pendant une période de vingt-cinq années à compter du 16 décembre 1925, à moins que l'Irak, avant l'expiration de cette période, ne soit devenu membre de la Société des nations.

Les divers accords conclus entre les hautes parties contractantes subsidiairement audit traité du 10 octobre 1922, pour autant que leur durée de validité est subordonnée à celle de ce traité, demeureront également en vigueur pendant la période fixée par le pré-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000254

sent traité, mais leurs dispositions ne seront modifiées à aucun autre point de vue.

Art. II. — Les hautes parties contractantes conviennent de poursuivre activement, immédiatement après la ratification du présent traité et son approbation par le Conseil de la Société des Nations, l'examen des questions qui ont déjà fait l'objet d'une discussion entre elles et qui on trait à la revision des accords résultant des articles VII et XV du traité du 10 octobre 1922.

Art. III. — Sans préjudice des dispositions de l'article VI du traité du 10 octobre 1922, concernant l'admission de l'Irak dans la Société des Nations, ou des dispositions de l'article XVIII dudit traité, qui permettent de procéder à n'importe quel moment, sous réserve du consentement du Conseil de la Société des Nations, à la revision des dispositions dudit traité ou de certains des accords subsidiaires, Sa Majesté britannique prend l'engagement d'examiner attentivement, au moment où le traité du 10 octobre 1922 serait devenu caduc aux termes du protocole du 30 avril 1923, et ultérieurement à intervalles successifs de quatre années, jusqu'à l'expiration de la période de vingt-cinq ans, mentionnée dans le présent traité, ou jusqu'à l'admission de l'Irak dans la Société des Nations, les deux questions suivantes, à savoir :

1° S'il lui est possible de recommander l'admission de l'Irak dans la Société des Nations ;

2° Dans la négative, la question de savoir s'il y a lieu d'amender, en raison des progrès réalisés par le royaume de l'Irak ou pour tout autre motif les accords mentionnés à l'article XVIII du traité du 10 octobre 1922.

Le présent traité en langue anglaise et en langue

arabe — le texte anglais faisant foi en cas de divergence — sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés aussitôt que possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires susmentionnés ont signé le présent traité et y ont apposé leur sceau.

Fait à Bagdad, le treizième jour de janvier mil neuf cent vingt-six de l'ère chrétienne, correspondant au vingt-huitième jour de Jomada al-Okhra mille trois cent quarante-quatre de l'Hégire, en trois exemplaires, dont l'un sera déposé dans les archives de la Société des Nations à Genève, un autre exemplaire devant être conservé par chacune des hautes parties contractantes.

(L. S.) *B. H. Bourdillon*, Haut Commissaire par intérim de Sa Majesté britannique en Irak.

(L. S) *Abdul Muhsin al-Sa'dun*, Premier ministre du gouvernement de l'Irak et ministre des Affaires étrangères.

ANNEXE II

Accord Turco-Anglo-Irakien.

S. E. le Président de la République turque, d'une part ;

S. M. le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et Empereur des Indes ;

S. H. le Roi d'Irak, d'autre part ;

Considérant les dispositions concernant la délimitation des frontières de l'Irak, contenues dans le traité signé à Lausanne le 24 juillet 1923.

Animés du désir d'écarter tout événement pouvant porter atteinte à l'harmonie existant entre les deux pays dans la zone frontière,

Ont décidé de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. E. le Président de la République turque ;

Le député de Smyrne et ministre des Affaires étrangères Rouchdy bey ;

S. M. le Roi d'Angleterre et d'Irlande, Empereur des Indes ;

Son ambassadeur auprès de la république turque Sir Ronald Charles Lindsay (K. C. M. G., M. V. O) ;

S. H. le Roi d'Irak ;

Le ministre de la défense nationale, le Colonel Nouri Said (C. M. D. S. O.).

Lesquels, après avoir exhibé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont stipulé et arrêté les conditions suivantes :

CHAPITRE PREMIER

La frontière turco-irakienne.

Article premier. — La ligne frontière entre la Turquie et l'Irak est fixée d'après la ligne tracée à la réunion du 29 octobre 1924 du conseil de la S. D. N. (ligne de Bruxelles).

Toutefois, cette ligne routière, dans la partie de la route qui relie Esho et Almoun, sera laissée en territoire turc bien qu'elle traverse le territoire de l'Irak.

Art. 2. — Conformément aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 1, la ligne frontière fixée

par ledit article, est indiquée sur la carte (échelle 1.250.001), annexée au présent traité. En cas de divergence entre le texte et la carte, c'est le texte qui fera foi.

Délimitation.

Art. 3. — Une commission de délimitation sera chargée de tracer, sur le terrain, la frontière décrite dans l'art. 1. Cette commission sera composée de représentants de la Turquie, la Grande-Bretagne et l'Irak, à raison de deux par chaque Etat, et d'un président de nationalité suisse devant être désigné — dans le cas où il y consentirait — par le président de la confédération helvétique.

La commission devra se réunir au plus tôt et dans tous les cas, dans les six mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité.

Les décisions de la commission seront prises à la majorité des voix et seront obligatoires pour les parties intéressées. La commission de délimitation s'appliquera à suivre de très près les indications contenues dans le présent traité.

Les Etats s'engagent à prêter assistance à la commission de délimitation, soit directement, soit par l'entremise des autorités locales, pour tout ce qui concerne le transport, le logement, la main-d'œuvre, les matériaux (bornes, poteaux) nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les Etats intéressés s'engagent à faire respecter les repères trigonométriques, signaux, poteaux ou bornes frontières placés par la commission.

Les bornes seront placées à distance de vue l'une de l'autre ; elles seront numérotées ; leur emplace-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000258

ment et leur numéro seront portés sur un document cartographique.

Les procès-verbaux définitifs de délimitation seront transmis aux gouvernements des Etats limitrophes et le troisième sera transmis au gouvernement de la République française, qui en délivrera des expéditions authentiques aux puissances signataires du traité de Lausanne.

Art. 4. — La question de la sujétion de la population, habitant le territoire cédé à l'Irak, conformément aux dispositions de l'article 1 du présent traité, sera réglée conformément aux droits d'option, stipulés aux articles 31, 32 et 34 du traité de Lausanne. Ces dispositions seront valables pour une période de douze mois, à dater du jour de la mise en vigueur du présent traité. La Turquie conserve toutefois la liberté de reconnaître ou non le droit d'option dont la population ci-dessus mentionnée aura usé en faveur de la Turquie.

Art. 5. — Chacune des deux parties contractantes s'engage à accepter comme frontière définie, et à l'abri de toute attaque, la ligne frontière définie à l'article 1 et à s'abstenir de toute tentative tendant à la modification de cette ligne.

CHAPITRE II

Relations de bon voisinage.

Art. 6. — Les deux parties contractantes s'engagent réciproquement à s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir, aux préparatifs de personnes isolées ou de groupes de personnes armées qui voudraient se livrer à des actes de pillage ou de brigandage dans la

zone frontière et à les empêcher de traverser ladite frontière.

Art. 7. — Les fonctionnaires autorisés, indiqués à l'article 12 du présent traité, venant à apprendre qu'une ou plusieurs personnes armées se livreraient à des préparatifs de pillage ou de brigandage dans la zone frontière, s'en donneront avis réciproquement et sans délai.

Art. 8. — Les fonctionnaires autorisés mentionnés à l'article 12 du traité se donneront mutuellement avis de tout acte de pillage ou de brigandage qui pourrait être commis sur leur territoire respectif. Les fonctionnaires de la partie qui aura été avisée s'efforceront d'empêcher par tous les moyens dont ils disposent que les fauteurs puissent franchir la frontière.

Art. 9. — Dans le cas où une ou plusieurs personnes armées aurait réussi à gagner la frontière après avoir commis un délit ou un crime dans la zone frontière, les fonctionnaires de la zone que le ou les coupables auront rejoint seront tenus de les arrêter et de les livrer, avec leurs armes et leur butin, aux fonctionnaires de la partie dont ils sont les ressortissants.

Art. 10. — Les territoires où devront être appliquées les dispositions de ce chapitre du traité comprennent la totalité de la frontière entre la Turquie et l'Irak ainsi qu'une zone s'étendant sur une profondeur de 76 kilomètres de part et d'autre de la ligne frontière.

Art. 11. — Les agents autorisés, chargés d'appliquer le présent chapitre du traité sont :

Pour élaborer le plan de collaboration générale et assumer la responsabilité des mesures à adopter ;

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000260

De la part de la Turquie : le commandant militaire des frontières ;

De la part de l'Irak : les mutessarifs de Mossoul et d'Erbil.

Pour l'échange des renseignements locaux et communications urgentes :

De la part de la Turquie : les fonctionnaires qui seront nommés avec le consentement et sur l'ordre des valis ;

De la part de l'Irak : les kaimakans de Zabo, Oumadief, Ziyar, Ravendouz.

Les gouvernements de la Turquie et de l'Irak peuvent modifier, pour des raisons administratives, la liste de leurs agents autorisés et en donneront réciproquement avis soit par l'entremise de la commission permanente des frontières spécifiée à l'art. 13, soit par voie diplomatique.

Art. 12. — Les fonctionnaires turcs et irakiens s'abstiendront d'entretenir toute correspondance ayant une portée officielle ou diplomatique, avec les chefs, les cheikhs ou autres membres des tribus ressortissantes de l'autre partie contractante et qui se trouvent matériellement sur le territoire de cette dernière. Les deux parties contractantes ne tolèreront dans la zone frontière aucune organisation et aucun rassemblement tendant à faire de la propagande dirigée contre l'une des deux puissances intéressées.

Art. 13. — Afin de faciliter l'exécution des dispositions de ce chapitre du présent traité et de conserver les relations de bon voisinage sur la frontière en général, il sera constitué une commission permanente des frontières, composée à nombre égal de fonctionnaires désignés par la Turquie et par l'Irak. Cette commission, qui se réunira alternativement en Turquie

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000261

et en Irak, sera chargée de résoudre à l'amiable les questions concernant l'exécution du présent chapitre du traité et toute autre question de frontière pour laquelle un accord n'aura pu intervenir entre les fonctionnaires intéressés.

La commission se réunira pour la première fois à Zaho dans les deux mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité.

CHAPITRE III

Dispositions générales.

Art. 14. — A l'effet d'étendre le domaine des intérêts réciproques entre les deux pays et à dater de la mise en application du présent traité, le gouvernement de l'Irak cédera au gouvernement turc, pendant une période de vingt-cinq ans, dix pour cent des revenus qu'il se sera procurés ;

a) De la « Turkish Petroleum Company », conformément aux dispositions de l'article 1 du contrat de concession ;

b) Des sociétés particulières qui, conformément aux dispositions de l'article 9 dudit contrat, se livreraient à l'extraction de pétrole ;

c) Des sociétés auxiliaires qui se constitueraient conformément à l'article 33 dudit contrat de concession.

Art. 15. — Il a été décidé d'entreprendre le plus tôt possible les négociations pour la concession dans les dues formes, d'un traité d'extradition entre les puissances amies de Turquie et d'Irak.

Art. 16. — Le Gouvernement de l'Irak s'engage à ne point importuner celles des personnes établies sur

son territoire, qui auraient manifesté des opinions ou adopté une attitude favorable à la Turquie et de leur accorder le bénéfice d'une amnistie entière et générale. Les sentences prononcées dans ce domaine seront toutes annulées et les poursuites en cours cesseront.

Art. 17. — « Le présent Traité » entrera en vigueur à dater de l'échange des ratifications. Les dispositions du chapitre II du présent traité seront valables pour une durée de dix ans, à partir de la date de l'entrée en vigueur du traité.

« A l'expiration d'un délai de deux ans, à dater du jour de la mise en application du présent traité, chacune des deux parties contractantes aura le droit d'annuler la partie des dispositions du chapitre II qui la concerne. Cette dénonciation entrera en vigueur dans un délai d'un an après qu'on en aura donné avis ».

Art. 18. — Les autres parties contractantes ratifieront le présent traité et les exemplaires ratifiés seront échangés le plus tôt possible à Angora. Les exemplaires authentiques du traité seront remis aux puissances signataires du traité de Lausanne.

« En foi de quoi », les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité.

Fait en triple exemplaire à Angora, le 5 juin 1926.

ANNEXE N° 3

Accords concernant les pétroles de Mésopotamie

Les accords anglo-franco-russe de 1916, appelés « Accords Secrets », divulgués lors de la défaite russe par le journal *La Prawda*, du 21 février 1918.

Voici le texte de l'accord anglo-franco-russe du 19 février 1916 :

En résultat des pourparlers qui ont eu lieu au printemps 1916, à Londres et à Pétrograd, les gouvernements alliés de Grande-Bretagne, de France et de Russie sont arrivés à un accord relativement à la future répartition des zones d'influence et des acquisitions territoriales en Turquie d'Asie et relativement à la formation dans les limites de l'Arabie d'un Etat indépendant ou d'une confédération d'Etat arabe.

Dans ses lignes principales, l'accord se résume comme suit :

La Russie acquiert les provinces d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, ainsi que les territoires du Kurdistan du Sud suivant la ligne Mouch-Seert-Djezireh-Ibn-Omar-Amadia-frontière persane. Le point terminus de l'acquisition territoriale russe sur les rives de la mer Noire serait un point à déterminer ultérieurement à l'ouest de Trébizonde.

La France reçoit la bande littorale de la Syrie, le vilayet d'Adana et un territoire délimité au sud par la ligne : Aïntab-Karpout, jusqu'à la frontière russe et au nord par la ligne : Ala-Dagh-Kessaria-Ak-Dagh-Yldiz-Dagh-Zara-Eghin-Kharpout.

La Grande-Bretagne acquiert la partie méridionale de la Mésopotamie avec Bagdad et se réserve en Syrie les ports de Caïffa et d'Acre.

Suivant conventions entre la France et l'Angleterre, la zone entre les régions française et anglaise constituera la confédération des Etats d'Arabie ou d'un Etat d'Arabie indépendant dont les zones seront déterminées à ce moment.

Alexandrette est déclaré port franc.

Dans le but de garantir les intérêts religieux des

puissances alliées, la Palestine et les lieux saints sont exclus du territoire turc et seront soumis à un régime spécial, suivant une convention entre la Russie, la France et l'Angleterre.

En règle générale, les puissances contractantes s'engagent mutuellement à reconnaître les conventions et les prérogatives existant avant la guerre dans les rayons acquis par elles. Elles acceptent une part de la dette ottomane proportionnelle aux territoires acquis.

Accord Sykes-Picot

Accord franco-britannique du 16 mai 1916

Il résulte d'un échange de lettres entre M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères anglais. Ces lettres forment la conclusion des négociations engagées précédemment entre M. Georges Picot et Sir Mark Sykes. Il semble utile de les rappeler ici :

« M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Sir Edward Grey, Baronnet, secrétaire d'Etat.

« *Londres, le 9 mai 1916.*

« J'ai été chargé de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement français accepte les limites telles qu'elles ont été fixées sur les cartes signées par Sir Mark Sykes et M. Georges Picot, ainsi que les conditions diverses formulées au cours de ces discussions.

« Il demeure donc entendu que :

« 1° La France et la Grande-Bretagne sont disposées

à reconnaître et à protéger un Etat arabe indépendant ou une confédération d'Etats arabes dans les zones A et B indiquées sur la carte ci-jointe, sous la suzeraineté d'un chef arabe. Dans la zone A, la France, et dans la zone B, la Grande-Bretagne auront un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux. Dans la zone A, la France, et dans la zone B la Grande-Bretagne auront seules à fournir des conseillers ou des fonctionnaires étrangers à la demande de l'Etat arabe ou de la Confédération de l'Etat arabe ;

« 2° Dans la zone bleue, la France, et dans la zone rouge, la Grande-Bretagne, seront autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles désirent ou qu'elles jugeront convenable d'établir après entente avec l'Etat ou la confédération de l'Etat arabe ;

« 3° Dans la zone brune, sera établie une administration internationale dont la forme devra être décidée... d'accord avec les autres alliés et les représentants du shérif de La Mecque ;

« 4° Il sera accordé à la Grande-Bretagne : 1° Les ports de Caïffa et d'Acre ; 2° la garantie d'une quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate dans la zone A pour la zone B. Le gouvernement, de son côté, s'engage à n'entreprendre à aucun moment des négociations en vue de la cession de Chypre à une tierce puissance sans le consentement préalable du Gouvernement français ;

« 5° Alexandrette sera un port franc, en ce qui concerne les provinces de l'Empire britannique et il ne sera pas établi de différence de traitement dans les droits de port, ni d'avantages particuliers refusés à la marine ou aux marchandises anglaises ; il y aura libre transit pour les marchandises anglaises par Alexan-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000266

drette et par chemin de fer à travers la zone bleue, que ces marchandises soient destinées à la zone rouge, la zone B, la zone A, ou en proviennent ; et aucune différence de traitement n'y sera établie directement ou indirectement, aux dépens des marchandises anglaises, sur quelque chemin de fer que ce soit, comme aux dépens de marchandises ou des navires anglais dans tous ports desservant les zones mentionnées.

« Caïffa sera un port franc en ce qui concerne le commerce de la France, de ses colonies et de ses protectorats et il n'y aura ni différence de traitement, ni avantages dans les droits de port, qui puissent être refusés à la marine ou aux marchandises françaises. Il y aura libre transit pour les marchandises françaises par Caïffa et par les chemins de fer anglais à travers la zone brune, que ces marchandises soient en provenance ou à destination de la zone bleue, de la zone A, ou de la zone B, et il n'y aura aucune différence de traitement directe ou indirecte aux dépens des marchandises françaises sur quelque chemin de fer que ce soit, comme aux dépens de marchandises ou de navires français dans quelque port que se soit desservant les zones mentionnées ;

« 6° Dans la zone A, le chemin de fer de Bagdad ne sera pas prolongé vers le sud au-delà de Mossoul, et dans la zone B, vers le nord au delà de Samara, jusqu'à ce qu'un chemin de fer reliant Bagdad à Alep, par la vallée de l'Euphrate, ait été terminé et cela seulement avec le concours des deux gouvernements ;

« 7° La Grande-Bretagne aura le droit de construire, d'administrer et être seule propriétaire d'un chemin de fer reliant Caïffa avec la zone B. Elle aura, en outre, un droit perpétuel de transporter cette route en tous

temps le long de cette ligne. Il doit être entendu par les deux gouvernements que ce chemin de fer doit faciliter la jonction de Bagdad et de Caïffa, et il est, de plus, entendu que si les difficultés techniques et les dépenses encourues pour l'entretien de cette ligne de jonction dans la zone brune rendent l'exécution impraticable, le gouvernement français sera disposé à envisager que ladite ligne puisse traverser les polygones Barries-Keis, Harib-Tsil-Deraa-Tel - Hotsda - Mesuire avant d'atteindre la zone B ;

« 8° Pour une période de 20 ans, les tarifs douaniers turcs resteront en vigueur dans toute l'étendue des zones bleue et rouge, aussi bien que dans les zones A et B, et aucune augmentation dans les taux des droits ou changement des droits *ad valorem* en droits spécifiques ne pourra être faite, si ce n'est avec le consentement des deux puissances.

« Il n'y aura pas de douane intérieure entre aucune des zones ci-dessus mentionnées. Les droits de douane prélevables sur les marchandises destinées à l'intérieur seront exigés au port d'entrée et transmis à l'Administration de la zone destinataire ;

« 9° Il sera entendu que le Gouvernement français n'entreprendra à aucun moment, aucune négociation pour la cession de ses droits et ne cédera les droits qu'il possédera dans la zone bleue à aucune autre tierce puissance, si ce n'est l'Etat ou la confédération de l'Etat arabe, sans l'agrément préalable du Gouvernement de Sa Majesté, qui, de son côté, donnera une assurance semblable au Gouvernement français en ce qui concerne la zone rouge ;

« 10° Les Gouvernements anglais et français, en tant que protecteurs de l'Etat arabe, se mettront d'accord pour ne pas acquérir et ne consentiront pas

à ce qu'une tierce puissance acquiert des possessions territoriales dans la péninsule arabique ou construise une base navale dans les îles de la côte est de la Mer Rouge. Ceci toutefois n'empêchera pas telle rectification de la frontière d'Aden qui pourra être jugée nécessaire par suite de la récente agression des Turcs.

« 11° Les négociations avec les Arabes pour les frontières de l'Etat ou de la Confédération de l'Etat arabe continueront par les mêmes voies que précédemment au nom des deux puissances.

« 12° Il est entendu, en outre, que des mesures de contrôle pour l'importation des armes sur le territoire arabe seront envisagées par les deux gouvernements.

« Je serais obligé à Votre Excellence, au cas où ces conditions auraient l'agrément du Roi, de vouloir bien me le faire connaître... »

La réponse de Sir Edward Grey à M. Paul Cambon :

« Sir Edward Grey, Baronnet, Secrétaire d'Etat, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de la République française à Londres.

« *Foreign Office*, 15 mai 1916.

« J'aurai l'honneur de répondre complètement dans une note ultérieure à la note de Votre Excellence du 9 courant relative à la création d'un Etat arabe, mais je serais, en attendant, reconnaissant à votre Excellence si Elle pouvait m'assurer que, dans des régions qui sous les conditions énoncées dans cette communication, deviendront entièrement françaises ou dans lesquelles les intérêts français seront reconnus

prédominants, toutes les concessions britanniques existantes, les droits de navigation et les droits de privilèges de tous les établissements religieux, scolaires ou médicaux anglais seront maintenus. Le Gouvernement de Sa Majesté est, comme de juste, prêt à donner une assurance réciproque en ce qui concerne la sphère britannique. »

Le même jour, M. Paul Cambon adressait à Sir Edward Grey une lettre reproduisant les termes de la lettre ci-dessus et ajoutant :

« J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français est prêt à sanctionner les diverses concessions britanniques ayant date certaine antérieure à la guerre dans les régions qui lui seraient attribuées et qui relèveraient de son action.

« Quant aux établissements religieux, scolaires et médicaux, ils continueraient à fonctionner comme par le passé, étant entendu toutefois qu'une telle réserve ne comporte le maintien des droits de juridiction et de capitulation dans ces territoires. »

La réponse de M. Edward Grey à M. Paul Cambon.

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'acceptation de tout le projet comme il se comporte maintenant impliquera l'abandon d'intérêts britanniques considérables. Mais comme le Gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît l'avantage devant résulter pour la cause générale des alliés de la création d'une meilleure situation politique intérieure en Turquie, il est prêt à accepter l'arrangement auquel on est arrivé, c'est-à-dire que la coopération des Arabes soit assurée et que les Arabes remplissent les conditions

et obtiennent les villes de Homs, Hamah, Damas et Alep. Il est donc entendu entre le Gouvernement français et le Gouvernement anglais que... »

(Suit la reproduction en anglais de la lettre du 9 mai de M. Paul Cambon.)

Accord de San-Remo du 24 avril 1920

(*Convention Franco-Anglaise du Pétrole*).

Journal *Le Temps* du 25 juillet 1920.

Le présent accord est basé sur le principe de la coopération cordiale et de la réciprocité dans tous les pays où les intérêts pétroliers de deux nations peuvent pratiquement se combiner. Le présent mémorandum a trait aux Etats ou pays suivants : Roumanie, Asie Mineure, territoire de l'ancien empire russe, Galicie, colonies françaises, colonies britanniques de la Couronne. Le présent accord pourra être étendu à d'autres pays par consentement mutuel.

Roumanie. — Les gouvernements britanniques et français soutiendront les ressortissants respectifs dans toutes les négociations communes qui seront engagées avec le gouvernement roumain, en vue de :

a) L'acquisition des concessions pétrolifères, actions ou autres intérêts appartenant aux sujets ou sociétés anciennement séquestrés, par exemple : Steaca Romana, Concordia, Vega, etc., qui constituaient dans ce pays les groupes pétroliers de la Deutsche Bank et de la Disconto Gesellschaft, en même temps que tous les autres intérêts qui pourront être obtenus ;

b) La concession des terrains pétrolifères appartenant à l'Etat roumain.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000271

Toutes les actions appartenant à des concessions ex-ennemies qui pourront être acquises et tous autres avantages résultant de ces négociations seront partagés dans la proportion de 50 % en faveur des intérêts britanniques et 50 % en faveur des intérêts français.

Il est entendu que dans la ou les sociétés à constituer, en vue de la direction et de l'exploitation desdites actions, concessions et autres avantages, les deux pays jouiront de la même proportion de 50 % pour tout autre capital souscrit, aussi bien que pour les représentants au Conseil d'administration et le nombre de voix.

Territoires de l'ancien empire russe. — Dans les territoires qui dépendaient de l'ancien empire russe, les deux gouvernements accorderont leur appui commun à leurs ressortissants respectifs dans leurs efforts communs pour obtenir des concessions pétrolifères et des facilités d'exportation et pour favoriser la livraison du pétrole.

Mésopotamie. — Le gouvernement britannique s'engage à accorder au gouvernement français ou à ceux qu'il désignera une part de 25 % au prix courant du marché dans la production nette d'huile brute que le gouvernement de Sa Majesté pourra se procurer par les champs pétroliers de la Mésopotamie, au cas où ceux-ci seraient exploités par actions gouvernementales : si cette exploitation des champs pétrolifères de Mésopotamie était faite par une Société privée, le gouvernement britannique mettrait à la disposition du gouvernement français une participation de 25 % dans cette Société.

Le prix à payer pour cette participation ne sera pas supérieur au prix payé par aucun autre participant à

ladite Société pétrolifère. Il est également convenu que ladite Société pétrolifère sera sous le contrôle britannique permanent. Il est convenu que, au cas où serait constituée ladite Société prévue ci-dessus, le gouvernement local (native) ou les autres intérêts indigènes seront admis, s'ils le désirent, à participer jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % dans la part du capital de ladite Société, les Français participant pour moitié dans les premiers 10 % de cette participation indigène et la participation additionnelle sera fournie par chaque participant dans la proportion de ce qu'il détiendra.

Le gouvernement britannique agrée d'appuyer tous arrangements par lequel le gouvernement français pourrait se procurer de l'Anglo-Persian Company des fournitures de pétrole qui auraient été envoyées par canalisation de Perse à la Méditerranée par le moyen de conduites ayant été construites à travers un territoire sous mandat français et à l'égard desquels la France aura donné des facilités spéciales ; et ceci jusqu'à concurrence de 25 % de pétrole, ainsi envoyé par canalisation à des termes et conditions qui pourront être arrêtés d'accord entre le gouvernement français et l'Anglo Persian Company.

En considération des arrangements ci-dessus mentionnés, le gouvernement français consentira, si le désir lui en est exprimé, et dès que la demande lui en sera adressée, à la construction de deux pipe-lines distinctes avec des voies ferrées nécessaires à la construction et leur entretien, et au transport du pétrole de la Mésopotamie et de la Perse à travers les sphères d'influence française, jusqu'à un ou plusieurs ports de la Méditerranée orientale à désigner par les deux gouvernements et d'un commun accord.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000273

Au cas où de telles pipe-lines ou voies ferrées viendraient à traverser un territoire se trouvant dans une sphère d'influence française, la France s'engage à accorder toutes facilités de passage sur le pétrole transporté. Néanmoins, une indemnité sera due au propriétaire foncier pour la surface occupée.

De même, la France accordera toute facilité au port terminus pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction des dépôts, voies ferrées, raffineries, quais de débarquement, etc. Le pétrole ainsi exporté sera exempt de tous droits d'exportation ou de transit. Les matériaux nécessaires à la construction des pipe-lines, voies ferrées, raffineries et autres installations resteront également libres de tous droits d'importation et des droits de passage. Au cas où ladite Compagnie de Pétrole désirerait construire une pipe-line et une voie ferrée allant jusqu'au Golfe Persique, le gouvernement britannique offrira ces bons offices pour obtenir des facilités identiques à cet effet.

Afrique du Nord et autres Colonies. — Le gouvernement français accordera des facilités à tout groupe ou groupes franco-britanniques de bonne réputation présentant les garanties nécessaires et en règle avec les lois françaises, pour l'acquisition de concessions dans les colonies françaises, protectorats, zones d'influences, y compris l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Il importe de remarquer que le Parlement français a décidé que dans tout groupe ainsi formé les intérêts français devront être représentés dans une proportion d'au moins 67 %.

Le gouvernement français facilitera l'octroi de toutes demandes de concessions en Algérie qui seraient actuellement soumises à son examen dès que les

demandeurs auront satisfait à toutes les exigences des lois françaises.

Colonies britanniques de la Couronne. — Autant que les règlements actuels le permettent, le gouvernement britannique accordera aux citoyens français qui désireraient faire des prospections des terrains pétrolifères et les exploiter dans le terrain de la Couronne, des avantages identiques à ceux que la France accorde aux ressortissants britanniques dans les colonies françaises.

Le présent accord ne sera pas applicable aux concessions qui pourraient faire l'objet de négociations entamées par des intérêts privés, soit français, soit britanniques.

Signé :

Pour la France : MILLERAND, BERTHELOT.

Pour la Grande-Bretagne :

LLOYD GEORGE ET J. CADMAN.

ACCORD POUR LE PARTAGE DES PÉTROLES DE MOSSOUL ENTRE GROUPES EUROPÉENS ET AMÉRICAINS

On annonce de Londres, le 6 novembre 1927, que cinq grandes compagnies américaines viennent d'acquérir une part considérable dans l'exploitation des ressources pétrolifères de la région de Mossoul. Après de longues négociations, la Standard Oil de New-Jersey, la Standard Oil de New-York, la Panamerican Petroleum, l'Atlantic Refining et la Gulf Oil Corporation ont accepté de coopérer avec les groupes anglais,

français et hollandais sous la direction de la Turkish Petroleum.

Une part d'intérêts de 25 % est reconnue respectivement au groupe hollandais (Royal Dutch-Shell), au groupe anglais (Anglo-Persian), au groupe français et au groupe américain formé des cinq compagnies ci-dessus.

Une pipe-line de 600 kilomètres sera construite depuis Mossoul jusqu'à la Méditerranée, à travers la Syrie, pour l'exploitation du pétrole. Ainsi il est permis de croire que les sérieuses difficultés qui intervinrent récemment, entre sir Henry Deterding et la Standard Oil de New-York, en rivalité pour le partage des pétroles russes, seront enfin terminées.

Les parts d'intérêts de la Turkish Petroleum étaient réparties de la façon suivante, au début de l'année : Anglo-Persian, 47 1/2 % ; Royal Dutch-Shell, 22 1/2 %; groupe français, 25 %, et M. Gulbenkian, 5 %.

ANNEXE N° 4

On lit dans le journal *L'Espoir*, du Caire, en date du 9 novembre 1926 :

La Ligue Panasiatique

Au mois d'août dernier s'est ouverte, à Nagasaki, la première conférence panasiatique. Trente-sept délégués étaient présents qui représentaient la Chine, le Japon, l'Inde, les Philippines et la Corée. Cette conférence n'eut pas l'ampleur qu'auraient souhaitée ses

organisateurs ; ni par le nombre, ni par la qualité de ses membres, elle ne pouvait prétendre à représenter tous les peuples d'Asie. En outre, l'antagonisme entre Chinois et Japonais se manifesta dès le début. La séance d'ouverture ne commença qu'à cinq heures, au lieu de trois heures, à cause de la prétention des délégués chinois d'inscrire au programme la question des traités « unilatéraux » entre la Chine et le Japon. Comme M. Imazato, député japonais du parti Seiyukai, président de la conférence, proposait de discuter la création d'une Ligue panasiatique, les délégués chinois déclarèrent que cette ligue serait impossible tant que le Japon n'aurait pas aboli ses traités « injustes » envers la Chine. Le délégué de l'Inde parvint cependant à les calmer et il fut enfin possible de déposer les statuts de la Ligue panasiatique.

Article premier. — La Ligue panasiatique est fondée pour réaliser la paix permanente sur l'égalité et la justice, et pour sauvegarder la parfaite liberté et le bien-être de l'humanité en abolissant toutes discriminations entre classes, races et religions.

Art. 2. — La ligue, pour atteindre le but précité, doit réaliser ce qui suit : la renaissance de la civilisation asiatique du point de vue tant intellectuel que matériel ; la réforme des races asiatiques actuellement sous la domination étrangère ; l'abolition de tous les traités unilatéraux existant entre les races asiatiques pour les progrès intellectuels, économiques et politiques ; l'encouragement aux manufactures d'Asie et à leurs produits.

Art. 3. — Tokio sera le siège de la ligue avec succursales dans d'autres villes importantes.

Art. 4. — Il y aura un conseil de la ligue composé

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000277

de 25 membres : ce sera le plus haut organe exécutif de la ligue.

Art. 5. — Le conseil de la ligue se réunira une fois par an.

Art. 6. — Toute organisation similaire en pays asiatique pourra être officiellement reconnue par la ligue.

Art. 7. — Le conseil de la ligue pourra inviter à son assemblée générale toute personnalité ayant rendu de grands services à la cause de l'Asie.

Art. 8. — Les membres du conseil seront élus pour un an à cette assemblée générale.

Art. 9. — Le conseil de la ligue élira son président pour un an.

Cependant on apprenait que le délégué de l'Afghanistan, de sentiments anglophobes, n'avait pas été autorisé à se rendre à la conférence, sous prétexte qu'il avait égaré son passeport.

La séance du 2 août fut particulièrement agitée. On eut encore beaucoup de peine à calmer les Chinois qui insistaient pour que la conférence reconnût un droit de priorité à la question des traités inégaux. Onze propositions furent pourtant adoptées ce jour-là, dont les principales sont l'établissement d'un organisme financier panasiatique, la construction d'une université asiatique, la suppression des restrictions à l'entrée au Japon des travailleurs chinois, l'adoption par la Société des Nations de la clause de l'égalité des races, l'établissement d'un comité sino-japonais pour régler les différends entre les deux pays.

Le 3 août, jour de clôture de la conférence, après de nouvelles discussions assez vives, les délégués chinois et japonais adoptèrent une résolution en faveur de l'abolition des traités injustes, cette expression com-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000278

prenant évidemment le fameux ultimatum des « vingt et une demandes » de 1915. Puis M. Imazato, élu président de la Ligue panasiatique, nomma des directeurs, et celle-ci clôtura ses travaux.

Le délégué annamite, qui avait été retenu par les autorités japonaises, fut autorisé à assister à cette dernière séance et y fit un discours en japonais.

Tel est *grosso modo* l'emploi du temps de la ligue durant les trois premières journées d'août.

⁂

Il nous semble qu'il y ait un enseignement à tirer de ces séances ; c'est que, telles qu'elles ont lieu, et bien qu'elles n'aient que très imparfaitement réalisé les ambitions de leurs organisateurs, elles montrent, une fois de plus, l'intention des intellectuels asiatiques de s'unir en face de l'Europe et de l'Amérique.

« La conférence, déclara quelque temps avant l'ouverture M. Imazato, qui en fut le principal organisateur, se propose de discuter les questions de culture, de politique et d'économie politique qui intéressent l'Asie, et cela avec une liberté plus grande que celle des discussions de la Société des Nations. L'unité et la paix de l'Asie en harmonie avec la paix du monde, tel est le but poursuivi par nous, et non pas la guerre contre le reste du monde. Nous sommes un groupement ignoré des pouvoirs officiels, et nous ne prétendons pas orienter les politiques respectives de nos pays dans un sens différent de ce qu'elles sont actuellement. Mais nous prétendons agir sur l'opinion publique et obtenir par elle des résultats appréciables. Je sais que parmi les congressistes quelques-uns chercheront à poser les questions brûlantes de l'émancipation totale

des Asiatiques du joug étranger. Mais, personnellement, je suis persuadé que les Asiatiques sont en général responsables du sort qui leur est fait actuellement. Et c'est ce qu'il faudra leur faire comprendre. »

Malgré ce ton modéré, le journal américain *The Japan Advertiser* faisait remarquer que le sentiment antioccidental fut le seul lien qui unit les membres de la conférence panasiatique. Aussi bien, M. Imazato indiquait-il dans sa déclaration même son intention de se tenir en dehors de la Société des Nations. Celle-ci, en vérité, apparaît généralement aux peuples d'Asie non seulement comme un organisme purement européen, mais comme un instrument de domination européenne. N'a-t-on point entendu tel représentant de pays asiatique soutenir à Genève cette opinion ?

Certes, la conférence de Nagasaki a fait ressortir nombre d'obstacles à la permanence d'une Ligue panasiatique ; cependant, ce serait une erreur, ainsi qu'on l'a fort bien signalé de différents côtés, de négliger cette sorte d'avertissement. S'en moquer est facile, s'en indigner est vain. Le seul fait qu'une Ligue panasiatique s'est constituée, même dans des conditions précaires, a une valeur ou une signification que nient seulement ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre.

Sans doute l'attitude nouvelle de l'Asie contraindra l'Europe à bien des changements dans ses relations avec ce continent, et la question n'est déjà plus de savoir si on pourra y continuer nos affaires officielles et privées comme par le passé ; il s'agit à présent d'examiner comment, suivant quelle formule, grâce à quel rajustement s'établiront de nouveaux rapports avec les Asiatiques. S'insurger contre l'état d'esprit qui dorénavant régnera en Asie, c'est s'insurger con-

tre le retour de l'hiver, sous prétexte que l'été est une saison plus agréable.

Quoi qu'il en soit, tout fait penser que la tentative de cette année sera renouvelée l'an prochain. Les conditions dans lesquelles elle le sera, sans être peut-être beaucoup meilleures, n'en seront pas moins significatives et dignes de retenir notre attention.

André Dubosq.

ANNEXE N° 5

Abyssinie.

Le secrétaire général de la Société des Nations vient de communiquer à tous les Etats membres de la Société les deux documents suivants :

I

Lettre du Ras Tafari à Sir Eric Drummond.

Que la paix soit avec vous.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 19 juin dernier, en vous priant de la communiquer aux Etats membres de la Société des Nations la protestation que le gouvernement impérial a cru devoir formuler contre l'accord conclu entre les gouvernements britannique et italien par un échange de notes datées des 14 et 20 décembre 1925, concernant leur coopération dans les négociations qu'ils envisagent avec le gouvernement impérial au sujet de leurs intérêts en Ethiopie.

Le gouvernement impérial s'était, à juste titre, ému

d'apprendre que les deux grandes puissances s'étaient entendues sur leur manière d'agir à l'égard d'un pays ami, membre comme elles de la Société des Nations, sans s'être préalablement expliquées avec lui.

Il y avait vu l'intention arrêtée de leur part d'exercer sur lui, par leur action combinée, une pression en vue de l'obtention de certains avantages économiques qu'il estimait de l'intérêt général de l'Ethiopie de n'y pas consentir.

Ainsi compris, l'accord anglo-italien était incompatible avec les termes du pacte, puisqu'il constituait indirectement une menace pour l'intégrité territoriale et l'indépendance politique millénaire de l'Ethiopie, qu'en vertu de l'article 10, la Grande-Bretagne et l'Italie, comme les autres membres de la Société des Nations, ont pris l'engagement de respecter. A notre sens, elles avaient, en vertu de l'art. 20 du pacte, l'obligation de ne pas le contracter, mais comme elles n'avaient certainement pas entendu violer ce texte, il en résultait que leur accord ne pouvait avoir aucune valeur à notre endroit et qu'il devait être tenu pour nul et non avenu.

Le gouvernement impérial ne s'en serait donc pas autrement inquiété si les deux puissances n'avaient pas cru devoir lui en faire officiellement part, chacune de son côté et le même jour. Il n'a pu interpréter cette notification concomitante et concertée que comme la première manifestation de l'intention que dès le début il avait cru discerner dans leur œuvre.

Depuis lors, répondant à ses protestations, les deux puissances se sont efforcées de calmer ses alarmes en protestant de leurs amicales dispositions. Le gouvernement britannique a tenu même à lui communiquer les explications que S. E. sir Austen Chamberlain a

eu l'occasion de fournir à ce sujet au Parlement britannique. Il a déclaré solennellement que les deux puissances n'avaient pas l'intention « to divide the country economically » (1), que leur accord « could have no binding effect upon the abyssinian government » (2), qu'il n'était pas destiné à être utilisé et ne saurait l'être « for the purpose of coercing the abyssinian government » (3), et il a ajouté « that the abyssinian government had a perfect right to judge what was in the interest of Abyssinia » (4).

Le gouvernement italien nous a fait également des déclarations analogues.

D'autre part, le gouvernement britannique avait annoncé l'intention des deux puissances de déposer au secrétariat de la Société des Nations les notes échangées entre elles, et le gouvernement impérial a été informé que leur enregistrement avait déjà eu lieu.

Sachant que l'enregistrement requis par l'art. 18 du pacte est une simple mesure de publicité, le gouvernement impérial ne se croit pas autorisé à se plaindre de l'accomplissement de cette formalité. Mais, conscient de l'obligation qu'il a acceptée, aux termes du pacte, « d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur », il estime avoir le droit et le devoir de vous demander de bien vouloir joindre la présente lettre à l'enregistrement et à la publicité desdites notes, afin que nul ne puisse ignorer son sentiment à leur endroit, ni les explications rassurantes par lesquelles il a été répondu à ses protestations.

(1) *De se partager économiquement le pays.*
(2) *Ne peut lier en aucune façon le gouvernement abyssin.*
(3) *En vue d'exercer une pression sur le gouvernement abyssin.*
(4) *Que le gouvernement abyssin a parfaitement le droit absolu d'être seul juge de ce qui est dans l'intérêt de l'Abyssinie.*

Ainsi, il sera mis hors de doute à l'égard de tous les membres de Société des Nations, que loin d'avoir assumé dans cette affaire le moindre engagement vis-à-vis des deux puissances intéressées, le gouvernement aux déclarations mêmes du gouvernement britannique et du gouvernement italien, avait opposé sa pleine et entière liberté d'apprécier les demandes dont il pourrait être saisi et le droit absolu d'être seul juge de l'Ethiopie.

Ecrit dans la ville d'Addis-Abeba, le 30 Nahasié 1918 (4 septembre 1926).

TAFARI MAKONNEN,
Héritier du trône et Régent de l'empire d'Ethiopie.

II

Réponse du secrétaire général à S. A. I. et R.

Monseigneur,

Par une lettre en date du 30 Nahasié 1918 (4 septembre 1926), accompagnée de sa traduction en langue française, Votre Altesse impériale et royale a bien voulu m'informer qu'elle désirait que cette lettre fût jointe à l'enregistrement et à la publicité des notes échangées entre les gouvernements britannique et italien, les 14 et 20 décembre 1925.

Conformément au désir exprimé par Votre Altesse, je ne manquerai pas de la distribuer aux membres de la Société des Nations et de la publier dans le *Journal officiel*.

En ce qui concerne l'enregistrement, Votre Altesse me permettra cependant de lui faire observer que sa

lettre constituant une déclaration unilatérale n'a pas le caractère d'un traité ou engagement international, ainsi qu'il est prévu à l'article 18 du pacte. Il n'y a pas non plus de précédent, dans la pratique suivie jusqu'à ce jour, qui m'autorise à faire enregistrer et publier sa lettre dans le Recueil des Traités. Toutefois, un renvoi approprié sera inséré dans le Recueil des Traités à la suite de la publicité qui y sera donnée aux notes échangées entre les gouvernements britannique et italien.

Cette communication fera, en outre, l'objet d'une transmission spéciale aux gouvernements britannique et italien, directement intéressés.

J'ose croire que cette manière d'agir correspond au désir manifesté par Votre Altesse dans sa lettre du 20 Nahasié 1918 (4 septembre 1926).

Agréez, Monseigneur, etc.

Genève, le 8 octobre 1926.

ERIC DRUMMOND,
Secrétaire général de la Société des Nations.

ANNEXE 6

TRAITÉ ENTRE L'ITALIE ET LE YEMEN.

Le 2 septembre 1926, l'Iman Mahmoud Yahia Hamid Eddine, désigné, en outre, comme roi du Yemen, a signé avec M. Gasperini, gouverneur de l'Erythrée, le traité suivant :

I. — L'Italie reconnaît l'indépendance complète et absolue de l'Yemen, de même que son souverain.

II. — Les deux gouvernements s'engagent à faciliter le commerce des deux pays.

III. — Le gouvernement de l'Yemen exprime son désir d'importer de l'Italie ses fournitures et de s'assurer le concours d'un personnel technique italien en vue d'assurer le développement économique de l'Yemen, alors que le gouvernement italien, de son côté, agira de la manière la plus efficace à cette fin.

IV. — Les produits qui sont prohibés par les deux gouvernements seront bannis de leurs territoires et soumis à la confiscation.

V. — Le traité sera en vigueur pour une durée de six ans.

ANNEXE N° 7

Dans la péninsule Arabique.

Comme on le sait, l'Italie, installée en Erythrée, a, depuis longtemps, cherché à nouer des relations avec les Etats du Sud de la Péninsule arabique. Le traité récent qu'elle a signé avec le Yemen est un premier résultat, très appréciable. Il est présenté du reste en Italie comme une grande victoire.

Voici ce qu'a publié à ce sujet la Tribuna *du 6 octobre courant :*

Eclaircissements sur le traité
Entre l'Italie et le Yemen.

L'accord entre l'Italie et le Yemen a eu, à peine

connu, une vaste répercussion dans le monde arabe de l'Islam, aussi bien dans celui de la Méditerranée que dans celui des régions du lointain Orient. Un écho aussi étendu de l'événement s'explique parfaitement quand on pense que c'est la première fois qu'un Etat musulman indépendant de la péninsule arabique, et le plus important de tous, contracte des relations officielles, politiques et économiques, avec une puissance européenne, souveraine depuis de longues années déjà sur les territoires méditerranéens habités en majeure partie par des musulmans. Ce qui veut dire que, si le traité a un intérêt direct et indirect pour le Hedjaz et pour l'Assyr, puisque eux aussi aspirent à étendre vers l'Occident leurs propres relations diplomatiques et commerciales, il en a aussi un autre, indirect et spécial, pour tous les Etats arabes indépendants. Ceux-ci voient dans le document de Sanaa, la preuve de la possibilité pour chaque Etat arabe, qui a atteint une autonomie notable et un niveau suffisant de civilisation économique, de contracter de libres relations avec les pays européens qui ont des intérêts orientaux, sans rien perdre de leur liberté et de leur indépendance.

Ceci est le point central.

La caractéristique saillante de la négociation italo-yeménite et du traité qui l'a confirmée est en effet celle-ci : la disparition complète de ces sous-entendus qui troublent ordinairement les rapports entre les pays orientaux et occidentaux. Nous, nous n'avons, en ce qui concerne le Yemen, aucune pensée qui ne soit exposée dans le traité publié l'autre jour. C'est pourquoi nous avons lu, avec une grande surprise, dans un journal arabe, des paroles soupçonneuses. Il y a donc quelqu'un pour penser que, l'Italie ayant noué des relations avec le Yemen, puisse se sentir plus

ou moins entraînée à développer dans la Péninsule arabique une politique qui ne soit pas absolument pacificatrice ? Si ce soupçon existe, ou qu'il ait pris racine en Europe ou en Orient, nous pouvons le dire totalement infondé. Une politique italienne, dans la Péninsule arabique, qui n'aurait pas pour but de consolider la politique et l'économie locales, serait en contraste avec l'objectif essentiel que nous nous sommes proposé en stipulant le traité. Précisons-le, cet objectif principal est de nouer des rapports économiques entre l'Erythrée et le Yemen et, si c'est possible, entre le Yemen et l'Italie.

Penser que l'on puisse atteindre un tel objectif si la Péninsule arabique revenait à la vie agitée qu'elle a vécue après la guerre européenne, pendant plus de six ans, vie de guerre, d'incendies et d'émigrations bibliques de grandes masses musulmanes, serait présumer l'absurde. Plus la péninsule sera pacifiée, plus les rapports économiques se développeront dans le sens de nos désirs. Là où il y a la guerre, il n'y a pas de commerce, soit parce que l'argent sert à d'autres buts plus urgents, soit parce que le système embryonnaire de communications de la Péninsule est violemment paralysé dès que la guérilla recommence. Qu'il soit donc définitivement et pour tous clair que, si des signes de troubles renaissaient dans la Péninsule, ceux-ci devraient être considérés comme le résultat d'initiatives locales et de toute façon étrangères à notre politique, et, en définitive, contraires à celle-ci et à nos intérêts directs.

Ceci dit, nous souhaitons ardemment à la Péninsule arabique de retrouver, avec l'aide de la politique occidentale, une parfaite tranquillité de vie, et de se créer un système de pacifiques relations économiques et

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000288

politiques qui lie tous les Sultans et tous les pays qui ont atteint leur indépendance et leur unité au prix de tant de sacrifices : le Hedjaz, l'Assyr, le Yemen. Nous croyons que les conditions objectives actuelles permettent non seulement que l'ordre ne soit pas troublé, mais qu'il s'établisse une série de rapports économiques et politiques susceptibles de satisfaire tout le monde. Il est clair que l'Erythrée ne peut pas ne pas aider à la création d'une vie économique florissante dans toute la Péninsule arabique, aujourd'hui que le port de Massaoua jette les yeux sur la rive opposée comme vers celle qui pourra lui donner une seconde existence, après que la première lui fut violemment arrachée par l'impardonnable cession de Kassala et par la création du chemin de fer Djibouti-Addis-Ababa. L'Erythrée cherche des débouchés économiques.

C'est dans ce sens que le gouvernement de la Métropole a adopté la politique qui a abouti au traité de Sanaa et qui pourra conduire à d'autres développements.

Et Mokattam, du Caire, en commentant l'accord intervenu, a exprimé l'espoir que l'iman Yahia ait pensé à sauvegarder les intérêts du Yemen en passant des traités analogues à d'autres puissances. A son avis, une politique qui ne s'appuierait que sur une seule puissance européenne et qui réserverait exclusivement à celle-ci tous les avantages serait inopportune pour le Yemen.

L'Unione *du 13 courant estime exagérées et sans objet les craintes manifestées par* El Mokattam, *puisque, par l'article 4 du traité, les deux pays contractants se reconnaissent une liberté réciproque pour le commerce et les fournitures.*

ANNEXE N° 8

La constitution du Hedjaz.

Le Journal officiel du Hedjaz, *Oum el Cora*, vient de publier les instructions organiques décrétées par le roi du Hedjaz et sultan du Nedjd, Abdul Aziz Ibn Séoud, le 21 safar 1345 de l'hégire (29 août 1926) et que voici en substance » :

Section I. — Le royaume du Hedjaz, dans ses frontières connues, est un et indivisible. C'est une monarchie consultative, musulmane, jouissant de sa pleine souveraineté intérieure et extérieure. Sa capitale est La Mecque et sa langue officielle l'arabe.

Section II. — Toute l'administration du royaume sera entre les mains de Sa Majesté Abdul Aziz Ier, fils d'Abdel Rahman el Fayçal et Séoud, qui est tenu de respecter la loi musulmane en pratiquant les stipulations du livre de Dieu (Coran), de la Sunna (paroles imputées à Mahomet et exemples tirés de sa vie) et les us et coutumes des compagnons (de Mahomet) et des hommes de bien parmi les ancêtres.

Sa Majesté le roi nommera un lieutenant général, les directeurs et les chefs de service de l'Etat. Le personnel des différents services est responsable vis-à-vis du lieutenant général, qui relève à son tour du roi.

Section III. — Les services de l'Etat comprennent six départements : le culte, l'intérieur, les affaires étrangères, les finances, l'instruction publique et l'armée.

Le département de l'intérieur comprend la sûreté, les postes et télégraphes, la santé, les municipalités, les travaux publics, le commerce, l'agriculture, les

industries, les mines et toutes autres institutions particulières. Il relève directement du lieutenant général.

Il est institué en outre une direction du pèlerinage qui, sous la présidence du lieutenant général, comprend les directeurs des services, assistés de personnalités compétentes qui seront ultérieurement désignées par le roi. Cette direction a pleine autorité pour s'occuper de toutes les affaires intéressant les pèlerins et les pèlerinages, et ses décisions seront mises à exécution par le lieutenant général après approbation du roi.

Le département des affaires étrangères comprend quatre directions : politique, administrative, consulaire et du contentieux, et relève directement du roi. Cependant, les directions administrative et consulaire reçoivent des instructions du lieutenant général.

Le département des finances comprend quatre directives également : finances, dépôts et consignations, recettes et douanes, rattachées au lieutenant général.

Le département de l'instruction publique comprend une seule direction relevant du lieutenant général. Le programme de l'enseignement sera ultérieurement élaboré et mis graduellement en pratique. L'enseignement primaire sera gratuit dans toute l'étendue du royaume.

Section IV. — Il sera créé, dans la capitale, un grand conseil (migliss Ach-Cawra), composé du lieutenant général et de ses conseillers, ainsi que de six personnalités compétentes désignées par le roi. Ce conseil se réunira de droit une fois par semaine et plus d'une fois, s'il y a lieu, sous la présidence du lieutenant général ou de l'un de ses conseillers et prendra ses décisions à la majorité des voix. Les directeurs des services peuvent assister aux délibérations lorsque

leurs services y sont intéressés. Ses décisions sont exécutoires après approbation du roi.

Djeddah et Médine seront pourvues chacune d'un conseil administratif composé du « caimakam » (lieutenant-préfet), de son adjoint et des chefs des services locaux ainsi que de quatre personnalités locales désignées par le roi. Même fonctionnement que le Grand Conseil. Les nominations aux conseils sont faites pour un an.

Chaque « nahié » (département) et chaque « karré » (commune) ou tribu auront leur conseil pour s'occuper des affaires locales, comprenant les fonctionnaires et des personnalités désignées.

SECTION V. — L'inspection générale des finances, composée d'un chef et de trois membres désignés par le roi et relevant du lieutenant général, a la haute main sur les finances de l'Etat ; rien n'est fait sans son visa, sauf sur décret royal.

ANNEXE N° 9

LE PROBLÈME SYRIEN

Temps du 25 novembre 1926.

Nous avons annoncé que le Comité France-Amérique et l'académie des sciences coloniales ont organisé une série de réunions d'études sur « l'Empire colonial de la France ». Nous devons à l'obligeance du Comité France-Amérique le texte de la conférence consacrée au problème syrien par le général Weygand. Nous sommes heureux d'en donner ci-dessous l'essentiel.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000292

Le problème syrien pourrait être examiné de points de vue très différents :

On pourrait se demander si, en 1919, la France — au lieu d'accepter en Syrie une situation qui entraînait autant de responsabilités qu'elle réclamait de sacrifices — n'eût pas mieux agi en se contentant de maintenir et d'étendre l'influence et le prestige qu'elle devait à l'action de ses missionnaires et de ses maîtres, à la diffusion de sa langue et de sa culture. Cela ne lui eût coûté que quelques millions.

On pourrait se demander, d'autre part, si un système d'administration directe ou de protectorat, qu'une partie au moins de la Syrie appelait de ses vœux, n'eût pas été préférable à un mandat, formule nouvelle et d'application très délicate.

On pourrait se demander, enfin, si, en présence de certaines difficultés et de lourdes dépenses de vies humaines et d'argent, la France doit, comme certains le demandent, abandonner la Syrie au risque de manquer à ses engagements, d'ouvrir dans ce pays une ère de troubles et de massacres de chrétiens, de compromettre sa situation en Orient, de renoncer à paraître en Méditerranée orientale.

Mais ce seraient là des études académiques, car ces problèmes sont résolus :

Le premier puisque nous sommes en Syrie ;

Le deuxième puisque nous y exerçons l'autorité par le fait d'un mandat ;

Et sur le troisième, le président du conseil s'est prononcé à la tribune de la Chambre, le 29 mars dernier : « Quant à nous retirer du Maroc et de la Syrie, a-t-il dit, rien de plus criminellement absurde. Ce serait livrer ces pays à d'effroyables représailles, à l'in-

cendie, au massacre, à la misère. Le gouvernement français ne fera pas cela. »

Il semble donc que le seul problème syrien qu'il soit aujourd'hui opportun d'étudier soit celui que la France a, pour le moment, à résoudre, celui que pose l'application loyale du mandat.

On sait que les droits et les devoirs du mandataire sont fixés par un texte approuvé par le conseil de la Société des Nations et agréé par le gouvernement français ; charte à laquelle on aura l'occasion de se reporter au cours de cet exposé.

On sait également que le mandat français s'exerce, en Syrie, sur un territoire d'une étendue de 150.000 kilomètres carrés et peu peuplé, d'un peu moins de 2 millions 1/2 d'habitants sédentaires, de 300.000 à 400.000 nomades, et de 100.000 chrétiens environ réfugiés de Turquie ; que ces populations présentent, à l'exception des Bédouins qui sont de pure souche arabe, un mélange de races tel qu'en fin de compte c'est la religion qui classe entre elles ces populations ; que l'on compte en Syrie une vingtaine de groupements religieux se rattachant aux trois catégories : musulmans, chrétiens, juifs, citées dans l'ordre de leur importance numérique ; que dans les pays de l'intérieur les musulmans sont en majorité et les chrétiens présentent dans les principales ville de fortes minorités ; que sur le littoral, au Liban, l'élément chrétien s'équilibre en nombre avec l'élément musulman tout en le dépassant en culture, tandis que dans le pays des Alaouites les trois quarts au moins de la population appartiennent à une secte dissidente de l'Islam, les Ansahriés, qui n'a aucune inclination pour les Sunnites.

En outre, des différences profondes séparent ces

populations au point de vue de l'aptitude à recevoir l'application d'un régime politique moderne, c'est-à-dire en concordance avec les idées semées à la volée à travers tout le vaste monde à la fin de la guerre, sans aucun souci du terrain sur lequel elles allaient germer : le Liban mis, par sa situation sur le littoral, en contact avec la civilisation occidentale, surtout latine, et avant tout avec les traditions, les mœurs et l'esprit français, mêlé par ses émigrés à la vie internationale des peuples, présente un terrain propice à l'action de la puissance mandataire ; la Syrie, à l'écart derrière les chaînes de l'Anti-Liban et des Ansahriés regardant la sainte et intellectuelle Damas, renfermée sur elle-même, moins évoluée dans ses élites et moins instruite dans ses masses, offre évidemment à cette action un terrain beaucoup moins favorable.

Les populations alaouites et druses, plus simples et plus rudes, nécessitent encore un mode de collaboration différent.

Ce très bref aperçu suffit à faire comprendre à quel point la mission acceptée par la France est délicate à remplir. L'accomplissement de cette tâche est une œuvre toute d'adaptation, de tact et de doigté.

***

Le problème étant ainsi défini, il paraît intéressant de l'envisager successivement sous chacun de ses aspects : politique, financier, économique et militaire.

La politique réclame qu'on s'y arrête, parce que les différentes questions qui en constituent les données ne sont pas encore définitivement résolues et parce que c'est justement cette face du problème, dont les véhémentes réclamations de partis ou d'indivdidus, vivant pour la plupart hors de la Syrie, et par là d'autant

moins qualifiés pour le faire, saisissent périodiquement la commission de la Société des Nations. Il s'agit en somme du « statut organique » que la puissance mandataire doit élaborer en vertu de l'article 1er de la charte.

Ce statut est à examiner sous deux aspects : la répartition même du pays entre les Etats, et le régime présidant à la vie politique de ces Etats.

Et d'abord la répartition du territoire : les différents Etats dont se compose le pays sous mandat français sont : les Etats du Grand-Liban, de la Syrie, des Alaouites et du Djebel-Druse. Il eût été fort intéressant, si le temps l'avait permis, de dire comment on est arrivé à cette répartition et quelle justification elle trouve dans les termes mêmes de la charte, invitant le mandataire à favoriser dans certaines circonstances les autonomies locales. Disons seulement qu'elle rencontre des opposants : les uns réclament l'unité syrienne absolue, ce qui mettrait à la merci d'une majorité, non encore animée d'un suffisant esprit de tolérance, les minorités telles que les chrétiens et les Alaouites, pour ne parler que des plus nombreuses, que nous avons le devoir absolu de protéger ; les autres bornent leur désir à la désarticulation du Grand-Liban, tel qu'il a été constitué en 1920, lorsque le général Gouraud a joint à la montagne, qui constituait l'ancien Liban, la plaine de la Békaa, pour lui donner du pain, et la côte pour lui fournir des débouchés. Il semblerait que ces questions dussent être closes, puisque, en ce qui concerne par exemple l'Etat de Syrie, sa contexture actuelle a pour base les vœux nettement exprimés par les assemblées représentatives régulièrement élues en 1923. Il faut enfin sortir du provisoire ; et d'ailleurs, quelles que puissent être les

modifications adoptées, elles ne satisferont pas tout le monde, en raison de l'enchevêtrement des différentes « nations », comme on dit là-bas, quand on parle des communautés religieuses.

En second lieu, j'en viens au régime politique de ces différents Etats. Ici, dès le début, l'examen s'impose d'une conception particulièrement importante dans l'application du mandat : le mandataire a-t-il le droit d'imposer au pays, qu'il est chargé d'amener à se gouverner plus tard en toute indépendance, le régime qu'il estime le meilleur pour atteindre ce but ? ou, au contraire, les populations de ces pays ont-elles qualité pour décider à elles seules de ce régime ? Il semble que poser la question c'est la résoudre. N'est-il pas évident que, si ces pays avaient été jugés capables de régler eux-mêmes les étapes de la longue route qu'ils ont à parcourir, on ne les eût pas placés sous la tutelle qu'est le mandat ? N'est-il pas certain d'autre part que pour les amener à vivre d'une vie politique propre, il faut les faire participer à l'élaboration même du statut qui les régira, dans une collaboration qui est l'essence même de l'esprit du mandat ? D'ailleurs, il n'est rien de tel que les textes, l'article 1er de la charte dit : « Le mandataire élaborera un statut organique préparé d'accord avec les autorités indigènes et tiendra compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitant le territoire. » En fait, si on envisage le détail de ce que doit comprendre le statut organique, le problème se clarifie, semble-t-il.

Le statut organique doit en effet définir : le régime propre à chacun des Etats ; le règlement des rapports entre les Etats et les attributions du représentant du pays tuteur, le Haut Commissaire. Passons rapidement en revue ces trois différents points :

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000297

I. — Dans l'élaboration des textes fixant le régime de chacun des Etats, la population locale aura à intervenir pour présenter ses vœux, défendre au besoin ses droits. Mais est-ce à dire que ces graves décisions doivent être prises par des sortes « d'assemblées constituantes » travaillant sans aucune direction ? Je ne le crois pas : le tuteur manquerait au premier de ses devoirs s'il les abandonnait à elles-mêmes quand il s'agit de mettre d'aplomb leur premier statut politique, car, dans une assemblée de cette sorte, des solutions extrêmes pourraient être prises sous l'influence de quelques meneurs exaltés, qui conduiraient le pays à l'anarchie. Ce n'est pas sans quelques paliers prudemment ménagés que des peuples peuvent s'élever d'un régime d'oppression absolue à la pleine liberté.

Donc ici le résultat est à atteindre par les Etats eux-mêmes, mais en collaboration avec la puissance mandataire qui leur doit ses conseils. La confiance qu'inspire son représentant donne la mesure de leur efficacité.

II. — Quand il s'agit de régler les relations des Etats entre eux, c'est-à-dire ce qui a trait, notamment, aux frontières, aux questions que peut faire naître l'union douanière, postale et monétaire dans laquelle ils vivent, aux affaires économiques d'intérêt commun, les Etats ont à intervenir pour défendre leurs intérêts, mais il est nécessaire aussi qu'une autorité supérieure puisse arbitrer les conflits.

Aussi la participation des Etats à l'élaboration de cette partie du statut devient-elle moindre, celle de la puissance mandataire augmentant.

III. — Enfin, en ce qui concerne les attributions du Haut Commissaire, il faut absolument, dans ce pays qui ne respecte que l'autorité, on pourrait dire qui

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000298

pardonne toutes les fautes sauf la faiblesse, lui maintenir des pouvoirs importants. Le Haut Commissaire doit conserver, ainsi que le prévoit l'article 2 de la charte, autorité et contrôle sur les forces locales. Il doit avoir un droit de *veto* pour interdire l'exécution de toutes dispositions financières et législatives contraires aux intérêts du pays ou au mandat lui-même. Mais ce pouvoir de négation n'est pas suffisant : il doit aussi, en cas de mauvaise volonté ou d'insuffisance des autorités locales, avoir la latitude d'ordonner l'exécution des mesures indispensables à la vie même du pays. Il doit enfin avoir la faculté de prendre en main, en cas de troubles, le maintien de l'ordre public.

Il va de soi que l'élaboration de cette partie du statut appartient à la puissance mandataire seule.

On voit donc qu'il est possible de déterminer les points qui, dans l'élaboration du statut, doivent revenir respectivement aux populations intéressées et au mandataire : il semble que l'on s'oriente vers une solution de cette sorte. Le statut organique comporterait ainsi : une Constitution pour chaque Etat, votée par lui-même : une conférence des Etats chargée des questions d'intérêt commun, avec recours éventuel à l'arbitrage du Haut Commissaire ; un protocole fixant les pouvoirs du Haut Commissaire dans le sens indiqué.

***

La situation financière des Etats de Syrie, constamment améliorée par la très bonne gestion de nos conseillers financiers, étaye solidement notre œuvre politique...

Du point de vue économique, si de notables progrès ont été réalisés, si la balance commerciale, terriblement

déficitaire au début, a été toujours en s'améliorant, ce n'est là qu'un heureux commencement de redressement dont on serait coupable de se contenter, car il faut faire beaucoup mieux... On le peut : le commerce et l'agriculture sont en mesure de transformer dans un délai assez bref la situation économique. En plus du bien qui en résultera pour ses populations, la Syrie pourra disposer alors de ressources suffisantes pour faire face à ses besoins propres, y compris ceux que représente la défense de son sol ; comme aussi pour dédommager la France des grands sacrifices qu'elle a consentis, et cela directement par le remboursement prévu à l'article 15 de la charte d'une partie des dépenses faites par elle, et indirectement, grâce au courant d'affaires qui s'établira entre les deux pays.

Pour qu'un tel programme politique et économique puisse se développer, il faut que le pays soit tranquille, et par là j'en viens au problème militaire qui n'est, en somme, qu'un problème de sécurité intérieure.

Les forces destinées à maintenir l'ordre dans les pays sous mandat comprennent : des troupes françaises, des troupes auxiliaires syriennes et des effectifs de police et de gendarmerie.

Pour le moment les troupes françaises sont les seules sur lesquelles il soit possible de compter d'une façon absolue. Les troupes auxiliaires syriennes et les gendarmes ne sont pas encore, quoiqu'il y ait eu de glorieuses exceptions, suffisamment solides ou désolidarisées de toute complicité avec des habitants en insurrection.

Il faut donc maintenir à cet ensemble de forces un dosage qui lui permette de faire face aux obligations qui viennent d'être définies. Mais le programme, en ce qui les concerne, doit être d'augmenter, en les orga-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000300

nisant solidement, les troupes syriennes et la gendarmerie, de façon à diminuer parallèlement la quantité des troupes françaises. Il y a à cela un double intérêt : tout d'abord celui de réduire l'effort français en hommes et en argent et en second lieu celui de satisfaire à la préoccupation que doit avoir le mandataire de faire œuvre qui dure, une fois sa mission terminée.

En ce qui concerne l'entretien des forces syriennes, celui des gendarmes, dont le nombre est d'environ 5.000, est assuré par les Etats ; par contre, la légion syrienne, qui coûte annuellement 40 millions, est encore, pour la plus grande partie, à la charge de la France. En 1922, 1923, 1924, les Etats lui ont remboursé annuellement 3 millions ; en 1925, ils ont porté leur contribution à 7 millions 1/2 ; en 1926, à 10 millions ; leur situation financière permet d'entrevoir qu'à bref délai l'entretien complet des forces syriennes sera à leur charge. La réalisation du programme est donc amorcée.

D'un autre point de vue, et pour clore ce sujet, un point important est à mettre en lumière : pour que l'action militaire puisse atteindre ses buts de pacification, il faut que l'action politique s'exerce en étroite concordance avec elle. Un succès militaire affirmé dont une politique trop faible n'aurait pas sanctionné les résultats ne peut produire d'effets durables. Je l'ai dit, je veux le redire : dans ces pays, être ferme c'est être bon, car on évite par là tout ce que la faiblesse apporte avec soi d'anarchie, puis de répression violente.

***

Pour me résumer et conclure, je dirai : le problème syrien est un problème délicat, en raison de l'essence même du mandat et de la diversité des populations sur

lesquelles il s'exerce. Il peut être résolu, il l'est en partie ; je souhaite que ce bref aperçu l'ai fait sentir.

Il faut pour cela :

Un personnel directeur de choix, et qui dure, dominant d'assez haut sa tâche pour faire preuve d'autant de libéralisme et de bonté que de fermeté.

Pas de politique « pure », encore moins de guerre religieuse. Mais de l'administration, c'est-à-dire de l'organisation, de la justice, de bonnes finances, de la sécurité.

Et sur cette base indispensable, un grand travail économique. Par la prospérité qu'il apportera, il mettra tout le monde d'accord et il créera, pour le moment où le mandat se terminera, des liens matériels qui, complétant les liens moraux qui unissent depuis des siècles la France au Liban et à la Syrie, maintiendront, entre ces pays et le nôtre, des relations où le sentiment et l'intérêt trouveront leur compte, et par là utiles et durables.

Général WEYGAND.

ANNEXE N° 10

Protestation des Ulémas et des notables Musulmans de Beyrouth adressée au délégué du Haut Commissaire, concernant les attributions des tribunaux Charaa.

« Les Musulmans de la ville de Beyrouth vous exposent ce qui suit :

Nous avons lu dans la presse locale l'arrêté qui supprime la majeure partie des attributions des tribunaux Charàa, bien que ces attributions soient fondamentales à ces tribunaux et basées sur les préceptes

religieux. Il les limite à des questions de mariage, de divorce et pensions des deux conjoints. Cet arrêté va à l'encontre de nos devoirs islamiques et porte atteinte à nos affaires religieuses représentées par nos juges. Notre religion ne permet pas l'immixtion d'étrangers dans ses affaires relevant exclusivement des représentants de la loi musulmane. C'est à eux qu'il revient de décider de ces affaires conformément aux préceptes du Coran qui est notre code sacré. En conséquence, nous vous prions de suspendre l'application de ce décret et de le modifier sur une base sauvegardant l'intérêt général et nos droits religieux, et de considérer notre pétition comme une protestation contre ce décret.

Agréez, etc...

PROTESTATION DU PATRIARCAT MARONITE CONTRE LA REFORME DES TRIBUNAUX RELIGIEUX

L'arrêté sub numéro 261, concernant l'état civil, restreint les attributions des tribunaux confessionnels dans les questions du mariage exclusivement. Elles sont désignées comme il suit : Contrat de mariage, sa validité, séparation, divorce, pension.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Haut Commissaire, d'attirer votre attention sur ce qui suit :

1° D'autres questions relatives au mariage et aux droits de la famille forment une partie essentielle de l'état civil, tels sont : les fiançailles, la dot, les trousseaux, le viol avec promesse de mariage, la parenté, la reconnaissance de la légitimité du mariage et des enfants, l'adoption, la maternité, la sauvegarde des enfants, la pension des mineurs et des parents, la décla-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000303

ration du décès, la fixation des frais du convoi des morts, la confiscation des successions et la fixation de l'héritage ;

2° Ce qui fait partie de l'état civil, et qui a été toujours du domaine des tribunaux confessionnels, les questions relatives à l'aptitude civile, tels sont la majorité des mineurs, la mise sous séquestre, la tutelle et son enlèvement, les discussions sur les testaments et sur la validité de ces testaments considérés comme tels par l'autorité religieuse ;

3° On considère aussi comme découlant de l'Etat Civil tout ce qui se rapporte aux questions religieuses, aux mainmortes, aux legs à la postérité (donation, gestion, droit de contrôle et d'administration, choix des mandataires, arrangement des litiges afférents à ces derniers et aux objets) exonération de certains biens ecclésiastiques, des impôts et des droits de douane, immunité des lieux sacrés, des couvents, des sièges épiscopaux, immunité du personnel de l'église, c'est-à-dire, leur évitant de se présenter par devant les tribunaux civils et leur exemption du Code civil dans certains cas.

Ce que nous venons d'exposer ainsi que d'autres questions que nous n'avons pas mentionnées et qui s'y rattachent sont tous connus sous le nom de « Privilèges confessionnels », étant donné que les lois de chaque communauté les prescrivent, et que l'usage les a déjà consacrés depuis un temps immémorial. Les gouvernements qui se sont succédé dans le pays les ont reconnus, et les brevets impériaux les ont officiellement confirmés. Dernièrement, la charte du mandat, qui conditionne le respect de l'Etat Civil chez les différents peuples et le respect de leurs intérêts confessionnels, les a garantis.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000304

Ayant confiance dans la Puissance Mandataire qui voudrait bien veiller à l'exécution des affaires, conformément à la charte du Mandat, nous nous présentons au nom de nos communautés, priant votre Excellence de bien vouloir sauvegarder nos droits et nos privilèges.

Nous jugeons nécessaire la modification de la méthode du partage de la succession, soit qu'elle dépende des tribunaux religieux ou civils.

En plus, nous vous prions d'avoir l'obligeance de déclarer définitivement le principe de l'égalité de droits entre tous les tribunaux confessionnels, et l'indépendance de chaque tribunal d'examiner les procès de ses ressortissants respectifs dans le domaine de ses attributions, de rendre le jugement, de l'exécuter, conformément aux procédures y afférentes.

Enfin, nous désirons que toutes les contestations dont l'arrangement serait du ressort du Tribunal qui désigne la compétence, soient tranchées suivant toutes les lois, c'est-à-dire, que l'opposition à la compétence dont l'arrangement serait du ressort du Tribunal qui désigne la compétence, soit faite avant d'entrer dans le procès, et que la loi établie aux fins de désigner la compétence à cet effet soit étendue à tous les Tribunaux confessionnels sans exception.

Dans l'espoir de voir Votre Excellence prendre en considération ce que nous venons de vous exposer et prendre une décision à ce sujet, nous vous prions de daigner agréer notre profond respect à Votre Excellence, notre vif dévouement et notre attachement à la France.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000305

ANNEXE N° 11

Les Affaires de Syrie

Une réponse à M. de Caix.

1er février 1927.

La délégation syrienne à Genève ayant pris connaissance des déclarations faites récemment à une journaliste américaine par M. Robert de Caix, qui représentait la France à la dernière session de la Commission permanente des mandats, nous communique la réponse que voici :

M. Robert de Caix, représentant accrédité de la France auprès de la Commission permanente des mandats, vient d'accorder une interview à une journaliste américaine qui lui a posé différentes questions au sujet de la situation en Syrie. Nous venons de prendre connaissance de cette interview dont nous nous faisons un devoir de rectifier les points qui nous paraissent être contraires à la vérité.

M. de Caix trouve dans le niveau social de la Syrie une justification du régime arbitraire que la France a imposé à ce pays. Il veut faire légitimer aux yeux des Américains les procédés inhumains appliqués dans ce malheureux pays en déclarant que les Syriens ne sont pas au même rang de culture et de civilisation que le peuple des Etats-Unis et, par conséquent, qu'ils ne méritent pas l'octroi des avantages des principes de la démocratie appliqués à ce pays avancé .

Nous croyons que c'est une erreur de prétendre que les droits sacrés d'un peuple doivent dépendre du degré

de sa culture et de sa civilisation. C'est une conception impérialiste pleine de péril qui peut mettre en danger l'existence de plusieurs nations déjà indépendantes et qui n'ont pourtant ni le patrimoine historique ni l'idéal commun, ni le niveau de la civilisation de la Syrie. Quand M. Wilson a proclamé le droit de la libre disposition des peuples, il voulait bien démontrer les dangers de cette conception.

M. de Caix répond affirmativement à la question qui lui est posée concernant les promesses faites par l'Angleterre et la France d'accorder l'indépendance aux pays arabes ; mais il déclare que c'est la Société des Nations qui a trouvé dangereux que le peuple syrien se gouverne seul, sans aide et sans conseil, et c'est elle, la Société des Nations, qui a chargé la France de la très lourde responsabilité de guider la Syrie.

Il est juste de rappeler ici que la France et l'Angleterre non seulement ont oublié leurs promesses quand la guerre prit fin, n'ayant plus besoin de l'aide des Arabes, et ce sont elles qui ont partagé ces pays en différentes zones et chacune d'elles s'est emparée d'une partie et, ce, conformément à l'esprit du traité Sykes-Picot. La Société des Nations est donc complètement étrangère à cette combinaison.

C'est bien la France et l'Angleterre qui ont demandé les mandats sur la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie à la conférence de San Remo et qui les ont obtenus en faisant valoir ledit traité. La Syrie venait justement d'exprimer son refus contre tout mandat et surtout contre celui de la France, à la suite du referendum organisé par la mission américaine sous la présidence de M. Crane envoyée par le Congrès de la Paix de Paris en 1919. (On peut lire le résultat du referendum dans le rapport officiel de la mission américaine publié en

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000307

1922). Malgré cette manifestation de la volonté nationale, la conférence, passant outre au dernier alinéa du 4e paragraphe de l'article 22 du Pacte de la S. D. N., accorda le mandat syrien à la France avant même la réunion de la première Assemblée de la S. D. N.

Le mandat de la France sur la Syrie est donc, juridiquement parlant, illégitime et restera toujours ainsi, puisque la majorité du peuple syrien continue à le refuser.

La Syrie refusant le mandat français se rappelait les déplorables conditions faites aux peuples du nord de l'Afrique et craignait, à juste raison, que le même sort ne lui échût. Aussi avait-elle présentes à la mémoire les visées de conquête nourries depuis longtemps par la France vis-à-vis d'elle et manifestées successivement par les hommes d'Etat français. La façon d'obtenir le mandat et de le mettre à exécution ont justifié pleinement ces craintes et ces prévisions sur les intentions du mandataire.

M. Robert de Caix déclare au reporter américain que le Gouvernement national formé sous le roi Faïçal, en 1919 à Damas, avait un déplorable aspect et que son armée n'a pu résister au premier choc de l'armée du général Gouraud. Nous croyons pouvoir dire que les consuls des puissances à Damas ont eu plusieurs fois l'occasion d'exprimer leur satisfaction de l'administration parfaitement régulière du Gouvernement national. Nous gardons une partie de ces témoignages et sommes prêts à les présenter à M. le Représentant.

Le Gouvernement national avait une armée disciplinée, une police et une gendarmerie assurant une sécurité que le gouvernement actuel n'est pas encore arrivé à maintenir.

Si la jeune armée syrienne n'a pu résister au choc

de l'armée du général Gouraud, c'est que le Gouvernement national fut victime d'un stratagème qui ne fait pas honneur à l'illustre commandant.

Le gouvernement du roi Faïçal, comme on le sait, avait accepté l'ultimatum qui lui était adressé par le général français et donné l'ordre de licencier immédiatement l'armée ; mais le général Gouraud, prétextant que l'ordre d'acceptation de l'ultimatum ne lui était pas parvenu à temps, fit avancer ses troupes dans le but de se tailler une victoire d'autant moins glorieuse qu'il attaquait un peuple désarmé.

Ce peuple, qu'on croyait écrasé et soumis hier, ressuscite et défend depuis 17 mois son honneur et ses droits spoliés contre une armée de 60.000 hommes pourvue de tous les moyens de destruction. Lutte inégale qui prouve jusqu'à quel point la Syrie est consciente de ses droits et combien est grand son esprit de sacrifice qui lui attirera un jour la sympathie et le bienveillant soutien des peuples civilisés.

M. de Caix parlant de la situation troublée de la Syrie, pour laquelle, dit-il, il a une grande sympathie, prétend que la France a éprouvé beaucoup de difficultés pour installer la machine gouvernementale. Il dit que pour arriver à ses fins, les efforts déployés par le mandataire ont été l'objet de sabotage et de railleries. Il a critiqué en outre la mauvaise volonté et l'incapacité des fonctionnaires syriens, pour conclure par là que la Syrie n'est pas capable de se gouverner seule.

Il doit pourtant se rappeler que, en envahissant la Syrie, le premier soin du Gouvernement mandataire fut l'abolition des institutions libérales et indépendantes du pays pour les remplacer par les rouages du

régime colonial du nord de l'Afrique et l'application de l'administration du pouvoir discrétionnaire.

Quant aux fonctionnaires syriens, ils ont reçu leur instruction supérieure en Europe et à Constantinople et, sans égard de leurs capacités, reconnues par M. Briand lui-même, ils ont été écartés des affaires. Ceux qui ont été gardés grâce à leur docilité et à leur passivité ne peuvent s'empêcher de mésestimer leurs collègues français venus en Syrie soi-disant pour les guider et qui ont montré pour la plupart, une ignorance étonnante. Si quelques fonctionnaires locaux choisis parmi les favoris et les protégés des autorités mandataires n'ont pas donné les preuves de capacités requises dont M. de Caix fait mention, la faute en est à celui qui les a nommés.

M. de Caix ne doit pas critiquer l'anarchie de la Syrie dont la puissance mandataire elle-même est la créatrice, car il faut considérer que pendant les quelques années qu'elle a vécu dans le provisoire, elle a fait promulguer d'innombrables décrets contradictoires qui ont jeté la confusion dans l'administration et dans l'esprit des fonctionnaires.

M. de Caix croit trouver la cause du mécontentement de la population dans la dépossession d'un certain nombre de personnalités de leurs biens immeubles, en faveur de leurs anciens propriétaires, qui leur ont été achetés pendant la guerre. Cette mesure, comme la loi sur les loyers, comme le moratorium mis en vigueur exclusivement dans le Liban pour protéger le seul élément maronite qui a demandé le mandat de la France pendant le referendum, peut bien causer un certain mécontentement parmi quelques propriétaires de Beyrouth : mais la Syrie proprement dite n'a pas eu à s'en ressentir. Si M. de Caix persistait à prétendre

que ces mesures ont eu une répercussion dans les localités en révolte, il avouerait l'existence d'une solidarité entre les éléments du pays, solidarité dont il a toujours prétendu qu'elle était lettre morte.

Quant à la soi-disant organisation du Djébel Druse, nous attirons l'attention sur le procès-verbal de la session de la Commission des mandats, à Rome, où M. Robert de Caix avoue que le Gouverneur français du Djébel Druse faisait emprisonner les gens qui ne sortaient pas à une heure de distance à sa rencontre, qu'il frappa la ville de Soueïda d'une amende (en or) pour ne pas avoir trouvé son chat égaré et qu'il punit sévèrement les personnes qui toussaient parce qu'on prêtait à la toux un sens désobligeant.

Voilà comment on applique le mandat, voilà comment on civilise !

Quant à la question des tribunaux étrangers, nous proclamons qu'ils ont porté une plus grave atteinte à la souveraineté nationale que les anciennes cours consulaires. Nous ne nous opposons pas à la juridiction des cours consulaires, espérant que viendra le jour où leur suppression sera considérée par le monde civilisé comme une nécessité de justice : mais nous nous opposons à la formation de tribunaux français largement rétribués au détriment de notre Trésor — le traitement d'un huissier de ces tribunaux est plus élevé que celui du président de la cour d'appel — et qui revendiquent le droit de juger les nationaux et les étrangers en accaparant pour eux seuls les prérogatives appartenant à toutes les autres puissances et en se prévalant du droit de contrôle sur les tribunaux locaux.

C'est seulement à la suite d'une enquête qu'on pourra comprendre l'insuffisance et l'incapacité de la plupart de ces tribunaux. Il suffirait de lire les sen-

tences promulguées par ces tribunaux et de les comparer à celles des tribunaux locaux.

M. Robert de Caix s'efforce à réfuter l'accusation portée contre la puissance mandataire au sujet de l'exil sans jugement et d'autres actes arbitraires, en racontant les difficultés que la police a rencontrées pour découvrir l'auteur de l'attentat commis contre Assad bey, directeur de l'intérieur du Liban, en ajoutant : « C'est grâce à cette mesure qu'on a pu découvrir l'assassin ».

M. de Caix a négligé de dire qu'on a l'habitude d'appliquer non seulement la peine de l'exil, mais encore la torture dans des cas semblables. Les inculpés, pendant ce procès, se sont plaints devant le tribunal de cette pratique qui leur fut appliquée pour arracher un aveu qui, malgré tout, n'a pas manqué de laisser subsister les plus sérieux soupçons sur l' « équité » de ce jugement.

Le représentant accrédité avoue en déclarant qu'il est indispensable d'avoir recours à ces mesures arbitraires de temps en temps et fait constater qu'actuellement il n'y a que cinq personnes en exil dont trois ministres et deux leaders. C'est inexact. Les personnes qui sont mises à la résidence forcée sont beaucoup plus nombreuses. Jusqu'ici, Erouad, Kadnus, Baabda abritent des patriotes tels que Ali Nassereddine, Yezbek, Baïtar et un grand nombre de la famille Haïdar. M. de Caix paraît ignorer aussi qu'un grand nombre d'intellectuels ont déserté le pays pour échapper à la mort ou à l'exil. Il méconnaît également qu'on a fusillé sans aucun jugement des centaines de malheureux soupçonnés d'avoir pris part à l'insurrection. Il trouve sans doute humiliant d'avouer que des cadavres d'innocents villageois sont transportés à dos de cha-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000312

meau et apportés dans la ville de Damas pour être exposés pendant plusieurs jours. Voilà une pratique pleine d'enseignements pour le pupille de la part de son tuteur.

Enfin, exemple très récent et bien édifiant : Ihsan bey El-Djabri, membre de notre délégation, qui se trouve depuis quinze mois en Europe, vient d'être condamné à mort et à la confiscation de ses biens pour avoir travaillé à faire valoir les droits de son pays devant la Société des Nations et devant le monde civilisé.

Vous voyez que les démarches les plus pacifiques et les efforts les plus louables pour la paix sont un crime aux yeux des autorités mandataires. Le côté saillant de cette affaire est qu'au moment même où le ministre des Affaires étrangères de France envoie à Ihsan bey El-Djabri un sauf-conduit pour aller à Paris négocier un accord avec le représentant de la République française, M. de Jouvenel, alors Haut Commissaire en Syrie, c'est avant même de quitter la capitale française que lesdites autorités lui font cet honneur si peu conforme à la courtoisie traditionnelle française.

M. de Caix a répondu affirmativement à la question adressée par la journaliste américaine au sujet des bombardements de villes et villages causant la mort de milliers d'innocents sous prétexte de l'existence de l'état de guerre. Il n'hésite pas à donner ce nom à une insurrection d'intellectuels luttant pour l'émancipation de leur pays. M. de Caix n'ignore pas que ce sont les Français qui vinrent en Syrie contrairement à la volonté manifestée par celle-ci, appliquant le régime le plus arbitraire et le plus humiliant : et quand le pays se voit obligé de se défendre par désespoir, on ose prétendre, en face du monde civilisé,

témoin depuis sept ans de ces injustices, que ces cruautés ont pour cause l'existence de l'état de guerre.

Il est vrai que le pays s'est soulevé contre la France, mais ceux qui ont pris effectivement les armes sont une minorité, le reste des habitants vaquant paisiblement à ses affaires et se bornant à protester par des moyens pacifiques. Est-il permis, alors, de détruire des villes entières parce que quelques insurgés attaquent quelques postes militaires de la ville ? Le rapport collectif de tous les consuls des puissances étrangères à Damas, publié *in extenso* dans l'appel du 7 juin, présenté par la délégation syrienne à la S. D. N., est là pour opposer le plus formel démenti aux allégations de M. Robert de Caix.

M. Robert de Gaix ajoute qu'on a vu pendant la grande guerre que des villes ouvertes appartenant aux belligérants furent bombardées. Mais il omet de dire que les Allemands et les Français avaient chacun de son côté les moyens les plus efficaces pour se défendre les uns contre les autres. C'était un duel à parties égales. Est-ce le cas de la malheureuse Syrie et de la France ? Comment peut-on qualifier ces actes commis contre un petit peuple absolument sans défense et sans armes qui n'a que la force de son droit et n'a pour arme que celle de son idéal ?

M. Robert de Caix explique à sa façon le drainage de l'or par des amendes systématiques en déclarant que la levée de l'or est une punitien très efficace. Il affirme que la puissance mandataire n'a pas l'intention de drainer l'or du pays, mais seulement de le garder pour la reconstruction des ruines et pour les frais concernant l'armée française. Il n'y a rien à ajouter à cette confession. Nous voulons observer seulement que rien ne justifie ce point de vue. Depuis six ans, le pays

continue à être frappé lourdement par ces amendes en or. Très rares sont les villages ou les villes qui n'ont pas subi ce sort. Exposée à tous les arbitraires et arrivant au bout de ses forces, la Syrie a fini par se révolter.

Est-ce là le résultat qu'on voulait atteindre ? Hélas ! on peut dire oui, car la révolte a fait le bonheur des officiers, des soldats et des mercenaires français qui, à part des suppléments fantastiques qu'ils ont obtenus, ont pu s'enrichir. L'or du pays est drainé par l'amende et par la Banque de Syrie et ce système qui a fait beaucoup de tort au prestige de la France n'a pas encore l'air de cesser. On est en train de manœuvrer pour assurer un nouveau gain en paraissant céder enfin à la nécessité de stabiliser le papier-monnaie syrien ; mais toujours dans les mêmes conditions imposées au pays par la Banque de Syrie.

M. de Caix reconnaît qu'effectivement certaines libertés sont suspendues, mais seulement dans les régions où règne la guerre.

Que dire alors de la ville de Beyrouth, capitale du Haut Commissaire ? Constitue-t-elle une région de guerre ? Non ! Et cependant, en huit jours seulement, cinq journaux quotidiens ont été suspendus à savoir : *Al-Ahrar*, *Al-Chark*, *Le Réveil*, *L'Orient*, *Al-Ahwal*.

L'Orient, journal plus français que *Le Temps*, s'exprime à ce sujet en ces termes : « Auprès du statut actuel de la presse, le régime de la censure était un paradis. »

En effet, la censure n'existe pas dans ces régions, mais la rigueur de la répression est sans limite et il serait préférable de censurer les articles de journaux avant leur publication que de les frapper de suspension en faisant exiler quelquefois leurs propriétaires.

Un journal disparaît à tout jamais sans avoir la

ressource de se plaindre devant aucun tribunal, s'il ose écrire quoi que ce soit contre le bon plaisir des fonctionnaires.

Est-il nécessaire de rappeler qu'on a défendu pendant six mois la publication du rapport de la Commission des mandats ?

Il n'est pas étonnant que M. de Caix nous qualifie d'agitateurs et nous conteste notre qualité de représentants de notre pays.

Nous avons depuis cinq ans sollicité à chaque occasion de la Société des Nations de vouloir bien demander à la population syrienne si nous avons le droit de parler en son nom. Nous avons déclaré d'ailleurs que nous sommes porteurs de documents revêtant les signatures de la plupart des représentants des Syriens et de tous les partis de l'indépendance dans le pays même et de ceux qui se trouvent en dehors, dans les deux Amériques et en Egypte.

En outre, nous sommes mandatés par les chefs de l'insurrection pour faire parvenir leur voix au monde civilisé.

M. de Caix sait très bien que le pays est sous le joug et qu'il n'y a pas moyen d'avoir un mandat électoral en règle avant que des élections libres aient lieu.

D'ailleurs, si le Gouvernement français ne nous reconnaissait pas, du moins officieusement, comme représentant de notre pays, est-ce qu'il nous aurait envoyé des émissaires pour nous demander quelles sont nos revendications ? Est-ce qu'il nous aurait invités, au mois de juillet dernier, à venir en délégation à Paris pour négocier un accord avec M. de Jouvenel ?

M. Robert de Caix prétend que la nation irakienne

n'est pas contente de son sort et que la Mésopotamie était en révolte contre le régime anglais en 1920-21.

En effet, la révolution qui a éclaté dans ce pays à la suite de l'administration violente que l'Angleterre avait établie à cette date fut un avertissement pour celle-ci. Elle s'est empressée d'en saisir le sens et la portée en concédant à l'Irak ses droits légitimes, reconnaissant sa souveraineté nationale par un traité conclu entre les deux pays, sans faire aucune mention du mot blessant de mandat. Il est indéniable que le peuple frère est encore peu satisfait de ce traité qui renferme des stipulations lui imposant l'immixtion de l'étranger dans toutes ses affaires, mais, au moins il a la consolation de constater que les ingérences des fonctionnaires anglais diminuent à vue d'œil et que, loin d'appliquer le traité à la lettre, ces fonctionnaires se conduisent en vrais gentlemen en permettant à la Mésopotamie de respirer l'air de la liberté.

Il a éclaté, à la suite de l'envahissement de la Syrie par le général Gouraud et peu après l'insurrection de l'Irak, une révolte, en 1920, où tout le nord de la Syrie s'est embrasé sous le commandement du patriote bien connu Ibrahim bey Hanano. Les révoltes se sont succédé avec des intervalles jusqu'à nos jours ; les fonctionnaires du mandat français ont cru voir dans ces insurrections la main des Turcs et se sont empressés de leur faire des offres humiliantes pour entrer dans leurs bonnes grâces et acheter leur désintéressement. Ils ont agi en vrais despotes en tuant, brûlant et assassinant, au lieu de s'efforcer de saisir le sens de ces soulèvements et de prendre les mesures propres à satisfaire les revendications du pays. Ils ont tout mis en œuvre pour faire germer le sentiment de haine qui a abouti malheureusement à la révolte actuelle

M. Robert de Caix nie le caractère officiel des pourparlers que nous avons eus à Paris pour la conclusion d'un accord avec M. de Jouvenel. Nous convenons que ces pourparlers furent officieux ; en tout cas ils devaient servir de base à un traité entre la France et le gouvernement syrien. C'est à la suite d'un changement subit dans la haute politique française que les pourparlers ont été arrêtés. Peut-on méconnaître que si ces pourparlers avaient abouti, le sang aurait cessé de couler depuis 4 mois et que le pays aurait trouvé déjà le chemin de son bonheur et de son salut ?

La cause de ce revirement, nous en sommes sûrs, se trouve dans l'opinion intransigeante des colonisateurs et surtout de quelques militaires tels que les généraux Gouraud et Weygand qui, oubliant qu'ils sont eux-mêmes la cause des catastrophes dont la Syrie est le théâtre et trouvant malheureusement de puissantes coteries pour attacher du poids à leurs opinions destructrices, persistent à vouloir faire administrer la Syrie comme les peuples d'Afrique.

Si les vues du général Weigand, particulièrement, qui sont publiées dans *Le Temps* du 25 novembre sont prises en sérieuse considération par le gouvernement de la République, nous pouvons prévoir d'ores et déjà qu'il n'y aura jamais ni réconciliation ni paix en Syrie.

M. de Caix proclame que le nombre des fonctionnaires dans notre pays est de 370 seulement. Peut-être ! mais il faut reconnaître que chacun de ces fonctionnaires a un pouvoir presque illimité et qu'il peut disposer de toute façon des habitants. On peut estimer le degré de terreur qu'un pareil pouvoir peut exercer sur les simples villageois.

M. de Caix déclare que son gouvernement a l'inten-

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000318

tion de collaborer avec les habitants du pays de façon à les habituer à se gouverner tout seuls. Nous ne savons vraiment que répondre à ces paroles faites pour persuader des naïfs seulement. Ce n'est un secret pour personne que la France nourrissait depuis longtemps des visées sur la Syrie et que le mandat, qu'elle a réclamé et obtenu, n'est qu'un prétexte pour justifier l'accaparement de ce qu'on considère injustement comme l'héritage turc.

M. de Caix conteste à la Syrie la capacité de se gouverner toute seule et déclare que si ce pays ne collabore pas avec la France, ce qui veut dire « ne se laisse pas asservir et coloniser », il se placerait entre deux alternatives : l'occupation turque ou anglaise, ou toutes les deux.

Or, le résultat serait toujours un asservissement ; pourquoi la France aurait-elle la préférence de la Syrie ?

M. de Caix déclare, à l'instar de tous les hommes d'Etat français qui ne peuvent trouver d'autre excuse à perpétuer et légitimer l'occupation française en Syrie, que si l'on rend la liberté aux Syriens, il y aura des massacres entre les différents éléments de la population et cite comme exemple les attaques qui ont eu lieu pendant l'insurrection actuelle par les Druses contre les chrétiens de Rachaïa.

Nous avons répondu maintes fois à cette allégation injuste et malveillante en rappelant notre attitude pendant la grande guerre et notre fraternisation d'alors avec nos frères chrétiens vis-à-vis de Djémal pacha. Nous avons mentionné la discipline dont nous avons fait preuve quand les Turcs se sont retirés du pays et que nous étions les maîtres absolus pendant un certain temps. Enfin, nous avons exposé les efforts que nous

avons déployés pour protéger nos frères chrétiens pendant que les Français bombardaient Damas et dégarnissaient le quartier chrétien de toutes les forces de police et de gendarmerie, dans l'intention évidente d'inciter les mauvaises têtes à tenter un coup qui permettrait à l'occupant de justifier l'acte inqualifiable commis contre la ville innocente.

Mais on n'a pas voulu et on ne veut pas entendre notre voix, car il n'y aurait alors aucune raison pour que la France restât en Syrie, alors que le pays est unanime à vouloir se débarrasser de la tyrannie que ses généraux et ses fonctionnaires lui conseillent de maintenir.

Quant à l'exemple cité par M. de Caix concernant l'attaque des chrétiens de Rachaïa par les Druses, nous nous empressons de lui recommander de lire la pétition de ces mêmes chrétiens qui ont été l'objet de l'attaque druse, pétition présentée tout dernièrement à M. de Reffye, Haut Commissaire par intérim, et où ils déclarent solennellement que le but des révolutionnaires n'était nullement ni le massacre ni le brigandage comme on s'est plu à en répandre le bruit, mais que seul l'idéal national les guidait. Si, déclarent ces chrétiens, nous étions restés neutres, rien ne nous serait arrivé comme à tant d'autres coréligionnaires dont les biens et la vie ont été respectés ; mais nous nous sommes sacrifiés pour la France et aujourd'hui on nous refuse la réparation des pertes matérielles que nous avons subies pour elle.

Peut-on trouver une meilleure preuve pour réfuter les assertions de M. de Caix que de rappeler ce témoignage historique ? Mais il faut dire que de M. de Caix n'est pas de ceux qui regrettent les actions qu'ils ont commises. Il faut dire à regret qu'une des principales

causes de tous les malheurs qui se sont abattus sur la Syrie, c'est bien lui, qui continue à se vanter d'être l'auteur et le fondateur de cette organisation qui a nom : Charte du mandat.

M. de Caix déclare enfin que la France, malgré tout ce qui est arrivé, ne veut pas lâcher la Syrie. Nous prévoyons déjà la lutte, car nous estimons que les idées militaires, celles du général Weygand, par exemple, prévaudront en ce qui concerne le statut futur de ce pays. Il en résultera que la révolution se perpétuera et que par conséquent la répression sanguinaire et les dévastations se suivront sous l'œil complaisant de la Société des Nations.

ANNEXE N° 12

Il y a dix ans, le 20 janvier 1917, le journal *L'Orient-Arabe*, paraissant à Paris, et donc les directeur et rédacteur en chef étaient respectivement MM. J.-S. Naggiar et Eugène Jung, a publié l'article suivant, sous la signature : « Le Sphinx » :

Figures syriennes.

Michel Bey Lutfallah

Lors de la création de l'assemblée législative en Egypte, le gouvernement eut la généreuse pensée de réserver une place à chacun des petits éléments ethniques habitant le pays et leur permit d'élir un représentant. C'est ainsi que les Syriens, dont le nombre ne dépasse pas cent mille dans toute la contrée, choisirent à l'unanimité Michel bey Lutfallah.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000321

Jeune, à peine 36 ans, le regard noir, vif, ce Syrien d'origine, Egyptien de naissance, Européen de culture, chrétien orthodoxe, est un esprit très fin, doué d'un sens critique très juste. Parlant et écrivant admirablement le français, il adore la France.

Ces qualités l'ont certainement servi auprès de ses compatriotes ; mais ce qui a le plus contribué à faire leur conquête, c'est le cœur de cet homme.

Jouissant d'une fortune considérable, il est de toutes les fêtes de charité, dans toutes les œuvres de bienfaisance, dans toutes les réunions d'utilité générale.

Le club de l'Union Syrienne, au Caire, passe à la fin de sa première année d'existence par une crise financière. En vrai patriote, Michel bey Lutfallah vient à son aide, le sauve du naufrage et se refuse à tout remboursement.

A la réunion du Comité de secours pour les affamés de Syrie, il donne l'exemple et ouvre la souscription en versant pour sa famille et pour lui 70.000 francs.

Toutes les écoles ou les sociétés de bienfaisance syriennes l'ont comme appui.

Les écrivains, les artistes, les savants n'ont pas de plus fidèle souscripteur à leurs œuvres et reçoivent de lui les plus précieux et solides encouragements.

Ce Mécène, qui dépense annuellement plus de deux cent mille francs pour des œuvres utiles et charitables, est un homme de bien. Il a fait revivre la générosité arabe. Il sera demain une des plus belles figures de la Syrie libre et régénérée.

LE SPHINX.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 5
CHAPITRE PREMIER. — L'Orient contre l'Occident ?.. 7
CHAPITRE II. — Des faits 21
CHAPITRE III. — Les pays d'Asie et du Proche Orient 35
CHAPITRE IV. — Syrie et Liban (1926)..... 67
CHAPITRE V. — Syrie et Liban (1927)..... 115
CHAPITRE VI. — La Croisade 171
CHAPITRE VII. — Les Grandes Puissances et l'Asie. 179
CHAPITRE VIII. — Conclusions 191
CHAPITRE IX. — L'Islam entre la Baleine et l'Ours Blanc 199
APPENDICE. 245

Universitäts-Bibliothek Halle a. S.

Leihgabe an die
Deutsche Morgenländ. Gesellschaft

Imprimerie du Palais 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000324

8 alt

333-0006

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-78437/fragment/page=00000328

D: Ne 267/25

ULB Halle
3/1
000 870 765